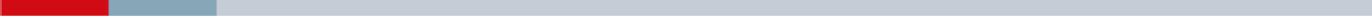


# CARMIGNAC PORTFOLIO



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Rapport annuel révisé au 31/12/2022**

R.C.S. Luxembourg B 70 409

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Table des Matières

Organisation et administration	3
Informations générales	4
Rapport du Conseil d'administration	5
Rapport d'audit	30
Etat combiné des actifs nets au 31/12/2022	34
Etat combiné des opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos le 31/12/2022	35
Compartiments :	37
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe	37
CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)	44
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery	51
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	58
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	67
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	79
CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents	89
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	96
CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement	103
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	110
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité	125
CARMIGNAC PORTFOLIO Credit	139
CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt	152
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	160
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	168
CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed	174
CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren	180
CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience	187
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	193
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)	199
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	206
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	212
Autres notes aux états financiers	242
Informations supplémentaires non révisées	268

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base du présent rapport financier. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur la base du Prospectus en vigueur, accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Organisation et administration

<b>Siège social</b>	CARMIGNAC PORTFOLIO 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
<b>Conseil d'administration</b>	
<b>Président</b>	Monsieur David OLDER Responsable actions, Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch
<b>Administrateurs</b>	Monsieur Edouard CARMIGNAC Directeur général de Carmignac Gestion S.A., Administrateur de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.  Monsieur Jean-Pierre MICHALOWSKI, administrateur indépendant, Senior Country Officer de Credit Agricole C.I.B.  Monsieur Eric HELDERLE Administrateur de Carmignac Gestion S.A., Directeur général et Président du Conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
<b>Société de gestion</b>	Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg
<b>Conseil d'administration de la Société de Gestion</b>	
<b>Président</b>	Monsieur Eric HELDERLE
<b>Administrateurs</b>	Monsieur Edouard CARMIGNAC Monsieur Cyril de GIRARDIER Madame Pascale GUILLIER Monsieur Christophe PERONIN
<b>Délégués à la gestion journalière</b>	Monsieur Eric HELDERLE Monsieur Martial GODET Monsieur Mischa CORNET Monsieur Cyril de GIRARDIER Madame Jacqueline MONDONI
<b>Banque Dépositaire</b>	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch 60, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
<b>Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Registre et de Transfert, et Agent Payeur</b>	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
<b>Gestionnaires financiers</b>	Carmignac Gestion S.A. 24, Place Vendôme, F-75001 Paris, France  Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg
<b>Agent de distribution</b>	Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg
<b>Auditeur</b>	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
<b>Services financiers</b>	<i>Au Luxembourg :</i> CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  <i>En France :</i> CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert, F-75013 Paris
<b>Représentant et Distributeur pour la Suisse</b>	CACEIS (Switzerland), S.A Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse
<b>Agent payeur pour la Suisse</b>	CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Informations générales

Les statuts et la notice légale de CARMIGNAC PORTFOLIO (la « SICAV ») sont déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie. La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 70 409.

Les prospectus d'émission et les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus sans frais auprès des établissements chargés du service financier de la SICAV, ainsi qu'au siège social de la SICAV.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Paris, ou comme spécifié pour chaque Compartiment dans le Prospectus.

La valeur nette d'inventaire ainsi que le prix d'émission et de remboursement peuvent également être obtenus au siège de la SICAV et auprès des établissements chargés du service financier de celle-ci ainsi que sur le site Internet de Carmignac Gestion à l'adresse suivante : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe



En 2022, Carmignac Portfolio Grande Europe (classe d'actions A EUR Acc – ISIN LU0099161993) a enregistré une performance de -21,09 %, contre -10,64 % pour son indicateur de référence (Stoxx 600 (EUR) – dividendes nets réinvestis).

### Commentaire du gestionnaire

Au cours du premier trimestre de l'année, l'évolution des marchés actions européens a été essentiellement dictée par la réponse des autorités monétaires de part et d'autre de l'Atlantique à la hausse de l'inflation, marquée par des hausses de taux d'intérêt, l'adoption d'un calendrier de réduction progressive de leurs achats d'actifs et le retrait des mesures d'assouplissement quantitatif mises en place pendant la crise sanitaire. Alors que les économies du monde entier redémarraient au sortir des confinements liés au Covid, de nombreux goulets d'étranglement affectant les chaînes d'approvisionnement, la logistique et le marché du travail subsistaient. Dans ce contexte, auquel s'ajoutent les prix élevés de l'énergie, exacerbés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une rotation brutale s'est opérée vers les secteurs « value », tels que le pétrole et les matières premières. Au deuxième trimestre, la compression des multiples de valorisation due à la hausse des taux a fait place à des craintes croissantes quant à l'impact de la hausse des coûts sur les économies et les bénéfices des entreprises. Ces deux dynamiques ont eu un effet négatif sur les prix des actions, mais cette transition a été le principal facteur influençant les performances sectorielles au cours de la période. Dans l'ensemble, les secteurs les plus résistants étaient tous défensifs, notamment les télécommunications, les services à la collectivité, les biens de consommation de base et la santé. L'énergie a fait office d'exception, le secteur ayant été soutenu par la crise actuelle en Ukraine. Les marchés européens ont continué à faire face à plusieurs vents contraires tout au long du troisième trimestre et, après avoir connu neuf premiers mois extrêmement mauvais, ils ne se sont redressés qu'au début du quatrième trimestre. Ce rebond est intervenu en prévision d'un relâchement de l'inflation globale aux Etats-Unis, un effet généralisé, bien que la zone euro n'ait pas connu d'environnement similaire. Le flux d'actualités concernant la réouverture de la Chine a néanmoins permis aux cours des actions de se redresser, malgré l'incertitude élevée quant à l'impact de la hausse des taux sur la croissance économique et les bénéfices des entreprises européennes en 2023.

Dans l'ensemble, 2022 a été une année difficile pour la stratégie – même si nous n'étions pas directement exposés à la Russie ou à l'Ukraine –, en raison principalement de notre biais en faveur des titres de qualité et des valeurs de croissance durable. Au cours des 12 derniers mois, une volatilité importante et une grande dispersion des rendements ont caractérisé non seulement la région européenne, mais aussi les marchés mondiaux. Alors qu'en Europe, seules l'énergie et, dans une moindre mesure, les ressources de base ont pris de la hauteur, tous les autres secteurs ont souffert de la hausse des taux à l'issue de la pandémie. Bien que nous ayons été confrontés à un vent contraire au niveau sectoriel, bon nombre de nos grandes positions individuelles ont enregistré de solides rendements au cours de la période, en particulier dans les secteurs de la santé (par exemple : Novo Nordisk, Genmab, Argenx) et de la consommation discrétionnaire (Compass, LVMH, Hermès). A la fin de l'année dernière, nous avons anticipé le risque d'une rotation douloureuse due à la pression inflationniste en réduisant l'exposition du portefeuille à ce que nous pensions être les domaines les plus vulnérables, à l'image des entreprises récemment introduites en bourse, des sociétés déficitaires dans des secteurs innovants tels que la biotechnologie et la livraison de produits alimentaires, ainsi que des valeurs affichant les multiples les plus élevés. Au cours de l'année, la rotation du marché que nous avons observée – un mouvement de baisse extrême des prix des actions parmi les noms de haute qualité et de grande valeur – a toutefois également créé des opportunités. Par conséquent, nous avons notamment renforcé notre exposition au secteur de la santé – une position légèrement plus défensive dictée par l'environnement économique – par le biais de Straumann, Alcon ou Genman par exemple, et aux technologies défensives, avec des positions sur ASML et SAP notamment, ou aux opportunités dans le domaine de la numérisation. Sur la période, bien que nous n'ayons pas enregistré d'explosion opérationnelle majeure dans nos positions sous-jacentes, nous avons noté une faiblesse de certains noms trop vulnérables à l'environnement actuel (Delivery Hero, GN Store Nord, Polypeptide), ce qui nous a poussés à liquider ces positions. En outre, nous avons également vendu des bénéficiaires de la réouverture qui avaient enregistré une hausse de cours satisfaisante, tels que Compass, Hermès et LVMH, ou encore Solaria dans le domaine des énergies renouvelables.

Avec un horizon d'investissement de 5 ans, nous nous en tenons à notre processus et nous nous concentrons sur les entreprises rentables offrant un rendement du capital élevé, en réinvestissant pour la croissance. Malgré les turbulences, nous pensons que ces entreprises peuvent continuer à offrir des rendements à long terme aux investisseurs, et c'est pourquoi les baisses spectaculaires des prix de ce type d'entreprises en 2022 nous ont fourni des points d'entrée dans des entreprises formidables qui figuraient sur notre liste de surveillance depuis un certain temps. Si nous ne pouvons pas contrôler la rotation ou les facteurs qui en sont à l'origine, nous pouvons en revanche nous assurer que les 35 à 40 entreprises ciblées que nous détenons restent solides du point de vue financier et opérationnel et, à l'approche de 2023, nous continuons à renforcer notre alignement sur les investissements durables, conformément à notre cadre d'analyse basé sur les Objectifs de développement durable des Nations unies. Dans ce contexte, le Compartiment, géré par Mark Denham (depuis novembre 2016), a affiché une performance annualisée de +7,52 %, contre +6,31 % pour son indicateur de référence, soit une performance cumulée de +55,87 %, contre +45,42 % pour l'indicateur de référence.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Sources : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2022

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du compartiment Carmignac Portfolio Grande Europe sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU0099161993	EUR	-21,09 %	-10,64 %
E EUR ACC	LU0294249692	EUR	-21,68 %	-10,64 %
A CHF ACC HDG	LU0807688931	CHF	-21,49 %	-10,64 %
A USD ACC HDG	LU0807689079	USD	-18,57 %	-10,64 %
A EUR YDIS	LU0807689152	EUR	-21,09 %	-10,64 %
E USD ACC HDG	LU0992628775	USD	-19,18 %	-10,64 %
F EUR ACC	LU0992628858	EUR	-20,58 %	-10,64 %
F CHF ACC HDG	LU0992628932	CHF	-20,98 %	-10,64 %
F USD ACC HDG	LU0992629070	USD	-18,04 %	-10,64 %
FW EUR ACC	LU1623761951	EUR	-20,58 %	-10,64 %
F EUR YDIS	LU2139905785	EUR	-20,57 %	-10,64 %
X EUR ACC	LU2154448133	EUR	-20,28 %	-10,64 %
FW GBP ACC	LU2206982626	GBP	-16,07 %	-5,57 %
FW USD ACC HDG	LU2212178615	USD	-18,04 %	-10,64 %
I EUR ACC	LU2420652633	EUR	-20,43 %	-10,64 %
IW EUR ACC	LU2420652807	EUR	-20,55 %	-10,64 %
IW GBP YDIS	LU2420652989	GBP	-16,04 %	-5,57 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold) 2022



En 2022, Carmignac Portfolio Climate Transition a affiché une performance de -15,09 % (classe d'actions A EUR Acc – LU0164455502), contre -13,01 % pour son indicateur de référence (MSCI AC World (NR, EUR)).

### Commentaire du gestionnaire

L'année 2022 a été dominée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui a lourdement pesé sur les actifs financiers en général, quoique ses conséquences se soient étendues bien au-delà. C'est principalement dans le secteur de l'énergie que les effets se font sentir. L'invasion a rappelé brutalement les liens étroits de la région avec Moscou, riche en hydrocarbures. La réponse d'urgence de Bruxelles a notamment pris la forme du plan REPowerEU, que les Etats membres ont rapidement négocié pour réduire leur dépendance à l'égard du gaz russe, tant sur le moment que pour les années à venir. Le plan prévoyait d'importer du gaz naturel liquéfié (GNL) des Etats-Unis ou d'ailleurs, d'accélérer le développement des énergies renouvelables et de s'appuyer davantage sur le biogaz. Il vient s'ajouter aux initiatives nationales, telles que celles de l'Allemagne, visant à mettre en place rapidement et à grande échelle des installations de production d'énergie solaire et éolienne. Ces mesures prises dans l'urgence et par nécessité géopolitique ont montré une fois de plus combien il est important de développer nos sources d'énergie propre le plus tôt possible. Ces nouveaux développements sur le front géopolitique, conjugués aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement à la suite des épidémies de Covid en Chine, ont accentué la pression inflationniste à l'échelle mondiale. Face à la tension accrue sur les prix à la consommation, les banques centrales n'ont guère eu d'autre choix que de serrer la vis monétaire.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

En réaction, les taux d'intérêt, tant nominaux que réels, se sont presque immédiatement orientés à la hausse, ce qui a pesé sur les prix de nos titres à forte croissance et à durée longue dans les secteurs de la technologie et des énergies renouvelables.

Au cours de l'année, les problèmes d'approvisionnement en énergie, conjugués aux signes de ralentissement de l'économie et à la persistance de l'inflation, ont eu une incidence défavorable sur les prix de certains actifs européens, dont les actions de nos catégories « Green Solution Enablers » et « Green Industry » dans les secteurs de la technologie et de l'industrie.

Néanmoins, ces tensions et incertitudes ont créé plusieurs opportunités, dont nous avons tiré parti à partir du deuxième trimestre. Nous avons renforcé notre exposition aux fournisseurs d'énergie verte.

En ce qui concerne nos investissements dans les acteurs de la transition énergétique et l'exploitation minière efficace, le ralentissement mondial quasi synchronisé a eu un impact sur les prix des métaux industriels, considérés comme un baromètre de la santé de l'économie. Le cuivre a été le plus durement touché, chutant de 21,7 % (en USD) au cours du deuxième trimestre. La forte volatilité des prix des métaux et l'attitude de plus en plus hostile des gouvernements (en particulier en Amérique latine) à l'égard des sociétés minières découragent les investissements nécessaires pour produire les métaux qui seront essentiels à la construction de réseaux électriques capables de fonctionner avec des sources d'énergie intermittentes, ce qui contribuera à maintenir les prix à des niveaux élevés au cours des prochaines années.

Toutefois, le dernier trimestre a montré des signes d'affaiblissement de l'inflation américaine, ce qui permet d'envisager une hausse des prix plus raisonnable pour l'année à venir. Le ralentissement de l'inflation devrait permettre à la Réserve fédérale de se rapprocher de la fin de son cycle de resserrement monétaire, ce qui devrait profiter à certaines de nos participations, notamment dans le domaine du développement de parcs d'énergies renouvelables, qui ont été particulièrement affectées par ce resserrement. La désinflation désormais largement observée devrait permettre à ces segments, dont les multiples de valorisation ont été comprimés, de bénéficier d'une période plus favorable si la tendance des prix se confirme.

En ce qui concerne notre positionnement à la fin du mois de décembre, près de 50 % du portefeuille restent investis dans la catégorie « Green Solution Enablers », qui offre des valorisations attrayantes. Sur les marchés émergents, par exemple, les leaders dans le domaine des semi-conducteurs et des batteries pour véhicules électriques affichent des valorisations favorables et se négocient actuellement à des ratios cours/bénéfices peu élevés. Nos positions sur les fournisseurs d'énergie verte représentent environ 35 % de l'ensemble du portefeuille, tandis que la part des acteurs de la transition énergétique reste inférieure à 10 %.

Nous continuons de nous attacher à identifier et à investir dans des entreprises qui agissent en faveur de l'atténuation du changement climatique et de la transition énergétique. Notre objectif d'investissement consiste à saisir les opportunités de croissance offertes par les entreprises innovantes tout au long de la chaîne de valeur des énergies renouvelables et les acteurs clés de la transition énergétique.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Sources : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Climate Transition sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU0164455502	EUR	-15,09 %	-13,01 %*
E EUR ACC	LU0705572823	EUR	-15,73 %	-13,01 %*
A USD ACC	LU0807690754	USD	-20,32 %	-18,36 %**
F EUR ACC	LU0992629237	EUR	-14,54 %	-13,01 %*
FW GBP ACC	LU0992629401	GBP	-9,69 %	-8,08 %***
FW EUR ACC	LU1623762090	EUR	-14,54 %	-13,01 %*

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

\*MSCI AC World (NR, EUR) ; à partir du 01/01/2013, l'indicateur de référence est calculé net des dividendes réinvestis.

\*\*MSCI AC World (NR, USD) ; à partir du 01/01/2013, l'indicateur de référence est calculé net des dividendes réinvestis.

\*\*\*MSCI AC World (NR, GBP) ; à partir du 01/01/2013, l'indicateur de référence est calculé net des dividendes réinvestis.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery



En 2022, le fonds a enregistré une performance de -22,39 % (Catégorie A EUR Acc - Code ISIN LU0336083810), contre -11,67 % pour son indicateur de référence (50 % MSCI Emerging SmallCap (EUR) + 50 % MSCI Emerging MidCap (EUR), dividendes nets réinvestis).

#### Commentaire du gestionnaire

L'année 2022 a été l'une des pires pour les marchés obligataires depuis un siècle. Le retour soudain de l'inflation, une nouvelle guerre en Ukraine, à l'origine d'une crise énergétique, et la hausse spectaculaire des taux d'intérêt ont surpris les marchés financiers, habitués depuis 2008 à voir toutes les crises résolues par des politiques monétaires accommodantes. A cela s'est ajoutée la gestion chaotique de la crise sanitaire par le gouvernement chinois, qui a lourdement pesé sur la croissance du pays et la confiance des investisseurs. Tous ces éléments conjugués ne pouvaient qu'aboutir à une année boursière désastreuse, avec une sous-performance encore plus prononcée pour les actifs de qualité, qui ont par nature une durée plus longue.

Dans ce contexte difficile, le principal frein à la performance de notre fonds a été notre exposition à la Russie au début de l'année, qui a dû être fortement dépréciée après le début de la guerre en Ukraine.

En effet, lorsque l'armée russe est passée à l'offensive pour prendre le contrôle de l'ensemble du territoire ukrainien, le fonds était exposé à la Russie à hauteur de 7,9 %, contre 2,0 % pour son indicateur de référence, ce qui a constitué la principale source de sous-performance du fonds, puisque nous avons dû ramener la valeur de nos actions russes à près de zéro en raison de notre incapacité à les négocier. Notre thèse d'investissement dans les actions russes reposait sur deux facteurs, le premier étant la solidité des fondamentaux macroéconomiques russes. D'autre part, la politique économique était très orthodoxe, avec un budget équilibré grâce à un prix du pétrole de 42 dollars, un important excédent de la balance courante de près de 10 % du PIB et des taux réels positifs avoisinant les 400 points de base. En conséquence, le ratio dette/PIB de la Russie était l'un des plus faibles de toutes les grandes économies, à environ 20 % du PIB, et la banque centrale avait accumulé des réserves de change en euros, en dollars américains, en yuans chinois et en or à hauteur de 43 % du PIB, soit un niveau beaucoup plus élevé que la moyenne des marchés émergents, ce qui nous a laissé entrevoir des perspectives d'appréciation du rouble et de baisse des taux d'intérêt. En plus de ces fondamentaux macroéconomiques solides, les actions affichaient des valorisations très attrayantes et les entreprises dans lesquelles nous investissions avaient une gestion de premier ordre, des perspectives de croissance très élevées et répondaient à notre exigence d'un bon profil de flux de trésorerie. Ces trois entreprises sont gérées par des dirigeants chevronnés. Nous espérons à présent un processus de paix, avec la levée des sanctions internationales, qui permettrait à nos trois titres russes d'être à nouveau négociés, ce qui pourrait être très bénéfique pour le Fonds.

Sur l'ensemble de l'année 2022, les positions du fonds en Inde et au Brésil ont été les principaux moteurs de la performance. Le marché indien a été relativement épargné au cours d'une année très volatile et difficile pour la plupart des catégories d'actifs dans le monde. Le fonds a bénéficié de ses participations dans des franchises de consommation solides en Inde, telles que Varun Beverages et Vedant Fashions (Manyavar). Au Brésil, la principale position du fonds était la société de transport Alupar Investimento, qui continue à fournir des rendements réguliers, prévisibles et supérieurs à ceux du marché.

Après une année 2021 solide mais une année 2022 très difficile, nous sommes enthousiastes quant aux perspectives pour 2023. Nous continuons à identifier les entreprises qui affichent des perspectives de croissance pérennes, dont les modèles d'entreprise offrent des rendements solides et peuvent facilement financer la croissance, dont les équipes de gestion ont notre confiance et qui, selon nous, contribuent au développement durable des communautés au sein desquelles elles opèrent.

Nous sommes conscients de l'existence de deux grands facteurs opposés qui façonneront probablement les mois et les trimestres à venir. D'une part, nous sommes prudents quant à l'impact de la récession imminente dans les principaux pays développés. Dans le même temps, des signes précurseurs indiquent que la classe d'actifs des marchés émergents pourrait s'imposer après avoir été à la traîne des actions mondiales pendant plus d'une décennie. L'accent mis par le fonds sur les petites et moyennes capitalisations des marchés émergents nous offre une diversité d'opportunités à travers les thèmes de nos principales zones géographiques – des leaders de l'exportation de services et de la consommation intérieure induite en Inde et au sein de l'ANASE aux puissances exportatrices de biens que sont la Chine et le Vietnam et à leur consommation intérieure ; des écosystèmes technologiques avancés en Corée du Sud et à Taiwan aux économies enrichies par des matières premières essentielles en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique. Nous nous efforçons sans cesse de renforcer le portefeuille du fonds en tirant parti des opportunités offertes par les bouleversements dans une région ou au sein d'un thème spécifique.

\*Pour la classe d'actions A EUR acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Sources : Carmignac, Bloomberg, données des entreprises, Recherche, 31/12/2022.



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Emerging Discovery sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A CHF ACC HDG	LU0807689400	CHF	-22,92 %	-11,67 %
A EUR ACC	LU0336083810	EUR	-22,39 %	-11,67 %
A USD ACC HDG	LU0807689582	USD	-21,23 %	-11,67 %
F CHF ACC HDG	LU0992629823	CHF	-22,15 %	-11,67 %
F EUR ACC	LU0992629740	EUR	-21,61 %	-11,67 %
F USD ACC HDG	LU0992630169	USD	-20,43 %	-11,67 %
FW EUR ACC	LU1623762256	EUR	-21,61 %	-11,67 %
FW GBP ACC	LU0992630086	GBP	-17,16 %	-6,66 %
FW USD ACC	LU1623762330	USD	-26,43 %	-17,10 %
I EUR ACC	LU2420651155	EUR	-21,46 %	-11,67 %
IW EUR ACC	LU2420651239	EUR	-21,58 %	-11,67 %
IW GBP ACC	LU2427320499	GBP	-17,13 %	-6,66 %
IW USD ACC	LU2427320572	USD	-26,40 %	-17,10 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Horizon  
d'investissement  
minimum recommandé :

3 ANNÉES

RISQUE PLUS FAIBLE RISQUE PLUS ÉLEVÉ

1	2*	3	4	5	6	7
---	----	---	---	---	---	---

En 2022, Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond a affiché une performance de -5,56 % (classe d'actions A EUR Acc – LU0336083497), contre -11,79 % pour son indicateur de référence (JP Morgan GBI Global (EUR)).

### Commentaire du gestionnaire

Après 10 ans d'absence, l'inflation est revenue en force. Face à cette nouvelle dynamique, les banques centrales ont été contraintes de procéder au resserrement monétaire le plus rapide et le plus coordonné de l'histoire, ce qui a entraîné la plus forte baisse de l'histoire pour les rendements obligataires et un élargissement brutal des spreads. L'année 2022 a également été marquée par une évolution remarquable des corrélations entre les actifs risqués et les taux d'intérêt. Par exemple, les secteurs du crédit HY ont affiché une corrélation positive avec les taux, à contre-courant de la tendance à la corrélation négative observée depuis 10 ans.

En outre, des divergences macroéconomiques ont persisté entre les différentes zones géographiques en 2022, notamment en termes d'inflation, de croissance ou de réouverture des économies. Cependant, l'économie mondiale n'a cessé de se détériorer tout au long de l'année 2022, sous l'effet :

- de la dissipation de l'effet de réouverture,
- d'un resserrement monétaire et budgétaire synchronisé,
- de l'effondrement de l'immobilier en Chine et du maintien de certaines mesures liées à la politique « zéro Covid », et

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

- de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, conjuguée aux crises énergétiques.

Les marchés des devises ont eux aussi connu une année mouvementée. Par exemple, l'USD/EUR a atteint un sommet en septembre (inédit depuis 2002). D'autres devises ont également affiché une volatilité accrue, comme la livre sterling (GBP), le yen (JPY) ou encore le réal brésilien (BRL).

Dans ce contexte, Carmignac Global Bond a perdu du terrain en 2022 en termes absolus, mais a dégagé une performance nettement supérieure à celle de son indicateur de référence. Le Compartiment a bien résisté malgré le contexte difficile pour les obligations, en grande partie grâce à la gestion très active de notre exposition au dollar depuis le début de l'année. La sensibilité du Compartiment a oscillé entre 1,5 et 6. Notre biais long en termes de sensibilité au cours de l'année a coûté des points, bien que notre stratégie longue sur le dollar ait servi de couverture à cette position. Nos investissements en obligations d'entreprises ont bénéficié d'une couverture structurelle tout au long de l'année, ce qui nous a permis d'échapper à l'élargissement des spreads. Enfin, notre sélection de devises, en dehors de l'USD, a également généré de l'alpha au cours de l'année 2022.

A l'approche de 2023, notre portefeuille est positionné en vue d'une poursuite de la tendance à la stabilisation des taux d'intérêt américains amorcée fin 2022. Nous sommes prudents à l'égard de l'Europe, compte tenu du maintien d'une inflation élevée et du volume record d'émissions obligataires prévu au sein du bloc monétaire en 2023.

Les prévisionnistes ont repoussé l'échéance d'une récession aux Etats-Unis à la fin 2023, étant donné que la Chine a ouvert son économie plus tôt et plus largement que prévu et que les dernières statistiques macroéconomiques se sont avérées solides, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Nous avons donc positionné notre Compartiment sur des actifs à risque tels que les obligations d'entreprises et la dette des pays émergents en devises fortes et locales.

Sur le marché des changes, nous sommes peu exposés à l'USD et investissons principalement dans des monnaies à bêta élevé présentant un portage attractif et un potentiel de rebond important, telles que le réal brésilien, le peso mexicain et le shekel israélien.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Global Bond sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU0336083497	EUR	-5,56 %	-11,79 %
FW GBP ACC HDG	LU0553413385	GBP	-2,33 %	-11,79 %
A CHF ACC HDG	LU0807689822	CHF	-6,06 %	-11,79 %
A USD ACC HDG	LU0807690085	USD	-4,20 %	-11,79 %
A EUR YDIS	LU0807690168	EUR	-5,58 %	-11,79 %
E USD ACC HDG	LU0992630243	USD	-4,54 %	-11,79 %
INCOME E USD HDG	LU0992630326	USD	-4,58 %	-11,79 %
F EUR ACC	LU0992630599	EUR	-5,25 %	-11,79 %
F CHF ACC HDG	LU0992630755	CHF	-5,74 %	-11,79 %
FW GBP ACC	LU0992630839	GBP	1,80 %	-11,79 %
F USD ACC HDG	LU0992630912	USD	-3,86 %	-11,79 %
INCOME A CHF HDG	LU1299301876	CHF	-6,13 %	-11,79 %
I EUR ACC	LU2420651825	EUR	-5,29 %	-11,79 %
IW EUR ACC	LU2420652047	EUR	-3,63 %	-11,79 %
INCOME A EUR	LU1299302098	EUR	-5,59 %	-11,79 %
E EUR ACC	LU1299302254	EUR	-5,91 %	-11,79 %
FW EUR ACC	LU1623762769	EUR	-3,67 %	-11,79 %

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

INCOME FW GBP	LU1748451231	GBP	1,80 %	-11,79 %
F EUR YDIS	LU1792392216	EUR	-5,31 %	-11,79 %
F USD YDIS HDG	LU2278973172	USD	-3,95 %	-11,79 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond



En 2022, Carmignac Portfolio Flexible Bond a affiché une performance de -8,02 % (classe d'actions A EUR Acc - LU0336084032), contre -16,93 % pour son indicateur de référence (indice ICE BofA ML Euro Broad Market (coupons réinvestis)).

### Commentaire du gestionnaire

L'année 2022 a été marquée par un net rebond de l'inflation. D'une part, la guerre entre l'Ukraine et la Russie a entraîné une hausse des prix des matières premières. D'autre part, la politique « zéro Covid » en Chine ainsi que la forte demande des consommateurs dans une dynamique post-covid ont contribué à cette résurgence inflationniste avec un déséquilibre dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Suite à ce changement de régime d'inflation, la plupart des banques centrales ont resserré leurs politiques monétaires, ce qui a entraîné une forte baisse des valorisations sur les marchés d'actions et obligataires. Ainsi, les principaux indices obligataires ont terminé l'année avec des pertes record, comme l'illustre l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury Total Return Value Unhedged EUR, qui a enregistré une performance négative de -18,46 % en 2022. Les indices de la dette d'entreprise ont affiché une dynamique similaire, tant pour le haut rendement (-11,48 % pour l'indice ICE BofA Euro High Yield) que pour le crédit investment grade (-13,95 % pour l'indice ICE BofA Euro Corporate).

L'événement majeur de la première partie de l'année 2022 a été sans conteste l'entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine, qui a mis à mal l'approvisionnement en matières premières de l'Europe et renforcé la polarisation des relations géopolitiques mondiales. Cet événement a également entraîné une forte augmentation des spreads des actifs à revenu fixe, en particulier la dette émergente, ce qui a eu un impact sur la performance de notre stratégie. L'année 2022 a également été marquée par le retour de l'inflation à son plus haut niveau depuis 40 ans. Les indices des prix à la consommation ont culminé à +10,6 % dans la zone euro en octobre et à +9,1 % en juin aux Etats-Unis. Cette résurgence de l'inflation a eu un double effet négatif avec d'une part une érosion des perspectives de croissance de l'économie mondiale, qui ont été revues à la baisse de +4,5 % à +3,1 % pour l'année 2022, et d'autre part un changement de cap des banques centrales, qui ont dû procéder à de multiples hausses de taux afin de freiner les prix à la consommation, ce qui nous a conduits à réduire notre exposition aux actifs risqués mais aussi à raccourcir la durée du fonds afin d'amortir la baisse des indices de taux d'intérêt sur l'ensemble du premier semestre. Si l'été a été synonyme d'accalmie sur les marchés, avec un léger rattrapage des valorisations dans l'espoir d'une atténuation des pressions inflationnistes, le répit a été de courte durée. En effet, à la fin de l'été, l'actualité a été riche tant sur le plan géopolitique que sur celui de la politique monétaire. En Europe, nous avons assisté à la démission du Premier ministre italien Mario Draghi, qui a été remplacé par la cheffe du parti populiste Fratelli d'Italia, Giorgia Meloni. Au Royaume-Uni, le flot de nouvelles a été quasi ininterrompu avec les démissions successives de Boris Johnson et de Liz Truss au poste de Premier ministre, auxquels a succédé le conservateur Rishi Sunak. Enfin, en Chine, Xi Jinping a été réélu à la tête du pays. La Chine a également connu une année particulièrement mouvementée avec une politique « zéro Covid » qui a considérablement ralenti son élan économique, mais aussi en termes de tensions avec son voisin Taïwan. L'assouplissement de sa politique de restrictions sanitaires et la reprise du dialogue avec Washington en fin d'année ont alimenté l'optimisme des opérateurs et nous ont donc conduits à augmenter le budget de risque de notre stratégie en renforçant notre exposition à la dette d'entreprise (dette subordonnée, dette émergente, crédit à haut rendement).

En revanche, le symposium de Jackson Hole fin août s'est traduit par un resserrement des conditions de financement, le ton offensif employé par Jerome Powell ayant été suivi par une accélération des hausses de taux. La Banque centrale européenne a elle aussi durci le ton, ce qui nous a amenés à réduire considérablement la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt en septembre et en octobre. Enfin, l'inflexion des données d'inflation au cours des deux derniers mois de l'année nous a conduits à augmenter la durée du fonds afin de profiter pleinement de la décompression des taux. Notre gestion flexible au cours des quatre derniers mois de la période sous revue s'est traduite par une performance positive de +210 points de base, alors que dans le même temps, l'indice de référence a cédé 478 points de base. A la fin de la période, notre portefeuille affichait un rendement à l'échéance de 6,6 % (contre 3,0 % au début de la période), tandis que la notation moyenne du portefeuille est restée stable à BBB, pour une durée de 2,66 ans.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Sources : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Flexible Bond sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU0336084032	EUR	-8,02 %	-16,93 %
A EUR YDis	LU0992631050	EUR	-8,02 %	-16,93 %
A USD ACC HDG	LU0807689749	USD	-6,51 %	-16,93 %
A CHF ACC HDG	LU0807689665	CHF	-8,37 %	-16,93 %
F EUR ACC	LU0992631217	EUR	-7,66 %	-16,93 %
F USD ACC HDG	LU2427321547	USD	-6,15 %	-16,93 %
Income A EUR	LU1299302684	EUR	-8,02 %	-16,93 %
F CHF Acc Hdg	LU0992631308	CHF	-8,04 %	-16,93 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Horizon  
d'investissement  
minimum recommandé : **5** ANNÉES



En 2022, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine a affiché une performance de -9,6 % (classe d'actions A EUR Acc - ISIN LU0592698954), contre -8,4 % pour son indicateur de référence (40 % MSCI Emerging Markets NR USD (dividendes nets réinvestis) + 40 % JP Morgan GBI-EM Unhedged (EUR, coupons réinvestis) + 20 % ESTER capitalisé. Rebalancement trimestriel).

### Commentaire du gestionnaire

Les marchés obligataires ont connu l'un des pires marchés baissiers de leur histoire, sous l'effet d'une inflation obstinément élevée, d'une accélération du rythme du resserrement monétaire par les banques centrales et du conflit entre la Russie et l'Ukraine, toujours en cours. L'année 2022 a également été marquée par une évolution remarquable des corrélations entre les actifs risqués et les taux d'intérêt. En outre, des divergences macroéconomiques ont persisté entre les différentes zones géographiques en 2022, notamment en termes d'inflation, de croissance ou de réouverture des économies. Au cours de l'année, les rendements ont été exceptionnellement négatifs dans l'univers des marchés émergents, l'indice souverain externe (EMBIGD) affichant un rendement de -17,8 % sur 2022, dépassant le précédent plus bas annuel de 2008 (-12,0 %). L'indice GBI-EM (indice des taux locaux) a quant à lui enregistré sa deuxième plus mauvaise année depuis l'existence de l'indice (-11,5 %, contre -14,9 % en 2015).

Dans ce contexte, le fonds a souffert des marchés baissiers historiques et violents dans le segment des revenus fixes, qui ont affecté notre exposition à la dette souveraine locale et externe, principalement dans la région EMOA et en Amérique latine. Le portefeuille a également pâti de son exposition à la Russie.

En effet, alors que notre portefeuille d'actions était très peu exposé au marché russe, le portefeuille obligataire a quant à lui souffert de son exposition au complexe russe par le biais d'obligations d'Etat (dette locale et extérieure) et de crédits. Cette exposition à la Russie repose sur plusieurs facteurs. Le pays disposait d'excellents fondamentaux économiques, d'une dette publique très faible (moins de 20 % du PIB) et de réserves de devises étrangères considérables (plus de 43 % du PIB) grâce à un important excédent de la balance des opérations courantes (près de 10 % du PIB) et à un excédent budgétaire élevé (environ 4 % du PIB). La guerre a également alimenté l'incertitude dans l'ensemble des marchés émergents au début de l'année. En effet, nombre de ces sanctions étaient sans précédent, en particulier l'interdiction de commercer avec la banque centrale russe, et ont largement pris de court les acteurs du marché, qui s'étaient davantage concentrés sur les discussions autour de SWIFT.

En outre, la guerre a également accru les pressions inflationnistes en poussant à la hausse les prix des denrées alimentaires et de l'énergie. En conséquence, les actions de croissance ont largement sous-performé les titres de valeur en 2022, les valeurs pétrolières et minières affichant les meilleurs rendements. Dans ce contexte, nous avons également pâti de notre exposition aux entreprises technologiques asiatiques, notamment coréennes et taiwanaises, telles que Samsung Electronics et Taiwan Semiconductor, qui ont affiché des rendements négatifs, bien que ces entreprises soient des leaders mondiaux sur les marchés à croissance rapide des mémoires à semi-conducteurs, appelés à bénéficier de la demande générée pour ce type de produits par la révolution numérique et l'utilisation croissante des véhicules électriques.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

Toutefois, le fonds a réussi à compenser ce retard au cours du second semestre, en rebondissant fortement depuis le point bas du mois de mars. Ce solide rebond est principalement dû à l'augmentation de notre allocation à l'Asie et à l'excellente performance de notre sélection de titres chinois et coréens au cours du dernier trimestre.

En ce qui concerne les obligations, notre allocation à la dette locale chilienne et hongroise ainsi que notre sélection d'obligations d'entreprises dans le secteur de l'énergie ont également contribué à la performance. Le fonds a également bénéficié de son allocation à la dette locale chilienne et hongroise et de sa gestion active de l'exposition aux devises, avec un positionnement sélectif sur les devises de la région EMOA et d'Amérique latine et une exposition tactique au dollar.

Enfin, notre positionnement prudent sur les actions et nos stratégies de couverture (via des indices boursiers et des Credit Default Swap) nous ont également aidés à gérer les baisses et à compenser le repli pendant les périodes de correction du marché.

Nous abordons l'année 2023 avec un point de vue positif sur les actifs des pays émergents, car les principaux vents contraires qui pèsent sur la classe d'actifs devraient commencer à se dissiper lentement. Tout d'abord, l'inflation devrait continuer à baisser, poussant finalement la Réserve fédérale à interrompre son cycle de hausse des taux d'intérêt en 2023. La Chine s'est clairement éloignée de la politique « zéro Covid » et a adopté des mesures de relance pour l'immobilier, qui tend à être un secteur clé pour les marchés émergents à l'échelle mondiale.

Du côté des actions, nous maintenons une allocation accrue aux marchés asiatiques et chinois, considérant que l'abandon de la politique « zéro Covid » devrait restaurer la confiance des consommateurs et des investisseurs à l'égard d'un marché dont les valorisations sont particulièrement intéressantes après deux années de baisse.

En ce qui concerne la dette, nous privilégions à nouveau la durée, principalement en monnaie locale, ainsi que le crédit dans les pays en retard tels que les pays d'Europe centrale. Les pays qui ont été parmi les premiers à relever leurs taux d'intérêt, en particulier le Brésil, demeurent selon nous intéressants, mais d'autres s'étant engagés plus tardivement dans cette voie, comme le Mexique, offrent également des perspectives séduisantes. C'est dans le domaine des devises que nous décelons le potentiel de hausse le plus faible par rapport à l'euro, mais nous nous attendons à ce que le dollar reste orienté à la baisse dans les prochains mois.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Sources : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A CHF ACC HDG	LU0807690838	CHF	-10,16 %	-8,39 %
A EUR ACC	LU0592698954	EUR	-9,58 %	-8,39 %
A EUR YDIS	LU0807690911	EUR	-9,58 %	-8,39 %
A USD ACC HDG	LU0592699259	USD	-7,83 %	-8,39 %
E EUR ACC	LU0592699093	EUR	-10,26 %	-8,39 %
F CHF ACC HDG	LU0992631720	CHF	-9,57 %	-8,39 %
F EUR ACC	LU0992631647	EUR	-9,00 %	-8,39 %
F GBP ACC	LU0992631993	GBP	-3,84 %	-3,19 %
F USD ACC HDG	LU0992632025	USD	-7,35 %	-8,39 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

Horizon  
d'investissement  
minimum recommandé :  5 ANNÉES



En 2022, le Compartiment a enregistré une performance de -14,4 % (classe d'actions F EUR Acc - ISIN LU0992626480), contre -14,86 % pour son indicateur de référence (indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis).

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### Commentaire du gestionnaire

2022 a été l'une des pires années du siècle pour les marchés obligataires. Le retour soudain de l'inflation, une nouvelle guerre en Ukraine, à l'origine d'une crise énergétique, et la hausse spectaculaire des taux d'intérêt ont surpris les marchés financiers, habitués depuis 2008 à voir toutes les crises résolues par des politiques monétaires accommodantes. A cela s'est ajoutée la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement chinois, qui a lourdement pesé sur la croissance du pays et la confiance des investisseurs. Tous ces éléments conjugués ont abouti à une année particulièrement volatile sur les marchés, avec une sous-performance encore plus prononcée pour les actifs de qualité, qui ont par nature une durée plus longue. Ce contexte est également défavorable à la gestion traditionnelle de Carmignac Portfolio Emergents, une stratégie n'investissant pas dans les énergies fossiles et principalement exposée à des thèmes de croissance.

Par conséquent, notre performance négative est essentiellement due à notre positionnement au premier semestre, qui a été affecté par notre biais de qualité dans le portefeuille, notamment en Chine, et notre exposition à la Russie.

Le compartiment avait une exposition de 5,5 % à la Russie avant l'invasion de l'Ukraine. Elle s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les fondamentaux de l'économie russe : le niveau d'endettement est faible, à moins de 20 % du PIB, les réserves de change sont élevées, atteignant plus de 43 % du PIB grâce à des excédents importants avec près de 10 % pour la balance courante et 4 % pour la balance budgétaire. En outre, nous avons identifié de bonnes entreprises, des perspectives de croissance bien orientées et une solide gouvernance d'entreprise. Lorsque la guerre a éclaté, il était malheureusement trop tard pour vendre. Nous avons réussi à liquider totalement l'une de nos positions en janvier, mais nous avons subi une perte importante pour les deux autres, après avoir choisi d'évaluer nos actions russes à une valeur proche de zéro afin de tenir compte de notre impossibilité de négocier ces titres.

Le Compartiment a néanmoins résisté et a réussi à rattraper son retard à la faveur du rebond de ses investissements au cours du dernier trimestre, de la rigueur de son processus d'investissement, et en particulier grâce à la gestion de la poche chinoise, en dépit de la sous-performance de la Chine. Ainsi, malgré la surpondération de la Chine au cours de l'année (38 % en moyenne contre 31 % pour notre indice de référence sur l'année 2022), nos titres chinois ont apporté une contribution positive sur l'année. Cela s'explique principalement par notre décision, fin 2021, de renforcer la par des ADR chinois (sociétés chinoises cotées à New York), car nous estimions que leurs valorisations étaient incorrectes.

En dehors de la Chine, le portefeuille a également bénéficié de notre approche disciplinée, qui nous a permis de renforcer certaines positions après des baisses plutôt que de capituler pendant les crises de confiance du marché, en particulier dans le secteur des semi-conducteurs, auquel nous sommes fortement exposés via trois titres (Samsung, TSMC et Tokyo Electron). Enfin, nous avons bénéficié indirectement de la hausse des matières premières grâce à notre surpondération de l'Amérique latine et, en particulier, du Brésil tout au long de l'année.

Nous entamons l'année 2023 avec une vision optimiste des marchés émergents, car l'économie chinoise commence progressivement à s'ouvrir, ce qui devrait stimuler la croissance économique dans l'ensemble du monde émergent, en particulier en Asie et en Amérique latine. Nous avons étoffé notre positionnement sur le marché chinois, considérant que l'abandon de la politique « zéro Covid » devrait restaurer la confiance des consommateurs et des investisseurs. De plus, nous maintenons une allocation accrue aux pays producteurs de matières premières en Amérique latine (principalement le Brésil et le Mexique).

*\*Pour la classe d'actions F EUR acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.*

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque classe d'actions de Carmignac Portfolio Emergents sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
F EUR ACC	LU0992626480	EUR	-14,35 %	-14,85 %
F CHF ACC HDG	LU0992626563	CHF	-14,95 %	-14,85 %
FW GBP ACC	LU0992626720	GBP	-9,36 %	-10,02 %
F USD ACC HDG	LU0992626993	USD	-13,03 %	-14,85 %
A CHF ACC HDG	LU1299303062	CHF	-15,51 %	-14,85 %
A EUR ACC	LU1299303229	EUR	-14,80 %	-14,85 %
A USD ACC HDG	LU1299303575	USD	-13,50 %	-14,85 %
FW EUR ACC	LU1623762413	EUR	-14,23 %	-14,85 %
A EUR YDIS	LU1792391242	EUR	-14,79 %	-14,85 %
I EUR ACC	LU2420650777	EUR	-14,22 %	-14,85 %
IW EUR ACC	LU2420651072	EUR	-14,19 %	-14,85 %

*Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.*

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities



En 2022, Carmignac Portfolio Long

Short European Equities (classe d'actions A EUR

Acc - ISIN LU1317704051) a enregistré une performance de -6,34 %.

#### Commentaire du gestionnaire

2022 a été une année très difficile au niveau des prix des actifs. Le Nasdaq a chuté de 33 %, sa pire année depuis 2008, et les obligations ont connu un marché baissier pour la première fois en 70 ans. Dans le même temps, les cryptomonnaies, le capital-risque, le capital-investissement et les prix de l'immobilier ont tous fortement baissé, alors que l'inflation a atteint des sommets et que les banques centrales du monde entier ont relevé leurs taux d'intérêt.

Bien que nous ayons surperformé la plupart des classes d'actifs, nous avons tout de même accusé une perte en termes absolus, une évolution frustrante dans la mesure où nous anticipions une forte baisse du prix des actifs en 2022. Au début de l'année, nous étions très pessimistes à l'égard du prix des actifs et l'avons signalé dans notre lettre du quatrième trimestre 2021, en mettant en garde contre une déflation généralisée après une période d'inflation considérable stimulée par les mesures de relance monétaire et budgétaire au niveau mondial.

Nous avons commencé à réduire notre exposition nette et brute très tôt (en janvier), et au milieu de l'année, alors que les actions européennes avaient baissé de 18 % et le Nasdaq de 30 %, nous affichions encore une légère progression pour l'année. Nous avons utilisé des positions courtes pendant la plus grande partie de la période et avons généré un bon alpha. Malheureusement, les positions longues du cœur de portefeuille affichaient toujours un biais marqué pour la qualité, un facteur fortement pénalisé par la compression des multiples, même si les bénéficiaires ont bien résisté. Les actions de qualité ont nettement sous-performé le marché, nous empêchant de gagner plus d'argent au premier semestre.

Au troisième trimestre, les marchés ont enregistré un rebond consécutif au marché baissier au début de l'été, avant d'atteindre de nouveaux plateaux à la fin du trimestre. Le quatrième trimestre s'est avéré compliqué, en particulier au cours du mois d'octobre, lorsque le climat plus chaud en Europe, l'intervention de la banque d'Angleterre et les mesures gouvernementales de soutien à l'énergie ont entraîné un important mouvement de liquidation forcée des positions courtes et de rotation en faveur des titres « value », qui a duré pendant la majeure partie du trimestre. Le secteur technologique et les actions de qualité ont encore sous-performé, malgré la baisse des rendements liée au repli de l'indice des prix à la consommation (IPC).

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Sources : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2022

#### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque classe d'actions de Carmignac Portfolio Long Short European Equities sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022
F EUR ACC	LU0992627298	EUR	-5,72 %
F CHF ACC HDG	LU0992627371	CHF	-6,24 %
F GBP ACC HDG	LU0992627454	GBP	-4,36 %
F USD ACC HDG	LU0992627538	USD	-4,17 %
A EUR ACC	LU1317704051	EUR	-6,34 %
E EUR ACC	LU1317704135	EUR	-7,03 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement



En 2022, Carmignac Portfolio Investissement (F EUR Acc - LU0992625839) a enregistré une performance de -17,38 %, contre -13,01 % pour son indicateur de référence (MSCI ACWI (EUR) dividendes nets réinvestis).

#### Commentaire du gestionnaire

Après une décennie d'absence, l'inflation a fait son grand retour sous l'effet de la demande refoulée, qui, conjuguée au soutien extraordinaire prodigué par les institutions financières pendant les années de pandémie et à une offre restreinte, a tiré les prix à la hausse. Face à cette nouvelle dynamique, les banques centrales ont été contraintes d'adopter des politiques restrictives pour faire face aux pressions du marché du travail et aux composantes persistantes de l'inflation. Le resserrement monétaire a entraîné une hausse rapide des taux d'intérêt, qui a fait plonger les marchés obligataires. En conséquence, la plupart des marchés d'actions ont déraillé, les segments les plus chers – et notamment les valeurs de croissance qui avaient bénéficié du Covid – ayant le plus souffert. L'énergie s'est distinguée en raison d'un changement dans la dynamique de l'offre et de la demande. Alors que les craintes de récession se sont intensifiées tout au long de l'année, les espoirs d'un changement de cap des banques centrales ont alimenté les rebonds techniques des actifs à risque. Les marchés ont toutefois été déçus par les réunions de fin d'année des banques centrales américaine et européenne. Menacée de récession, la Chine a finalement levé sa politique « zéro Covid » afin de soutenir le rebond de son économie.

Notre performance négative est principalement due à notre positionnement au cours du premier semestre, qui a été affecté par notre biais de croissance dans le portefeuille. Nous avons néanmoins réussi à optimiser le rallye observé au second semestre, grâce à une réallocation en faveur des secteurs défensifs (santé, consommation de base) et des secteurs plus cycliques (énergie, valeurs industrielles de qualité).

Notre portefeuille de base se concentre sur les entreprises et les secteurs qui sont en bonne position pour faire face à un ralentissement économique, en particulier dans les marchés développés qui seront confrontés à des défis en 2023. Notre allocation comprend donc des entreprises innovantes du secteur de la santé, ainsi que des entreprises de la consommation de base, qui offrent des biens de première nécessité. Nous investissons également dans des acteurs du luxe aux marges élevées et stables, ainsi que dans des entreprises qui bénéficient de l'adoption croissante des technologies numériques. Le portefeuille a par ailleurs augmenté son exposition à l'Asie, en particulier dans les secteurs du commerce électronique, des vêtements de sport et de l'immobilier en Chine, ainsi que dans les entreprises japonaises.

\*Pour la classe d'actions F EUR acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

#### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Investissement sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
F EUR ACC	LU0992625839	EUR	-17,38 %	-13,01 %
F USD ACC HDG	LU0992626217	USD	-15,28 %	-13,01 %
A EUR ACC	LU1299311164	EUR	-17,91 %	-13,01 %
A EUR YDIS	LU1299311321	EUR	-17,91 %	-13,01 %
A USD ACC HDG	LU1299311677	USD	-15,83 %	-13,01 %
E EUR ACC	LU1299311834	EUR	-18,52 %	-13,01 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine



En 2022, Carmignac Portfolio Patrimoine (F EUR Acc - LU0992627611) a affiché une performance de -8,80 %, contre -10,26 % pour son indicateur de référence (40 % MSCI AC World NR (USD) (dividendes nets réinvestis), 40 % ICE BofA Global Government (USD) (coupons réinvestis), 20 % ESTER capitalisé. Rebalancement trimestriel).



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### Commentaire du gestionnaire

Après une décennie d'absence, l'inflation a fait son grand retour sous l'effet de la demande refoulée, qui, conjuguée au soutien prodigué par les institutions financières pendant les années de pandémie et à une offre restreinte, a exercé une pression sur les prix. Face à cette nouvelle dynamique, les banques centrales ont été contraintes d'adopter des politiques restrictives pour faire face aux pressions du marché du travail et aux composantes persistantes de l'inflation. Le resserrement monétaire a entraîné une hausse rapide des taux d'intérêt, qui a fait plonger les marchés obligataires à des niveaux inédits. En conséquence, la plupart des marchés d'actions ont déraillé, les segments les plus chers – et notamment les valeurs de croissance qui avaient bénéficié du Covid – ayant le plus souffert. L'énergie s'est distinguée en raison d'un changement dans la dynamique de l'offre et de la demande. Alors que les craintes de récession se sont intensifiées tout au long de l'année, les espoirs d'un changement de cap des banques centrales ont alimenté les rebonds techniques des actifs à risque. Les marchés ont toutefois été déçus par les réunions de fin d'année des banques centrales américaine et européenne. Menacée de récession, la Chine a finalement levé sa politique « zéro Covid » afin de soutenir le rebond de son économie.

2022 a été une année particulièrement difficile pour les gestionnaires d'actifs. Notre performance négative est principalement due à notre positionnement au premier semestre. En effet, nos positions russes dans le crédit et la dette souveraine, ainsi que notre préférence pour les valeurs de croissance, ont fait partie des freins à la performance. En fait, le compartiment s'est relativement bien comporté au second semestre, malgré la forte volatilité des actions et des obligations. Cette performance est imputable à la modification de l'allocation par classe d'actifs et par secteur (par exemple, l'exposition accrue à l'énergie et à l'or), ainsi qu'à la gestion réussie de nos expositions (réduction de l'exposition au dollar, gestion de la protection du crédit, ajout de la sensibilité aux taux américains), ce qui nous a permis de tirer parti du rebond des actifs à risque tout en atténuant la correction de fin d'année.

Notre stratégie pour 2023 repose plus que jamais sur la diversification et la gestion active. Nous sommes convaincus que les marchés boursiers n'intègrent pas entièrement une récession mondiale, ce qui nous incite à conserver une stratégie à faible bêta (c'est-à-dire moins corrélée au marché) avec une exposition limitée aux actions et un accent sur les soins de santé, les biens de consommation de base et l'or. Nous équilibrerons cette stratégie avec une exposition sélective à des opportunités idiosyncratiques attrayantes. La classe d'actifs du crédit reflète déjà les préoccupations en matière de croissance et récompense largement les investisseurs, ce qui nous incite à conserver une importante allocation non couverte à ce segment. Enfin, notre exposition aux devises favorise l'euro par rapport au dollar.

L'année 2022 restera dans les mémoires comme celle de la reprise du cycle. Les nombreux chocs qui ont frappé l'économie au cours du premier semestre – la fin des liquidités des banques centrales, le choc énergétique, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement – ont probablement sonné le glas des marchés directionnels à faible volatilité qui ont prévalu au cours de la dernière décennie. Cet environnement a déclenché un retour de l'inflation, qui devrait rester structurellement plus élevée, et avec elle un retour au cycle économique. Une nouvelle économie cyclique exige de la part des investisseurs à la fois de la prévoyance et des compétences en matière de gestion proactive.

\* Pour la classe d'actions F EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Patrimoine sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
F EUR ACC	LU0992627611	EUR	-8,80 %	-10,26 %
F CHF ACC HDG	LU0992627702	CHF	-9,20 %	-10,26 %
F GBP ACC	LU0992627884	GBP	-3,63 %	-5,17 %
F GBP ACC HDG	LU0992627967	GBP	-7,89 %	-10,26 %
F USD ACC HDG	LU0992628346	USD	-7,43 %	-10,26 %
E USD ACC HDG	LU0992628429	USD	-8,29 %	-10,26 %
INCOME E USD HDG	LU0992628692	USD	-8,30 %	-10,26 %
INCOME E EUR	LU1163533349	EUR	-9,66 %	-10,26 %
INCOME A EUR	LU1163533422	EUR	-9,29 %	-10,26 %
INCOME A CHF HDG	LU1163533695	CHF	-9,67 %	-10,26 %
INCOME F EUR	LU1163533778	EUR	-8,82 %	-10,26 %
A EUR ACC	LU1299305190	EUR	-9,28 %	-10,26 %
A EUR YDIS	LU1299305356	EUR	-9,28 %	-10,26 %
A CHF ACC HDG	LU1299305513	CHF	-9,67 %	-10,26 %
A USD ACC HDG	LU1299305786	USD	-7,91 %	-10,26 %
E EUR ACC	LU1299305943	EUR	-9,64 %	-10,26 %
F EUR YDIS	LU1792391671	EUR	-8,80 %	-10,26 %
INCOME A USD HDG	LU1792391838	USD	-7,94 %	-10,26 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

Horizon  
d'investissement  
minimum recommandé : **2** ANNÉES



En 2022, Carmignac Portfolio Sécurité a affiché une performance de -4,54 % (AW EUR ACC - LU1299306321), surperformant son indicateur de référence (ICE BofA ML 1-3 Y Euro All Government (EUR)), en baisse de -4,82 %.

#### Commentaire du gestionnaire

2022 a été le pire millésime depuis la création des indices d'obligations souveraines, qui ont chuté de près de 17 % en Europe, sous-performant les indices d'obligations d'entreprises, en baisse de près de 13 % ainsi que les bons du Trésor américain, malgré une perte de près de 13 %, un record depuis 1928, et surtout, la plupart des indices d'actions dans une année rouge.

Néanmoins, la normalisation brutale après presque 15 ans d'injections massives de liquidités et de taux négatifs aura le mérite de briser le paradigme de la répression financière et d'ouvrir une fenêtre d'opportunité pour les actifs à revenu fixe qui bénéficient actuellement du type de portage que nous avons connu pendant plus d'une décennie.

Les raisons de cette forte normalisation des taux et des marges de crédit s'expliquent par les éléments suivants :

- Les niveaux d'inflation ne faiblissent pas, en particulier pour la composante sous-jacente, hors énergie et alimentation, ce qui fait craindre des effets de second tour.
- Face à cette situation, les banques centrales accélèrent le processus de resserrement monétaire afin de retrouver leur crédibilité et d'éviter une baisse des anticipations d'inflation, malgré les dommages attendus sur l'emploi et la croissance. Le resserrement monétaire en cours à l'échelle mondiale marque un tournant par rapport aux 15 dernières années et n'a guère eu d'équivalent depuis les années 1970.
- Les mesures prises par le gouvernement pour atténuer l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages ne sont pas encore ciblées et ne seront probablement pas temporaires.
- La guerre Russie/Ukraine qui fait toujours rage, accentuant l'incertitude, l'inflation (énergie, alimentation, etc.) et les craintes entourant la croissance en raison des embargos (sur le pétrole) ou des ruptures d'approvisionnement (gaz, minerais ou engrais par exemple).

Dans ce contexte, la performance de Carmignac Portfolio Sécurité peut être divisée en 2 périodes distinctes :

Tout d'abord, au premier semestre, malgré une gestion flexible de la sensibilité et de l'allocation pour atténuer une partie de la hausse des taux et de la baisse des marchés du crédit, le portefeuille a été principalement pénalisé par son exposition au crédit d'entreprise, qui a souffert de l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que de l'élargissement des spreads de crédit. En outre, notre exposition à la Russie, principalement à Gazprom, a constitué un facteur négatif majeur au cours de cette période. Elle a été réduite depuis le début du conflit et ne représentait plus que 0,8 % des actifs à la fin de l'année, contre 3,8 % au début.

Puis, au second semestre, Carmignac Portfolio Sécurité a enregistré une performance positive, rattrapant son indicateur de référence. La gestion de la duration, avec une augmentation progressive de la sensibilité au quatrième trimestre, qui a ensuite été ramenée en dessous de 1 avant la réunion de décembre de la Banque centrale européenne, a permis au Fonds de tirer parti de la volatilité des taux tout au long de cette période. Notre allocation au crédit, après une année difficile, a également bénéficié de la compression des spreads ainsi que du débouclage de nos protections, en particulier au cours du dernier trimestre de l'année. Enfin, le portage du Compartiment a été un facteur clé de la performance au cours du semestre. Au 31/12/2022, Carmignac Portfolio Sécurité affiche un rendement moyen à l'échéance de plus de 4,8 % par an, un niveau inédit depuis la crise de 2008/2009.

\* Pour la classe d'actions AW EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

#### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Sécurité sur l'ensemble de l'année

Actions	Code ISIN	Devise	2022 Performance	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU2426951195	EUR	-4,52 %	-4,82 %
AW CHF ACC HDG	LU1299307055	CHF	-5,02 %	-4,82 %
AW EUR ACC	LU1299306321	EUR	-4,54 %	-4,82 %
AW EUR YDIS	LU1299306677	EUR	-4,55 %	-4,82 %
AW USD ACC HDG	LU1299306834	USD	-2,75 %	-4,82 %
AW CHF ACC HDG	LU0992625086	CHF	-4,70 %	-4,82 %
FW EUR ACC	LU0992624949	EUR	-4,21 %	-4,82 %
FW EUR YDIS	LU1792391911	EUR	-4,21 %	-4,82 %
FW GBP ACC HDG	LU0992625169	GBP	-2,81 %	-4,82 %
FW USD ACC HDG	LU0992625243	USD	-2,41 %	-4,82 %
I EUR ACC	LU2420653367	EUR	-4,23 %	-4,82 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Credit



En 2022, Carmignac Portfolio Credit a affiché une performance de -13,01 % (classe d'actions A EUR Acc– LU1623762843), surperformant son indicateur de référence<sup>1</sup> (75 % ICE BofA ML Euro Corporate + 25 % ICE BofA ML Euro High Yield), qui a reculé de 13,31 %.

#### Commentaire du gestionnaire

2022 a été une année terrible pour les marchés du crédit au niveau mondial. Aucun segment n'a été épargné, les baisses à deux chiffres étant la norme dans toutes les sous-catégories d'actifs. A titre d'exemple, les obligations d'entreprises européennes de qualité investment grade ont chuté de 14 % et les obligations européennes à haut rendement de 11 % en 2022\*\*. L'inflation, la baisse de la croissance, l'augmentation du coût du capital, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la pression sur les marges ainsi que le resserrement agressif des banques centrales sont autant de facteurs qui ont exercé une pression sur les spreads de crédit.

Dans ce contexte, notre portefeuille a été principalement affecté par le marché baissier historique des titres à revenu fixe, qui a touché nos titres « investment grade » et « high yield », tant sur les marchés développés que sur les marchés émergents. Nous avons également souffert de certaines situations spécifiques qui ont été excessivement pénalisées dans un environnement de marché difficile. En outre, nous avons mal évalué l'évolution de la guerre en Ukraine et nous en avons tiré des leçons pour mieux contrôler le risque pays à l'avenir. Même si nous avons été affectés par l'exposition du portefeuille à la Russie, la plupart des émetteurs respectent toujours leurs obligations en matière de service de la dette et la valeur de nos investissements dans ce pays s'est redressée au cours du second semestre de l'année. En ce qui concerne les obligations qui se négociaient à un niveau proche d'une évaluation prudente de leur valeur fondamentale et qui disposaient d'un marché suffisamment liquide, nous avons profité de l'occasion pour céder nos participations. Néanmoins, à l'exception de la Russie, nous avons constaté plus de situations d'amélioration que d'incidents de défaut parmi les entreprises de notre portefeuille. La santé financière d'un nombre important d'émetteurs dont nous détenons les obligations s'est améliorée grâce à l'inflation (notamment dans les secteurs des matières premières et de la finance). Enfin, nous pouvons noter que nos couvertures ont joué leur rôle et apporté une contribution positive à la performance sur l'ensemble de l'année.

Après une année historique et mouvementée en 2022, 2023 s'annonce différente. Non seulement le climat de marché est favorable dans le segment du crédit, mais nous nous rapprochons également de la fin de plus de 10 ans de répression financière. En effet, maintenant que les grandes banques centrales injectent moins de liquidités, les taux et les spreads devraient s'établir à des niveaux structurellement plus élevés. Un coût du capital plus élevé entraînera un retour à la normale des taux de défaillance moyens et offrira des opportunités significatives de génération d'alpha dans les situations de restructuration ainsi que des primes de risque généreuses. Par conséquent, notre portefeuille se concentre toujours sur nos principaux thèmes d'investissement qui bénéficient de la crise énergétique (ou sont relativement peu affectés par elle), tels que le secteur financier, l'énergie et notre sélection de collateralized loan obligations avec une structure à taux variable, atténuant les effets négatifs des pressions inflationnistes, de la volatilité des taux d'intérêt et de l'augmentation des taux de défaut. Dans ces conditions volatiles et incertaines, nous poursuivons nos stratégies de couverture du marché du crédit afin de protéger le portefeuille contre le risque d'une nouvelle dislocation du marché, tout en nous concentrant sur l'alpha et en générant un portage décent.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur. ISIN : LU1623762843.

\*\*Sources : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Credit sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU1623762843	EUR	-13,01 %	-13,31 %
INCOME A EUR	LU1623762926	EUR	-13,03 %	-13,31 %
A USD ACC HDG	LU1623763064	USD	-11,60 %	-13,31 %
FW EUR ACC	LU1623763148	EUR	-12,76 %	-13,31 %
F EUR ACC	LU1932489690	EUR	-12,73 %	-13,31 %
A CHF ACC HDG	LU2020612490	CHF	-13,38 %	-13,31 %
F CHF ACC HDG	LU2020612730	CHF	-13,09 %	-13,31 %
FW CHF ACC HDG	LU2020612813	CHF	-13,22 %	-13,31 %
F USD ACC HDG	LU2020612904	USD	-11,31 %	-13,31 %
FW USD ACC HDG	LU2427321208	USD	-11,01 %	-13,32 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt



En 2022, Carmignac Portfolio EM Debt a affiché une performance de -9,37 % (classe d'actions A EUR Acc – LU1623763221), sous-performant son indicateur de référence (JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EU), qui a cédé 5,90 %.

### Commentaire du gestionnaire

Les marchés obligataires ont connu l'un des pires marchés baissiers de leur histoire, sous l'effet d'une inflation obstinément élevée, d'une accélération du rythme du resserrement monétaire par les banques centrales et du conflit entre la Russie et l'Ukraine, toujours en cours. L'année 2022 a également été marquée par une évolution remarquable des corrélations entre les actifs risqués et les taux d'intérêt. En outre, des divergences macroéconomiques ont persisté entre les différentes zones géographiques en 2022, notamment en termes d'inflation, de croissance ou de réouverture des économies. Au cours de l'année, les rendements ont été exceptionnellement négatifs dans l'univers émergent, l'indice souverain externe (EMBIGD) affichant un rendement de -17,8 % sur 2022, dépassant le précédent plus bas annuel de 2008 (-12,0 %). L'indice GBI-EM (indice des taux locaux) a quant à lui enregistré sa deuxième plus mauvaise année depuis l'existence de l'indice (-11,5 %, contre -14,9 % en 2015).

Dans ce contexte, le fonds a souffert des marchés baissiers historiques et violents dans le segment des revenus fixes, qui ont affecté notre exposition à la dette souveraine locale et externe, principalement dans la région EMOA et en Amérique latine. Le portefeuille a également pâti de son exposition à la Russie, où nous avons mal évalué l'évolution de la guerre en Ukraine, et nous en avons tiré des leçons pour mieux contrôler le risque pays à l'avenir. La guerre a également alimenté l'incertitude dans l'ensemble des marchés émergents au début de l'année. En effet, nombre de ces sanctions étaient sans précédent, en particulier l'interdiction de commercer avec la banque centrale russe, et ont largement pris de court les acteurs du marché, qui s'étaient davantage concentrés sur les discussions autour de SWIFT. En outre, la guerre a également accru les pressions inflationnistes en faisant grimper les prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

Sur le plan positif, nous pouvons souligner la gestion active de notre sélection de devises émergentes, qui a fortement soutenu la performance du Fonds au cours de l'année, principalement grâce à nos positions en Amérique latine et dans la région EMOA. Notre exposition tactique à l'USD a également été porteuse.

A l'avenir, les principaux vents contraires pour les obligations des marchés émergents devraient commencer à se dissiper lentement. Tout d'abord, l'inflation devrait continuer à baisser, poussant finalement la Réserve fédérale à interrompre son cycle de hausse des taux d'intérêt en 2023. La Chine s'est clairement éloignée de la politique « zéro Covid » et a adopté des mesures de relance pour l'immobilier, qui tend à être un secteur clé pour les marchés émergents à l'échelle mondiale. Enfin, le monde s'adapte au choc énergétique et alimentaire provoqué par la guerre en Ukraine et continuera à s'adapter, comme nous le voyons dans toute l'Europe avec la création de terminaux GNL et la poussée des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, nous privilégierons à nouveau la durée, principalement en monnaie locale, ainsi que le crédit dans les pays en retard tels que les pays d'Europe centrale. Les pays qui ont été parmi les premiers à relever leurs taux d'intérêt, en particulier le Brésil, demeurent selon nous intéressants, mais d'autres s'étant engagés plus tardivement dans cette voie, comme le Mexique, offrent également des perspectives séduisantes. C'est dans le domaine des devises que nous décelons le potentiel de hausse le plus faible par rapport à l'euro, mais nous nous attendons à ce que le dollar reste orienté à la baisse dans les prochains mois.

\*Pour la classe d'actions A EUR acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur. ISIN : LU1623763221.

Sources : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio EM Debt sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU1623763221	EUR	-9,37 %	-5,90 %
FW EUR ACC	LU1623763734	EUR	-9,05 %	-5,90 %
F EUR ACC	LU2277146382	EUR	-8,86 %	-5,90 %
F USD Y DIS HDG	LU2346238343	USD	-6,82 %	-5,90 %
A USD ACC HDG	LU2427320812	USD	-7,25 %	-5,90 %
F USD ACC HDG	LU2427320903	USD	-6,74 %	-5,90 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe



En 2022, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (classe d'actions A EUR Acc – LU1744628287) a affiché une performance de -12,73 %, sous-performant son indicateur de référence (40 % STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis) + 40 % BofA Merrill Lynch All Maturity All Euro Government (coupons réinvestis) + 20 % ESTER capitalisé), en baisse de -11,02 %.

#### Commentaire du gestionnaire

En 2022, la persistance d'une inflation élevée a entraîné un changement significatif de la politique des banques centrales, qui s'est traduit par le resserrement monétaire le plus marqué et le plus coordonné de l'histoire. Il a provoqué le plus grand krach obligataire jamais enregistré, les marchés obligataires européens reculant de -16,91 % (performance de l'indice ICE BofA All Maturity All Euro Government). La correction massive a également créé une forte volatilité sur les marchés boursiers, même si les bénéficiaires restent solides. C'est la première fois depuis 1969 que les marchés boursiers et obligataires ont baissé au cours de la même année civile, ce qui complique la tâche des investisseurs qui souhaitent diversifier leurs portefeuilles, car les pertes d'une classe d'actifs peuvent ne pas être compensées par les gains d'une autre classe.

Dans ce contexte, notre portefeuille a été principalement pénalisé par sa sélection d'actions et d'obligations ainsi que par une mauvaise gestion tactique lors des nombreux rebonds en phase baissière. Au sein de notre portefeuille d'actions, notre prédilection pour les actions de croissance de qualité a pesé sur la performance du compartiment et n'a pas été compensée par notre couverture via des indices larges moins orientés vers la croissance. Par conséquent, nos positions reflétant des convictions dans le secteur technologique (comme SAP ou Schneider Electric) ou dans le secteur de la consommation discrétionnaire (Puma) ont été les principaux freins à la performance du portefeuille. En outre, notre poche de crédit a également été affectée par certaines situations spécifiques qui ont été excessivement pénalisées dans un environnement de marché difficile et malgré un positionnement prudent sur cette classe d'actifs. En outre, notre timing et notre gestion tactique dans les périodes de hausse ont également eu un impact sur la performance, notamment en raison d'une trop grande prudence lors des rebonds importants ou de la réexposition en phase de baisse. En revanche, le Compartiment a pu tirer parti de sa capacité à avoir une sensibilité négative pour atténuer la baisse historique des marchés obligataires. La gestion active de la sensibilité a apporté la principale contribution à la performance brute sur l'année, avec des gains de 7,42 % sur nos dérivés sur taux d'intérêt.

Après une année marquée par la résurgence de l'inflation, 2023 devrait être placée sous le signe des conséquences des politiques monétaires sur la croissance économique et les résultats des entreprises. Nous tablons sur un ralentissement de la croissance européenne en 2023, avec un léger recul au cours du premier semestre, suivi d'une modeste reprise par la suite. Les dernières données économiques laissent toutefois entrevoir une croissance plus résistante que prévu. Dans le même temps, les chiffres de l'inflation globale en Europe peuvent être difficiles à déterminer avec précision en raison des différents plans de soutien des gouvernements, mais l'inflation de base devrait rester élevée, autour de 5 %. Ces deux aspects pourraient aider la BCE à poursuivre sa politique de maîtrise de l'inflation, au moins au cours du premier semestre. En ce qui concerne les bénéfices des entreprises, nous pensons que les prévisions de croissance des bénéfices nulle pour l'année prochaine restent optimistes et comportent un risque de révision à la baisse, en particulier dans les secteurs sensibles à la conjoncture. À l'inverse, les obligations sont de loin la classe d'actifs la plus touchée par les mesures de resserrement agressives des banques centrales, ce qui renforce leur attrait. Étant donné que tous les défis liés à la croissance économique et à l'inflation n'ont pas encore été relevés, la volatilité des actions et des obligations devrait rester élevée et des ajustements tactiques à court terme seront requis pour exploiter ces mouvements grâce à une gestion active de la sensibilité et à une couverture des actions.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU1744628287	EUR	-12,73 %	-11,02 %
F EUR ACC	LU1744630424	EUR	-12,30 %	-11,02 %
AW EUR ACC	LU1932476879	EUR	-12,91 %	-11,02 %
A EUR YDIS	LU2181689576	EUR	-12,83 %	-11,02 %
F EUR YDIS	LU2369619742	EUR	-12,15 %	-11,02 %
A USD ACC HDG	LU2427321380	USD	-10,98 %	-11,02 %
F USD ACC HDG	LU2427321463	USD	-10,51 %	-11,02 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024



En 2022, Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 (classe d'actions M EUR Acc - ISIN LU1873147984) a enregistré une performance de -16,39 % et une performance depuis sa création de +0,91 % au 30/12/2022.

### Commentaire du gestionnaire

Après une décennie d'absence, l'inflation a fait son grand retour sous l'effet de la demande refoulée, qui, conjuguée au soutien extraordinaire prodigué par les institutions financières pendant les années de pandémie et à une offre restreinte, a tiré les prix à la hausse. Face à cette nouvelle dynamique, les banques centrales ont été contraintes d'adopter des politiques restrictives pour faire face aux pressions du marché du travail et aux composantes persistantes de l'inflation. Le resserrement monétaire a entraîné une hausse rapide des taux d'intérêt, qui a, à son tour, fait plonger les marchés obligataires. En corollaire, la plupart des marchés d'actions ont déraillé, les segments les plus chers – et notamment les valeurs de croissance qui avaient bénéficié du Covid – ayant le plus souffert. L'énergie s'est distinguée en raison d'un changement dans la dynamique de l'offre et de la demande. Alors que les craintes de récession se sont intensifiées tout au long de l'année, les espoirs d'un changement de cap des banques centrales ont alimenté les rebonds techniques des actifs à risque. Menacée de récession, la Chine a finalement levé sa politique « zéro Covid » afin de soutenir le rebond de son économie.

L'année 2022 a été particulièrement difficile pour les gestionnaires d'actifs, avec des baisses corrélées sur les marchés des actions et des obligations. Malgré un portefeuille diversifié, nous avons enregistré une forte baisse sur la période, du fait de notre exposition aux actifs risqués dans l'ensemble de nos stratégies. Au sein de notre gestion actions, nous avons notamment souffert de notre exposition à Carmignac Portfolio Grandchildren et Carmignac Portfolio Emerging Discovery. Dans notre gestion mixte, notre investissement dans Carmignac Portfolio Patrimoine Europe a constitué un frein. Au sein de notre gestion obligataire, Carmignac Portfolio Credit a pesé sur la performance. Enfin, nos stratégies de produits dérivés ont apporté une contribution négative.

Globalement, 2022 a été marquée par une forte baisse de la valorisation des principaux indices et un net recul de certains segments de croissance. Cependant, de nombreuses actions restent onéreuses. Malgré la résistance des fondamentaux en 2022, nous prévoyons une contraction des bénéfices des entreprises en 2023, en raison du resserrement des conditions financières, de la hausse des prix et de la baisse de la demande, ce qui pourrait peser sur les marges. Nous privilégions les actions d'entreprises affichant un endettement relativement faible et des marges bénéficiaires saines, et cherchons à diversifier nos portefeuilles à la fois au niveau sectoriel et géographique. En outre, après une année difficile pour les marchés de la dette, les obligations offrent à nouveau des rendements attractifs et constituent une alternative intéressante aux actions. Dans ce contexte, les échéances longues peuvent offrir une certaine forme de protection contre le ralentissement de la croissance, tandis que les marchés émergents, notamment en Amérique latine, offrent des possibilités de diversification.

\*Pour la classe d'actions M EUR acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur. ISIN : LU1873147984

Source : Carmignac, Bloomberg, 30/12/2022

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 sur l'ensemble de l'année (dividendes réinvestis)

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance de l'exercice 2022
M EUR ACC	LU1873147984	EUR	-16,39 %
M EUR Ydis	LU1873148016	EUR	-16,39 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed



En 2022, Carmignac Portfolio Family Governed a affiché une performance de -18,60 % (classe d'actions A EUR Acc - LU1966630706), contre -13,01 % pour son indicateur de référence (MSCI AC World (NR, EUR)).

#### Commentaire du gestionnaire

2022 a été une année difficile pour les marchés actions mondiaux. Les tensions géopolitiques consécutives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, conjuguées aux mesures prises par les banques centrales afin de lutter contre la flambée de l'inflation, ont fait naître des craintes de récession dans toutes les régions.

Si le début de l'année a été marqué par des tensions croissantes au niveau des coûts de l'énergie et des matières premières, l'inquiétude s'est ensuite portée sur les pressions exercées sur la croissance économique et les bénéfices globaux des entreprises. Au cours de l'année, les titres « Value » se sont nettement mieux comportés que les valeurs de croissance, qui avaient atteint des valorisations très élevées au début de l'année. Au second semestre, les marchés ont continué à être affectés par les thèmes dominants de la première partie de l'année. Les pressions inflationnistes persistantes et les commentaires de plus en plus offensifs des banques centrales ont continué à dicter l'environnement du marché et la rotation hors des titres de qualité à valorisation élevée, en particulier dans les secteurs des technologies et de la santé, s'est poursuivie. Ces thèmes ont commencé à perdre de l'importance au quatrième trimestre, sous l'effet des attentes d'un ralentissement de l'inflation globale aux Etats-Unis, ce qui a permis à la Réserve fédérale de ralentir le rythme de ses futures hausses de taux d'intérêt. Malgré cette rotation sectorielle en faveur d'actions plus faiblement valorisées, nous avons observé des poches de surperformance dans des secteurs plus défensifs tels que les biens de consommation de base, les services aux collectivités et la santé.

Bien que nous ayons fortement sous-performé au premier trimestre en raison de notre absence d'exposition aux valeurs énergétiques, un secteur dans lequel nous trouvons peu d'exemples d'entreprises familiales bien gérées et dotées de solides références financières, nous avons enregistré une performance stable par rapport à notre indicateur de référence au deuxième trimestre et avons affiché de meilleures performances aux troisième et quatrième trimestres, grâce à la sélection des titres. En effet, au cours des deux derniers trimestres, le choix des valeurs a porté sur des actions et secteurs orientés vers la consommation qui ciblent des « petits commerces » aux Etats-Unis et proposent des services et des fournitures à des sociétés moins exposées à l'incertitude économique actuelle.

Notre positionnement à la fin du mois de décembre reste prudent. Au cours de l'année, nous avons renforcé nos positions dans le domaine de la santé et ajouté quelques nouveaux noms dans ce secteur. Malgré la rotation cyclique à laquelle nous avons été confrontés, nous avons mis à profit les replis spectaculaires des cours des actions observés au cours des mois précédents pour renforcer certaines de nos positions existantes et en prendre de nouvelles au gré des opportunités. Nous continuons à mettre en œuvre notre processus à long terme et à investir dans des entreprises présentant des fondamentaux de grande qualité, pilotées par un actionnaire familial ou fondateur de poids, à même de prendre des décisions stratégiques à long terme. Une analyse détaillée de la gouvernance d'entreprise est essentielle pour identifier les valeurs les plus porteuses au sein de ce groupe.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Family Governed sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence **
A EUR ACC	LU1966630706	EUR	-18,60 %	-13,01 %
F EUR ACC	LU2004385154	EUR	-18,07 %	-13,01 %
FW EUR ACC	LU1966630961	EUR	-18,07 %	-13,01 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

\*\*MSCI AC World (NR, EUR) ; à partir du 01/01/2013, l'indicateur de référence est calculé net des dividendes réinvestis.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren



En 2022, Carmignac Portfolio Grandchildren a enregistré une performance de -24,16 % (classe d'actions A EUR Acc - LU1966631001), sous-performant son indicateur de référence<sup>1</sup> (MSCI WORLD (USD, dividendes nets réinvestis)), en recul de 12,78 %.

### Commentaire du gestionnaire

Après une décennie d'absence, l'inflation est revenue en force, sous l'effet conjugué de la demande refoulée, des mesures de soutien durables déployées par les institutions financières pendant la pandémie et de l'offre limitée. Les banques centrales ont été contraintes de mettre en œuvre des politiques monétaires strictes pour atténuer les pressions sur le marché du travail et les forces inflationnistes persistantes, ce qui s'est traduit par une forte hausse des taux d'intérêt, qui a tiré les marchés boursiers à la baisse, les segments les plus chers, en particulier les valeurs de croissance, ayant été les plus touchés. Malgré la résurgence des espoirs d'un changement de cap des banques centrales dans un contexte de craintes croissantes de récession, les réunions de fin d'année de la Fed et de la BCE n'ont pas répondu aux attentes du marché, donnant lieu à de nouvelles déceptions.

Dans ce contexte, notre portefeuille a principalement pâti de sa sélection de titres axée sur les entreprises de qualité et de croissance. Le style Qualité a beaucoup souffert de la prédominance des valeurs de croissance dans le secteur. Toutefois, les entreprises de qualité ont été relativement résilientes en moyenne, bénéficiant d'une part importante de revenus récurrents et de flux de trésorerie croissants, comme l'ont montré leurs résultats. 2022 a été une année difficile pour le style Qualité, qui a sous-performé en raison de sa forte exposition aux valeurs technologiques. Au début de l'année, les titres technologiques affichaient des valorisations plus élevées que celles des autres secteurs et ont, par conséquent, figuré parmi les premières victimes du relèvement agressif des taux opéré par les banques centrales afin de freiner l'inflation. Sans surprise, c'est dans ce secteur que l'on trouve les principaux freins à la performance, comme Microsoft, Nvidia, Adobe ou Adyen. Dans l'ensemble, les secteurs technologiques ont représenté près de la moitié de la performance négative du Compartiment. A l'inverse, certaines positions plus défensives, notamment dans les secteurs de la santé (Novo Nordisk, Eli Lilly, Elevance) et de la consommation (Compass, LVMH), ont connu une évolution plus favorable, en particulier au cours du second semestre. Enfin, notre absence d'exposition au secteur de l'énergie a aussi pesé très lourdement sur la performance de notre portefeuille, du moins en termes relatifs.

En 2023, l'économie mondiale connaît une croissance lente et une inflation élevée, tandis que les banques centrales des pays développés devraient continuer à resserrer les conditions financières à un rythme modéré, tout en surveillant l'impact des récentes hausses de taux d'intérêt sur l'économie. La principale incertitude pour les marchés au cours de l'année à venir concernera l'impact des politiques monétaires sur la croissance économique et les bénéfices des entreprises. La croissance des bénéfices devrait être stable, mais pourrait ralentir, en particulier dans les secteurs sensibles à la conjoncture. Par conséquent, nous préférons maintenir notre exposition à des secteurs plus défensifs, tels que la santé ou les biens de consommation de base, qui sont capables de résister au ralentissement économique.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

<sup>1</sup>Sources : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Grandchildren sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU1966631001	EUR	-24,16 %	-12,78 %
W EUR ACC	LU1966631266	EUR	-23,70 %	-12,78 %
F EUR ACC	LU2004385667	EUR	-23,70 %	-12,78 %
I EUR ACC	LU2420652393	EUR	-23,55 %	-12,78 %
IW EUR ACC	LU2420652476	EUR	-23,67 %	-12,78 %
FW GBP ACC	LU2427320655	GBP	-19,53 %	-7,83 %
FW GBP YDIS	LU2427320739	GBP	-19,53 %	-7,83 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

Horizon  
d'investissement  
minimum recommandé :  5 ANNÉES



En 2022, Carmignac Portfolio Human Xperience a affiché une performance de -21,82 % (classe d'actions A EUR Acc - LU2295992163), contre -13,01 % pour son indicateur de référence (MSCI AC World (NR, EUR)).

### Commentaire du gestionnaire

Les tensions géopolitiques consécutives à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont provoqué un choc sur les marchés mondiaux en 2022. La flambée des prix des produits de base qui en a découlé a contribué à une poussée inflationniste et à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, encore accrues ensuite par les mesures des banques centrales pour enrayer l'inflation élevée, qui ont fait craindre une récession dans l'ensemble des régions. L'Europe a été durement touchée par la guerre en Ukraine en raison de la flambée des prix de l'énergie, qui a un effet de causalité sur la sécurité de l'approvisionnement.

Ces thèmes macroéconomiques ont affecté la plupart des marchés tout au long de l'année, bien que les nouvelles mesures contre le COVID et la réouverture de l'économie aient été bénéfiques pour la Chine. Du point de vue du facteur valeur/croissance, les actions sous-évaluées se sont nettement mieux comportées que leurs homologues de croissance, qui avaient atteint des valorisations très élevées au début de l'année.

Tout au long de l'année, les pressions inflationnistes persistantes et les réponses des banques centrales par le biais de hausses des taux d'intérêt ont dicté la dynamique du marché. Les titres des secteurs de la technologie et de la consommation discrétionnaire, qui sont fortement pondérés au sein du portefeuille, ont été mis sous pression. Néanmoins, malgré cette rotation sectorielle en faveur de titres moins bien valorisés, nous avons vu quelques poches dans lesquelles la sélection de titres a révélé des opportunités. Les soins de santé, par exemple, sont un secteur où nous avons pu limiter en partie notre sous-performance.

Au cours de la période, des actualités notables ont renforcé notre opinion sur certaines des entreprises dans lesquelles nous investissons et qui sont très bien notées en termes d'expérience humaine. Pour n'en citer que quelques-uns, Accenture a été classée par LinkedIn parmi les 25 meilleurs lieux de travail en Irlande. Hilton a reçu le prix du « meilleur lieu de travail pour les femmes en Grande Chine » pour la troisième année consécutive et Microsoft a renforcé ses références en matière de protection de la vie privée en ajoutant un VPN intégré gratuit à son navigateur Edge.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

Notre positionnement à la fin du mois de décembre reste prudent. Nous affichions en fin d'année une exposition d'environ 40 % à la santé et à la consommation de base (environ 20 % respectivement). Ces deux secteurs ont une orientation plus défensive et devraient se révéler plus résilients que ceux qui sont davantage sensibles à l'économie, alors que nous entrons dans une période d'incertitude économique. Nous avons légèrement réduit notre exposition à la technologie, qui a été durement touchée en 2022.

Nous continuons de nous attacher à identifier et à investir dans des entreprises qui présentent de solides caractéristiques en termes de clients et d'employés et qui, selon nous, offrent les meilleures perspectives sur un horizon de 5 ans ou plus. Les craintes entourant l'inflation étant susceptibles de s'atténuer, comme on l'a vu récemment dans différentes régions, nous considérons que le repli du marché en 2022 offre un ensemble unique d'opportunités dont nous chercherons à tirer parti.

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Human Xperience sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU2295992163	EUR	-21,82 %	-13,01 %
F EUR ACC	LU2295992247	EUR	-21,32 %	-13,01 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy



Sur l'année 2022, le Compartiment a enregistré une performance de -4,6 % (classe d'actions F EUR Acc - ISIN LU2295992676), contre -16,8 % pour son indicateur de référence (indice MSCI China (USD) dividendes nets réinvestis, converti en EUR, code Bloomberg NDEUCHF).

### Commentaire du gestionnaire

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements majeurs, qui ont eu un impact considérable sur le marché financier chinois. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février et les liens personnels entre Xi Jinping et Vladimir Poutine ont fait craindre aux investisseurs d'éventuelles sanctions contre la Chine ; la longue période de confinement dans de nombreuses grandes villes, dont Shanghai, et la mauvaise gestion des approvisionnements des gouvernements locaux au printemps ont considérablement terni l'image de la Chine et ébranlé la confiance des investisseurs et des entrepreneurs chinois et étrangers ; les émeutes et la fuite des travailleurs de l'usine Foxconn à Zhengzhou ont gravement porté atteinte au statut de l'usine du monde, dont la Chine se vante depuis des décennies. La société chinoise, et en particulier les jeunes, en a eu assez du confinement interminable, de la détérioration de sa situation économique et des tragédies humaines causées par des erreurs administratives. En conséquence, des événements importants ont eu lieu à l'automne. Le 20<sup>e</sup> congrès du parti communiste s'est déroulé dans un contexte de tensions sociales et géopolitiques. L'absence de diversité des sources d'énergie a soulagé les marchés boursiers chinois. Dans le même temps, le risque de radiation des ADR chinois du marché américain a semblé s'accroître après l'annonce par les Etats-Unis de la loi sur les semi-conducteurs, qui vise à ralentir considérablement l'expansion de l'industrie des semi-conducteurs en Chine. De nombreux investisseurs ont décidé de jeter l'éponge en vendant des actifs chinois.

Le quatrième trimestre a représenté un tournant pour le marché boursier chinois, le gouvernement du pays ayant entrepris de rectifier et d'améliorer ses politiques dans de nombreux domaines. Tout d'abord, de nombreuses mesures visant à soutenir le marché immobilier ont été annoncées et mises en œuvre. Ensuite, le gouvernement a décidé de mettre fin aux confinements liés au Covid et d'ouvrir progressivement les frontières. Sur le plan réglementaire, après trois années de durcissement de la réglementation visant les géants de la technologie, le gouvernement chinois s'est montré satisfait des résultats des changements opérés. Après tout, la Chine a besoin de ces sociétés de l'Internet pour la numérisation de son économie. La nouvelle équipe du bureau politique semble pragmatique et déterminée à remettre l'accent sur le développement économique. Enfin, les conclusions des régulateurs américains, le PCAOB (Public Company Accounting Oversight Board) et la SEC (Security Exchange Commission) ont considérablement réduit le risque que les ADR soient retirés des marchés américains au cours des deux ou trois prochaines années.

Dans ce contexte, la performance négative est principalement imputable à notre positionnement en faveur des valeurs de croissance et des secteurs de la nouvelle économie au cours du premier semestre. Nous avons également souffert de la faiblesse de certains titres individuels, qui a affecté la performance du Compartiment, en particulier en ce qui concerne

- nos investissements dans le secteur de la santé, avec Kindstar et Microtech, qui ont été pénalisés par le sentiment négatif des investisseurs locaux dans le secteur des biotechnologies.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

- Nos actions A chinoises domestiques, telles que Wolong Electric, Sungrow et Longshine, ont été pénalisées par l'augmentation de leurs coûts de production en raison de la hausse des prix des matières premières après l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

En revanche, le Compartiment a bien résisté et a terminé l'année en surperformant son indice de référence grâce au rebond de ses principales convictions au cours du dernier trimestre. Le Compartiment a notamment profité du repli du marché chinois suite au congrès du parti pour réduire significativement son exposition aux actions domestiques (actions A) et, au contraire, renforcer la part de ses actions cotées à Hong Kong et de ses ADR. L'allocation au secteur de la consommation a été relevée à environ 40 % du Compartiment, et est répartie entre des valeurs hôtelières telles que Huazhu, du secteur des voyages (Ctrip et Toncheng) et de la restauration (Jiumaojiu et Helens International). Le Compartiment a également renforcé ses positions existantes dans le secteur de la consommation, avec des titres comme Miniso, Anta et Haier Smart Home. L'exposition aux ADR a été portée à environ 50 % du Compartiment. Pour la première fois depuis la création du Compartiment, Alibaba est devenue l'une de ses principales positions. Le Compartiment a par ailleurs augmenté son exposition aux bénéficiaires de rachats, tels que Beike (immobilier) et Fulltruck (logistique). D'autres positions existantes bénéficiant d'une forte conviction, telles que Chindata et New Oriental, ont continué à enregistrer de bons résultats.

Malgré le rebond enregistré depuis octobre 2022, nous restons optimistes à l'égard du marché chinois, car les investisseurs mondiaux sont encore sous-exposés à la Chine et les valorisations demeurent raisonnables, avec une meilleure dynamique de croissance des bénéfices que sur d'autres grands marchés.

Chez Carmignac, nous mettons en œuvre une gestion sélective et différenciée qui se concentre sur nos propres convictions et non sur les composantes les plus importantes de l'indice MSCI China. Nous maintenons notre conviction à l'égard 1) de l'innovation industrielle et technologique, 2) de la transition environnementale, 3) de la santé, et 4) des nouveaux modes de consommation propres à la nouvelle économie chinoise.

\* Pour la classe d'actions F EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2022

### Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque classe d'actions du portefeuille Carmignac Portfolio China New Economy sur l'ensemble de l'année

Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence
A EUR ACC	LU2295992320	EUR	-5,23 %	-16,81 %
F EUR ACC	LU2295992676	EUR	-4,62 %	-16,81 %
A USD ACC	LU2427321034	USD	-13,48 %	-21,93 %
F USD ACC	LU2427321117	USD	-13,04 %	-21,93 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.

## CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)



### Commentaire du gestionnaire

2022 a été une année très difficile au niveau des prix des actifs. Le Nasdaq a chuté de 33 %, sa pire année depuis 2008, et les obligations ont connu un marché baissier pour la première fois en 70 ans. Dans le même temps, les cryptomonnaies, le capital-risque, le capital-investissement et les prix de l'immobilier ont tous fortement baissé, alors que l'inflation a atteint des sommets et que les banques centrales du monde entier ont relevé leurs taux d'intérêt.

Bien que nous ayons surperformé la plupart des classes d'actifs, nous avons tout de même accusé une perte en termes absolus, en raison de nos positions courtes et de notre prudence générale tout au long de l'année.

Au troisième trimestre, les marchés ont enregistré un rebond consécutif au marché baissier au début de l'été, avant d'atteindre de nouveaux plateaux à la fin du trimestre. Le quatrième trimestre s'est avéré compliqué lorsque le climat plus chaud en Europe, l'intervention de la banque d'Angleterre et les mesures gouvernementales de soutien à l'énergie ont entraîné un important mouvement de liquidation forcée des positions courtes et de rotation en faveur des titres « value », qui a duré pendant la majeure partie du trimestre. Le secteur technologique et les actions de qualité ont encore sous-performé, malgré la baisse des rendements liée au repli de l'indice des prix à la consommation (IPC).

\* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur.

Sources : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2022

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Rapport du Conseil d'administration

### CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)



#### Commentaire du gestionnaire

Après une décennie d'absence, l'inflation a fait son grand retour sous l'effet de la demande refoulée, qui, conjuguée au soutien extraordinaire prodigué par les institutions financières pendant les années de pandémie et à une offre restreinte, a tiré les prix à la hausse. Face à cette nouvelle dynamique, les banques centrales ont été contraintes d'adopter des politiques restrictives pour faire face aux pressions du marché du travail et aux composantes persistantes de l'inflation. Le resserrement monétaire a entraîné une hausse rapide des taux d'intérêt, qui a, à son tour, fait plonger les marchés obligataires. En corollaire, la plupart des marchés d'actions ont déraillé, les segments les plus chers – et notamment les valeurs de croissance qui avaient bénéficié du Covid – ayant le plus souffert. L'énergie s'est distinguée en raison d'un changement dans la dynamique de l'offre et de la demande. Alors que les craintes de récession se sont intensifiées tout au long de l'année, les espoirs d'un changement de cap des banques centrales ont alimenté les rebonds techniques des actifs à risque. Menacée de récession, la Chine a finalement levé sa politique « zéro Covid » afin de soutenir le rebond de son économie.

Le premier semestre de l'année 2022 a été particulièrement difficile pour les gestionnaires d'actifs, avec des baisses corrélées sur les marchés des actions et des obligations. La date de lancement du fonds (fin du troisième trimestre) a permis de bénéficier de points d'entrée très attractifs. Au sein de notre gestion actions, nous avons notamment bénéficié de notre exposition à Carmignac Portfolio China New Economy. Dans le cadre de notre gestion obligataire, Carmignac Portfolio Flexible Bond et Carmignac Portfolio Emerging Market Debt ont soutenu la performance. Enfin, nos stratégies de produits dérivés ont apporté une contribution légèrement positive.

Globalement, 2022 a été marquée par une forte baisse de la valorisation des principaux indices et un net recul de certains segments de croissance. Cependant, de nombreuses actions restent onéreuses. Malgré la résistance des fondamentaux en 2022, nous prévoyons une contraction des bénéfices des entreprises en 2023, en raison du resserrement des conditions financières, de la hausse des prix et de la baisse de la demande, ce qui pourrait peser sur les marges. Nous privilégions les actions d'entreprises affichant un endettement relativement faible et des marges bénéficiaires saines, et cherchons à diversifier nos portefeuilles à la fois au niveau sectoriel et géographique. En outre, après une année difficile pour les marchés de la dette, les obligations offrent à nouveau des rendements attrayants et constituent une alternative intéressante aux actions. Dans ce contexte, les échéances longues peuvent offrir une certaine forme de protection contre le ralentissement de la croissance, tandis que les marchés émergents, notamment en Amérique latine, offrent des possibilités de diversification.

\*Pour la classe d'actions M EUR acc. Echelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un investissement de catégorie 1 n'est pas forcément sans risque. Des modifications pourront être apportées à cet indicateur. ISIN : LU2462965026

Source : Carmignac, Bloomberg, 30/12/2022

Les performances passées ne sont pas nécessairement un indicateur des performances futures. Elles s'entendent nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur), le cas échéant.



## Rapport d'audit

Aux Actionnaires de  
**CARMIGNAC PORTFOLIO**

---

### Notre opinion

A notre avis, les états financiers joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de CARMIGNAC PORTFOLIO (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022, du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette même date, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

#### *Ce que nous avons audité*

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné des actifs nets du Fonds et l'état des actifs nets de chacun des compartiments au 31 décembre 2022 ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2022 ;
- l'état combiné des opérations et des variations de l'actif net du Fonds et l'état des opérations et des variations de l'actif net de chacun des compartiments pour l'exercice terminé à cette date ; et
- les notes aux états financiers – l'état des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales politiques comptables.

---

### Fondements de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « Loi du 23 juillet 2016 ») et les Normes Internationales d'Audit (« NIA »), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Nos responsabilités conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites à la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants par rapport au Fonds, conformément au Code of Ethics for Professional Accountants (Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels), y compris les normes internationales d'indépendance, publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA), tel qu'adopté au Luxembourg par la CSSF, ainsi que les exigences déontologiques pertinentes pour notre audit des états financiers. Nous avons respecté l'ensemble de nos autres responsabilités déontologiques en vertu desdites exigences.

---

### Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations figurant dans le rapport annuel, mais n'intègrent pas les états financiers et notre rapport d'audit y relatif.



Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations, et nous n'exprimons à leur endroit aucune forme de conclusion avec assurance.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus, et ce faisant, d'évaluer si ces autres informations sont matériellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de l'audit, ou semblent contenir d'autres anomalies significatives. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons que ces autres informations contiennent des anomalies significatives, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

---

### **Responsabilité du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers**

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au droit et aux dispositions réglementaires en vigueur au Luxembourg relatifs à la préparation et à la présentation des états financiers. Il met par ailleurs en œuvre les dispositifs de contrôle internes qu'il estime nécessaires pour garantir que la préparation des États financiers ne contiennent pas d'inexactitude majeure, résultant d'une fraude ou d'une erreur.

Dans la préparation des états financiers, le Conseil d'administration est responsable de l'évaluation de la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre ses activités sur une base continue en faisant état des questions qui se rapportent au principe de continuité de l'activité et en se fondant sur ce principe dans la comptabilité, sauf si le Conseil d'administration du Fonds prévoit de liquider le Fonds ou de clôturer n'importe lequel de ses compartiments ou de cesser ses opérations ou n'a pas d'autre alternative réaliste.

---

### **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé relatives à l'audit des états financiers**

L'objectif de notre audit est d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que d'établir un rapport d'audit qui contient notre opinion. L'« assurance raisonnable » correspond à un fort degré d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Des anomalies peuvent survenir à la suite de fraudes ou d'erreurs, et sont considérées comme significatives si, prises individuellement ou de manière collective, elles sont susceptibles d'influencer les décisions économiques prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre de l'audit, et conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous faisons preuve d'un jugement et d'un scepticisme professionnels tout au long de l'audit. Nos responsabilités consistent également à :

- identifier et évaluer les risques qu'il existe une anomalie significative dans les états financiers, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs ; établir et suivre des procédures d'audit en fonction de ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et adéquats pour servir de base à notre opinion. Le risque de ne pas détecter les anomalies significatives qui résultent d'une fraude est plus élevé que lorsqu'elles apparaissent à la suite d'erreurs, en cela qu'une fraude peut prendre la forme de collusion, falsification, omission intentionnelle, présentation déformée ou non-respect des contrôles internes ;
- comprendre le contrôle interne applicable à l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité dudit contrôle ;



- évaluer l'adéquation des politiques comptables et le caractère raisonnable des estimations comptables et des communications en la matière par le Conseil d'administration du Fonds ;
- nous prononcer quant au bien-fondé de l'utilisation, par le Conseil d'administration du Fonds, de la méthode de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, déterminons s'il existe une incertitude significative quant aux événements ou conditions susceptibles de mettre sérieusement en question la capacité du Fonds ou de n'importe lequel de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous identifions une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les déclarations concernées dans les états financiers ou, si celles-ci sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement de notre rapport d'audit. Néanmoins, des événements ou circonstances ultérieur(e)s pourraient entraîner une cessation des activités du Fonds ou de n'importe lequel de ses compartiments ;
- évaluer la présentation, la structure et le contenu d'ensemble des états financiers, y compris les déclarations connexes, et vérifier que ces derniers présentent les transactions et événements sous-jacents de manière équitable.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance s'agissant entre autres de l'étendue et du calendrier prévus pour l'audit ainsi que des conclusions importantes qui en ressortent, y compris toute insuffisance substantielle au niveau du contrôle interne que nous identifions lors de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 14 avril 2023

Signé électroniquement  
par : Antoine Geoffroy

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Geoffroy', is written over a light blue rectangular background.

Antoine Geoffroy



**CARMIGNAC PORTFOLIO**  
**Etats Financiers consolidés**

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Etat combiné des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>11.060.537.090,78</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	10.047.348.150,84
<i>Coût</i>		<i>10.873.934.417,63</i>
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,7	14.802.315,53
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		<i>21.493.534,02</i>
Avoirs bancaires et liquidités		696.040.080,49
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		41.866.174,14
Montants à recevoir sur souscriptions		30.751.714,73
Montants à recevoir sur CFD		793.356,37
Montants à recevoir sur swaps		262.119,53
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	29.690.904,19
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	50.952.493,60
Plus-value nette non réalisée sur CFD	2,10	34.106.662,60
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2,11	17.296.952,73
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		1.077.676,74
Dividendes à recevoir sur CFD		16.600,42
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		77.667.641,30
Intérêts à recevoir sur swaps		15.892.590,96
Autres intérêts à recevoir		1.521.535,28
Autres actifs	11	450.121,33
<b>Passifs</b>		<b>338.519.416,63</b>
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,7	4.310.908,51
<i>Options vendues au coût d'acquisition</i>		<i>5.387.934,48</i>
Découverts bancaires		137.460.390,96
Montants à payer sur achats d'investissements		58.641.780,22
Montants à payer sur rachats		36.747.399,75
Montants à payer sur CFD		390.526,03
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	6.138.857,69
Moins-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	1.689.465,96
Moins-value nette non réalisée sur CFD	2,10	812.098,68
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2,11	5.528.511,71
Dividendes à verser sur CFD		353.733,75
Intérêts à payer sur swaps		20.686.461,47
Autres intérêts à payer		568.552,60
Charges à payer	13	64.187.052,40
Autres passifs	12	1.003.676,90
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>10.722.017.674,15</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Etat combiné des opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos le 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>314.240.351,37</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		58.722.335,93
Dividendes reçus sur CFD		1.022.416,61
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		206.964.203,23
Intérêts perçus sur CFD		1.374.836,63
Intérêts perçus sur swaps		38.316.275,87
Intérêts bancaires sur comptes courants		4.528.568,25
Revenu des prêts de titres	2.13,7	126.789,09
Autres revenus		3.184.925,76
<b>Dépenses</b>		<b>341.672.569,73</b>
Commissions de gestion	4	101.744.640,66
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	18.704.251,12
Commissions de performance	5	53.458.781,75
Commissions de dépositaire		1.737.535,00
Frais de transactions	2,15	18.296.950,40
Taxe d'abonnement	6	5.378.658,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		7.900.645,79
Dividendes versés sur CFD		27.334.353,85
Intérêts payés sur CFD		2.423.574,14
Intérêts payés sur swaps		104.513.194,23
Frais de banques		54.811,75
Autres dépenses		125.173,04
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-27.432.218,36</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2.2,2,3	-841.816.392,42
- options	2,7	27.735.467,00
- contrats de change à terme	2,8	-44.479.222,71
- instruments financiers à terme	2,9	403.692.952,48
- CFD	2,10	46.171.327,76
- swaps	2,11	34.534.822,06
- change	2,5	244.394.804,76
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-157.198.459,43</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-1.310.812.557,13
- options	2,7	-1.662.469,26
- contrats de change à terme	2,8	12.952.880,98
- instruments financiers à terme	2,9	29.518.687,76
- CFD	2,10	38.194.084,81
- swaps	2,11	73.969.557,49
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-1.315.038.274,78</b>
Dividendes versés	8	-8.911.356,59
Souscriptions d'actions de capitalisation		5.186.038.057,01
Souscriptions d'actions de distribution		80.877.615,06
Rachats d'actions de capitalisation		-6.967.996.780,74
Rachats d'actions de distribution		-123.908.667,68
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-3.148.939.407,72</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Etat combiné des opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos le 31/12/2022

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>13.870.957.081,87</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>10.722.017.674,15</b>

# **CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe

---

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>674.190.942,43</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	660.280.289,75
<i>Coût</i>		653.901.044,38
Avoirs bancaires et liquidités		12.106.778,26
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		667.069,76
Montants à recevoir sur souscriptions		1.098.244,26
Autres intérêts à recevoir		38.560,40
<b>Passifs</b>		<b>5.706.755,61</b>
Découverts bancaires		27.067,96
Montants à payer sur achats d'investissements		3.356.908,86
Montants à payer sur rachats		759.112,97
Montants à payer sur CFD		58.779,20
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	1.108,71
Autres intérêts à payer		24.942,18
Charges à payer	13	1.477.543,98
Autres passifs	12	1.291,75
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>668.484.186,82</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>7.038.888,12</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		6.996.022,77
Intérêts bancaires sur comptes courants		39.999,05
Autres revenus		2.866,30
<b>Dépenses</b>		<b>10.463.245,69</b>
Commissions de gestion	4	6.559.387,45
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	1.434.455,82
Commissions de dépositaire		87.873,00
Frais de transactions	2,15	2.019.656,29
Taxe d'abonnement	6	294.994,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		66.680,59
Frais de banques		198,54
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-3.424.357,57</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2.2,2.3	-18.311.858,25
- contrats de change à terme	2,8	311.095,91
- instruments financiers à terme	2,9	-1.097.219,31
- CFD	2,10	-58.778,64
- change	2,5	6.522.884,63
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-16.058.233,23</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-154.859.687,30
- contrats de change à terme	2,8	5.490,66
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-170.912.429,87</b>
Dividendes versés	8	-6.680,94
Souscriptions d'actions de capitalisation		360.787.222,56
Souscriptions d'actions de distribution		11.013.105,72
Rachats d'actions de capitalisation		-353.279.945,86
Rachats d'actions de distribution		-3.885.182,87
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-156.283.911,26</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>824.768.098,08</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>668.484.186,82</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>668.484.186,82</b>	<b>824.768.098,08</b>	<b>679.560.893,97</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		999.876	590.008	559.627
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	265,77	336,81	276,68
<b>Classe A EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		35.734	33.468	18.029
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	184,29	233,65	191,94
<b>Classe A CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		6.977	6.493	4.613
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	184,25	234,69	193,51
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		8.674	9.735	6.588
Valeur nette d'inventaire par action	USD	213,09	261,68	213,04
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		104.557	129.234	74.335
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142,56	182,03	150,65
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		494	988	944
Valeur nette d'inventaire par action	USD	176,68	218,60	179,30
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		978.132	1.032.313	484.334
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	178,31	224,51	183,24
<b>Classe F EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		41.970	52.486	35.005
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	145,10	182,77	149,17
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.317	5.226	5.388
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	175,17	221,68	181,60
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.263	2.406	2.771
Valeur nette d'inventaire par action	USD	204,26	249,21	201,57
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.213.681	1.804.376	1.304.159
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	148,03	186,38	152,11
<b>Classe FW GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		34.446	75.826	57.430
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	105,85	126,12	109,74
<b>Classe FW USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		4.149	559	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	114,14	139,26	112,64
<b>Classe I EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		495	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	79,57	-	-
<b>Classe IW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		70.486	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	79,45	-	-
<b>Classe IW GBP - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		73.001	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	83,96	-	-



# CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe

---

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Classe X EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2	2	15.102
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	13.374,83	16.776,39	13.716,87

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>660.280.289,75</b>	<b>98,77</b>
<b>Actions</b>			<b>660.280.289,75</b>	<b>98,77</b>
<b>Danemark</b>			<b>170.813.752,27</b>	<b>25,55</b>
GENMAB AS	DKK	74.776	29.572.741,83	4,42
NOVO NORDISK	DKK	502.354	63.364.650,07	9,48
ORSTED	DKK	388.689	32.996.842,00	4,94
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	1.100.398	29.905.457,01	4,47
ZEALAND PHARMA	DKK	552.899	14.974.061,36	2,24
<b>France</b>			<b>96.284.444,27</b>	<b>14,40</b>
CAPGEMINI SE	EUR	4.144	646.256,80	0,10
DASSAULT SYST.	EUR	110.386	3.697.379,07	0,55
EDENRED SA	EUR	272.234	13.851.265,92	2,07
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	128.525	21.746.430,00	3,25
L'OREAL SA	EUR	87.945	29.338.452,00	4,39
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	206.584	27.004.660,48	4,04
<b>Allemagne</b>			<b>80.000.963,96</b>	<b>11,97</b>
DEUTSCHE BOERSE AG REG SHS	EUR	4.112	663.676,80	0,10
EVOTEC SE	EUR	405.580	6.189.150,80	0,93
NEMETSCHEK	EUR	14.910	711.057,90	0,11
PUMA AG	EUR	375.143	21.270.608,10	3,18
SAP AG	EUR	435.624	41.989.797,36	6,28
SARTORIUS AG	EUR	27.434	9.176.673,00	1,37
<b>Irlande</b>			<b>19.266.124,32</b>	<b>2,88</b>
KINGSPAN GROUP	EUR	380.904	19.266.124,32	2,88
<b>Jersey</b>			<b>17.443.390,01</b>	<b>2,61</b>
EXPERIAN GROUP	GBP	550.183	17.443.390,01	2,61
<b>Pays-Bas</b>			<b>92.633.051,49</b>	<b>13,86</b>
ADYEN --- PARTS SOCIALES	EUR	16.611	21.401.612,40	3,20
ARGENX SE	EUR	90.611	31.559.811,30	4,72
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2.628	619.288,20	0,09
ASML HOLDING NV	EUR	55.703	28.063.171,40	4,20
EURONEXT NV	EUR	93.582	6.472.131,12	0,97
MERUS - REGISTERED	USD	311.623	4.517.037,07	0,68
<b>Espagne</b>			<b>17.316.279,95</b>	<b>2,59</b>
AMADEUS IT GROUP SA -A-	EUR	356.669	17.316.279,95	2,59
<b>Suède</b>			<b>37.850.640,49</b>	<b>5,66</b>
ASSA ABLOY -B- NEW I	SEK	1.174.130	23.619.332,39	3,53
ATLAS COPCO AB -A-	SEK	70.764	783.350,05	0,12
NORDNET AB PUBL	SEK	990.690	13.447.958,05	2,01
<b>Suisse</b>			<b>90.391.653,93</b>	<b>13,52</b>
ALCON - REGISTERED SHS	CHF	524.096	33.533.227,28	5,02
LONZA GROUP (CHF)	CHF	70.630	32.409.188,31	4,85
SIKA - REGISTERED SHS	CHF	45.028	10.109.582,86	1,51
STRAUMANN HOLDING LTD	CHF	134.088	14.339.655,48	2,15
<b>Royaume-Uni</b>			<b>38.279.989,06</b>	<b>5,73</b>
ASTRAZENECA PLC	GBP	195.392	24.704.507,82	3,70
PRUDENTIAL PLC	GBP	1.068.279	13.575.481,24	2,03
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>660.280.289,75</b>	<b>98,77</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Danemark	25,55
France	14,40
Pays-Bas	13,86
Suisse	13,52
Allemagne	11,97
Royaume-Uni	5,73
Suède	5,66
Irlande	2,88
Jersey	2,61
Espagne	2,59
<b>Total</b>	<b>98,77</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Industrie pharmaceutique et cosmétique	23,89
Biotechnologie	12,06
Internet et Services d'Internet	9,63
Services aux collectivités	9,41
Chimie	6,36
Holdings et sociétés financières	5,75
Banques et autres établissements financiers	5,21
Service de santé publique et de service social	5,02
Construction de machines et appareils	5,02
Electronique & Semiconducteurs	4,29
Ingénierie électrique et électronique	4,04
Textile et habillement	3,18
Matériaux de construction	2,88
Assurances	2,03
<b>Total</b>	<b>98,77</b>

**CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition  
(anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO  
Green Gold)**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	<i>Exprimé en EUR</i>
<b>Actifs</b>		<b>280.728.111,26</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	255.734.398,08
<i>Coût</i>		269.999.249,71
Avoirs bancaires et liquidités		23.774.685,78
Montants à recevoir sur souscriptions		249.469,02
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	553.923,06
Plus-value nette non réalisée sur CFD	2,10	330.647,35
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		48.802,65
Autres intérêts à recevoir		36.185,32
<b>Passifs</b>		<b>3.676.831,01</b>
Découverts bancaires		1.772.688,58
Montants à payer sur achats d'investissements		674.854,71
Montants à payer sur rachats		169.103,33
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	661.201,31
Dividendes à verser sur CFD		1.171,23
Autres intérêts à payer		4.862,22
Charges à payer	13	392.276,14
Autres passifs	12	673,49
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>277.051.280,25</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>3.444.851,49</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		3.372.004,04
Intérêts perçus sur CFD		426,42
Intérêts bancaires sur comptes courants		53.783,60
Revenu des prêts de titres	2,13,7	17.470,32
Autres revenus		1.167,11
<b>Dépenses</b>		<b>6.123.541,05</b>
Commissions de gestion	4	4.227.314,86
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	729.199,46
Commissions de dépositaire		52.698,00
Frais de transactions	2,15	807.476,10
Taxe d'abonnement	6	146.234,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		144.594,94
Dividendes versés sur CFD		10.946,11
Frais de banques		11,54
Autres dépenses		5.066,04
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-2.678.689,56</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-3.586.676,29
- contrats de change à terme	2,8	979.282,91
- instruments financiers à terme	2,9	-4.293.064,15
- CFD	2,10	71.299,66
- change	2,5	14.420.263,47
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>4.912.416,04</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-61.221.085,57
- contrats de change à terme	2,8	-633.088,71
- instruments financiers à terme	2,9	328.922,37
- CFD	2,10	233.089,82
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-56.379.746,05</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		53.214.567,11
Rachats d'actions de capitalisation		-95.355.912,88
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-98.521.091,82</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>375.572.372,07</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>277.051.280,25</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>277.051.280,25</b>	<b>375.572.372,07</b>	<b>355.679.216,77</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		696.906	771.808	871.620
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	285,65	336,43	304,77
<b>Classe A USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		32.159	33.967	38.438
Valeur nette d'inventaire par action	USD	102,14	128,18	124,88
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		132.523	144.129	165.643
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	81,08	96,21	87,82
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		501.553	489.962	562.285
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,46	130,43	117,42
<b>Classe F USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	804
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	144,94
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		59.193	248.406	10.863
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,27	127,86	115,03
<b>Classe FW GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		12.821	15.653	28.689
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	123,48	136,73	131,14

# CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/No tionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>255.734.398,08</b>	<b>92,31</b>
<b>Actions</b>			<b>255.734.398,08</b>	<b>92,31</b>
<b>Bermudes</b>			<b>9.817.832,61</b>	<b>3,54</b>
GEOPARK LTD USD	USD	678.193	9.817.832,61	3,54
<b>Canada</b>			<b>2.631.690,62</b>	<b>0,95</b>
ERO COPPER CORP	CAD	101.353	1.306.469,29	0,47
FIRST QUANTUM MINERALS LTD	CAD	67.739	1.325.221,33	0,48
<b>Iles Caïmans</b>			<b>4.999.472,75</b>	<b>1,80</b>
BAIDU INC -A- ADR REPR 8 SH -A-	USD	31.365	3.361.469,85	1,21
CHINDATA GROUP HOLDINGS LTD	USD	153.473	1.146.104,30	0,41
TUYA INC	USD	274.858	491.898,60	0,18
<b>Chine</b>			<b>2.132.973,58</b>	<b>0,77</b>
CFD BYD COMPANY LTD -H-	HKD	92.250	2.132.973,58	0,77
<b>Danemark</b>			<b>13.095.104,93</b>	<b>4,73</b>
ORSTED	DKK	128.415	10.901.490,56	3,93
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	80.716	2.193.614,37	0,79
<b>France</b>			<b>19.668.884,64</b>	<b>7,10</b>
CARBIOS	EUR	65.410	2.238.330,20	0,81
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	48.952	6.399.005,44	2,31
SOITEC SA RGPT	EUR	29.195	4.462.455,75	1,61
TOTALENERGIES SE	EUR	112.005	6.569.093,25	2,37
<b>Allemagne</b>			<b>15.036.403,98</b>	<b>5,43</b>
RWE AG	EUR	291.457	12.121.696,63	4,38
SILTRONIC AG	EUR	42.769	2.914.707,35	1,05
<b>Inde</b>			<b>3.590.501,19</b>	<b>1,30</b>
STERLING & WILS --- REGISTERED SHS	INR	1.186.223	3.590.501,19	1,30
<b>Irlande</b>			<b>9.391.340,34</b>	<b>3,39</b>
KINGSPAN GROUP	EUR	185.673	9.391.340,34	3,39
<b>Jersey</b>			<b>3.548.652,47</b>	<b>1,28</b>
GLENCORE PLC	GBP	569.975	3.548.652,47	1,28
<b>Pays-Bas</b>			<b>6.171.384,80</b>	<b>2,23</b>
STMICROELECTRONICS	EUR	187.040	6.171.384,80	2,23
<b>Norvège</b>			<b>614.177,05</b>	<b>0,22</b>
NEL ASA	NOK	466.052	614.177,05	0,22
<b>Russie</b>			<b>45.689,43</b>	<b>0,02</b>
MMC NORILSK NICADR REPR SHS	USD	103.091	45.689,43	0,02
<b>Corée du Sud</b>			<b>27.702.110,26</b>	<b>10,00</b>
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF 2 NVTG	KRW	23.567	1.290.517,06	0,47
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF NVTG	KRW	21.905	1.201.129,93	0,43
LG CHEM	KRW	13.189	5.863.786,23	2,12
LG CHEMICAL LTD PREF./ISSUE 01	KRW	26.830	5.516.945,21	1,99
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	176.877	7.247.888,54	2,62
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PFD SHS NVTG	KRW	175.890	6.581.843,29	2,38
<b>Suède</b>			<b>2.179.854,72</b>	<b>0,79</b>
NIBE INDUSTRIER	SEK	249.645	2.179.854,72	0,79
<b>Taiwan</b>			<b>4.122.722,25</b>	<b>1,49</b>
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	USD	59.068	4.122.722,25	1,49



# CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/No tionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Royaume-Uni</b>			<b>11.876.171,82</b>	<b>4,29</b>
ASHTAD GROUP	GBP	55.916	2.974.624,06	1,07
CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	384.196	1.518.597,20	0,55
SSE PLC	GBP	382.624	7.382.950,56	2,66
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>119.109.430,64</b>	<b>42,99</b>
ALBEMARLE - REGISTERED SHS	USD	6.384	1.297.197,70	0,47
ANSYS INC	USD	37.277	8.438.276,35	3,05
AUTODESK INC	USD	24.830	4.347.605,62	1,57
DANAHER CORP	USD	37.978	9.444.948,01	3,41
DARLING INGREDIENT INC	USD	26.419	1.549.370,07	0,56
ECOLAB INC	USD	58.786	8.017.699,85	2,89
HEXCEL CORPORATION	USD	43.305	2.387.912,16	0,86
MASTEC INC	USD	88.160	7.048.669,76	2,54
MICROSOFT CORP	USD	39.643	8.908.113,62	3,22
NEXTERA ENERGY	USD	259.617	20.336.360,93	7,34
NOV - REGISTERED SHS	USD	25.000	489.341,77	0,18
ON SEMICONDUCTOR CORP	USD	7.972	465.883,01	0,17
PLUG POWER INC	USD	82.480	955.987,44	0,35
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	USD	5.975	1.585.887,33	0,57
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL INC	USD	360.407	6.081.920,89	2,20
SUNRUN INC	USD	58.370	1.313.701,01	0,47
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	16.301	8.411.147,99	3,04
TPI COMPOSITES	USD	851.766	8.092.674,86	2,92
WASTE MANAGEMENT	USD	135.629	19.936.732,27	7,20
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>255.734.398,08</b>	<b>92,31</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Etats-Unis d'Amérique	42,99
Corée du Sud	10,00
France	7,10
Allemagne	5,43
Danemark	4,73
Royaume-Uni	4,29
Bermudes	3,54
Irlande	3,39
Pays-Bas	2,23
Iles Caïmans	1,80
Taïwan	1,49
Inde	1,29
Jersey	1,28
Canada	0,95
Suède	0,79
Chine	0,77
Norvège	0,22
Russie	0,02
<b>Total</b>	<b>92,31</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Services aux collectivités	24,18
Electronique & Semiconducteurs	15,34
Internet et Services d'Internet	9,46
Construction de machines et appareils	9,05
Chimie	7,47
Services environnementaux et recyclage	7,20
Pétrole	6,09
Ingénierie électrique et électronique	5,77
Matériaux de construction	3,39
Holdings et sociétés financières	1,46
Biotechnologie	1,03
Véhicules routiers	0,90
Métaux non ferreux	0,49
Industrie du charbon et de l'acier	0,48
<b>Total</b>	<b>92,31</b>

**CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>117.163.534,56</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	105.396.633,77
<i>Coût</i>		121.492.242,13
Avoirs bancaires et liquidités		8.439.297,90
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		1.509.549,16
Montants à recevoir sur souscriptions		1.388.370,81
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	305.894,40
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		55.921,52
Autres intérêts à recevoir		2.422,52
Autres actifs	11	65.444,48
<b>Passifs</b>		<b>3.793.741,64</b>
Découverts bancaires		659.450,63
Montants à payer sur achats d'investissements		461.080,92
Montants à payer sur rachats		1.589.294,77
Moins-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	75.830,64
Autres intérêts à payer		15.917,47
Charges à payer	13	173.154,96
Autres passifs	12	819.012,25
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>113.369.792,92</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>459.821,15</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		438.603,72
Intérêts bancaires sur comptes courants		20.903,01
Revenu des prêts de titres	2.13,7	314,42
<b>Dépenses</b>		<b>3.069.571,38</b>
Commissions de gestion	4	2.008.376,29
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	252.165,79
Commissions de dépositaire		102.207,00
Frais de transactions	2,15	548.556,39
Taxe d'abonnement	6	54.702,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		96.452,54
Frais de banques		1.355,15
Autres dépenses		5.756,22
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-2.609.750,23</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-13.631.113,60
- contrats de change à terme	2,8	818.132,13
- instruments financiers à terme	2,9	-968.592,18
- change	2,5	-929.578,71
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-17.320.902,59</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-23.095.460,43
- contrats de change à terme	2,8	316.885,65
- instruments financiers à terme	2,9	-75.830,64
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-40.175.308,01</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		75.841.506,23
Rachats d'actions de capitalisation		-119.838.872,33
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-84.172.674,11</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>197.542.467,03</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>113.369.792,92</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>113.369.792,92</b>	<b>197.542.467,03</b>	<b>198.299.830,62</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		34.314	40.682	53.317
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.494,02	1.924,95	1.533,27
<b>Classe A CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		3.292	3.522	3.049
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	133,65	173,39	138,73
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		11.402	12.542	9.739
Valeur nette d'inventaire par action	USD	153,42	194,76	154,36
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	1
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	141,91
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		134.046	418.173	471.671
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	149,70	190,96	151,03
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.322	3.867	961
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	143,99	184,96	146,88
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		4.549	6.500	10.250
Valeur nette d'inventaire par action	USD	164,71	207,01	162,67
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		97.006	97.658	98.174
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,20	139,30	108,87
<b>Classe FW GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		42.759	87.582	162.624
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	163,30	197,13	164,26
<b>Classe FW USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		5.099	5.000	17.864
Valeur nette d'inventaire par action	USD	99,93	135,83	114,23
<b>Classe I EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	78,54	-	-
<b>Classe IW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		157.389	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	78,42	-	-
<b>Classe IW GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		73.989	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	82,87	-	-
<b>Classe IW USD - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		10.178	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	73,60	-	-

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/No tionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>105.396.633,77</b>	<b>92,97</b>
<b>Actions</b>			<b>105.396.633,77</b>	<b>92,97</b>
<b>Brésil</b>			<b>11.070.777,54</b>	<b>9,77</b>
ALUPAR INVESTIMENTO SA UNITS CONS	BRL	1.923.424	9.639.648,92	8,50
SENDAS DISTRIB - REGISTERED SHS	BRL	414.182	1.431.128,62	1,26
<b>Iles vierges britanniques</b>			<b>152.704,09</b>	<b>0,13</b>
FIX PRICE --- SHS SPONSORED GLOBAL DEPOS	USD	679.056	152.704,09	0,13
<b>Canada</b>			<b>1.126.366,64</b>	<b>0,99</b>
LUNDIN MINING CORP	SEK	195.833	1.126.366,64	0,99
<b>Iles Caïmans</b>			<b>7.035.692,94</b>	<b>6,21</b>
CFD SITC INTERNATIONAL HOLDINGS CO LTD	HKD	1.452.000	3.026.071,30	2,67
CHINDATA GROUP HOLDINGS LTD	USD	355.896	2.657.756,96	2,34
TDCX INC	USD	116.541	1.351.864,68	1,19
<b>Chili</b>			<b>3.376.077,61</b>	<b>2,98</b>
PB FINTECH LIMITED	INR	664.925	3.376.077,61	2,98
<b>Chine</b>			<b>6.263.208,03</b>	<b>5,52</b>
CHINA COMMUNICATION SERCICES CORP -H-	HKD	11.350.720	3.883.569,57	3,43
JOINN LABORATORIES (CHINA) CO	HKD	496.171	2.379.638,46	2,10
<b>Colombie</b>			<b>543.720,29</b>	<b>0,48</b>
BANCO DAVIVIENDA SA PREF SHS	COP	102.095	543.720,29	0,48
<b>Chypre</b>			<b>197.891,98</b>	<b>0,17</b>
GLOBALTRANS INV -GDR- REP 1 SH REG -S	USD	960.001	197.891,98	0,17
<b>Inde</b>			<b>21.116.668,46</b>	<b>18,63</b>
BIKAJI FOODS INTERNATIONAL LIMITED	INR	243.363	1.202.295,53	1,06
CITY UNION BANK LTD	INR	1.374.765	2.808.898,34	2,48
FIVE-STAR BUSINESS FINANCE LIMITED	INR	196.175	1.365.771,03	1,20
KAYNES TECHNOLOGY INDIA LTD	INR	111.355	947.091,12	0,84
KFIN TECHNOLOGIES LIMITED	INR	546.400	2.131.920,17	1,88
KPIT TECHNOLOGIES LTD	INR	253.477	2.021.791,82	1,78
NIYOGIN FINTECH LTD	INR	4.237.831	1.751.892,77	1,55
SAPPHIRE --- REGISTERED SH	INR	284.457	4.308.404,70	3,80
STERLING & WILS --- REGISTERED SHS	INR	387.069	1.171.593,96	1,03
UNIPARTS INDIA LIMITED	INR	244.925	1.592.960,99	1,41
VARUN BEVERAGES LTD	INR	121.106	1.814.048,03	1,60
<b>Indonésie</b>			<b>5.192.707,26</b>	<b>4,58</b>
KALBE FARMA	IDR	9.624.300	1.210.682,85	1,07
PROD WIDYAHUSAD REGISTERED	IDR	8.109.550	2.733.378,26	2,41
PT CISARUA MOUNTAIN DAIRY TBK	IDR	4.881.300	1.248.646,15	1,10
<b>Japon</b>			<b>1.749.247,08</b>	<b>1,54</b>
DENTSU GROUP - REGISTERED SHS	JPY	34.800	1.024.341,30	0,90
SOCIONEXT INC	JPY	17.600	724.905,78	0,64
<b>Kazakhstan</b>			<b>1.318.989,93</b>	<b>1,16</b>
KASPI --- SHS SPONSORED GDR	USD	19.688	1.318.989,93	1,16
<b>Kenya</b>			<b>1.133.590,43</b>	<b>1,00</b>
SAFARICOM	KES	6.181.877	1.133.590,43	1,00
<b>Mexique</b>			<b>3.645.787,37</b>	<b>3,22</b>
BKNY MELLON MEX-CERT BURSATILES FID IMM	MXN	2.648.970	3.567.572,04	3,15
UNIFIN FINANCIERA SAB DE CV	MXN	1.355.589	78.215,33	0,07

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Philippines</b>			<b>1.015.778,00</b>	<b>0,90</b>
INTERNATIONAL CONTAINER TERMINAL SERVICE	PHP	302.068	1.015.778,00	0,90
<b>Corée du Sud</b>			<b>9.422.403,34</b>	<b>8,31</b>
DAEJOO ELEC MATERIALS	KRW	17.468	919.002,18	0,81
F&F - REG SHS	KRW	23.752	2.543.214,80	2,24
HANA MATERIALS --- REGISTERED SHS	KRW	84.025	2.035.969,58	1,80
KIWOOM	KRW	12.635	786.447,15	0,69
LEENO INDUSTRIAL - REGISTERED SHS	KRW	19.163	2.208.050,00	1,95
SOULBRAIN CO LTD	KRW	96	15.500,42	0,01
TOKAI CARBON KOREA CO LTD	KRW	13.042	914.219,21	0,81
<b>Taiwan</b>			<b>13.384.744,27</b>	<b>11,81</b>
ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	TWD	229.000	1.637.088,08	1,44
CHICONY ELECTRONICS	TWD	839.402	2.208.383,60	1,95
MOMO.COM INC	TWD	128.650	2.517.900,34	2,22
PRESIDENT CHAIN STORE CORP	TWD	592.851	4.915.958,17	4,34
TRIPOD TECHNOLOGY CO LTD	TWD	734.710	2.105.414,08	1,86
<b>Turquie</b>			<b>1,35</b>	<b>0,00</b>
AGESA HAY EMEK	TRY	1	1,35	0,00
<b>Emirats arabes unis</b>			<b>5.118.664,19</b>	<b>4,52</b>
ARAMEX	AED	2.554.658	2.294.212,72	2,02
SALIK CO PJSC	AED	4.464.000	2.824.451,47	2,49
<b>Royaume-Uni</b>			<b>6.748.630,83</b>	<b>5,95</b>
MAX HEALTHCARE INSTITUTE	INR	1.355.615	6.748.630,83	5,95
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>3.888.353,90</b>	<b>3,43</b>
TASKUS INC-A	USD	245.553	3.888.353,90	3,43
<b>Vietnam</b>			<b>1.894.628,24</b>	<b>1,67</b>
FPT CORP -SHS-	VND	619.832	1.894.446,76	1,67
VINAMILK	VND	60	181,48	0,00
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>105.396.633,77</b>	<b>92,97</b>



# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Inde	18,63
Taiwan	11,81
Brésil	9,77
Corée du Sud	8,31
Iles Caïmans	6,21
Royaume-Uni	5,95
Chine	5,52
Indonésie	4,58
Emirats arabes unis	4,52
Etats-Unis d'Amérique	3,43
Mexique	3,22
Chili	2,98
Vietnam	1,67
Japon	1,54
Kazakhstan	1,16
Kenya	1,00
Canada	0,99
Philippines	0,90
Colombie	0,48
Chypre	0,17
Iles vierges britanniques	0,13
Turquie	-
<b>Total</b>	<b>92,97</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Ingénierie électrique et électronique	14,26
Holdings et sociétés financières	11,94
Internet et Services d'Internet	8,50
Service de santé publique et de service social	8,36
Transports	8,26
Aliments et boissons non alcoolisées	7,56
Grands magasins	6,56
Communications	4,43
Electronique & Semiconducteurs	3,26
Construction de machines et appareils	3,19
Industrie pharmaceutique et cosmétique	3,17
Services divers	2,98
Banques et autres établissements financiers	2,96
Textile et habillement	2,24
Fournitures de bureau et informatique	1,44
Services aux collectivités	1,03
Métaux non ferreux	0,99
Art graphique, maisons d'édition	0,90
Chimie	0,81
Institutions inclassables/non classées	0,13
Assurances	-
Biens de consommation divers	-
<b>Total</b>	<b>92,97</b>

**CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>815.468.966,57</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	659.229.265,30
<i>Coût</i>		<i>682.840.016,44</i>
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,7	8.623.778,03
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		<i>8.779.801,97</i>
Avoirs bancaires et liquidités		132.105.133,48
Montants à recevoir sur souscriptions		4.131.139,18
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		9.344.855,67
Intérêts à recevoir sur swaps		1.639.572,14
Autres intérêts à recevoir		395.222,77
<b>Passifs</b>		<b>52.106.237,64</b>
Découverts bancaires		26.481.285,94
Montants à payer sur rachats		4.549.586,51
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	5.282.826,93
Moins-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	1.290.218,44
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2,11	485.622,42
Intérêts à payer sur swaps		1.931.740,11
Autres intérêts à payer		36.863,77
Charges à payer	13	12.048.093,52
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>763.362.728,93</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
<b>Revenus</b>		<b>29.260.451,84</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		1.597.714,71
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		20.330.399,84
Intérêts perçus sur swaps		6.624.382,06
Intérêts bancaires sur comptes courants		688.784,83
Autres revenus		19.170,40
<b>Dépenses</b>		<b>35.476.721,69</b>
Commissions de gestion	4	6.409.651,96
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	1.004.618,85
Commissions de performance	5	11.401.343,10
Commissions de dépositaire		137.425,00
Frais de transactions	2,15	1.757.140,94
Taxe d'abonnement	6	353.116,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		654.169,11
Intérêts payés sur swaps		13.754.062,26
Frais de banques		841,56
Autres dépenses		4.352,91
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-6.216.269,85</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-42.926.174,75
- options	2,7	10.618.125,83
- contrats de change à terme	2,8	11.284.992,10
- instruments financiers à terme	2,9	-15.587.246,31
- swaps	2,11	9.618.152,90
- change	2,5	20.380.864,01
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-12.827.556,07</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-24.502.618,77
- options	2,7	1.072.235,90
- contrats de change à terme	2,8	-5.846.281,05
- instruments financiers à terme	2,9	-2.565.838,18
- swaps	2,11	6.556.550,54
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-38.113.507,63</b>
Dividendes versés	8	-1.063.618,14
Souscriptions d'actions de capitalisation		316.652.642,50
Souscriptions d'actions de distribution		18.665.979,17
Rachats d'actions de capitalisation		-250.882.158,06
Rachats d'actions de distribution		-24.628.903,73
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>20.630.434,11</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>742.732.294,82</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>763.362.728,93</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>763.362.728,93</b>	<b>742.732.294,82</b>	<b>859.243.546,78</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		211.534	233.912	254.136
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.448,88	1.534,11	1.532,20
<b>Classe Income A EUR – Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		62.863	40.046	39.805
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	88,32	95,98	99,43
<b>Classe A EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		690.503	767.679	780.063
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,20	104,89	106,07
<b>Classe A CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		87.482	90.481	104.631
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	114,81	122,21	122,49
<b>Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		42.542	41.073	42.010
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	85,31	93,34	96,95
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		127.854	104.963	111.278
Valeur nette d'inventaire par action	USD	131,82	137,60	136,57
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		118.921	98.126	111.020
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,37	115,18	115,50
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.072	4.129	5.032
Valeur nette d'inventaire par action	USD	143,14	149,94	149,37
<b>Classe Income E USD hedgée - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		27.993	35.803	25.414
Valeur nette d'inventaire par action	USD	106,19	114,27	118,05
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.383.744	1.127.861	1.394.060
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	137,39	145,00	144,24
<b>Classe F EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		53.576	39.881	36.815
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,10	103,81	104,95
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		239.112	479.391	838.608
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	131,59	139,61	139,37
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		22.498	26.695	24.309
Valeur nette d'inventaire par action	USD	151,76	157,85	156,13
<b>Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		37.639	43.325	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	96,03	100,99	-
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		122.108	103.700	153.254
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,56	111,66	111,07
<b>Classe FW GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		34.393	14.308	13.562
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	147,43	144,82	153,59

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Classe FW GBP hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		67.708	13.389	15.692
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	156,54	160,28	158,72
<b>Classe FW USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		500.000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	99,85	-	-
<b>Classe Income FW GBP - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		1.525	5.255	7.760
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	91,11	91,94	101,15
<b>Classe Income W GBP hedgée – Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		-	-	960
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	-	105,14
<b>Classe I EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		27.264	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,71	-	-
<b>Classe IW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		732.444	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,37	-	-

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>589.086.426,07</b>	<b>77,17</b>
<b>Obligations</b>			<b>518.791.236,26</b>	<b>67,96</b>
<b>Belgique</b>				
BELGIUM 2.25 13-23 22/06A6A	EUR	36.298.340	36.319.937,39	4,76
<b>Canada</b>				
ENERFLEX 9.0 22-27 15/10S	USD	1.640.000	1.544.988,33	0,20
<b>Iles Caïmans</b>				
OFFSHORE GROUP INVES 9.25 18-23 15/11S	USD	1.395.000	1.293.813,66	0,17
SHELF DRILL HOLD LTD 8.25 18-25 15/02S	USD	9.205.000	7.482.162,10	0,98
SHELF DRILL HOLD LTD 8.875 21-24 15/11S	USD	4.517.000	4.153.156,53	0,54
<b>République dominicaine</b>				
DOMINICAN REPUBLIC 6.875 16-26 29/01S	USD	3.587.000	3.406.314,01	0,45
<b>Egypte</b>				
EGYPT 8.7002 19-49 01/03S	USD	11.330.000	7.114.358,87	0,93
<b>Finlande</b>				
FINNAIR OYJ 4.2500 21-25 19/05S	EUR	5.272.000	3.927.640,00	0,51
SBB TREASURY OYJ 0.75 20-28 14/12A	EUR	4.606.000	2.960.575,59	0,39
<b>France</b>				
FRANCE 1.75 12-23 25/05A	EUR	28.422.618	28.369.609,82	3,72
LA BANQUE POSTALE 3 21-XX 20/05S	EUR	6.400.000	4.599.136,00	0,60
<b>Allemagne</b>				
GERMANY 1.50 13-23 15/05U	EUR	38.769.687	38.708.625,06	5,07
GERMANY 1.5 13-23 15/02A02A	EUR	90.276.183	90.282.050,87	11,83
GERMANY 1.75 14-24 15/02A	EUR	37.925.438	37.631.516,26	4,93
GERMANY 2.00 13-23 15/08A	EUR	39.316.113	39.321.617,27	5,15
<b>Ghana</b>				
GHANA 7.875 20-35 11/02S	USD	6.772.000	2.279.161,10	0,30
<b>Grèce</b>				
PUBLIC POWER CORPORAT 3.375 21-28 31/07S	EUR	13.069.000	11.157.920,13	1,46
<b>Hongrie</b>				
HUNGARY 5.0000 22-27 22/02A	EUR	1.364.000	1.354.677,06	0,18
<b>Côte d'Ivoire</b>				
IVORY COAST 4.8750 20-32 30/01A	EUR	2.900.000	2.294.944,00	0,30
IVORY COAST 5.8750 19-31 17/10A	EUR	3.897.000	3.277.532,88	0,43
<b>Luxembourg</b>				
MOVIDA EUROPE S.A. 5.25 21-31 08/02S	USD	4.370.000	3.082.359,90	0,40
<b>Mexique</b>				
CIBANCO SA 4.375 21-31 22/07S	USD	4.950.000	3.411.012,65	0,45
MEXICO 5.75 15-26 05/03S	MXN	5.073.000	22.059.395,75	2,89
PEMEX 3.625 18-25 24/11A	EUR	5.000.000	4.499.050,00	0,59
PEMEX 4.875 17-28 21/02A	EUR	3.543.000	2.906.482,34	0,38
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	3.625.000	2.159.596,51	0,28
PETROLEOS MEXICANOS 6.70 22-32 16/02S	USD	898.000	663.190,57	0,09
<b>Pays-Bas</b>				
PROSUS NV 1.539 20-28 03/08A	EUR	3.870.000	3.138.918,30	0,41
TEVA PHARMACEUTICAL I 4.375 21-30 09/05S	EUR	1.313.000	1.089.822,83	0,14

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Norvège</b>			<b>3.134.441,75</b>	<b>0,41</b>
VAR ENERGI A 8.0 22-32 15/11S	USD	3.226.000	3.134.441,75	0,41
<b>Panama</b>			<b>2.936.254,33</b>	<b>0,38</b>
CARNIVAL CORP 4 21-28 01/08S	USD	3.840.000	2.936.254,33	0,38
<b>Portugal</b>			<b>8.000.706,00</b>	<b>1,05</b>
NOVO BANCO 3.5 21-24 23/07A	EUR	8.400.000	8.000.706,00	1,05
<b>Roumanie</b>			<b>10.198.552,44</b>	<b>1,34</b>
ROMANIA 2.75 21-41 14/04A	EUR	11.713.000	6.601.329,67	0,86
ROMANIAN GOVT INT BD 3.625 22-32 27/03S	USD	4.800.000	3.597.222,77	0,47
<b>Saint-Marin</b>			<b>16.130.958,00</b>	<b>2,11</b>
SAN MARINO 3.25 21-24 24/02A	EUR	16.400.000	16.130.958,00	2,11
<b>Afrique du Sud</b>			<b>38.463.483,51</b>	<b>5,04</b>
SOUTH AFRICA 10.50 98-26 21/12S	ZAR	660.806.659	38.463.483,51	5,04
<b>Ukraine</b>			<b>1.132.780,32</b>	<b>0,15</b>
UKRAINE 4.375 20-32 27/01A	EUR	6.104.000	1.132.780,32	0,15
<b>Royaume-Uni</b>			<b>7.040.919,22</b>	<b>0,92</b>
CARNIVAL PLC 1.0 19-29 28/10A	EUR	6.000.000	2.498.610,00	0,33
ENQUEST P.L.C. 11.625 22-27 01/11S	USD	3.200.000	2.825.489,81	0,37
MCLAREN FINANCE PLC 7.5 21-26 01/08S	USD	2.368.000	1.716.819,41	0,22
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>61.263.574,91</b>	<b>8,03</b>
INTER-AM.DEV.BK 7.875 16-23 14/03A	IDR	220.500.000.000	13.317.925,93	1,74
KOSMOS ENERGY PLC 7.5 21-28 01/03S	USD	2.500.000	1.886.835,32	0,25
MURPHY OIL CORP 6.125 12-42 01/12S	USD	970.000	717.084,26	0,09
SIERRACOL ENERGY AND 6.0 21-28 15/06S	USD	6.400.000	4.685.357,70	0,61
SOTHEBYS / BIDFAIR HO 5.875 21-29 01/06S	USD	5.000.000	3.935.199,67	0,52
UNITED STATES 0.625 20-30 15/05S	USD	200	148,36	0,00
UNITED STATES 0.625 22-32 15/07S	USD	100	88,04	0,00
UNITED STATES 1.50 20-27 31/01S	USD	400	338,47	0,00
US TREASURY N/B 1.2500 21-26 31/12S	USD	43.753.400	36.720.597,16	4,81
<b>Obligations à taux variable</b>			<b>30.493.245,31</b>	<b>3,99</b>
<b>Autriche</b>			<b>1.032.000,00</b>	<b>0,14</b>
AT AND S AUSTRIA TECHN FL.R 22-99 31/12A	EUR	1.200.000	1.032.000,00	0,14
<b>Bermudes</b>			<b>8.874.925,25</b>	<b>1,16</b>
SEADRILL NEW FINANCE FL.R 22-26 15/07Q	USD	10.002.338	8.874.925,25	1,16
<b>France</b>			<b>8.953.065,74</b>	<b>1,17</b>
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	EUR	4.800.000	4.165.704,00	0,55
TOTALENERGIES SE FR FL.R 22-99 31/12A	EUR	6.466.000	4.787.361,74	0,63
<b>Grèce</b>			<b>1.710.494,10</b>	<b>0,22</b>
PIRAEUS FINANCIAL HOLD FL.R 21-49 31/12S	EUR	2.142.000	1.710.494,10	0,22
<b>Italie</b>			<b>4.357.776,00</b>	<b>0,57</b>
ENI SPA FL.R 20-XX 13/01A	EUR	4.800.000	4.357.776,00	0,57
<b>Mexique</b>			<b>1.450.102,95</b>	<b>0,19</b>
CEMEX SAB DE CV FL.R 21-XX 08/03S	USD	1.666.000	1.450.102,95	0,19
<b>Royaume-Uni</b>			<b>4.114.881,27</b>	<b>0,54</b>
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	4.787.000	4.114.881,27	0,54
<b>Obligations convertibles</b>			<b>990.905,78</b>	<b>0,13</b>
<b>France</b>			<b>990.905,78</b>	<b>0,13</b>
ORPEA SA CV 0.375 19-27 17/05A	EUR	28.714	990.905,78	0,13



# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs</b>			<b>38.811.038,72</b>	<b>5,08</b>
<b>Irlande</b>			<b>27.918.282,28</b>	<b>3,66</b>
CAIRN CLO XV DAC FL.R22-36 15/04Q	EUR	1.250.000	1.026.963,25	0,13
CARL EURO FL.R 22-36 15/02Q	EUR	5.000.000	4.182.493,50	0,55
CARLYLE EURO CLO 2021- FL.R 22-36 15/02Q	EUR	2.000.000	1.632.334,00	0,21
CIFCE 1X E FL.R 19-32 15/07Q	EUR	2.500.000	2.127.802,50	0,28
CRNCL 2016-7X F FL.R 17-30 31/01Q	EUR	3.100.000	2.593.890,28	0,34
HENLEY CLO III DAC FL.R 21-35 25/12Q	EUR	2.000.000	1.654.305,80	0,22
PALMER SQUARE EUROP FL.R 21-35 21/01Q	EUR	1.700.000	1.388.213,88	0,18
PENTA CLO 3 DESIGNATED FL.R 22-35 17/04Q	EUR	2.000.000	1.650.547,40	0,22
PRVD 7X D FL.R 22-36 15/07Q	EUR	2.000.000	1.866.947,40	0,24
PRVD 7X E FL.R 22-36 15/07Q	EUR	1.000.000	879.342,20	0,12
RYE HARBOUR CLO DAC FL.R 17-31 21/01Q	EUR	2.000.000	1.762.392,00	0,23
RYE HARBOUR MBS FL.R 17-31 21/04Q	EUR	2.900.000	2.259.711,32	0,30
SOUND POINT EUR VIII FLR 22-35 25/04Q	EUR	1.410.000	1.146.531,35	0,15
TIKEH 2X ER MTGE FL.R 21-35 07/09Q	EUR	3.000.000	2.495.019,00	0,33
TIKEHAU 7X FL.R 22-35 20/10Q	EUR	1.500.000	1.251.788,40	0,16
<b>Luxembourg</b>			<b>2.055.445,94</b>	<b>0,27</b>
AURIUM CLO IX DAC FL.R 22-34 28/10Q	EUR	1.250.000	1.044.466,12	0,14
RRE 11 LOAN MANAGT DAC FL.R 22-35 31/03Q	EUR	1.240.000	1.010.979,82	0,13
<b>Maroc</b>			<b>4.549.791,00</b>	<b>0,60</b>
OCP EURO 2017-1 DAC FL.R 19-32 15/07Q	EUR	5.000.000	4.549.791,00	0,60
<b>Pays-Bas</b>			<b>4.287.519,50</b>	<b>0,56</b>
JUBILEE CLO 2019-XXIII FL.R 19-32 15/06Q	EUR	3.000.000	2.766.161,70	0,36
TIKEHAU CLO III BV FL.R 17-30 01/12Q	EUR	2.000.000	1.521.357,80	0,20
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>9.125.094,61</b>	<b>1,20</b>
<b>Actions</b>			<b>3.536.753,34</b>	<b>0,46</b>
<b>Royaume-Uni</b>			<b>3.536.753,34</b>	<b>0,46</b>
PARATUS ENERGY SERVICES	USD	2.796	3.536.753,34	0,46
<b>Obligations</b>			<b>802.600,98</b>	<b>0,11</b>
<b>Mexique</b>			<b>802.600,98</b>	<b>0,11</b>
SEAMEX LTD 12.00 21-24 31/08Q	USD	797.888	802.600,98	0,11
<b>Produits structurés</b>			<b>4.785.740,29</b>	<b>0,63</b>
<b>Pays-Bas</b>			<b>4.785.740,29</b>	<b>0,63</b>
JPM STRUCT PROD 0.00 17-46 10/10U	INR	2.500.000.000	4.785.740,29	0,63
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>61.017.744,62</b>	<b>7,99</b>
<b>Bons du Trésor</b>			<b>61.017.744,62</b>	<b>7,99</b>
<b>Italie</b>			<b>30.512.625,90</b>	<b>4,00</b>
ITALY ZCP 280223	EUR	30.596.000	30.512.625,90	4,00
<b>Espagne</b>			<b>30.505.118,72</b>	<b>4,00</b>
SPAIN ZCP 100323	EUR	30.592.000	30.505.118,72	4,00
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>659.229.265,30</b>	<b>86,36</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Allemagne	26,98
Etats-Unis d'Amérique	8,03
France	5,62
Afrique du Sud	5,04
Mexique	4,97
Belgique	4,76
Italie	4,57
Espagne	4,00
Irlande	3,66
Saint-Marin	2,11
Royaume-Uni	1,92
Pays-Bas	1,74
Grèce	1,69
Iles Caïmans	1,69
Roumanie	1,34
Bermudes	1,16
Portugal	1,05
Egypte	0,93
Finlande	0,90
Côte d'Ivoire	0,73
Luxembourg	0,67
Maroc	0,60
République dominicaine	0,45
Norvège	0,41
Panama	0,38
Ghana	0,30
Canada	0,20
Hongrie	0,18
Ukraine	0,15
Autriche	0,13
<b>Total</b>	<b>86,36</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Obligations des Etats, provinces et municipalités	62,19
Pétrole	7,55
Holdings et sociétés financières	5,61
Banques et autres établissements financiers	4,33
Organisations supranationales	1,74
Services aux collectivités	1,46
Hôtels et restaurants	0,71
Chimie	0,60
Internet et Services d'Internet	0,55
Transports	0,51
Institutions inclassables/non classées	0,25
Services divers	0,22
Matériaux de construction	0,19
Fonds d'investissement	0,18
Ingénierie électrique et électronique	0,14
Service de santé publique et de service social	0,13
<b>Total</b>	<b>86,36</b>

**CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>1.405.642.434,60</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	1.249.893.739,37
<i>Coût</i>		1.427.922.994,23
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,7	-161.000,00
Avoirs bancaires et liquidités		93.362.892,92
Montants à recevoir sur souscriptions		12.511.412,86
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	10.782.627,29
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	8.076.551,29
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2,11	9.328.581,28
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		17.181.083,53
Intérêts à recevoir sur swaps		4.608.446,83
Autres intérêts à recevoir		58.099,23
<b>Passifs</b>		<b>69.329.909,79</b>
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,7	215.619,83
Découverts bancaires		15.196.086,14
Montants à payer sur achats d'investissements		7.464.663,86
Montants à payer sur rachats		3.889.142,81
Intérêts à payer sur swaps		7.998.419,97
Autres intérêts à payer		12.869,55
Charges à payer	13	34.553.107,63
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>1.336.312.524,81</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>69.098.130,21</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		37.082,47
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		52.487.178,89
Intérêts perçus sur swaps		16.191.090,63
Intérêts bancaires sur comptes courants		306.473,22
Autres revenus		76.305,00
<b>Dépenses</b>		<b>80.481.067,25</b>
Commissions de gestion	4	10.653.427,64
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	2.018.128,00
Commissions de performance	5	33.513.213,29
Commissions de dépositaire		123.057,00
Frais de transactions	2,15	1.010.399,92
Taxe d'abonnement	6	675.014,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		900.433,00
Intérêts payés sur swaps		31.584.164,68
Frais de banques		628,03
Autres dépenses		2.601,69
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-11.382.937,04</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-66.091.409,20
- options	2,7	10.478.104,26
- contrats de change à terme	2,8	-48.264.799,78
- instruments financiers à terme	2,9	100.965.357,42
- swaps	2,11	31.270.154,29
- change	2,5	21.725.905,81
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>38.700.375,76</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-194.525.329,62
- options	2,7	-868.446,83
- contrats de change à terme	2,8	6.846.383,55
- instruments financiers à terme	2,9	3.179.643,69
- swaps	2,11	12.447.814,84
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-134.219.558,61</b>
Dividendes versés	8	-225.272,62
Souscriptions d'actions de capitalisation		407.152.652,78
Souscriptions d'actions de distribution		3.877.500,41
Rachats d'actions de capitalisation		-660.248.617,95
Rachats d'actions de distribution		-9.050.054,06
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-392.713.350,05</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>1.729.025.874,86</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>1.336.312.524,81</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>1.336.312.524,81</b>	<b>1.729.025.874,86</b>	<b>1.155.636.648,16</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		455.742	549.789	419.270
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.197,99	1.302,43	1.302,30
<b>Classe Income A EUR – Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		2.868	3.496	622
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	917,07	1.023,97	1.039,97
<b>Classe A EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		11.859	16.290	10.746
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.007,49	1.107,60	1.117,68
<b>Classe A CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		5.943	6.693	7.152
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.062,08	1.159,05	1.160,82
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		11.492	14.138	13.596
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.244,95	1.331,51	1.324,84
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,58	-	-
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		687.318	812.291	476.254
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.090,17	1.180,53	1.178,80
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		6.188	7.610	11.974
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.047,47	1.138,95	1.138,81
<b>Classe F GBP hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	370
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	-	1.337,03
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	93,85	-	-
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,47	-	-
<b>Classe IW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,52	-	-

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1.244.712.688,24</b>	<b>93,15</b>
<b>Obligations</b>			<b>829.400.449,85</b>	<b>62,07</b>
<b>Bénin</b>			<b>11.658.495,87</b>	<b>0,87</b>
BENIN 4.875 21-32 19/01A	EUR	12.147.000	9.477.210,87	0,71
BENIN 6.875 21-52 19/01A	EUR	3.000.000	2.181.285,00	0,16
<b>Brésil</b>			<b>6.898.657,76</b>	<b>0,52</b>
B3 SA BRASIL BOLSA 4.125 21-31 20/09S	USD	8.700.000	6.898.657,76	0,52
<b>Canada</b>			<b>1.950.076,74</b>	<b>0,15</b>
ENERFLEX 9.0 22-27 15/10S	USD	2.070.000	1.950.076,74	0,15
<b>Iles Caïmans</b>			<b>25.485.125,62</b>	<b>1,91</b>
GEMS MENASA 7.125 19-26 31/07S	USD	3.150.000	2.849.728,04	0,21
OFFSHORE GROUP INVES 9.25 18-23 15/11S	USD	4.846.000	4.494.495,33	0,34
PERSHING SQUARE INT 3.25 20-30 15/11S	USD	8.085.000	5.867.717,63	0,44
SHELF DRILL HOLD LTD 8.25 18-25 15/02S	USD	8.500.000	6.909.112,20	0,52
SHELF DRILL HOLD LTD 8.875 21-24 15/11S	USD	5.834.000	5.364.072,42	0,40
<b>République tchèque</b>			<b>19.006.248,76</b>	<b>1,42</b>
SAZKA GROUP AS 3.875 20-27 15/02S2S	EUR	20.926.000	19.006.248,76	1,42
<b>Egypte</b>			<b>7.397.776,21</b>	<b>0,55</b>
EGYPT 5.875 21-31 16/02S	USD	3.077.000	2.013.622,24	0,15
EGYPT 6.375 19-31 11/04A	EUR	5.000.000	3.485.700,00	0,26
EGYPT 8.75 21-51 30/09S	USD	3.000.000	1.898.453,97	0,14
<b>Salvador</b>			<b>661.425,15</b>	<b>0,05</b>
EL SALVADOR 7.1246 19-50 05/50S	USD	1.800.000	661.425,15	0,05
<b>Finlande</b>			<b>3.780.886,00</b>	<b>0,28</b>
SBB TREASURY OYJ 0.75 20-28 14/12A	EUR	2.400.000	1.542.636,00	0,12
SBB TREASURY OYJ 1.125 21-29 26/11A	EUR	3.500.000	2.238.250,00	0,17
<b>France</b>			<b>49.649.203,62</b>	<b>3,72</b>
BNP PARIBAS SA 1.125 18-26 11/06A	EUR	15.000.000	13.704.825,00	1,03
CGG 7.75 21-27 01/04S	EUR	3.500.000	2.868.460,00	0,21
GETLINK SE 3.5 20-25 30/10S	EUR	5.271.000	5.140.700,88	0,38
IPSEN 1.875 16-23 16/06A	EUR	2.200.000	2.169.827,00	0,16
LA POSTE 5.3 16-43 01/12S	USD	4.000.000	3.661.260,24	0,27
ORPEA SA 2.00 21-28 01/04A	EUR	8.000.000	1.985.320,00	0,15
PEUGEOT INVEST SA 1.8750 19-26 30/10A	EUR	6.700.000	5.490.750,50	0,41
RCI BANQUE SA 0.50 16-23 15/09A	EUR	4.000.000	3.933.900,00	0,29
SOCIETE GENERALE 0.8750 19-26 01/07A	EUR	12.000.000	10.694.160,00	0,80
<b>Allemagne</b>			<b>17.517.590,18</b>	<b>1,31</b>
COMMERZBANK AG 4.2500 21-49 31/12A	EUR	17.000.000	12.717.870,00	0,95
GERMANY 0.50 14-30 15/04A	EUR	1.000.000	1.234.235,57	0,09
TUI CRUISES GMBH 6.5 21-26 14/05S	EUR	4.249.000	3.565.484,61	0,27
<b>Ghana</b>			<b>2.623.340,36</b>	<b>0,20</b>
GHANA 8.75 20-61 11/03S	USD	8.000.000	2.623.340,36	0,20
<b>Grèce</b>			<b>28.954.694,54</b>	<b>2,17</b>
GREECE 1.875 21-52 24/01A	EUR	20.000.000	11.647.500,00	0,87
PUBLIC POWER CORP GR 3.875 21-26 30/03S	EUR	9.614.000	8.982.937,04	0,67
PUBLIC POWER CORPORAT 3.375 21-28 31/07S	EUR	9.750.000	8.324.257,50	0,62
<b>Indonésie</b>			<b>6.897.444,83</b>	<b>0,52</b>
TOWER BERSAMA INFRA 2.8 21-27 02/05S	USD	8.400.000	6.897.444,83	0,52

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Irlande</b>			<b>23.623.993,90</b>	<b>1,77</b>
DME AIRPORT 5.35 21-28 08/02S	USD	8.523.000	3.353.069,59	0,25
ISHARES PHYSICAL GOLD ETC	USD	250.000	8.302.881,24	0,62
METALLOINVEST FINANCE 3.375 21-28 22/10S	USD	7.500.000	3.895.878,43	0,29
PHOSAGRO(PHOS B 2.6000 21-28 16/09S	USD	4.718.000	3.173.470,55	0,24
RYANAIR DAC 2.875 20-25 15/09A	EUR	4.697.000	4.558.955,17	0,34
SCF CAPITAL LTD 3.85 21-28 26/04S	USD	1.731.000	339.738,92	0,03
<b>Italie</b>			<b>83.742.054,16</b>	<b>6,27</b>
ASSET MANAGEMENT COMP 1.375 19-25 27/01A	EUR	15.000.000	14.139.450,00	1,06
AUTOSTRAD PER 2.2500 22-32 25/01A	EUR	6.000.000	4.581.390,00	0,34
CASSA DEPOSITI 2.125 18-23 27/09A	EUR	28.000.000	27.805.960,00	2,08
ITALY 1.25 20-30 25/11A	USD	24.000.000	19.559.128,60	1,46
ITALY 2.375 19-24 17/10S	USD	20.000.000	17.656.125,56	1,32
<b>Côte d'Ivoire</b>			<b>9.210.955,52</b>	<b>0,69</b>
IVORY COAST 4.8750 20-32 30/01A	EUR	1.577.000	1.247.974,72	0,09
IVORY COAST 5.8750 19-31 17/10A	EUR	4.000.000	3.364.160,00	0,25
IVORY COAST 6.8750 19-40 17/10A	EUR	6.080.000	4.598.820,80	0,34
<b>Kazakhstan</b>			<b>2.963.970,74</b>	<b>0,22</b>
EURASIAN DEV BANK 1.0 21-26 17/03A	EUR	4.032.000	2.963.970,74	0,22
<b>Luxembourg</b>			<b>35.218.974,74</b>	<b>2,64</b>
ANDORRA 1.25 21-31 06/05A	EUR	10.300.000	8.198.388,00	0,61
B2W DIGITAL LUX SARL 4.375 20-30 20/12S	USD	1.173.000	702.250,28	0,05
BK LC LUX FINCO 1 5.25 21-29 30/04S/04S	EUR	6.000.000	5.236.230,00	0,39
CPI PROPERTY GROUP FLR 19-XX 31/12A	EUR	2.174.000	1.104.413,74	0,08
JSM GLOBAL SARL 4.75 20-30 20/10S6/10S	USD	2.875.000	1.780.304,52	0,13
MILLICOM INTL CELL 4.50 20-31 27/04S	USD	1.078.000	854.218,41	0,06
MOTION BONDCO DAC 4.5 19-27 15/11S	EUR	1.333.000	1.106.056,75	0,08
MOVIDA EUROPE S.A. 5.25 21-31 08/02S	USD	10.457.000	7.375.798,04	0,55
SANI/IKOS FINAN 5.6250 21-26 15/12S	EUR	9.500.000	8.861.315,00	0,66
<b>Ile Maurice</b>			<b>647.380,38</b>	<b>0,05</b>
CLEAN RENEWABLE PWR 4.25 21-27 25/03S	USD	795.515	647.380,38	0,05
<b>Mexique</b>			<b>25.954.337,15</b>	<b>1,94</b>
CIBANCO SA 4.375 21-31 22/07S	USD	10.900.000	7.511.118,76	0,56
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	12.000.000	7.149.009,14	0,53
PEMEX 7.69 20-50 23/01S	USD	5.500.000	3.580.372,45	0,27
PETROLEOS MEXICANOS 6.70 22-32 16/02S	USD	10.445.000	7.713.836,80	0,58
<b>Monténégro</b>			<b>13.133.482,61</b>	<b>0,98</b>
MONTENEGRO 2.55 19-29 03/10A	EUR	1.505.000	1.080.717,93	0,08
MONTENEGRO 2.875 20-27 16/12A	EUR	15.224.000	12.052.764,68	0,90
<b>Mozambique</b>			<b>5.053.314,59</b>	<b>0,38</b>
MOZAMBIQUE 5.0 19-31 15/09S	USD	7.000.000	5.053.314,59	0,38
<b>Pays-Bas</b>			<b>26.095.410,84</b>	<b>1,95</b>
ABN AMRO BANK NV 1.25 20-25 28/05A	EUR	8.000.000	7.582.440,00	0,57
ARCOS DORADOS BV 6.125 22-29 27/05S	USD	4.150.000	3.750.728,98	0,28
PROSUS NV 3.8320 20-51 08/02S	USD	5.700.000	3.311.314,12	0,25
PROSUS NV 3.8320 20-51 08/02S	USD	2.500.000	1.450.152,26	0,11
PROSUS NV 4.9870 22-52 19/01S	USD	4.000.000	2.716.953,59	0,20
PROSUS NV 4.987 22-52 19/01S	USD	3.750.000	2.552.406,89	0,19
UNITED GROUP BV 3.625 20-28 15/08S	EUR	6.500.000	4.731.415,00	0,35
<b>Norvège</b>			<b>9.382.787,62</b>	<b>0,70</b>
EXPLORER II AS 3.375 20-25 24/02S	EUR	4.350.000	3.647.322,75	0,27
VAR ENERGI A 8.0 22-32 15/11S	USD	5.903.000	5.735.464,87	0,43



# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Panama</b>			<b>6.371.107,40</b>	<b>0,48</b>
CARNIVAL CORP 4 21-28 01/08S	USD	6.000.000	4.587.897,40	0,34
CARNIVAL CORPORATION 7.625 20-26 01/03S	EUR	2.200.000	1.783.210,00	0,13
<b>Pérou</b>			<b>6.352.631,13</b>	<b>0,48</b>
AUNA SAA 6.5 20-25 20/11S	USD	2.133.000	1.653.227,39	0,12
INRETAIL CONSUMER 3.25 21-28 22/03S	USD	5.810.000	4.699.403,74	0,35
<b>Portugal</b>			<b>21.178.779,50</b>	<b>1,58</b>
GOVERNO REGIONAL MAD 1.141 20-34 04/12A	EUR	15.000.000	10.415.925,00	0,78
NOVO BANCO 3.5 21-24 23/07A	EUR	11.300.000	10.762.854,50	0,81
<b>République de Serbie</b>			<b>5.489.370,00</b>	<b>0,41</b>
SERBIA 1.65 21-33 03/03A	EUR	9.000.000	5.489.370,00	0,41
<b>Roumanie</b>			<b>12.425.812,90</b>	<b>0,93</b>
ROMANIA 2.6250 20-40 02/12A	EUR	18.000.000	10.085.850,00	0,75
ROMANIA 2.6250 20-40 02/12A	EUR	3.170.000	1.776.372,90	0,13
ROMANIA 2.75 21-41 14/04A	EUR	1.000.000	563.590,00	0,04
<b>Russie</b>			<b>5.740.537,88</b>	<b>0,43</b>
RUSSIA 2.65 21-36 27/05A	EUR	14.000.000	5.740.537,88	0,43
<b>Saint-Marin</b>			<b>6.491.727,00</b>	<b>0,49</b>
SAN MARINO 3.25 21-24 24/02A	EUR	6.600.000	6.491.727,00	0,49
<b>Singapour</b>			<b>2.760.762,22</b>	<b>0,21</b>
VENA ENERGY CAPITAL 3.133 20-25 26/02S2S	USD	3.192.000	2.760.762,22	0,21
<b>Espagne</b>			<b>4.154.892,00</b>	<b>0,31</b>
CELLNEX FINANCE 2.0000 21-32 15/09A	EUR	5.600.000	4.154.892,00	0,31
<b>Suède</b>			<b>4.991.358,45</b>	<b>0,37</b>
SAMHALL NORD 1 20-27 12/08A	EUR	715.000	500.020,95	0,04
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 21-XX 30/01A	EUR	11.250.000	4.491.337,50	0,34
<b>Turquie</b>			<b>5.374.305,93</b>	<b>0,40</b>
ANADOLU EFES BIRACILI 3.375 21-28 29/06S	USD	7.351.000	5.374.305,93	0,40
<b>Ukraine</b>			<b>6.077.663,03</b>	<b>0,45</b>
UKRAINE 4.375 20-32 27/01A	EUR	23.000.000	4.268.340,00	0,32
UKRAINE 7.375 17-34 25/09S	USD	10.000.000	1.809.323,03	0,14
<b>Royaume-Uni</b>			<b>43.250.934,75</b>	<b>3,24</b>
CARNIVAL PLC 1.0 19-29 28/10A	EUR	1.136.000	473.070,16	0,04
CASTLE UK FINCO 7.0000 22-29 15/05S	GBP	9.500.000	7.490.143,70	0,56
EC FINANCE PLC 3.0000 21-26 15/10S	EUR	2.000.000	1.817.250,00	0,14
ENQUEST P.L.C. 11.625 22-27 01/11S	USD	7.200.000	6.357.352,07	0,48
GATWICK AIRPORT FINA 4.375 21-26 07/04S	GBP	4.000.000	4.086.198,93	0,31
GAZPROM PJSC 3.5 21-31 14/07S	USD	13.462.000	8.540.222,16	0,64
INFORMA PLC 2.125 20-25 06/10A	EUR	5.000.000	4.750.450,00	0,36
KCA DEUTAG UK FINANCE 9.875 20-25 01/12S	USD	6.500.000	5.745.427,50	0,43
LLOYDS BANKING GROUP 2.707 20-35 12/03	GBP	1.428.000	1.197.612,78	0,09
MCLAREN FINANCE PLC 7.5 21-26 01/08S	USD	2.796.000	2.027.122,92	0,15
SCC POWER PLC 4.00 22-32 17/05Q	USD	1.212.696	38.889,22	0,00
SCC POWER PLC 8.00 22-28 31/12Q	USD	2.238.823	727.195,31	0,05
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>281.232.939,77</b>	<b>21,05</b>
BECTON DICKINSON 1.90 16-26 15/12A	EUR	5.000.000	4.654.750,00	0,35
BRISTOW GROUP I 6.8750 21-28 01/03S	USD	7.000.000	6.085.634,58	0,46
CITADEL FINANCE LLC 3.375 21-26 09/03S	USD	10.000.000	8.375.544,62	0,63
COMPASS GROUP D 5.2500 21-29 15/04S	USD	7.500.000	6.047.461,08	0,45
GOLDMAN SACHS GROUP 3.375 20-25 27/03A	EUR	10.000.000	9.937.000,00	0,74
KOSMOS ENERGY PLC 7.5 21-28 01/03S	USD	6.500.000	4.905.771,85	0,37

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
KOSMOS ENERGY PLC 7.75 21-27 01/05S	USD	1.450.000	1.139.606,93	0,09
MERCADOLIBRE INC 3.125 21-31 14/01S	USD	830.000	601.270,74	0,04
MURPHY OIL CORP 5.75 17-25 15/08S	USD	1.546.000	1.437.175,22	0,11
MURPHY OIL CORP 6.125 12-42 01/12S	USD	7.500.000	5.544.465,99	0,41
MURPHY OIL CORP 6.375 21-28 15/07S	USD	4.000.000	3.652.171,47	0,27
PERSHING SQUARE HOLD 3.25 21-31 01/10S	USD	15.000.000	10.610.477,87	0,79
SIERRACOL ENERGY AND 6.0 21-28 15/06S	USD	9.500.000	6.954.827,82	0,52
TERRAFORM GLOBAL OPE 6.125 18-26 01/03S	USD	6.000.000	5.261.590,10	0,39
UNITED STATES 0.125 20-25 15/04S	USD	200.000.000	206.025.191,50	15,42
<b>Obligations à taux variable</b>			<b>293.191.737,61</b>	<b>21,94</b>
<b>Autriche</b>			<b>9.708.585,00</b>	<b>0,73</b>
AT AND S AUSTRIA TECHN FL.R 22-99 31/12A	EUR	3.900.000	3.354.000,00	0,25
RAIFFEISEN BANK INTL FL.R 18-XX 15/06S	EUR	9.000.000	6.354.585,00	0,48
<b>Bermudes</b>			<b>17.069.269,78</b>	<b>1,28</b>
SEADRILL NEW FINANCE FL.R 22-26 15/07Q	USD	14.036.758	12.454.605,92	0,93
TIKEHAU US CLO III LIM FL.R 23-32 20/01Q	USD	5.000.000	4.614.663,86	0,35
<b>France</b>			<b>44.762.482,93</b>	<b>3,35</b>
BNP PARIBAS FL.R 22-XX 31/12S	USD	6.000.000	5.874.096,98	0,44
CA ASSURANCES SA FL.R 14-XX 14/10AA	EUR	5.000.000	4.884.075,00	0,37
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	EUR	14.600.000	12.670.683,00	0,95
ORANGE SA FL.R 19-XX 15/04A	EUR	1.500.000	1.424.475,00	0,11
SOCIETE GENERALE REGS FL.R 18-XX 04/04S	USD	10.000.000	9.007.589,60	0,67
SOCIETE GENERALE SA FL.R 22-99 31/12S	USD	3.636.000	3.497.663,35	0,26
TOTALENERGIES SE FR FL.R 22-99 31/12A	EUR	10.000.000	7.403.900,00	0,55
<b>Allemagne</b>			<b>4.722.759,00</b>	<b>0,35</b>
DEUTSCHE BOERSE FL.R 22-48 23/06A	EUR	5.400.000	4.722.759,00	0,35
<b>Grèce</b>			<b>9.615.871,60</b>	<b>0,72</b>
ALPHA BANK AE FL.R 20-30 13/02A	EUR	5.150.000	4.201.061,00	0,31
BANK OF PIRAEUS FL.R 20-30 19/02A	EUR	4.000.000	3.360.940,00	0,25
PIRAEUS FINANCIAL HOLD FL.R 21-49 31/12S	EUR	2.572.000	2.053.870,60	0,15
<b>Irlande</b>			<b>1.406.752,50</b>	<b>0,11</b>
AIB GROUP PLC FL.R 20-49 31/12S	EUR	1.500.000	1.406.752,50	0,11
<b>Israël</b>			<b>3.137.778,73</b>	<b>0,23</b>
MIZRAHI TEFAHOT BANK FL.R 21-31 07/04S	USD	3.804.000	3.137.778,73	0,23
<b>Italie</b>			<b>103.956.746,58</b>	<b>7,78</b>
CASSA DEPOSITI FL.R 19-26 28/06Q	EUR	13.900.000	14.210.943,00	1,06
ENEL SPA FL.R 13-73 24/09S	USD	4.000.000	3.767.795,73	0,28
ENI SPA FL.R 20-XX 13/10A	EUR	19.521.000	16.230.345,03	1,21
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	10.416.000	8.056.932,24	0,60
FINECO BANK SPA FL.R 21-27 21/10A	EUR	5.300.000	4.518.011,50	0,34
INTESA SANPAOLO FL.R 20-XX 01/03S	EUR	13.111.000	10.576.184,82	0,79
ITALY FL.R 20-23 15/12S	EUR	25.000.000	25.096.000,00	1,88
KEPLER E3R FL.R 22-29 15/05Q	EUR	2.700.000	2.624.265,00	0,20
POSTE ITALIANE FL.R 21-XX 24/06A	EUR	5.080.000	3.891.534,00	0,29
TERNA RETE ELET FL.R 22-49 31/12U	EUR	8.333.000	6.993.220,26	0,52
UNICREDIT SPA FL.R 19-49 19/03S	EUR	8.200.000	7.991.515,00	0,60
<b>Mexique</b>			<b>4.867.082,19</b>	<b>0,36</b>
BANORTE FL.R 21-XX 24/01Q	USD	6.251.000	4.867.082,19	0,36
<b>Pays-Bas</b>			<b>25.968.084,09</b>	<b>1,94</b>
ABN AMRO BANK FL.R 20-XX 22/09S	EUR	14.500.000	13.401.407,50	1,00
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	6.400.000	5.757.600,00	0,43
ING GROEP NV FL.R 19-XX 16/04S	USD	5.500.000	4.973.783,09	0,37

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-49 31/12A	EUR	1.300.000	1.208.772,50	0,09
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	700.000	626.521,00	0,05
<b>Norvège</b>			<b>3.440.560,50</b>	<b>0,26</b>
AXACTOR SE FL.R 21-26 15/09Q	EUR	3.900.000	3.440.560,50	0,26
<b>Espagne</b>			<b>17.614.890,00</b>	<b>1,32</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-XX 29/06Q	EUR	4.000.000	3.899.580,00	0,29
BBVA FL.R 18-XX 24/03Q	EUR	2.600.000	2.504.359,00	0,19
BBVA FL.R 20-XX 15/01Q	EUR	7.200.000	6.875.676,00	0,51
CAIXABANK SA FL.R 18-XX 23/03Q	EUR	5.000.000	4.335.275,00	0,32
<b>Suède</b>			<b>2.862.216,00</b>	<b>0,21</b>
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 14/003A	EUR	7.200.000	2.862.216,00	0,21
<b>Royaume-Uni</b>			<b>37.230.066,21</b>	<b>2,79</b>
BARCLAYS PLC FL.R 19-99 27/03Q	USD	5.000.000	4.568.282,97	0,34
BARCLAYS PLC FL.R 19-XX 15/03Q	GBP	1.750.000	1.814.516,76	0,14
CHANNEL LINK FL.R 17-50 30/06S	EUR	2.000.000	1.793.830,00	0,13
GAZ FINANCE PLC FL.R 20-99 31/12A	EUR	5.537.000	3.264.318,03	0,24
LLOYDS BANK GR FL.R 14-XX 27/06Q	USD	5.000.000	4.576.200,52	0,34
NATIONWIDE BUILDING FL.R 20-99 31/12S	GBP	4.000.000	4.056.737,11	0,30
NATWEST GROUP PLC CV FL.R 20-XX 31/03Q	GBP	2.666.000	2.530.664,26	0,19
NATWEST GROUP PLC FL.R 19-29 01/11S	USD	15.000.000	13.059.873,51	0,98
STANDARD CHARTERED FL.R 21-XX 14/01S	USD	2.170.000	1.565.643,05	0,12
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>6.828.592,50</b>	<b>0,51</b>
ENCORE CAPITAL GROUP FL.R 20-28 21/12Q	EUR	3.000.000	2.842.875,00	0,21
LIBERTY MUTUAL GROUP FL.R 19-59 23/05A	EUR	4.500.000	3.985.717,50	0,30
<b>Obligations convertibles</b>			<b>19.451.884,00</b>	<b>1,46</b>
<b>France</b>			<b>7.220.405,15</b>	<b>0,54</b>
BPCE FL.R 21-46 13/10A	EUR	7.600.000	5.298.226,00	0,40
ORPEA SA CV 0.375 19-27 17/05A	EUR	55.700	1.922.179,15	0,14
<b>Israël</b>			<b>3.933.680,77</b>	<b>0,29</b>
BANK HAPOALIM FL.R 21-32 21/01S	USD	4.857.000	3.933.680,77	0,29
<b>Suisse</b>			<b>4.009.346,45</b>	<b>0,30</b>
EFG INTERNATIONAL AG FL.R 21-XX 24/03A	USD	5.000.000	4.009.346,45	0,30
<b>Royaume-Uni</b>			<b>4.288.451,63</b>	<b>0,32</b>
BARCLAYS PLC FL.R 20-XX XX/XXQ	USD	5.000.000	4.288.451,63	0,32
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs</b>			<b>102.668.616,78</b>	<b>7,68</b>
<b>Irlande</b>			<b>88.939.980,60</b>	<b>6,66</b>
ADAGIO VI CLO DAC FL.R 17-31 30/04Q	EUR	2.000.000	1.849.850,60	0,14
ANCHORAGE CAPITAL EUR FL.R 22-34 25/08Q	EUR	2.450.000	2.265.759,75	0,17
ARESE 11X E FL.R 19-32 15/04Q	EUR	2.000.000	1.720.945,00	0,13
BABSON EURO CLO FL.R 21-34 15/10Q	EUR	4.000.000	3.654.091,20	0,27
BLACKROCK EUROPEAN FL.R 22-36 20/01Q	EUR	2.500.000	2.071.749,25	0,16
CAIRN CLO XV DAC FL.R 22-36 15/04Q	EUR	2.250.000	1.848.533,85	0,14
CARLYLE EURO CLO 2017 FL.R 21-34 15/07Q	EUR	2.000.000	1.657.562,20	0,12
CARLYLE EURO CLO FL.R 22-35 13/01Q	EUR	4.000.000	3.587.130,80	0,27
CLONMORE PARK CLO DAC FL.R 22-35 21/08Q	EUR	1.850.000	1.700.376,07	0,13
DERPK 1A ER FL.R 21-34 15/10Q	EUR	2.000.000	1.659.279,20	0,12
HARVEST CLO 0.0 18-30 22/05	EUR	2.571.328	2.441.817,28	0,18
HARVEST CLO FL.R 18-30 22/11	EUR	1.500.000	1.399.728,75	0,10
HARVEST CLO FL.R 18-31 15/01Q	EUR	300.000	276.138,99	0,02
HARVEST CLO XXIX FL.R 22-35 15/07Q	EUR	3.700.000	3.305.757,60	0,25
HARVT 8X B1RR FL.R 18-31 15/01Q	EUR	600.000	566.440,92	0,04
HENLEY CLO I DAC FL.R 21-34 25/07Q	EUR	4.500.000	3.740.370,30	0,28

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
INVESCO EURO CLO III DAC 19-32 15/07Q	EUR	3.000.000	2.720.294,40	0,20
INVESCO EURO CLO VIII FL.R 22-36 25/07Q	EUR	4.500.000	3.999.510,45	0,30
MAN GLG EURO CLO FL.R 18-31 15/05Q	EUR	3.000.000	2.823.858,90	0,21
MAN GLG EURO CLO FL.R 18-31 15/05Q	EUR	2.000.000	1.851.416,40	0,14
OZLME VI DAC FL.R 21-34 15/10Q	EUR	3.575.000	3.092.376,43	0,23
PENTA CLO 4 FL.R 18-30 17/12Q	EUR	4.750.000	4.236.403,87	0,32
PROVIDUS CLO FL.R 18-31 14/05Q	EUR	4.650.000	4.041.457,76	0,30
PRVD 1X C1 FL.R 18-31 14/05Q	EUR	1.115.000	1.033.520,81	0,08
PRVD 7X E FL.R 22-36 15/07Q	EUR	2.000.000	1.758.684,40	0,13
SO PO EU CLO IX FU D FL.R 22-32 15/01Q	EUR	2.000.000	1.759.918,20	0,13
SOUND PO EUR CLO IX F FL.R 22-32 15/01Q	EUR	2.900.784	2.590.868,91	0,19
SOUND POINT EUR VIII FL.R 22-35 25/04Q	EUR	2.340.000	1.902.754,15	0,14
SPAUL 3RX B1R FL.R 18-32 15/01Q	EUR	5.900.000	5.481.076,99	0,41
SPAUL 3RX CR FL.R 18-32 15/0	EUR	1.750.000	1.619.838,15	0,12
ST PAULS CLO IV DAC FL.R 18-30 25/04Q	EUR	5.000.000	4.156.850,50	0,31
TCLO 2X DRR FL.R 21-34 25/07Q	EUR	3.700.000	3.173.384,18	0,24
VESEY PARK CLO DAC FL.R 20-32 16/11Q	EUR	9.800.000	8.952.234,34	0,67
<b>Luxembourg</b>			<b>7.315.965,60</b>	<b>0,55</b>
AURIUM CLO IX DAC FL.R 22-34 28/10Q	EUR	2.250.000	1.880.039,02	0,14
RRE 11 LOAN MANAGT DAC FL.R 22-35 31/03Q	EUR	2.060.000	1.679.530,98	0,13
SEGOVIA EUROPEAN CLO FL.R 21-35 15/04Q	EUR	4.000.000	3.756.395,60	0,28
<b>Pays-Bas</b>			<b>3.562.670,58</b>	<b>0,27</b>
BABSN 2018-1X C FL.R 18-31 15/04Q	EUR	1.750.000	1.641.099,60	0,12
JUBILEE CDO BV FL.R 18-29 15/12Q	EUR	2.100.000	1.921.570,98	0,14
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>2.850.000,00</b>	<b>0,21</b>
NASSAU EURO CLO II DA FL.R 23-36 25/04Q	EUR	3.000.000	2.850.000,00	0,21
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>5.177.086,17</b>	<b>0,39</b>
<b>Actions</b>			<b>4.219.817,29</b>	<b>0,32</b>
<b>Royaume-Uni</b>			<b>4.219.817,29</b>	<b>0,32</b>
PARATUS ENERGY SERVICES	USD	3.336	4.219.817,29	0,32
<b>Obligations</b>			<b>957.268,88</b>	<b>0,07</b>
<b>Mexique</b>			<b>957.268,88</b>	<b>0,07</b>
SEAMEX LTD 12.00 21-24 31/08Q	USD	951.648	957.268,88	0,07
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>3.964,96</b>	<b>0,00</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>3.964,96</b>	<b>0,00</b>
<b>France</b>			<b>3.964,96</b>	<b>0,00</b>
CARMIGNAC COURT TERME A EUR ACC	EUR	1	3.964,96	0,00
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1.249.893.739,37</b>	<b>93,53</b>

## CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

---

### Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
États-Unis d'Amérique	21,77
Italie	14,05
Irlande	8,53
France	7,60
Royaume-Uni	6,66
Pays-Bas	4,16
Luxembourg	3,18
Grèce	2,89
Mexique	2,38
Iles Caïmans	1,91
Allemagne	1,66
Espagne	1,63
Portugal	1,58
République tchèque	1,42
Bermudes	1,28
Monténégro	0,98
Norvège	0,96
Roumanie	0,93
Bénin	0,87
Autriche	0,73
Côte d'Ivoire	0,69
Suède	0,59
Egypte	0,55
Israël	0,53
Indonésie	0,52
Bésil	0,52
Saint-Marin	0,48
Panama	0,48
Pérou	0,47
Ukraine	0,45
Russie	0,43
République de Serbie	0,41
Turquie	0,40
Mozambique	0,38
Suisse	0,30
Finlande	0,28
Kazakhstan	0,22
Singapour	0,21
Ghana	0,20
Canada	0,15
Salvador	0,05
Ile Maurice	0,05
<b>Total</b>	<b>93,53</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

---

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Obligations des États, provinces et municipalités	28,26
Banques et autres établissements financiers	22,27
Holdings et sociétés financières	20,51
Pétrole	8,92
Services aux collectivités	2,31
Transports	2,12
Services divers	1,14
Sociétés immobilières	0,97
Assurances	0,95
Internet et Services d'Internet	0,94
Communications	0,69
Ingénierie électrique et électronique	0,64
Institutions inclassables/non classées	0,58
Hôtels et restaurants	0,51
Service de santé publique et de service social	0,51
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,51
Fonds d'investissement	0,44
Tabac et alcool	0,40
Art graphique, maisons d'édition	0,36
Aliments et boissons non alcoolisées	0,28
Organisations supranationales	0,22
<b>Total</b>	<b>93,53</b>

# **CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>382.467.788,25</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	320.722.273,51
<i>Coût</i>		372.158.689,06
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,7	3.435.465,26
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		6.942.888,01
Avoirs bancaires et liquidités		38.238.289,62
Montants à recevoir sur souscriptions		339.876,84
Montants à recevoir sur swaps		159.865,27
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	1.927.018,38
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	3.006.796,97
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2,11	5.053.041,04
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		34.755,48
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		6.169.237,85
Intérêts à recevoir sur swaps		3.122.268,58
Autres intérêts à recevoir		79.115,79
Autres actifs	11	179.783,66
<b>Passifs</b>		<b>13.552.377,98</b>
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,7	57.989,49
<i>Options vendues au coût d'acquisition</i>		604.587,33
Découverts bancaires		7.690.419,50
Montants à payer sur rachats		763.924,72
Moins-value nette non réalisée sur CFD	2,10	812.098,68
Intérêts à payer sur swaps		3.417.756,34
Autres intérêts à payer		172.110,85
Charges à payer	13	581.641,40
Autres passifs	12	56.437,00
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>368.915.410,27</b>



# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>20.367.881,79</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		2.134.761,88
Intérêts sur obligations, nets		11.487.445,93
Intérêts perçus sur swaps		6.478.157,65
Intérêts bancaires sur comptes courants		260.548,20
Revenu des prêts de titres	2.13,7	1.116,08
Autres revenus		5.852,05
<b>Dépenses</b>		<b>20.807.720,04</b>
Commissions de gestion	4	6.157.001,51
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	887.331,60
Commissions de performance	5	11.768,93
Commissions de dépositaire		103.169,00
Frais de transactions	2,15	961.306,31
Taxe d'abonnement	6	187.903,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		530.861,20
Intérêts payés sur swaps		11.928.798,67
Frais de banques		400,11
Autres dépenses		39.179,71
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-439.838,25</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-77.081.810,96
- options	2,7	6.319.748,25
- contrats de change à terme	2,8	31.661.196,64
- instruments financiers à terme	2,9	17.309.495,31
- CFD	2,10	-6.073.463,94
- swaps	2,11	-16.369.730,15
- change	2,5	25.191.100,09
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-19.483.303,01</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-43.252.887,95
- options	2,7	-1.283.261,86
- contrats de change à terme	2,8	874.496,33
- instruments financiers à terme	2,9	2.396.060,36
- CFD	2,10	-1.204.478,67
- swaps	2,11	15.349.467,06
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-46.603.907,74</b>
Dividendes versés	8	-51.418,11
Souscriptions d'actions de capitalisation		51.283.622,44
Souscriptions d'actions de distribution		1.039.821,80
Rachats d'actions de capitalisation		-136.606.507,60
Rachats d'actions de distribution		-4.493.915,86
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-135.432.305,07</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>504.347.715,34</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>368.915.410,27</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>368.915.410,27</b>	<b>504.347.715,34</b>	<b>540.479.015,73</b>
<b>Classe A EUR – Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.694.189	2.004.137	1.883.147
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	126,12	139,49	147,18
<b>Classe A EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		177.304	213.160	169.782
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,88	104,14	109,89
<b>Classe A CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		24.770	28.757	21.050
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	105,60	117,54	124,38
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		37.424	59.476	47.056
Valeur nette d'inventaire par action	USD	122,41	132,81	139,24
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		680.169	768.987	668.817
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,21	129,49	137,66
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	28
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	152,78
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		359.955	588.537	900.646
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134,89	148,23	155,39
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		16.145	17.320	17.870
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	127,52	141,02	148,27
<b>Classe F GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		7.899	12.317	7.150
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	143,56	149,29	166,84
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		5.029	7.207	7.845
Valeur nette d'inventaire par action	USD	149,88	161,76	168,51

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>311.680.914,84</b>	<b>84,49</b>
<b>Actions</b>			<b>114.231.540,23</b>	<b>30,96</b>
<b>Brésil</b>			<b>8.034.733,10</b>	<b>2,18</b>
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS	BRL	1.074.884	8.034.733,10	2,18
<b>Iles vierges britanniques</b>			<b>104.168,66</b>	<b>0,03</b>
FIX PRICE --- SHS SPONSORED GLOBAL DEPOS	USD	463.225	104.168,66	0,03
<b>Iles Caïmans</b>			<b>32.992.183,83</b>	<b>8,94</b>
ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR	USD	67.697	5.587.658,68	1,51
ANTA SPORTS PRODUCTS	HKD	431.328	5.297.196,76	1,44
ENN ENERGY HOLDINGS LTD	HKD	195.001	2.565.725,63	0,70
FULL TRUCK ALLIANCE COMPANY LIMITED	USD	141.759	1.062.611,38	0,29
JD.COM INC - CL A	HKD	27.414	724.690,46	0,20
JD.COM INC SADR REPR 2 SHS -A-	USD	57.732	3.036.305,61	0,82
KE HOLDINGS INC	USD	310.363	4.059.655,64	1,10
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	247.369	2.487.017,45	0,67
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHNOLOGY GROU	USD	93.505	3.050.685,50	0,83
SEA -A- ADR REPR1 SHS	USD	48.327	2.356.012,00	0,64
TUYA INC	USD	432.330	773.717,78	0,21
WUXI BIOLOGICS	HKD	277.092	1.990.906,94	0,54
<b>Chine</b>			<b>5.214.285,78</b>	<b>1,41</b>
HAIER SMART HOME CO LTD - REG SHS -H-	HKD	1.436.649	4.587.701,27	1,24
SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	CNY	41.581	626.584,51	0,17
<b>Hong Kong</b>			<b>6.878.733,25</b>	<b>1,86</b>
CFD LENOVO GROUP LTD -RC-	HKD	2.247.736	1.729.681,54	0,47
HONG KONG EXCHANGES AND CLEARING LTD	HKD	127.197	5.149.051,71	1,40
<b>Inde</b>			<b>7.916.292,25</b>	<b>2,15</b>
AVENUE SUPER REGISTERED	INR	13.810	636.393,46	0,17
DABUR INDIA LTD DEMATERIALISED	INR	529.122	3.364.634,75	0,91
ICICI LOMBARD	INR	158.804	2.224.497,57	0,60
KOTAK MAHINDRA BANK	INR	62.722	1.298.042,43	0,35
NIYOGIN FINTECH LTD	INR	950.000	392.724,04	0,11
<b>Japon</b>			<b>2.429.684,21</b>	<b>0,66</b>
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	8.800	2.429.684,21	0,66
<b>Malaisie</b>			<b>2.653.969,42</b>	<b>0,72</b>
IHH HEALTHCARE BHD	MYR	2.005.923	2.653.969,42	0,72
<b>Mexique</b>			<b>4.389.588,97</b>	<b>1,19</b>
GRUPO FINANCIERO BANORTE -O-	MXN	652.518	4.389.588,97	1,19
<b>Corée du Sud</b>			<b>34.475.607,72</b>	<b>9,35</b>
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	30.422	3.403.922,94	0,92
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF 2 NVTG	KRW	8.881	486.319,09	0,13
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF NVTG	KRW	4.673	256.237,40	0,07
LG CHEM	KRW	9.725	4.323.703,17	1,17
LG CHEMICAL LTD PREF./ISSUE 01	KRW	12.702	2.611.861,28	0,71
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	252.945	10.364.926,85	2,81
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PFD SHS NVTG	KRW	348.171	13.028.636,99	3,53
<b>Taiwan</b>			<b>7.175.067,52</b>	<b>1,94</b>
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	TWD	524.771	7.175.067,52	1,94
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>1.967.225,52</b>	<b>0,53</b>
MERCADOLIBRE	USD	2.481	1.967.225,52	0,53

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Obligations</b>			<b>179.270.191,15</b>	<b>48,59</b>
<b>Angola</b>			<b>1.102.719,61</b>	<b>0,30</b>
ANGOLA 9.125 19-49 26/11S	USD	1.500.000	1.102.719,61	0,30
<b>Argentine</b>			<b>527.268,89</b>	<b>0,14</b>
ARGENTINA FL.R 20-35 09/07S	USD	2.191.222	527.268,89	0,14
<b>Bénin</b>			<b>10.336.627,71</b>	<b>2,80</b>
BENIN 4.875 21-32 19/01A	EUR	9.081.000	7.085.087,01	1,92
BENIN 4.95 21-35 22/01A	EUR	4.460.000	3.251.540,70	0,88
<b>Brésil</b>			<b>11.098.493,83</b>	<b>3,01</b>
B3 SA BRASIL BOLSA 4.125 21-31 20/09S	USD	4.901.000	3.886.243,87	1,05
BRESIL-DY 6.0 18-28 15/08S	BRL	10.000	7.212.249,96	1,95
<b>Iles Caïmans</b>			<b>472.793,24</b>	<b>0,13</b>
SUNAC CHINA HOLDINGS 6.5 21-26 26/01S	USD	1.500.000	295.650,04	0,08
YUZHOU GROUP HOLDING 6.35 21-27 DEFAULT	USD	2.000.000	177.143,20	0,05
<b>République tchèque</b>			<b>2.806.906,93</b>	<b>0,76</b>
CZECH REPUBLIC 2.00 17-33 13/10A	CZK	89.610.000	2.806.906,93	0,76
<b>Equateur</b>			<b>431.796,86</b>	<b>0,12</b>
ECUADOR 0.50 20-40 31/07S	USD	1.120.000	431.796,86	0,12
<b>Egypte</b>			<b>5.177.400,42</b>	<b>1,40</b>
EGYPT 5.625 18-30 16/04A	EUR	2.500.000	1.741.075,00	0,47
EGYPT 7.5 21-60 16/02S	USD	5.915.000	3.436.325,42	0,93
<b>Salvador</b>			<b>1.972.040,80</b>	<b>0,53</b>
EL SALVADOR 7.1246 19-50 05/50S	USD	3.309.000	1.215.919,92	0,33
EL SALVADOR 7.65 05-35 15/06S	USD	2.000.000	756.120,88	0,20
<b>Ghana</b>			<b>2.289.903,92</b>	<b>0,62</b>
GHANA 7.875 20-35 11/02S	USD	1.000.000	336.556,57	0,09
GHANA 8.125 19-32 26/03S	USD	1.000.000	343.888,50	0,09
GHANA 8.75 20-61 11/03S	USD	1.835.000	601.728,70	0,16
GHANA 8.95 19-51 26/03S	USD	3.000.000	1.007.730,15	0,27
<b>Hongrie</b>			<b>28.748.873,71</b>	<b>7,79</b>
HUNGARY 1.75 20-35 05/06A	EUR	5.600.000	3.689.812,00	1,00
HUNGARY 3.00 19-30 21/08A	HUF	1.047.740.000	1.767.657,34	0,48
HUNGARY 3 20-41 25/04A	HUF	8.015.490.000	10.036.626,48	2,72
HUNGARY 5.0000 22-27 22/02A	EUR	3.650.000	3.625.052,25	0,98
HUNGARY GOVERNMENT 4.5 22-32 27/05A	HUF	4.204.250.000	7.553.161,64	2,05
HUNGARY GOVERNMENT IN 0.125 21-28 21/09A	EUR	2.800.000	2.076.564,00	0,56
<b>Côte d'Ivoire</b>			<b>6.436.284,14</b>	<b>1,74</b>
IVORY COAST 6.625 18-48 22/03A	EUR	2.811.000	1.988.740,34	0,54
IVORY COAST 6.8750 19-40 17/10A	EUR	5.880.000	4.447.543,80	1,21
<b>Luxembourg</b>			<b>1.601.134,32</b>	<b>0,43</b>
MOVIDA EUROPE S.A. 5.25 21-31 08/02S	USD	2.270.000	1.601.134,32	0,43
<b>Mexique</b>			<b>30.781.389,96</b>	<b>8,34</b>
PEMEX 4.75 18-29 24/05A	EUR	29.391.000	23.073.845,42	6,25
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	8.841.000	5.267.032,48	1,43
PEMEX 7.69 20-50 23/01S	USD	3.749.000	2.440.512,06	0,66
<b>Mozambique</b>			<b>1.222.180,23</b>	<b>0,33</b>
MOZAMBIQUE 5.0 19-31 15/09S	USD	1.693.000	1.222.180,23	0,33
<b>Pays-Bas</b>			<b>11.525.573,47</b>	<b>3,12</b>
PROSUS NV 1.539 20-28 03/08A	EUR	5.700.000	4.623.213,00	1,25

Les notes en annexe font partie intégrante de ces états financiers.

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
PROSUS NV 2.7780 22-34 19/01A	EUR	5.240.000	3.778.433,00	1,02
PROSUS NV 4.987 22-52 19/01S	USD	3.525.000	2.399.262,47	0,65
UNITED GROUP BV 5.25 22-30 01/02A	EUR	1.000.000	724.665,00	0,20
<b>Pologne</b>			<b>9.675.684,86</b>	<b>2,62</b>
BANK GO 4.0 22-27 08/09A	EUR	9.866.000	9.675.684,86	2,62
<b>République de Serbie</b>			<b>3.753.702,40</b>	<b>1,02</b>
SERBIA 1.5 19-29 26/06A	EUR	1.500.000	1.078.552,50	0,29
SERBIA 1.65 21-33 03/03A	EUR	1.430.000	872.199,90	0,24
SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A	EUR	2.500.000	1.802.950,00	0,49
<b>Roumanie</b>			<b>23.692.496,17</b>	<b>6,42</b>
ROMANIA 2.0 21-33 14/04A	EUR	2.817.000	1.811.528,19	0,49
ROMANIA 2.375 17-27 19/04A	EUR	2.296.000	2.054.541,16	0,56
ROMANIA 2.6250 20-40 02/12A	EUR	1.200.000	672.390,00	0,18
ROMANIA 2.875 21-42 13/04A	EUR	11.134.000	6.259.033,77	1,70
ROMANIA 3.3750 20-50 28/01A	EUR	6.096.000	3.523.335,60	0,96
ROMANIA 3.6240 20-30 26/05A	EUR	1.000.000	820.545,00	0,22
ROMANIA 4.625 19-49 03/04A	EUR	11.778.000	8.551.122,45	2,32
<b>Russie</b>			<b>653.872,77</b>	<b>0,18</b>
RUSSIA 1.85 20-32 20/11A	EUR	1.600.000	653.872,77	0,18
<b>Afrique du Sud</b>			<b>10.632.880,56</b>	<b>2,88</b>
AFRIQUE DU SUD 3.75 14-26 24/07A	EUR	10.250.000	9.774.758,75	2,65
REPUBLIC OF SOUTH 5.00 16-46 12/10S	USD	1.300.000	858.121,81	0,23
<b>Togo</b>			<b>7.165.209,30</b>	<b>1,94</b>
BANQUE OUEST AFRICAINE 2.75 21-33 22/01A	EUR	9.294.000	7.165.209,30	1,94
<b>Tunisie</b>			<b>1.035.424,00</b>	<b>0,28</b>
BQ CENTRALE DE TUNISE 5.625 17-24 17/02A	EUR	1.310.000	1.035.424,00	0,28
<b>Ukraine</b>			<b>1.558.198,76</b>	<b>0,42</b>
UKRAINE 4.375 20-32 27/01A	EUR	6.907.000	1.281.801,06	0,35
UKRAINE 7.253 20-35 15/03S	USD	1.524.000	276.397,70	0,07
<b>Royaume-Uni</b>			<b>371.195,39</b>	<b>0,10</b>
SCC POWER PLC 4.00 22-32 17/05Q	USD	587.594	18.843,20	0,01
SCC POWER PLC 8.00 22-28 31/12Q	USD	1.084.790	352.352,19	0,10
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>4.200.138,90</b>	<b>1,14</b>
KOSMOS ENERGY PLC 7.75 21-27 01/05S	USD	1.376.000	1.081.447,68	0,29
SIERRACOL ENERGY AND 6.0 21-28 15/06S	USD	4.260.000	3.118.691,22	0,85
<b>Obligations à taux variable</b>			<b>18.179.183,46</b>	<b>4,93</b>
<b>Iles Caïmans</b>			<b>877.910,51</b>	<b>0,24</b>
BCO MERCANTIL NORTE FL.R 17-XX 06/01Q	USD	1.000.000	877.910,51	0,24
<b>République tchèque</b>			<b>4.894.144,00</b>	<b>1,33</b>
CESKA SPORITELNA AS FL.R 22-25 14/11A	EUR	4.300.000	4.409.650,00	1,20
CESKA SPORITELNA FL.R 21-28 13/09A	EUR	600.000	484.494,00	0,13
<b>Grèce</b>			<b>977.290,00</b>	<b>0,26</b>
PIRAEUS FINANCIAL FL.R 19-29 26/06A	EUR	1.000.000	977.290,00	0,26
<b>Hongrie</b>			<b>7.186.868,64</b>	<b>1,95</b>
OTP BANK FL.R 22-26 04/03A	EUR	7.224.000	7.186.868,64	1,95
<b>Italie</b>			<b>1.829.146,00</b>	<b>0,50</b>
ENI SPA FL.R 20-XX 13/10A	EUR	2.200.000	1.829.146,00	0,50
<b>Mexique</b>			<b>2.413.824,31</b>	<b>0,65</b>
BANORTE FL.R 19-XX 27/003Q	USD	2.800.000	2.413.824,31	0,65

## CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

---

### Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>9.041.358,67</b>	<b>2,45</b>
<b>Obligations</b>			<b>4.255.618,38</b>	<b>1,15</b>
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>4.255.618,38</b>	<b>1,15</b>
JPMORGAN CHASE & CO 0.00 17-47 22/02U	MXN	1.500.000.000	4.255.618,38	1,15
<b>Produits structurés</b>			<b>4.785.740,29</b>	<b>1,30</b>
<b>Pays-Bas</b>			<b>4.785.740,29</b>	<b>1,30</b>
JPM STRUCT PROD 0.00 17-46 10/10U	INR	2.500.000.000	4.785.740,29	1,30
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>320.722.273,51</b>	<b>86,94</b>

## CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

---

### Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Mexique	10,19
Hongrie	9,74
Corée du Sud	9,35
Iles Caïmans	9,31
Roumanie	6,42
Brésil	5,19
Pays-Bas	4,42
Afrique du Sud	2,88
Etats-Unis d'Amérique	2,83
Bénin	2,80
Pologne	2,62
Inde	2,15
République tchèque	2,09
Taiwan	1,95
Togo	1,94
Hong Kong	1,86
Côte d'Ivoire	1,74
Chine	1,41
Egypte	1,40
République de Serbie	1,02
Malaisie	0,72
Japon	0,66
Ghana	0,62
Salvador	0,53
Italie	0,50
Luxembourg	0,43
Ukraine	0,42
Mozambique	0,33
Angola	0,30
Tunisie	0,28
Grèce	0,27
Russie	0,18
Argentine	0,14
Equateur	0,12
Royaume-Uni	0,10
Iles vierges britanniques	0,03
<b>Total</b>	<b>86,94</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

---

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Obligations des Etats, provinces et municipalités	28,44
Banques et autres établissements financiers	11,45
Pétrole	9,98
Electronique & Semiconducteurs	8,95
Internet et Services d'Internet	5,62
Holdings et sociétés financières	3,66
Services aux collectivités	3,04
Organisations supranationales	1,94
Chimie	1,88
Grands magasins	1,87
Textile et habillement	1,44
Ingénierie électrique et électronique	1,24
Sociétés immobilières	1,23
Véhicules routiers	1,12
Fonds d'investissement	0,98
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,91
Services divers	0,83
Service de santé publique et de service social	0,72
Assurances	0,60
Biotechnologie	0,54
Fournitures de bureau et informatique	0,47
Institutions inclassables/non classées	0,03
<b>Total</b>	<b>86,94</b>



**CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>277.167.033,16</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	257.245.468,02
<i>Coût</i>		292.677.806,37
Avoirs bancaires et liquidités		13.489.245,15
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		5.904.369,90
Montants à recevoir sur souscriptions		119.942,65
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		280.974,23
Autres intérêts à recevoir		34.201,25
Autres actifs	11	92.831,96
<b>Passifs</b>		<b>1.876.424,81</b>
Découverts bancaires		728.945,45
Montants à payer sur rachats		351.947,97
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	55.812,03
Moins-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	148.643,71
Autres intérêts à payer		9.610,63
Charges à payer	13	511.346,02
Autres passifs	12	70.119,00
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>275.290.608,35</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>5.327.583,29</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		5.148.795,50
Intérêts bancaires sur comptes courants		56.125,01
Revenu des prêts de titres	2.13,7	41.926,77
Autres revenus		80.736,01
<b>Dépenses</b>		<b>4.760.231,55</b>
Commissions de gestion	4	2.723.021,06
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	641.600,61
Commissions de performance	5	234.623,13
Commissions de dépositaire		110.675,00
Frais de transactions	2,15	779.741,74
Taxe d'abonnement	6	145.725,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		99.166,65
Frais de banques		2.223,45
Autres dépenses		23.454,91
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>567.351,74</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2.2,2,3	-63.965.973,74
- contrats de change à terme	2,8	4.584.304,07
- instruments financiers à terme	2,9	4.405.093,45
- CFD	2,10	-2.826.148,01
- change	2,5	17.757.863,56
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-39.477.508,93</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-9.432.893,52
- contrats de change à terme	2,8	-127.916,79
- instruments financiers à terme	2,9	-148.643,71
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-49.186.962,95</b>
Dividendes versés	8	-457,15
Souscriptions d'actions de capitalisation		101.455.768,90
Souscriptions d'actions de distribution		967.007,11
Rachats d'actions de capitalisation		-123.266.871,47
Rachats d'actions de distribution		-69.468,83
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-70.100.984,39</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>345.391.592,74</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>275.290.608,35</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>275.290.608,35</b>	<b>345.391.592,74</b>	<b>275.563.333,00</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		189.422	135.470	36.741
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	127,67	149,84	168,26
<b>Classe A EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		18.929	7.356	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	72,57	85,20	-
<b>Classe A CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		9.349	9.793	10.236
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	123,81	146,54	164,69
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		10.496	13.618	11.224
Valeur nette d'inventaire par action	USD	141,74	163,87	182,77
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	1
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	191,89
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		972.392	946.538	609.164
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	153,35	179,04	199,57
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		19.949	180.414	112.039
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	148,40	174,49	194,96
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		5.519	9.821	7.210
Valeur nette d'inventaire par action	USD	170,87	196,47	217,41
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		610.422	650.903	610.559
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	131,27	153,04	170,47
<b>Classe FW GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		69.052	84.379	72.197
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	180,00	198,58	235,82
<b>Classe I EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	85,78	-	-
<b>Classe IW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	85,81	-	-

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>246.297.115,87</b>	<b>89,47</b>
<b>Actions</b>			<b>246.297.115,87</b>	<b>89,47</b>
<b>Brésil</b>			<b>28.298.721,02</b>	<b>10,28</b>
B3 - REGISTERED SHS	BRL	2.927.518	6.863.156,24	2,49
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS	BRL	811.071	6.062.737,01	2,20
ELETOBRAS (CENTR.ELET.BRASIL.) PREF.-B-	BRL	1.021.589	7.837.597,16	2,85
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVESTIMENTOS SA	BRL	2.971.781	2.679.180,71	0,97
TRANSMISSAO DE ENERGIA ELEC.PAULISTA PFD	BRL	1.189.690	4.856.049,90	1,76
<b>Iles vierges britanniques</b>			<b>180.513,96</b>	<b>0,07</b>
FIX PRICE --- SHS SPONSORED GLOBAL DEPOS	USD	802.723	180.513,96	0,07
<b>Iles Caïmans</b>			<b>82.406.747,39</b>	<b>29,93</b>
ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR	USD	146.150	12.063.109,39	4,38
ANTA SPORTS PRODUCTS	HKD	982.281	12.063.524,11	4,38
EHANG HOLDINGS	USD	93.922	755.072,16	0,27
ENN ENERGY HOLDINGS LTD	HKD	510.763	6.720.364,09	2,44
FULL TRUCK ALLIANCE COMPANY LIMITED	USD	639.894	4.796.581,87	1,74
JD.COM INC - CL A	HKD	68.460	1.809.743,51	0,66
JD.COM INC SADR REPR 2 SHS -A-	USD	142.111	7.474.059,90	2,71
KE HOLDINGS INC	USD	672.269	8.793.511,59	3,19
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	852.507	8.571.000,34	3,11
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHNOLOGY GROU	USD	289.239	9.436.684,92	3,43
SEA -A- ADR REPR1 SHS	USD	83.700	4.080.497,54	1,48
TUYA INC	USD	953.633	1.706.665,76	0,62
WUXI BIOLOGICS	HKD	575.634	4.135.932,21	1,50
<b>Chine</b>			<b>12.915.621,97</b>	<b>4,69</b>
HAIER SMART HOME CO LTD - REG SHS -H-	HKD	3.082.383	9.843.080,94	3,58
SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	CNY	203.898	3.072.541,03	1,12
<b>Hong Kong</b>			<b>17.115.185,71</b>	<b>6,22</b>
CFD LENOVO GROUP LTD -RC-	HKD	7.782.605	5.988.883,12	2,18
HONG KONG EXCHANGES AND CLEARING LTD	HKD	274.853	11.126.302,59	4,04
<b>Inde</b>			<b>20.207.677,39</b>	<b>7,34</b>
AVENUE SUPER REGISTERED	INR	46.485	2.142.125,26	0,78
DABUR INDIA LTD DEMATERIALISED	INR	1.109.632	7.056.040,75	2,56
ICICI LOMBARD	INR	566.865	7.940.541,89	2,88
KOTAK MAHINDRA BANK	INR	148.294	3.068.969,49	1,11
<b>Japon</b>			<b>4.776.538,28</b>	<b>1,74</b>
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	17.300	4.776.538,28	1,74
<b>Malaisie</b>			<b>6.093.567,77</b>	<b>2,21</b>
IHH HEALTHCARE BHD	MYR	4.605.640	6.093.567,77	2,21
<b>Mexique</b>			<b>12.150.988,88</b>	<b>4,41</b>
GRUPO FINANCIERO BANORTE -O-	MXN	1.806.260	12.150.988,88	4,41
<b>Russie</b>			<b>595.865,96</b>	<b>0,22</b>
MOSCOW EXCHANGE	RUB	3.871.854	595.865,96	0,22
<b>Corée du Sud</b>			<b>40.539.563,85</b>	<b>14,73</b>
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	55.119	6.167.274,63	2,24
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF 2 NVTG	KRW	19.707	1.079.145,41	0,39
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF NVTG	KRW	10.354	567.747,06	0,21
LG CHEM	KRW	14.602	6.492.001,41	2,36
LG CHEMICAL LTD PREF./ISSUE 01	KRW	20.609	4.237.745,95	1,54
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	236.278	9.681.963,21	3,52

## CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

### Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PFD SHS N/VTG	KRW	329.065	12.313.686,18	4,47
<b>Taiwan</b>			<b>15.883.576,00</b>	<b>5,77</b>
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	TWD	1.161.695	15.883.576,00	5,77
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>5.132.547,69</b>	<b>1,86</b>
MERCADOLIBRE	USD	6.473	5.132.547,69	1,86
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>10.948.352,15</b>	<b>3,98</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>10.948.352,15</b>	<b>3,98</b>
<b>France</b>			<b>10.948.352,15</b>	<b>3,98</b>
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	EUR	10.415	10.948.352,15	3,98
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>257.245.468,02</b>	<b>93,45</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Iles Caïmans	29,93
Corée du Sud	14,73
Brésil	10,28
Inde	7,34
Hong Kong	6,22
Taïwan	5,77
Chine	4,69
Mexique	4,41
France	3,98
Malaisie	2,21
Etats-Unis d'Amérique	1,86
Japon	1,74
Russie	0,22
Iles vierges britanniques	0,07
<b>Total</b>	<b>93,45</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Electronique & Semiconducteurs	15,50
Banques et autres établissements financiers	11,31
Services aux collectivités	8,61
Internet et Services d'Internet	7,73
Holdings et sociétés financières	7,31
Grands magasins	7,26
Ingénierie électrique et électronique	5,34
Textile et habillement	4,38
Chimie	3,90
Assurances	3,86
Services divers	3,43
Sociétés immobilières	3,19
Véhicules routiers	2,84
Industrie pharmaceutique et cosmétique	2,56
Service de santé publique et de service social	2,21
Fournitures de bureau et informatique	2,18
Biotechnologie	1,50
Industrie aéronautique et astronautique	0,27
Institutions inclassables/non classées	0,07
<b>Total</b>	<b>93,45</b>

# **CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities**



# CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>1.026.597.825,22</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	941.784.433,16
<i>Coût</i>		995.005.664,38
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,7	312.912,63
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		425.371,00
Avoirs bancaires et liquidités		50.105.512,60
Montants à recevoir sur souscriptions		699.808,64
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	1.043.078,98
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	1.543.656,40
Plus-value nette non réalisée sur CFD	2,10	31.063.566,74
Autres intérêts à recevoir		44.856,07
<b>Passifs</b>		<b>37.956.497,25</b>
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,7	52.044,04
<i>Options vendues au coût d'acquisition</i>		148.827,90
Découverts bancaires		25.624.153,01
Montants à payer sur achats d'investissements		6.986.574,05
Montants à payer sur rachats		3.414.316,50
Montants à payer sur CFD		331.746,83
Dividendes à verser sur CFD		150.465,19
Autres intérêts à payer		154.662,99
Charges à payer	13	1.200.540,61
Autres passifs	12	41.994,03
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>988.641.327,97</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>28.919.925,29</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		24.722.140,00
Dividendes reçus sur CFD		521.907,05
Intérêts sur instruments du marché monétaire, nets		525.484,26
Intérêts perçus sur CFD		1.132.733,78
Intérêts bancaires sur comptes courants		1.218.524,18
Revenu des prêts de titres	2.13,7	65.961,50
Autres revenus		733.174,52
<b>Dépenses</b>		<b>50.799.020,42</b>
Commissions de gestion	4	11.448.290,95
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	2.497.413,35
Commissions de performance	5	1.610,09
Commissions de dépositaire		118.346,00
Frais de transactions	2,15	4.300.096,27
Taxe d'abonnement	6	536.489,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.816.216,59
Dividendes versés sur CFD		26.678.376,81
Intérêts payés sur CFD		2.359.630,07
Frais de banques		23.034,47
Autres dépenses		19.516,82
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-21.879.095,13</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2.2,2,3	-44.543.179,48
- options	2,7	-4.421.424,59
- contrats de change à terme	2,8	-11.164.379,27
- instruments financiers à terme	2,9	7.723.534,92
- CFD	2,10	83.126.581,99
- change	2,5	8.036.375,17
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>16.878.413,61</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-117.514.237,36
- options	2,7	540.136,11
- contrats de change à terme	2,8	515.926,88
- instruments financiers à terme	2,9	2.226.558,10
- CFD	2,10	33.845.084,30
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-63.508.118,36</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		914.621.345,72
Rachats d'actions de capitalisation		-702.999.839,77
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>148.113.387,59</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>840.527.940,38</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>988.641.327,97</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>988.641.327,97</b>	<b>840.527.940,38</b>	<b>397.686.140,00</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.667.124	844.314	397.305
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	147,36	157,32	139,28
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		211.936	217.936	180.986
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	140,61	151,24	134,57
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	977
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	144,53
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		3.598.208	4.018.961	2.121.280
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	147,34	156,28	137,61
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		26.673	19.096	14.553
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	142,15	151,61	133,78
<b>Classe F GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	387
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	-	186,36
<b>Classe F GBP hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		129.373	174.803	140.161
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	155,11	162,18	142,22
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		60.616	67.951	15.087
Valeur nette d'inventaire par action	USD	161,67	168,71	148,09

# CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>720.677.996,99</b>	<b>72,90</b>
<b>Actions</b>			<b>720.677.996,99</b>	<b>72,90</b>
<b>Belgique</b>			<b>5.177.128,32</b>	<b>0,52</b>
AZELIS GROUP NV	EUR	195.216	5.177.128,32	0,52
<b>France</b>			<b>122.667.385,73</b>	<b>12,41</b>
DANONE SA	EUR	937.004	46.128.706,92	4,67
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	9.223	6.270.717,70	0,63
TELEPERFORMANCE SE	EUR	22.299	4.965.987,30	0,50
VINCI SA	EUR	699.989	65.301.973,81	6,61
<b>Allemagne</b>			<b>346.249.203,69</b>	<b>35,02</b>
ADIDAS AG NAMEN AKT	EUR	24.181	3.082.110,26	0,31
ALLIANZ SE REG SHS	EUR	180.833	36.329.349,70	3,67
BASF SE REG SHS	EUR	824.664	38.256.162,96	3,87
BAYER AG REG SHS	EUR	1.062.277	51.334.536,03	5,19
BMW AG	EUR	609.558	50.824.946,04	5,14
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	78.140	4.797.796,00	0,49
OSRAM LICHT AG	EUR	364.464	17.949.852,00	1,82
PUMA AG	EUR	241.211	13.676.663,70	1,38
SAP AG	EUR	737.508	71.088.396,12	7,19
SCHALTBAU HLDG --- REGISTERED SHS	EUR	69.849	4.051.242,00	0,41
SIEMENS AG REG	EUR	405.177	52.527.146,28	5,31
SILTRONIC AG	EUR	34.204	2.331.002,60	0,24
<b>Irlande</b>			<b>1.319.075,82</b>	<b>0,13</b>
KINGSPAN GROUP	EUR	26.079	1.319.075,82	0,13
<b>Italie</b>			<b>18.131.837,68</b>	<b>1,83</b>
PRADA SPA	HKD	3.424.841	18.131.837,68	1,83
<b>Jersey</b>			<b>5.539.987,13</b>	<b>0,56</b>
CLARIVATE PLC	USD	708.939	5.539.987,13	0,56
<b>Pays-Bas</b>			<b>121.186.359,18</b>	<b>12,26</b>
AEGON NV	EUR	1.602.718	7.593.677,88	0,77
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	34.029	8.018.933,85	0,81
ASR NEDERLAND NV	EUR	351.436	15.586.186,60	1,58
HEINEKEN NV	EUR	156.561	13.758.580,68	1,39
IMCD	EUR	52.186	6.948.565,90	0,70
ING GROUP NV	EUR	434.125	4.943.815,50	0,50
NN GROUP NV	EUR	1.465.778	55.934.088,48	5,66
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	EUR	373.279	8.402.510,29	0,85
<b>Norvège</b>			<b>15.233.597,30</b>	<b>1,54</b>
SCHIBSTED -A-	NOK	729.755	12.875.783,75	1,30
SCHIBSTED -B-	NOK	138.408	2.357.813,55	0,24
<b>Espagne</b>			<b>7.462.377,75</b>	<b>0,75</b>
AMADEUS IT GROUP SA -A-	EUR	153.705	7.462.377,75	0,75
<b>Suède</b>			<b>1.183.338,57</b>	<b>0,12</b>
ATLAS COPCO AB -A-	SEK	106.897	1.183.338,57	0,12
<b>Suisse</b>			<b>29.120.263,18</b>	<b>2,95</b>
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	CHF	31.188	3.786.967,64	0,38
CLARIANT NAMEN AKT	CHF	328.642	4.875.796,55	0,49
NESTLE SA REG SHS	CHF	145.567	15.794.266,42	1,60
SIKA - REGISTERED SHS	CHF	20.770	4.663.232,57	0,47

# CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>47.407.442,64</b>	<b>4,80</b>
ALPHABET INC -A-	USD	139.474	11.530.373,41	1,17
AMAZON.COM INC	USD	12.356	972.503,16	0,10
CLEARSIDE BIOMEDIAL INC	USD	1.508.342	1.582.893,46	0,16
FRONTDOOR --- REGISTERED SHS	USD	165.300	3.221.588,19	0,33
MICROSOFT CORP	USD	61.218	13.756.196,54	1,39
PAYPAL HOLDINGS	USD	151.815	10.130.957,41	1,02
PINTEREST REGISTERED SHS -A-	USD	63.820	1.451.908,74	0,15
SALESFORCE INC	USD	6.990	868.403,94	0,09
UBER TECH/REGSH	USD	75.326	1.745.431,70	0,18
WORKDAY INC -A-	USD	13.695	2.147.186,09	0,22
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>168.754.695,00</b>	<b>17,07</b>
<b>Bons du Trésor</b>			<b>168.754.695,00</b>	<b>17,07</b>
<b>Italie</b>			<b>78.910.579,00</b>	<b>7,98</b>
ITALY ZCP 140323	EUR	69.150.000	68.960.529,00	6,98
ITALY ZCP 310323	EUR	10.000.000	9.950.050,00	1,01
<b>Espagne</b>			<b>89.844.116,00</b>	<b>9,09</b>
SPAIN ZCP 100323	EUR	90.100.000	89.844.116,00	9,09
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>52.351.741,17</b>	<b>5,30</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>52.351.741,17</b>	<b>5,30</b>
<b>France</b>			<b>45.591.658,53</b>	<b>4,61</b>
CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES A EUR ACC	EUR	111.747	45.591.658,53	4,61
<b>Irlande</b>			<b>6.760.082,64</b>	<b>0,68</b>
KRANESHARES CSI CHINA INTERNET USD ICAV	USD	356.810	6.760.082,64	0,68
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>941.784.433,16</b>	<b>95,26</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Allemagne	35,02
France	17,02
Pays-Bas	12,26
Espagne	9,84
Italie	9,82
Etats-Unis d'Amérique	4,79
Suisse	2,95
Norvège	1,54
Irlande	0,82
Jersey	0,56
Belgique	0,52
Suède	0,12
<b>Total</b>	<b>95,26</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Obligations des Etats, provinces et municipalités	17,07
Assurances	11,68
Internet et Services d'Internet	11,46
Chimie	10,55
Ingénierie électrique et électronique	7,54
Holdings et sociétés financières	7,11
Matériaux de construction	6,74
Aliments et boissons non alcoolisées	6,26
Véhicules routiers	5,63
Textile et habillement	4,16
Art graphique, maisons d'édition	1,54
Tabac et alcool	1,39
Electronique & Semiconducteurs	1,05
Services divers	1,02
Fonds d'investissement	0,68
Communications	0,50
Banques et autres établissements financiers	0,50
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,16
Construction de machines et appareils	0,12
Grands magasins	0,10
<b>Total</b>	<b>95,26</b>

# **CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement

---

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>258.088.857,09</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	247.142.150,46
<i>Coût</i>		241.148.377,78
Avoirs bancaires et liquidités		9.853.259,90
Montants à recevoir sur souscriptions		923.426,72
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		119.834,64
Autres intérêts à recevoir		40.602,12
Autres actifs	11	9.583,25
<b>Passifs</b>		<b>1.993.237,38</b>
Découverts bancaires		93.774,74
Montants à payer sur achats d'investissements		1.400.323,14
Montants à payer sur rachats		199.104,44
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	4.853,22
Autres intérêts à payer		5.240,99
Charges à payer	13	289.940,85
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>256.095.619,71</b>



# CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>2.274.653,28</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		2.071.771,42
Intérêts perçus sur CFD		4,36
Intérêts bancaires sur comptes courants		53.574,38
Autres revenus		149.303,12
<b>Dépenses</b>		<b>4.061.713,49</b>
Commissions de gestion	4	2.649.471,46
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	577.685,46
Commissions de dépositaire		53.124,00
Frais de transactions	2,15	575.715,20
Taxe d'abonnement	6	125.751,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		78.710,61
Intérêts payés sur CFD		47,85
Frais de banques		453,00
Autres dépenses		754,91
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-1.787.060,21</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-46.913.483,38
- contrats de change à terme	2,8	-40.104,57
- instruments financiers à terme	2,9	-1.208.555,65
- CFD	2,10	-1.872.123,52
- swaps	2,11	-87,50
- change	2,5	17.759.601,21
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-34.061.813,62</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-18.185.689,80
- contrats de change à terme	2,8	-24.115,12
- instruments financiers à terme	2,9	-140.892,50
- CFD	2,10	-41.104,50
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-52.453.615,54</b>
Dividendes versés	8	-159,54
Souscriptions d'actions de capitalisation		192.993.915,64
Souscriptions d'actions de distribution		110.636,19
Rachats d'actions de capitalisation		-200.049.720,98
Rachats d'actions de distribution		-5.825.583,41
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-65.224.527,64</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>321.320.147,35</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>256.095.619,71</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>256.095.619,71</b>	<b>321.320.147,35</b>	<b>271.454.839,42</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		541.368	506.231	287.284
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	130,61	159,11	152,19
<b>Classe A EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		2.954	42.203	44.143
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128,26	156,32	149,51
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		23.723	27.870	18.930
Valeur nette d'inventaire par action	USD	147,48	175,21	166,67
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		18.253	15.935	12.815
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,47	151,54	146,04
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	1
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	173,40
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.124.338	1.177.222	1.164.868
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	159,58	193,15	183,56
<b>Classe F GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	7.232
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	-	196,38
<b>Classe F GBP hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	5.769
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	-	186,91
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		300	450	450
Valeur nette d'inventaire par action	USD	178,53	210,73	199,05

# CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>242.442.410,94</b>	<b>94,67</b>
<b>Actions</b>			<b>242.442.410,94</b>	<b>94,67</b>
<b>Belgique</b>				
ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	60.381	3.397.638,87	1,33
<b>Canada</b>				
ORYX PETROLEUM CORPORATION LTD	CAD	802.900	105.494,97	0,04
<b>Iles Caïmans</b>				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR	USD	88.158	7.276.494,00	2,84
ANTA SPORTS PRODUCTS	HKD	162.705	1.998.201,83	0,78
DIDI GLOBAL INC--- SHS -A- SPONSORED ADR	USD	291.648	869.000,37	0,34
JD.COM INC SADR REPR 2 SHS -A-	USD	111.427	5.860.292,82	2,29
KE HOLDINGS INC	USD	197.554	2.584.074,81	1,01
<b>Curaçao</b>				
SLB	USD	143.486	7.187.408,35	2,81
<b>Danemark</b>				
NOVO NORDISK	DKK	66.728	8.416.766,60	3,29
ORSTED	DKK	33.075	2.807.824,63	1,10
<b>France</b>				
AIR LIQUIDE SA	EUR	3.887	514.638,80	0,20
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	32.804	5.550.436,80	2,17
HERMES INTERNATIONAL SA	EUR	7.333	10.596.185,00	4,14
L'OREAL SA	EUR	8.048	2.684.812,80	1,05
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	3.660	2.488.434,00	0,97
SAFRAN SA	EUR	33.811	3.953.182,12	1,54
TOTALENERGIES SE	EUR	76.085	4.462.385,25	1,74
<b>Allemagne</b>				
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	15.814	970.979,60	0,38
PUMA AG	EUR	82.429	4.673.724,30	1,82
<b>Irlande</b>				
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	8.981	1.320.747,67	0,52
RYANAIR HLDGS	EUR	112.877	1.378.228,17	0,54
<b>Japon</b>				
DENTSU GROUP - REGISTERED SHS	JPY	77.693	2.286.900,81	0,89
<b>Jersey</b>				
FERGUSON NEWCO PLC	USD	17.366	2.066.021,10	0,81
GLENCORE PLC	GBP	497.900	3.099.915,02	1,21
<b>Pays-Bas</b>				
AIRBUS SE	EUR	76.134	8.452.396,68	3,30
NXP SEMICONDUCTORS	USD	6.978	1.033.247,45	0,40
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	EUR	136.740	3.078.017,40	1,20
<b>Suisse</b>				
NESTLE SA REG SHS	CHF	39.690	4.306.432,33	1,68
<b>Taiwan</b>				
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	TWD	93.734	1.281.602,41	0,50
<b>Royaume-Uni</b>				
ASTRAZENECA PLC	GBP	41.098	5.196.250,93	2,03
DIAGEO PLC	GBP	122.631	5.044.836,86	1,97

# CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>127.499.838,19</b>	<b>49,79</b>
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	71.952	4.366.672,33	1,71
ALPHABET INC -A-	USD	29.102	2.405.874,41	0,94
AMAZON.COM INC	USD	29.794	2.344.995,08	0,92
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	USD	27.557	2.672.170,47	1,04
BLOCK INC -A-	USD	46.181	2.719.151,13	1,06
BOOKING HOLDINGS INC	USD	1.396	2.636.056,11	1,03
CENTENE CORP	USD	54.563	4.192.749,24	1,64
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	34.588	2.553.467,81	1,00
CONSTELLATION BRANDS INC -A-	USD	12.581	2.731.924,81	1,07
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	2.649	1.133.069,57	0,44
DANAHER CORP	USD	22.016	5.475.274,51	2,14
DEERE AND CO	USD	3.485	1.400.073,65	0,55
ELEVANCE HEALTH	USD	16.280	7.824.925,37	3,06
ELI LILLY & CO	USD	19.453	6.668.245,98	2,60
EMERSON ELECTRIC CO	USD	15.851	1.426.701,39	0,56
HOME DEPOT INC	USD	7.822	2.314.974,86	0,90
HUMANA INC	USD	9.085	4.360.033,87	1,70
INGERSOLL RAND INC	USD	25.816	1.263.889,44	0,49
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	USD	58.660	5.638.725,13	2,20
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	USD	113.829	3.950.551,57	1,54
MASTERCARD INC -A-	USD	8.329	2.713.743,89	1,06
MERCADOLIBRE	USD	2.749	2.179.727,11	0,85
MICROSOFT CORP	USD	35.554	7.989.281,12	3,12
ORACLE CORP	USD	144.609	11.075.511,51	4,32
O REILLY AUTO	USD	4.745	3.752.562,52	1,47
PALO ALTO NETWORKS	USD	25.719	3.362.688,46	1,31
S&P GLOBAL INC	USD	23.941	7.513.514,68	2,93
SERVICENOW INC	USD	875	318.328,65	0,12
STRYKER CORP	USD	36.199	8.292.615,14	3,24
SUNRUN INC	USD	82.265	1.851.492,43	0,72
T MOBILE USA INC	USD	29.631	3.886.943,08	1,52
TRADEWEB MKTS/REGSH	USD	55.293	3.363.948,92	1,31
UBER TECH/REGSH	USD	134.645	3.119.953,95	1,22
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>4.699.739,52</b>	<b>1,84</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>4.699.739,52</b>	<b>1,84</b>
<b>France</b>			<b>4.699.739,52</b>	<b>1,84</b>
CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	EUR	3.206	4.699.739,52	1,84
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>247.142.150,46</b>	<b>96,50</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Etats-Unis d'Amérique	49,79
France	13,65
Iles Caïmans	7,26
Pays-Bas	4,90
Danemark	4,38
Royaume-Uni	4,00
Curaçao	2,81
Allemagne	2,20
Jersey	2,02
Suisse	1,68
Belgique	1,33
Irlande	1,05
Japon	0,89
Taiwan	0,50
Canada	0,04
<b>Total</b>	<b>96,50</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Internet et Services d'Internet	16,10
Industrie pharmaceutique et cosmétique	14,37
Holdings et sociétés financières	11,26
Textile et habillement	7,71
Service de santé publique et de service social	6,40
Industrie aéronautique et astronautique	4,84
Pétrole	4,59
Grands magasins	4,55
Tabac et alcool	4,36
Art graphique, maisons d'édition	3,83
Construction de machines et appareils	3,20
Electronique & Semiconducteurs	2,61
Services aux collectivités	1,82
Aliments et boissons non alcoolisées	1,68
Communications	1,52
Banques et autres établissements financiers	1,06
Services divers	1,06
Biotechnologie	1,04
Sociétés immobilières	1,01
Biens de consommation divers	1,00
Matériaux de construction	0,81
Ingénierie électrique et électronique	0,56
Transports	0,54
Véhicules routiers	0,38
Chimie	0,20
<b>Total</b>	<b>96,50</b>

## **CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>1.534.824.005,50</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	1.356.511.044,69
<i>Coût</i>		1.424.730.745,59
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,7	1.217,45
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		1.726.225,00
Avoirs bancaires et liquidités		120.067.005,34
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		28.071.607,07
Montants à recevoir sur souscriptions		644.124,59
Montants à recevoir sur CFD		39.188,91
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	2.403.259,15
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	15.967.633,64
Plus-value nette non réalisée sur CFD	2,10	147.272,18
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2,11	348.647,24
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		202.926,33
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		7.723.944,28
Intérêts à recevoir sur swaps		2.076.349,67
Autres intérêts à recevoir		518.229,00
Autres actifs	11	101.555,96
<b>Passifs</b>		<b>80.354.794,91</b>
Découverts bancaires		40.696.795,51
Montants à payer sur achats d'investissements		27.887.520,50
Montants à payer sur rachats		2.646.117,51
Dividendes à verser sur CFD		66.236,79
Intérêts à payer sur swaps		2.063.997,02
Autres intérêts à payer		67.263,79
Charges à payer	13	6.926.863,79
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>1.454.469.210,59</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>27.340.050,96</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		7.031.550,89
Dividendes reçus sur CFD		473.930,23
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		15.662.884,43
Intérêts perçus sur CFD		45.382,28
Intérêts perçus sur swaps		2.106.369,94
Intérêts bancaires sur comptes courants		988.721,81
Autres revenus		1.031.211,38
<b>Dépenses</b>		<b>37.942.051,69</b>
Commissions de gestion	4	15.064.011,73
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	3.546.632,70
Commissions de performance	5	5.392.400,83
Commissions de dépositaire		295.464,00
Frais de transactions	2,15	2.314.268,83
Taxe d'abonnement	6	746.833,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		715.220,94
Dividendes versés sur CFD		180.435,45
Intérêts payés sur CFD		44.061,73
Intérêts payés sur swaps		9.638.734,44
Frais de banques		60,68
Autres dépenses		3.927,36
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-10.602.000,73</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-159.921.149,63
- options	2,7	-6.386.930,67
- contrats de change à terme	2,8	-1.514.737,74
- instruments financiers à terme	2,9	80.514.544,47
- CFD	2,10	1.125.290,59
- swaps	2,11	5.711.698,20
- change	2,5	66.036.385,98
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-25.036.899,53</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-144.681.374,11
- options	2,7	-872.778,58
- contrats de change à terme	2,8	1.567.570,30
- instruments financiers à terme	2,9	12.732.202,69
- CFD	2,10	2.908.961,45
- swaps	2,11	524.253,53
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-152.858.064,25</b>
Dividendes versés	8	-5.151.774,50
Souscriptions d'actions de capitalisation		159.238.447,29
Souscriptions d'actions de distribution		21.639.502,87
Rachats d'actions de capitalisation		-387.688.683,01
Rachats d'actions de distribution		-43.450.840,59
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-408.271.412,19</b>



# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

---

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
Actifs nets en début d'exercice		1.862.740.622,78
Actifs nets en fin d'exercice		1.454.469.210,59

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>1.454.469.210,59</b>	<b>1.862.740.622,78</b>	<b>1.592.069.497,12</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.432.520	1.582.116	1.017.392
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,09	112,53	113,58
<b>Classe Income A EUR – Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		1.013.746	969.460	800.727
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	68,98	80,48	85,37
<b>Classe A EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		118.201	209.519	120.125
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,39	109,61	110,63
<b>Classe A CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		15.410	19.755	21.859
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	98,64	109,20	110,61
<b>Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		20.365	27.694	31.954
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	65,59	76,75	81,84
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		24.575	302.748	314.430
Valeur nette d'inventaire par action	USD	114,38	124,21	124,60
<b>Classe Income A USD hedgée - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		6.354	5.329	4.406
Valeur nette d'inventaire par action	USD	84,04	96,61	101,93
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200.788	225.239	129.415
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,62	109,14	110,70
<b>Classe Income E EUR - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		144.070	152.339	140.834
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	66,44	77,87	83,03
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		9.137	17.051	20.697
Valeur nette d'inventaire par action	USD	120,99	131,92	132,99
<b>Classe Income E USD hedgée - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		32.265	38.463	87.709
Valeur nette d'inventaire par action	USD	80,08	92,44	97,96
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		9.059.989	10.482.864	9.103.657
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	120,15	131,75	132,11
<b>Classe Income F EUR - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		13.411	127.347	121.342
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	72,68	84,34	88,94
<b>Classe F EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		17.518	72.194	71.041
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,99	110,87	111,18
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		779.109	786.779	782.355
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	114,17	125,74	126,53
<b>Classe F GBP - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		4.542	5.310	7.469
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	127,36	132,16	141,28

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

---

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Classe F GBP hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		8.590	9.334	11.793
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	126,05	136,84	136,65
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		35.832	53.987	56.511
Valeur nette d'inventaire par action	USD	133,37	144,08	143,59

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1.105.751.279,83</b>	<b>76,02</b>
<b>Actions</b>			<b>539.261.818,10</b>	<b>37,08</b>
<b>Belgique</b>			<b>9.674.332,29</b>	<b>0,67</b>
ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	171.927	9.674.332,29	0,67
<b>Canada</b>			<b>41.034.080,65</b>	<b>2,82</b>
AGNICO EAGLE MINES LTD	USD	447.097	21.779.876,35	1,50
BARRICK GOLD CORPORATION	USD	1.196.103	19.254.204,30	1,32
<b>Iles Caïmans</b>			<b>49.998.282,40</b>	<b>3,44</b>
ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR	USD	276.379	22.812.111,60	1,57
ANTA SPORTS PRODUCTS	HKD	887.094	10.894.519,85	0,75
JD.COM INC SADR REPR 2 SHS -A-	USD	176.091	9.261.173,89	0,64
KE HOLDINGS INC	USD	537.484	7.030.477,06	0,48
<b>Curaçao</b>			<b>21.852.905,19</b>	<b>1,50</b>
SLB	USD	436.261	21.852.905,19	1,50
<b>Danemark</b>			<b>27.275.800,84</b>	<b>1,88</b>
NOVO NORDISK	DKK	167.416	21.117.093,24	1,45
ORSTED	DKK	72.547	6.158.707,60	0,42
<b>France</b>			<b>45.385.895,78</b>	<b>3,12</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	10.649	1.409.927,60	0,10
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	76.885	13.008.942,00	0,89
HERMES INTERNATIONAL SA	EUR	40	57.800,00	0,00
L'OREAL SA	EUR	27.910	9.310.776,00	0,64
SAFRAN SA	EUR	89.824	10.502.222,08	0,72
TOTALENERGIES SE	EUR	189.194	11.096.228,10	0,76
<b>Allemagne</b>			<b>11.967.158,70</b>	<b>0,82</b>
PUMA AG	EUR	211.061	11.967.158,70	0,82
<b>Irlande</b>			<b>3.963.272,43</b>	<b>0,27</b>
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	26.950	3.963.272,43	0,27
<b>Jersey</b>			<b>20.111.855,05</b>	<b>1,38</b>
FERGUSON NEWCO PLC	USD	38.588	4.590.787,88	0,32
GLENCORE PLC	GBP	2.492.952	15.521.067,17	1,07
<b>Pays-Bas</b>			<b>34.337.269,93</b>	<b>2,36</b>
AIRBUS SE	EUR	199.891	22.191.898,82	1,53
NXP SEMICONDUCTORS	USD	17.992	2.664.114,09	0,18
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	EUR	421.202	9.481.257,02	0,65
<b>Suisse</b>			<b>7.470.450,29</b>	<b>0,51</b>
NESTLE SA REG SHS	CHF	68.851	7.470.450,29	0,51
<b>Royaume-Uni</b>			<b>23.194.302,40</b>	<b>1,59</b>
ASTRAZENECA PLC	GBP	76.135	9.626.175,60	0,66
DIAGEO PLC	GBP	329.817	13.568.126,80	0,93
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>242.996.212,15</b>	<b>16,71</b>
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	172.590	10.474.260,30	0,72
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	USD	79.652	7.723.762,45	0,53
CENTENE CORP	USD	98.069	7.535.852,60	0,52
CONSTELLATION BRANDS INC -A-	USD	28.140	6.110.513,00	0,42
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	10.315	4.412.084,80	0,30
DANAHER CORP	USD	56.536	14.060.234,36	0,97
DEERE AND CO	USD	9.267	3.722.950,50	0,26
ELEVANCE HEALTH	USD	33.924	16.305.452,59	1,12

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
ELI LILLY & CO	USD	47.948	16.435.976,88	1,13
EMERSON ELECTRIC CO	USD	55.972	5.037.873,34	0,35
HOME DEPOT INC	USD	20.942	6.197.929,37	0,43
HUMANA INC	USD	23.725	11.385.999,30	0,78
INGERSOLL RAND INC	USD	65.820	3.222.389,32	0,22
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	USD	136.594	13.130.174,24	0,90
MASTERCARD INC -A-	USD	13.830	4.506.072,52	0,31
MICROSOFT CORP	USD	90.369	20.306.670,02	1,40
NEWMONT CORPORATION	USD	416.905	18.437.962,99	1,27
ORACLE CORP	USD	228.930	17.533.603,37	1,21
O REILLY AUTO	USD	12.019	9.505.173,64	0,65
PALO ALTO NETWORKS	USD	47.917	6.265.015,86	0,43
S&P GLOBAL INC	USD	58.393	18.325.745,06	1,26
STRYKER CORP	USD	59.568	13.646.081,35	0,94
T MOBILE USA INC	USD	66.432	8.714.434,29	0,60
<b>Obligations</b>			<b>408.047.104,11</b>	<b>28,05</b>
<b>Belgique</b>			<b>3.956.873,47</b>	<b>0,27</b>
EUROPEAN UNION 0 21-31 04/07A	EUR	5.141.000	3.956.873,47	0,27
<b>Brésil</b>			<b>2.461.314,22</b>	<b>0,17</b>
B3 SA BRASIL BOLSA 4.125 21-31 20/09S	USD	3.104.000	2.461.314,22	0,17
<b>Iles Caïmans</b>			<b>7.346.428,54</b>	<b>0,51</b>
PERSHING SQUARE INT 3.25 20-30 15/11S	USD	6.039.000	4.382.825,82	0,30
SHELF DRILL HOLD LTD 8.25 18-25 15/02S	USD	3.646.000	2.963.602,72	0,20
<b>République dominicaine</b>			<b>3.780.594,48</b>	<b>0,26</b>
DOMINICAN REPUBLIC 5.875 20-60 30/01S	USD	2.549.000	1.760.034,05	0,12
DOMINICAN REPUBLIC 6.00 18-28 19/07S	USD	2.236.000	2.020.560,43	0,14
<b>Finlande</b>			<b>6.675.630,58</b>	<b>0,46</b>
SBB TREASURY OYJ 0.75 20-28 14/12A	EUR	9.172.000	5.895.440,58	0,41
SBB TREASURY OYJ 1.125 21-29 26/11A	EUR	1.220.000	780.190,00	0,05
<b>France</b>			<b>19.048.670,36</b>	<b>1,31</b>
FRANCE 0.10 17-36 25/07A	EUR	8.603.025	9.147.751,12	0,63
GETLINK SE 3.5 20-25 30/10S	EUR	3.288.000	3.206.720,64	0,22
JCDECAUX SE 1.6250 22-30 07/02A	EUR	1.900.000	1.517.473,00	0,10
JC DECAUX SE 2.625 20-28 24/04A	EUR	2.100.000	1.871.688,00	0,13
LA BANQUE POSTALE 3 21-XX 20/05S	EUR	800.000	574.892,00	0,04
LA POSTE 5.3 16-43 01/12S	USD	1.600.000	1.464.504,10	0,10
ORPEA SA 2.00 21-28 01/04A	EUR	5.100.000	1.265.641,50	0,09
<b>Allemagne</b>			<b>390.098,13</b>	<b>0,03</b>
FRESENIUS SE CO. KG 1.625 20-27 08/04A	EUR	445.000	390.098,13	0,03
<b>Grèce</b>			<b>9.738.508,51</b>	<b>0,67</b>
GREECE 0.750 21-31 18/06A	EUR	4.625.000	3.417.343,12	0,23
PUBLIC POWER CORP GR 3.875 21-26 30/03S	EUR	6.291.000	5.878.058,76	0,40
PUBLIC POWER CORPORAT 3.375 21-28 31/07S	EUR	519.000	443.106,63	0,03
<b>Hongrie</b>			<b>4.624.128,84</b>	<b>0,32</b>
HUNGARY 5.0000 22-27 22/02A	EUR	2.874.000	2.854.356,21	0,20
MOL HUNGARIAN OIL 2.625 16-23 28/04A	EUR	1.775.000	1.769.772,63	0,12
<b>Irlande</b>			<b>1.820.138,05</b>	<b>0,13</b>
PHOSAGRO(PHOS B 2.6000 21-28 16/09S	USD	2.706.000	1.820.138,05	0,13
<b>Italie</b>			<b>112.829.686,36</b>	<b>7,76</b>
BUONI POLIENNAL 0.5000 20-26 01/02S	EUR	35.370.000	32.133.291,30	2,21
INTESA SANPAOLO 5.25 14-24 12/01S	USD	155.000	143.294,94	0,01
INTESA SANPAOLO 5.71 16-26 15/01Q	USD	2.312.000	2.088.544,58	0,14

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
ITALY 0.95 18-23 01/03S	EUR	15.881.000	15.855.828,61	1,09
ITALY 1.25 20-30 25/11A	USD	9.552.000	7.784.533,18	0,54
ITALY BUONI POL TESO 3.5 22-26 15/01S	EUR	55.169.000	54.824.193,75	3,77
<b>Côte d'Ivoire</b>			<b>6.560.408,06</b>	<b>0,45</b>
IVORY COAST 4.8750 20-32 30/01A	EUR	1.881.000	1.488.548,16	0,10
IVORY COAST 5.25 18-30 22/03A	EUR	1.508.000	1.279.032,82	0,09
IVORY COAST 6.625 18-48 22/03A	EUR	5.361.000	3.792.827,08	0,26
<b>Luxembourg</b>			<b>3.858.015,44</b>	<b>0,27</b>
B2W DIGITAL LUX SARL 4.375 20-30 20/12S	USD	1.011.000	605.264,32	0,04
GAZ CAPITAL 7.288 07-37 16/08S	USD	1.939.000	1.419.977,77	0,10
MILLICOM INTL CELL 4.50 20-31 27/04S	USD	700.000	554.687,28	0,04
MOVIDA EUROPE S.A. 5.25 21-31 08/02S	USD	1.812.000	1.278.086,07	0,09
<b>Mexique</b>			<b>30.328.705,11</b>	<b>2,09</b>
PEMEX 2.75 15-27 21/04A	EUR	2.658.000	2.091.128,34	0,14
PEMEX 3.75 14-26 16/04A	EUR	7.673.000	6.771.959,61	0,47
PEMEX 4.75 18-29 24/05A	EUR	4.906.000	3.851.528,89	0,26
PEMEX 4.875 17-28 21/02A	EUR	13.136.000	10.776.051,92	0,74
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	4.535.000	2.701.729,70	0,19
PEMEX 7.69 20-50 23/01S	USD	6.354.000	4.136.306,65	0,28
<b>Pays-Bas</b>			<b>24.064.220,14</b>	<b>1,65</b>
NE PROPERTY BV 1.75 17-24 23/11A	EUR	804.000	752.125,92	0,05
NE PROPERTY BV 1.8750 19-26 09/10A	EUR	3.234.000	2.720.667,18	0,19
PROSUS N.V. 1.985 21-33 13/07A	EUR	413.000	279.592,74	0,02
PROSUS NV 1.539 20-28 03/08A	EUR	5.662.000	4.592.391,58	0,32
PROSUS NV 2.031 20-32 03/08A	EUR	4.585.000	3.257.665,42	0,22
PROSUS NV 3.8320 20-51 08/02S	USD	4.256.000	2.472.447,88	0,17
PROSUS NV 4.0270 20-50 03/08S	USD	2.005.000	1.204.991,38	0,08
PROSUS NV 4.9870 22-52 19/01S	USD	1.520.000	1.032.442,37	0,07
TEVA PHARMA 1.625 16-28 15/10A	EUR	1.781.000	1.330.317,95	0,09
TEVA PHARMA 6.00 20-25 31/01A	EUR	1.941.000	1.917.513,90	0,13
TEVA PHARMACEUTICAL 3.75 21-27 09/05S	EUR	2.953.000	2.563.100,64	0,18
TEVA PHARMACEUTICAL I 4.375 21-30 09/05S	EUR	1.602.000	1.329.700,05	0,09
THERMO FISHER SCIENT 0.00 21-25 18/11A	EUR	675.000	611.263,13	0,04
<b>Norvège</b>			<b>5.629.137,70</b>	<b>0,39</b>
ADEVINTA ASA 3 20-27 05/11S	EUR	469.000	416.263,30	0,03
AKER BP ASA 4.000 20-31 15/01S	USD	479.000	395.589,16	0,03
VAR ENERGI A 8.0 22-32 15/11S	USD	4.958.000	4.817.285,24	0,33
<b>Panama</b>			<b>1.377.621,03</b>	<b>0,09</b>
CARNIVAL CORP 10.125 20-26 01/02S 20/07S	EUR	94.000	93.774,40	0,01
CARNIVAL CORP 4 21-28 01/08S	USD	1.679.000	1.283.846,63	0,09
<b>Roumanie</b>			<b>13.763.209,98</b>	<b>0,95</b>
GLOBALWORTH REAL EST 2.95 20-26 29/07A	EUR	445.000	353.490,20	0,02
GLOBALWORTH RE INVEST 3 18-25 29/03A	EUR	2.089.000	1.833.024,38	0,13
ROMANIA 3.875 15-35 29/10A	EUR	4.060.000	3.000.888,10	0,21
ROMANIA 4.625 19-49 03/04A	EUR	11.812.000	8.575.807,30	0,59
<b>Russie</b>			<b>4.250.172,99</b>	<b>0,29</b>
RUSSIA 1.85 20-32 20/11A	EUR	10.400.000	4.250.172,99	0,29
<b>Singapour</b>			<b>2.063.652,46</b>	<b>0,14</b>
VENA ENERGY CAPITAL 3.133 20-25 26/02S2S	USD	2.386.000	2.063.652,46	0,14
<b>Suède</b>			<b>3.813.388,76</b>	<b>0,26</b>
SAMHALL NORD 1 20-27 12/08A	EUR	1.340.000	937.102,20	0,06
SAMHALLSBYGGNAD 1.1250 19-26 04/09A	EUR	647.000	482.503,48	0,03
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 21-XX 30/01A	EUR	5.996.000	2.393.783,08	0,16

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Ukraine</b>			<b>1.737.502,50</b>	<b>0,12</b>
UKRAINE 4.375 20-32 27/01A	EUR	6.455.000	1.197.918,90	0,08
UKRAINE 7.253 20-35 15/03S	USD	1.780.000	322.826,71	0,02
UKRAINE 7.375 17-34 25/09S	USD	1.198.000	216.756,89	0,01
<b>Royaume-Uni</b>			<b>32.213.625,61</b>	<b>2,21</b>
CARNIVAL PLC 1.0 19-29 28/10A	EUR	892.000	371.460,02	0,03
GAZ FINANCE PLC 1.50 21-27 17/02A	EUR	11.699.000	8.171.773,61	0,56
GAZ FINANCE PLC 2.95 20-25 15/04A	EUR	5.584.000	3.940.755,06	0,27
GAZ FINANCE PLC 3.00 20-27 29/06S	USD	9.829.000	6.433.880,50	0,44
GAZ FINANCE PLC 3.25 20-30 25/02S	USD	9.831.000	6.395.527,97	0,44
GAZPROM PJSC 1.85 21-28 17/11A	EUR	6.879.000	4.577.689,84	0,31
INFORMA PLC 2.125 20-25 06/10A	EUR	2.061.000	1.958.135,49	0,13
SCC POWER PLC 4.00 22-32 17/05Q	USD	576.843	18.498,43	0,00
SCC POWER PLC 8.00 22-28 31/12Q	USD	1.064.940	345.904,69	0,02
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>105.715.372,79</b>	<b>7,27</b>
BOEING CO 5.705 20-40 04/05S	USD	2.816.000	2.521.154,45	0,17
CITADEL FINANCE LLC 3.375 21-26 09/03S	USD	7.401.000	6.198.740,58	0,43
FIDELITY NATIONAL INF 0.75 19-23 21/05A	EUR	492.000	488.442,84	0,03
HEWLETT PACKARD ENTE 4.45 20-23 09/04S	USD	5.690.000	5.298.510,93	0,36
MERCADOLIBRE INC 2.375 21-26 14/01S	USD	401.000	337.666,61	0,02
MERCADOLIBRE INC 3.125 21-31 14/01S	USD	815.000	590.404,41	0,04
MURPHY OIL CORP 5.75 17-25 15/08S	USD	1.254.000	1.165.729,45	0,08
MURPHY OIL CORP 5.875 19-27 01/12S	USD	3.149.000	2.842.374,27	0,20
MURPHY OIL CORP 6.375 21-28 15/07S	USD	3.258.000	2.974.693,66	0,20
PERSHING SQUARE 1.3750 21-27 01/10A	EUR	3.600.000	2.983.842,00	0,21
PERSHING SQUARE HOLD 3.25 21-31 01/10S	USD	3.600.000	2.546.514,69	0,18
UNITED STATES 0.125 20-25 15/04S	USD	75.493.000	77.767.298,90	5,35
<b>Obligations à taux variable</b>			<b>91.651.649,55</b>	<b>6,30</b>
<b>Bermudes</b>			<b>1.758.401,16</b>	<b>0,12</b>
SEADRILL NEW FINANCE FL.R 22-26 15/07Q	USD	1.981.777	1.758.401,16	0,12
<b>Iles Caïmans</b>			<b>3.627.237,67</b>	<b>0,25</b>
BCO MERC NORTE GD KY FL.R 20-XX 14/10Q	USD	3.885.000	3.627.237,67	0,25
<b>France</b>			<b>25.472.538,67</b>	<b>1,75</b>
ACCOR SA FL.R 19-XX 30/04A	EUR	2.900.000	2.409.697,00	0,17
BNP PAR FL.R 22-99 31/12S	EUR	4.000.000	3.966.300,00	0,27
BNP PARIBAS FL.R 22-XX 16/02S	USD	2.040.000	1.905.586,50	0,13
BNP PARIBAS FL.R 22-XX 31/12S	USD	3.360.000	3.289.494,30	0,23
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	EUR	1.200.000	1.041.426,00	0,07
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-26 21/04A04A	EUR	3.900.000	3.627.136,50	0,25
SOCIETE GENERALE SA FL.R 22-99 31/12S	USD	3.334.000	3.207.153,37	0,22
TOTALENERGIES FL.R 22-99 31/12A	EUR	3.040.000	2.605.143,20	0,18
TOTALENERGIES SE FR FL.R 22-99 31/12A	EUR	4.620.000	3.420.601,80	0,24
<b>Grèce</b>			<b>674.616,98</b>	<b>0,05</b>
ALPHA BANK AE FL.R 20-30 13/02A	EUR	827.000	674.616,98	0,05
<b>Israël</b>			<b>1.963.998,72</b>	<b>0,14</b>
MIZRAHI TEFAHOT BANK FL.R 21-31 07/04S	USD	2.381.000	1.963.998,72	0,14
<b>Italie</b>			<b>21.426.760,39</b>	<b>1,47</b>
ENEL SPA FL.R 13-73 24/09S	USD	714.000	672.551,54	0,05
ENI SPA FL.R 20-XX 13/10A	EUR	7.437.000	6.183.344,91	0,43
ENI SPA FL.R 21-99 31/12A	EUR	3.012.000	2.514.914,58	0,17
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	2.770.000	2.142.636,55	0,15
TERNA RETE ELET FL.R 22-49 31/12U	EUR	2.557.000	2.145.885,54	0,15
UNICREDIT SPA FL.R 17-32 19/06S	USD	854.000	704.869,07	0,05

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
UNICREDIT SPA FL.R 19-29 20/02A	EUR	7.147.000	7.062.558,20	0,49
<b>Côte d'Ivoire</b>			<b>832.551,90</b>	<b>0,06</b>
IVORY COAST FL.R 10-32 31/12S	USD	934.775	832.551,90	0,06
<b>Mexique</b>			<b>2.516.640,90</b>	<b>0,17</b>
BANORTE FL.R 21-XX 24/01QR 21-49 31/12U	USD	3.000.000	2.516.640,90	0,17
<b>Pays-Bas</b>			<b>4.273.998,67</b>	<b>0,29</b>
ASR NEDERLAND NV FL.R 22-43 07/12A	EUR	1.630.000	1.627.139,35	0,11
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-49 31/12A	EUR	1.525.000	1.417.983,13	0,10
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	1.373.000	1.228.876,19	0,08
<b>Portugal</b>			<b>1.029.437,50</b>	<b>0,07</b>
BANCO COMERCIAL PORT FL.R 19-30 27/03A	EUR	1.300.000	1.029.437,50	0,07
<b>Espagne</b>			<b>4.426.209,00</b>	<b>0,30</b>
BANCO SANTANDER SA FL.R 17-XX 29/03Q	EUR	800.000	765.992,00	0,05
BBVA FL.R 18-XX 24/03Q	EUR	3.800.000	3.660.217,00	0,25
<b>Suède</b>			<b>1.960.080,50</b>	<b>0,13</b>
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 14/003A	EUR	1.776.000	706.013,28	0,05
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 30/04A	EUR	3.164.000	1.254.067,22	0,09
<b>Royaume-Uni</b>			<b>18.772.518,00</b>	<b>1,29</b>
BARCLAYS PLC FL.R 19-99 27/03Q	USD	3.252.000	2.971.211,25	0,20
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	1.546.000	1.424.963,66	0,10
NATWEST GROUP FL.R 22-33 06/06S	GBP	1.200.000	1.364.652,58	0,09
NATWEST GROUP PLC CV FL.R 20-XX 31/03Q	GBP	2.400.000	2.278.167,37	0,16
VODAFONE GROUP PLC FL.R 18-78 03/10A	USD	8.551.000	7.694.017,14	0,53
VODAFONE GROUP PLC FL.R 20-80 27/08A/08A	EUR	3.800.000	3.039.506,00	0,21
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>2.916.659,49</b>	<b>0,20</b>
LIBERTY MUTUAL GROUP FL.R 19-59 23/05A	EUR	3.293.000	2.916.659,49	0,20
<b>Obligations convertibles</b>			<b>4.360.044,94</b>	<b>0,30</b>
<b>Autriche</b>			<b>2.940.444,00</b>	<b>0,20</b>
RAIFFEISEN BANK FL.R 20-XX 15/06S	EUR	3.600.000	2.940.444,00	0,20
<b>France</b>			<b>613.785,97</b>	<b>0,04</b>
ORPEA SA CV 0.375 19-27 17/05A	EUR	17.786	613.785,97	0,04
<b>Italie</b>			<b>805.814,97</b>	<b>0,06</b>
FINECO BANK SPA FL.R 19-XX 03/12S	EUR	834.000	805.814,97	0,06
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs</b>			<b>62.430.663,13</b>	<b>4,29</b>
<b>Iles Caïmans</b>			<b>496.274,47</b>	<b>0,03</b>
BABSN 2018-1X C FL.R 18-31 15/04Q	EUR	525.000	496.274,47	0,03
<b>Irlande</b>			<b>52.794.558,44</b>	<b>3,63</b>
ADAGIO CLO FL.R 21-34 15/04Q	EUR	1.006.000	882.941,15	0,06
ADAGIO CLO FL.R 21-34 15/04Q	EUR	1.257.000	1.164.528,42	0,08
ADAGIO CLO FL.R 21-34 15/04S	EUR	1.509.000	1.410.382,77	0,10
ARBOUR CLO V DAC FL.R 18-31 15/09Q	EUR	300.000	283.498,71	0,02
AURIUM CLO VI DAC FL.R 21-34 22/05Q	EUR	1.012.000	935.209,14	0,06
AURIUM CLO VI DAC FL.R 21-34 22/05Q	EUR	1.075.000	985.652,02	0,07
AURIUM CLO VI DAC FL.R 21-34 22/05Q	EUR	1.100.000	947.293,16	0,07
AVOCA 12X B1RR FL.R 21-34 15/04Q	EUR	1.394.000	1.286.989,17	0,09
AVOCA 12X DRR FL.R 21-34 15/04Q	EUR	697.000	610.029,39	0,04
BAIN CAP EUR CL 2022-1 FL.R 22-34 19/10Q	EUR	1.353.000	1.213.099,26	0,08
BAIN CAPITAL EUROC FL.R 21-34 15/07Q	EUR	1.195.000	1.033.370,40	0,07
BAIN CAPITAL EURO CLO FL.R 18-32 20/04Q	EUR	302.000	281.898,19	0,02
BAIN CAPITAL EURO CLO FL.R 21-34 15/07Q	EUR	1.330.000	1.231.150,68	0,08



# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
BCCE 2021-1X C FL.R 21-34 15/07Q	EUR	1.328.000	1.204.262,80	0,08
BECLO 4X A FL.R 17-30 15/07Q	EUR	1.129.182	1.104.851,77	0,08
BLACK 2015-1X A1 FL.R 17-29 03/10Q	EUR	30.103	30.051,38	0,00
BLACK 2015-1X B1R FL.R 18-29 03/10M	EUR	1.634.000	1.608.084,60	0,11
BLACKROCK EUROPEAN FL.R 21-34 15/03Q	EUR	478.000	441.887,38	0,03
BLACKROCK EUROPEAN FL.R 21-34 15/04Q	EUR	1.229.000	1.157.717,01	0,08
BLACKROCK EUROPEAN FL.R 21-34 15/04Q	EUR	177.000	154.945,32	0,01
FAIR OAKS LOAN FUNDING FL.R 21-34 15/04Q	EUR	1.012.000	949.199,84	0,07
FAIR OAKS LOAN FUNDING FL.R 21-34 15/04Q	EUR	1.012.000	883.674,56	0,06
FAIR OAKS LOAN FUNDING FL.R 21-34 15/04Q	EUR	1.265.000	1.175.346,92	0,08
HARVEST CLO FL.R 18-31 15/01Q	EUR	200.000	184.092,66	0,01
HARVT 8X B1RR FL.R 18-31 15/01Q	EUR	400.000	377.627,28	0,03
INVESCO EURO CLO FL.R 21-34 15/07Q	EUR	1.328.000	1.239.668,35	0,09
INVESCO EURO CLO FL.R 21-34 15/07Q	EUR	1.328.000	1.218.254,47	0,08
INVESCO EURO CLO FL.R 21-34 15-07Q	EUR	863.000	730.988,88	0,05
MADISON PARK EURO FUND FL.R 21-34 27/07Q	EUR	978.000	896.431,87	0,06
MADISON PARK EURO FUND FL.R 21-34 27/07Q	EUR	1.106.000	1.028.379,26	0,07
MADISON PARK EURO FUND FL.R 21-34 27/07Q	EUR	1.072.000	924.738,82	0,06
MAN GLG EURO CLO FL.R 18-31 15/05Q	EUR	1.198.789	1.170.079,93	0,08
MAN GLG EURO CLO FL.R 18-31 15/05Q	EUR	500.000	462.854,10	0,03
MAN GLG EURO CLO FL.R 18-31 15/05Q	EUR	600.000	564.771,78	0,04
MDPKE 16X B1 FL.R 21-34 25/05Q	EUR	728.500	673.042,06	0,05
MDPKE 16X C1 FL.R 21-34 25/05Q	EUR	1.255.000	1.156.685,68	0,08
MDPKE 16X D FL.R 21-34 25/05Q	EUR	717.500	624.086,23	0,04
MONTMARTRE EURO CLO FL.R 21-34 15/07Q	EUR	1.289.000	1.202.546,00	0,08
MONTMARTRE EURO CLO FL.R 21-34 15/07Q	EUR	1.289.000	1.112.395,66	0,08
MONTMARTRE EURO CLO FL.R 21-34 15/07Q	EUR	1.289.000	1.160.173,73	0,08
OCP EURO C 2019-3 DAC FL.R 21-33 20/04Q	EUR	340.000	303.729,58	0,02
OCP EURO C 2019-3 DAC FL.R 21-33 20/04Q	EUR	390.000	360.826,20	0,02
PENTA 2019-6X CR FL.R 21-34 25/07Q	EUR	950.000	882.499,46	0,06
PENTA CLO 6 DAC FL.R 21-34 25/07Q	EUR	1.358.000	1.272.206,59	0,09
PENTA CLO S.A. FL.R 21-34 25/07Q	EUR	1.358.000	1.168.340,91	0,08
PROVIDUS CLO FL.R 21-34 20/04Q	EUR	944.000	868.028,87	0,06
PROVIDUS CLO FL.R 21-34 20/04Q	EUR	1.259.000	1.170.559,03	0,08
PROVIDUS CLO IV DAC FL.R 21-34 20/04Q	EUR	1.045.000	925.153,03	0,06
PURP 1X A FL.R 18-31 25/01Q	EUR	530.644	520.571,28	0,04
PURP 1X B FL.R 18-31 25/01Q	EUR	667.000	637.212,79	0,04
PURP 1X C FL.R 18-31 25/01Q	EUR	411.000	383.630,11	0,03
SPAUL 3RX B1R FL.R 18-32 15/01Q	EUR	1.179.000	1.095.286,40	0,08
SPAUL 3RX CR FL.R 18-32 15/0	EUR	307.000	284.165,89	0,02
SPAUL 6X B 1.95 17-30 17/01Q	EUR	730.000	640.642,38	0,04
TCLO 2X B1RR FL.R 21-34 25/07Q	EUR	2.438.000	2.287.471,78	0,16
TCLO 2X CRR FL.R 21-34 25/07Q	EUR	2.438.000	2.244.912,84	0,15
VOYA EURO CLO II DAC FL.R 21-35 15/07Q	EUR	752.000	649.641,37	0,04
VOYA EURO CLO II DAC FL.R 21-35 15/07Q	EUR	889.000	826.833,12	0,06
VOYA EURO CLO II DAC FL.R 21-35 15/07Q	EUR	615.000	569.966,01	0,04
<b>Luxembourg</b>			<b>2.619.919,05</b>	<b>0,18</b>
SCULPTOR EURO CLO VIII FL.R 21-34 17/07Q	EUR	1.195.000	1.087.277,56	0,07
SCULPTOR EUROPEAN CLO FL.R 21-34 17/07Q	EUR	929.000	806.265,08	0,06
SCULPTOR EUROPEAN CLO FL.R 21-34 17/07Q	EUR	783.000	726.376,41	0,05
<b>Pays-Bas</b>			<b>4.352.225,32</b>	<b>0,30</b>
ALME 4X BR FL.R 18-32 15/01Q	EUR	1.364.000	1.285.380,54	0,09
BABSN 2018-1X C FL.R 18-31 15/04Q	EUR	300.000	281.331,36	0,02
CAIRN CLO BV FL.R 21-33 20/10Q	EUR	943.000	821.451,26	0,06
CAIRN CLO BV FL.R 21-33 20/10Q	EUR	943.000	879.335,99	0,06
MADISON PK X FL.R 18-30 25/10Q	EUR	1.237.000	1.084.726,17	0,07

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>2.167.685,85</b>	<b>0,15</b>
BLACK 2015-1X CR FL.R 18-29 03/10Q	EUR	536.000	518.317,63	0,04
SRANC 2013-1X AR FL.R 17-29 26/07Q	USD	1.782.267	1.649.368,22	0,11
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>298.474,52</b>	<b>0,02</b>
<b>Actions</b>			<b>244.132,12</b>	<b>0,02</b>
<b>Royaume-Uni</b>			<b>244.132,12</b>	<b>0,02</b>
PARATUS ENERGY SERVICES	USD	193	244.132,12	0,02
<b>Obligations</b>			<b>54.342,40</b>	<b>0,00</b>
<b>Mexique</b>			<b>54.342,40</b>	<b>0,00</b>
SEAMEX LTD 12.00 21-24 31/08Q	USD	54.023	54.342,40	0,00
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>192.335.918,84</b>	<b>13,22</b>
<b>Bons du Trésor</b>			<b>192.335.918,84</b>	<b>13,22</b>
<b>Grèce</b>			<b>12.411.468,91</b>	<b>0,85</b>
GREECE ZCP 100323	EUR	12.459.000	12.411.468,91	0,85
<b>Italie</b>			<b>29.723.223,63</b>	<b>2,04</b>
ITALY ZCP 140423	EUR	15.482.000	15.389.649,87	1,06
ITALY ZCP 280423	EUR	14.432.000	14.333.573,76	0,99
<b>Espagne</b>			<b>82.082.775,70</b>	<b>5,64</b>
SPAIN ZCP 070723	EUR	12.000.000	11.852.640,00	0,81
SPAIN ZCP 090623	EUR	30.465.000	30.162.330,23	2,07
SPAIN ZCP 100323	EUR	24.100.000	24.031.556,00	1,65
SPAIN ZCP 120523	EUR	16.158.000	16.036.249,47	1,10
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>68.118.450,60</b>	<b>4,68</b>
UNITED STATES ZCP 090323	USD	30.000.000	27.894.940,27	1,92
UNITED STATES ZCP 230323	USD	43.328.000	40.223.510,33	2,77
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>58.125.371,50</b>	<b>4,00</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>58.125.371,50</b>	<b>4,00</b>
<b>France</b>			<b>58.125.371,50</b>	<b>4,00</b>
CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	EUR	90.355	58.125.371,50	4,00
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1.356.511.044,69</b>	<b>93,27</b>

## CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

---

### Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Etats-Unis d'Amérique	29,01
Italie	11,33
France	10,22
Espagne	5,95
Royaume-Uni	5,12
Pays-Bas	4,61
Iles Caïmans	4,23
Irlande	4,03
Canada	2,82
Mexique	2,26
Danemark	1,87
Grèce	1,57
Curaçao	1,50
Jersey	1,38
Roumanie	0,95
Belgique	0,94
Allemagne	0,85
Suisse	0,51
Côte d'Ivoire	0,51
Finlande	0,46
Luxembourg	0,45
Suède	0,40
Norvège	0,39
Hongrie	0,32
Russie	0,29
République dominicaine	0,26
Autriche	0,20
Brésil	0,17
Singapour	0,14
Israël	0,13
Ukraine	0,12
Bermudes	0,12
Panama	0,09
Portugal	0,07
<b>Total</b>	<b>93,27</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

---

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Obligations des Etats, provinces et municipalités	29,01
Holdings et sociétés financières	14,17
Pétrole	6,81
Industrie pharmaceutique et cosmétique	5,74
Internet et Services d'Internet	5,61
Banques et autres établissements financiers	5,56
Métaux et minerais précieux	4,09
Service de santé publique et de service social	2,55
Industrie aéronautique et astronautique	2,42
Tabac et alcool	2,02
Art graphique, maisons d'édition	1,63
Textile et habillement	1,58
Construction de machines et appareils	1,50
Communications	1,38
Grands magasins	1,37
Services aux collectivités	1,19
Sociétés immobilières	1,03
Electronique & Semiconducteurs	0,90
Institutions inclassables/non classées	0,74
Fonds d'investissement	0,61
Biotechnologie	0,53
Aliments et boissons non alcoolisées	0,51
Fournitures de bureau et informatique	0,36
Ingénierie électrique et électronique	0,35
Matériaux de construction	0,32
Assurances	0,31
Hôtels et restaurants	0,29
Organisations supranationales	0,27
Transports	0,22
Chimie	0,10
Services divers	0,10
<b>Total</b>	<b>93,27</b>

# **CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>1.949.296.845,06</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	1.843.089.131,76
<i>Coût</i>		2.031.680.845,26
Avoirs bancaires et liquidités		69.138.086,31
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		344.873,12
Montants à recevoir sur souscriptions		6.528.303,13
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	1.127.491,31
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	13.059.956,98
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		14.497.271,61
Intérêts à recevoir sur swaps		1.385.187,78
Autres intérêts à recevoir		126.543,06
<b>Passifs</b>		<b>21.292.081,73</b>
Découverts bancaires		5.530.638,47
Montants à payer sur rachats		10.444.414,66
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2,11	1.868.547,94
Intérêts à payer sur swaps		1.723.468,20
Autres intérêts à payer		1.154,24
Charges à payer	13	1.723.858,22
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>1.928.004.763,33</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>41.951.823,97</b>
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		37.916.619,97
Intérêts perçus sur swaps		2.953.299,93
Intérêts bancaires sur comptes courants		204.562,79
Autres revenus		877.341,28
<b>Dépenses</b>		<b>33.125.553,61</b>
Commissions de gestion	4	12.779.418,66
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	1.157.314,06
Commissions de performance	5	755.147,18
Commissions de dépositaire		202.685,00
Frais de transactions	2,15	404.614,57
Taxe d'abonnement	6	1.092.705,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		753.954,05
Intérêts payés sur swaps		15.951.868,15
Frais de banques		17.757,29
Autres dépenses		10.089,65
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>8.826.270,36</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-155.907.572,00
- options	2,7	7.871.364,21
- contrats de change à terme	2,8	2.301.580,64
- instruments financiers à terme	2,9	124.548.167,32
- swaps	2,11	21.884.757,07
- change	2,5	3.501.968,53
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>13.026.536,13</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-186.359.814,13
- contrats de change à terme	2,8	1.417.695,14
- instruments financiers à terme	2,9	6.459.891,91
- swaps	2,11	4.650.221,65
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-160.805.469,30</b>
Dividendes versés	8	-354.538,74
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.087.512.162,25
Souscriptions d'actions de distribution		15.850.516,04
Rachats d'actions de capitalisation		-2.621.116.932,01
Rachats d'actions de distribution		-25.119.355,00
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-1.704.033.616,76</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>3.632.038.380,09</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>1.928.004.763,33</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>1.928.004.763,33</b>	<b>3.632.038.380,09</b>	<b>2.238.073.193,21</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,48	-	-
<b>Classe AW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		3.284.203	4.748.643	2.415.410
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,56	104,30	104,20
<b>Classe AW EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		544.742	681.715	592.459
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,85	99,61	99,96
<b>Classe AW CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		78.526	90.370	105.309
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	96,09	101,17	101,41
<b>Classe AW USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		138.034	236.148	142.493
Valeur nette d'inventaire par action	USD	112,71	115,90	115,00
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		12.405.644	26.604.364	16.422.385
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,19	110,86	110,37
<b>Classe FW EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		390.309	351.920	232.293
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,90	100,73	101,08
<b>Classe FW CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		180.630	229.744	498.421
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	101,42	106,42	106,29
<b>Classe FW GBP hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		3.213	53.096	49.840
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	113,62	116,90	115,81
<b>Classe FW USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		145.730	185.064	125.529
Valeur nette d'inventaire par action	USD	120,51	123,49	122,10
<b>Classe I EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		383.061	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,77	-	-
<b>Classe X EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		9.916	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	10.106,39	-	-



# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1.476.940.476,56</b>	<b>76,60</b>
<b>Obligations</b>			<b>799.726.591,36</b>	<b>41,48</b>
<b>Autriche</b>			<b>7.101.210,00</b>	<b>0,37</b>
RAIF BA 4.125 22-25 08/09A	EUR	2.000.000	1.965.460,00	0,10
RAIFFEISEN BANK INTL 5.75 22-28 27/01A	EUR	5.000.000	5.135.750,00	0,27
<b>République tchèque</b>			<b>13.400.999,32</b>	<b>0,70</b>
RAIFFEISENBANK A.S. 1 21-28 09/06A	EUR	4.200.000	3.244.836,00	0,17
SAZKA GROUP AS 3.875 20-27 15/02S2S	EUR	11.182.000	10.156.163,32	0,53
<b>Estonie</b>			<b>7.538.527,50</b>	<b>0,39</b>
REPUBLIC OF EST 4.0000 22-32 12/10A	EUR	7.350.000	7.538.527,50	0,39
<b>Finlande</b>			<b>20.428.147,40</b>	<b>1,06</b>
ELENIA FINANCE OYJ 0.375 20-27 06/02A	EUR	3.079.000	2.603.602,40	0,14
NESTE OYJ 0.75 21-28 25/03A	EUR	5.900.000	4.997.300,00	0,26
NESTE OYJ 1.50 17-24 07/06A	EUR	5.500.000	5.332.305,00	0,28
SBB TREASURY OYJ 1.125 21-29 26/11A	EUR	11.720.000	7.494.940,00	0,39
<b>France</b>			<b>68.527.671,13</b>	<b>3,55</b>
ACCOR SA 2.375 21-28 29/11A	EUR	4.200.000	3.575.796,00	0,19
AEROPORTS DE PARIS A 2.125 20-26 02/04A	EUR	6.600.000	6.224.031,00	0,32
CAPGEMINI SE 2.50 15-23 01/07U	EUR	4.800.000	4.788.840,00	0,25
IPSEN 1.875 16-23 16/06A	EUR	2.100.000	2.071.198,50	0,11
IPSOS 2.875 18-25 21/09A	EUR	6.100.000	5.728.632,00	0,30
JCDECAUX SE 1.6250 22-30 07/02A	EUR	7.900.000	6.309.493,00	0,33
ORPEA SA 2.00 21-28 01/04A	EUR	12.000.000	2.977.980,00	0,15
ORPEA SA 2.625 18-25 10/03A	EUR	5.500.000	1.376.787,50	0,07
PEUGEOT INVEST SA 1.8750 19-26 30/10A	EUR	3.200.000	2.622.448,00	0,14
RCI BANQUE SA 0.75 19-23 10/04A	EUR	10.966.000	10.922.026,34	0,57
RCI BANQUE SA 1.375 17-24 08/03A	EUR	8.357.000	8.139.467,29	0,42
SAFRAN SA 0.125 21-26 16/03A	EUR	2.200.000	1.977.613,00	0,10
TIKEHAU CAPITAL SCA 1.625 21-29 31/03A	EUR	1.200.000	904.902,00	0,05
TIKEHAU CAPITAL SCA 2.25 19-26 14/10A	EUR	4.900.000	4.372.245,50	0,23
TIKEHAU CAPTIAL SCA 3.00 17-23 27/11A	EUR	6.600.000	6.536.211,00	0,34
<b>Allemagne</b>			<b>13.915.854,40</b>	<b>0,72</b>
VOLKSWAGEN LEASING 0.00 21-23 12/07A	EUR	7.192.000	7.081.962,40	0,37
VONOVIA SE 0.0 21-25 01/12A	EUR	7.800.000	6.833.892,00	0,35
<b>Grèce</b>			<b>56.394.398,32</b>	<b>2,93</b>
GREECE 0.00 21-26 12/02A	EUR	31.610.000	28.142.541,05	1,46
GREECE 3.450 19-24 02/04A	EUR	10.281.000	10.309.786,80	0,53
HELLENIC REPUBLIC 1.875 19-26 23/07A	EUR	5.065.000	4.761.935,73	0,25
PUBLIC POWER CORP GR 3.875 21-26 30/03S	EUR	7.496.000	7.003.962,56	0,36
PUBLIC POWER CORPORAT 3.375 21-28 31/07S	EUR	7.234.000	6.176.172,18	0,32
<b>Hongrie</b>			<b>2.915.932,44</b>	<b>0,15</b>
HUNGARY 5.0000 22-27 22/02A	EUR	2.936.000	2.915.932,44	0,15
<b>Islande</b>			<b>6.764.052,87</b>	<b>0,35</b>
ARION BANK 0.625 20-24 27/05A	EUR	4.550.000	4.163.341,00	0,22
ARION BANKI HF 4.8750 22-24 21/12A	EUR	2.701.000	2.600.711,87	0,13
<b>Irlande</b>			<b>30.328.881,34</b>	<b>1,57</b>
EATON CAPITAL UNLIMI 0.128 21-26 08/03A	EUR	8.300.000	7.402.189,00	0,38
FCA BANK SPA IRISH 4.25 22-24 24/03A	EUR	10.032.000	10.071.726,72	0,52
FCA BANK SPA IRISH BR 0.50 20-23 18/09A	EUR	4.626.000	4.530.334,32	0,23
RYANAIR DAC 0.875 21-26 25/05A	EUR	3.454.000	3.087.219,74	0,16
RYANAIR DAC 2.875 20-25 15/09A	EUR	5.396.000	5.237.411,56	0,27

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Italie</b>			<b>159.803.256,95</b>	<b>8,29</b>
ACQUIRENTE UNICO S.P. 2.8 19-26 20/02A	EUR	5.827.000	5.569.534,00	0,29
AMCO AM 4.375 22-26 27/03A	EUR	11.983.000	11.770.301,75	0,61
AMCO - ASSET MANAGEM 1.5 20-23 17/07A	EUR	18.301.000	18.123.571,81	0,94
ATLANTIA S.P.A. 1.875 21-28 12/02A	EUR	18.819.000	15.695.422,38	0,81
AUTOSTRAD E ITALIA SPA 2 20-28 08/03A	EUR	12.230.000	10.073.789,85	0,52
AUTOSTRAD E PER 2.2500 22-32 25/01A	EUR	6.280.000	4.795.188,20	0,25
CASSA DEPOSITI 1.50 17-24 21/06A	EUR	9.900.000	9.624.681,00	0,50
CASSA DEPOSITI 4.1640 13-23 27/12S	EUR	3.800.000	3.828.804,00	0,20
INVITALIA 5.25 22-25 14/11A	EUR	5.600.000	5.605.740,00	0,29
ITALY BUO POLI DEL T 1.75 22-24 30/05S	EUR	25.973.000	25.427.047,54	1,32
MEDIOBANCA 1.1250 19-25 15/07A	EUR	2.603.000	2.432.711,74	0,13
MEDIOBANCA 1.125 20-25 23/04A	EUR	1.076.000	1.013.263,82	0,05
MEDIOBANCA-BCA CREDI 1.0 22-29 17/07A	EUR	9.081.000	7.375.769,82	0,38
REPUBLIQUE ITALIENNE 0.00 21-26 01/08S	EUR	38.604.000	33.856.094,04	1,76
UNICREDIT SPA 0.325 21-26 19/01AA	EUR	2.617.000	2.325.623,22	0,12
UNICREDIT SPA 0.50 08-25 09/04A	EUR	2.469.000	2.285.713,78	0,12
<b>Luxembourg</b>			<b>31.755.629,63</b>	<b>1,65</b>
ANDORRA 1.25 21-31 06/05A	EUR	11.000.000	8.755.560,00	0,45
BLACKSTONE PROPERTY P 0.50 19-23 12/09A	EUR	9.514.000	9.176.585,99	0,48
BLACKSTONE PROPERTY PARTN 1 21-26 20/10A	EUR	1.500.000	1.190.295,00	0,06
GAZ CAPITAL 2.25 17-24 22/11A	EUR	1.750.000	1.289.345,44	0,07
HIGHLAND HOLDIN 0.0000 21-23 12/11A	EUR	5.920.000	5.746.159,20	0,30
HOLCIM FINANCE LUX 1.5 22-25 06/04A	EUR	5.900.000	5.597.684,00	0,29
<b>Pays-Bas</b>			<b>128.732.398,07</b>	<b>6,68</b>
ALCON FINANCE CORP 2.375 22-28 31/05A	EUR	6.890.000	6.305.039,00	0,33
DAVIDE CAMPARI-MILAN 1.25 20-27 06/10A	EUR	7.860.000	6.793.201,50	0,35
DIGITAL DUTCH FINCO 0.625 20-25 17/01A	EUR	1.461.000	1.460.527,88	0,08
ENEL FIN INTL 0.25 22-25 17/11A	EUR	6.420.000	5.834.592,30	0,30
NE PROPERTY BV 1.75 17-24 23/11A	EUR	11.650.000	10.898.342,00	0,57
PROSUS N.V. 1.288 21-29 13/07A	EUR	6.625.000	5.036.921,25	0,26
PROSUS N.V. 1.985 21-33 13/07A	EUR	8.240.000	5.578.315,20	0,29
PROSUS NV 1.539 20-28 03/08A	EUR	6.408.000	5.197.464,72	0,27
PROSUS NV 2.031 20-32 03/08A	EUR	5.308.000	3.771.360,54	0,20
REPSOL INTL FINANCE 2.50 21-XX 22/03A	EUR	15.294.000	13.204.227,84	0,68
SIGNIFY N.V. 2 20-24 11/05A	EUR	6.740.000	6.574.499,30	0,34
SYNGENTA FIN NV 3.375 20-26 16/04A	EUR	4.744.000	4.456.371,28	0,23
TEVA PHARMA 1.625 16-28 15/10A	EUR	1.081.000	807.452,95	0,04
TEVA PHARMA 6.00 20-25 31/01A	EUR	5.928.000	5.856.271,20	0,30
TEVA PHARMACEUTICAL 3.75 21-27 09/05S	EUR	5.592.000	4.853.660,28	0,25
UPJOHN FINANCE B.V. 1.023 20-24 23/06A	EUR	7.749.000	7.403.627,07	0,38
URENCO FINANCE NV 3.25 22-32 13/06A	EUR	4.097.000	3.780.465,78	0,20
VIA OUTLETS BV 1.75 21-28 15/11A	EUR	5.650.000	4.263.433,50	0,22
WINTERSHALL DEA FIN 0.84 19-25 25/09A	EUR	11.000.000	9.929.480,00	0,52
WIZZ AIR FINANCE COM 1.00 22-26 19/01A	EUR	10.525.000	8.784.322,88	0,46
WIZZ AIR FINANCE COM 1.35 21-24 19/01A	EUR	8.330.000	7.942.821,60	0,41
<b>Norvège</b>			<b>12.627.649,06</b>	<b>0,65</b>
ADEVINTA ASA 3 20-27 05/11S	EUR	731.000	648.802,71	0,03
AKER BP ASA 1.125 21-29 12/05A	EUR	4.699.000	3.796.345,59	0,20
AKER BP ASA 2.875 20-25 15/01S	USD	3.000.000	2.601.813,07	0,13
VAR ENERGI ASA 7.5000 22-28 15/01S	USD	5.834.000	5.580.687,69	0,29
<b>Panama</b>			<b>3.879.931,01</b>	<b>0,20</b>
CARNIVAL CORP 4 21-28 01/08S	USD	3.200.000	2.446.878,61	0,13
CARNIVAL CORPORATION 7.625 20-26 01/03S	EUR	1.768.000	1.433.052,40	0,07

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Portugal</b>			<b>5.922.577,00</b>	<b>0,31</b>
GOVERNO REGIONAL MAD 1.141 20-34 04/12A	EUR	5.100.000	3.541.414,50	0,18
NOVO BANCO 3.5 21-24 23/07A	EUR	2.500.000	2.381.162,50	0,12
<b>République de Serbie</b>			<b>2.848.050,75</b>	<b>0,15</b>
SERBIA 1.5 19-29 26/06A	EUR	2.638.000	1.896.814,33	0,10
SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A	EUR	1.319.000	951.236,42	0,05
<b>Roumanie</b>			<b>17.868.023,62</b>	<b>0,93</b>
GLOBALWORTH REAL EST 2.95 20-26 29/07A	EUR	4.519.000	3.589.712,84	0,19
GLOBALWORTH RE INVEST 3 18-25 29/03A	EUR	5.000.000	4.387.325,00	0,23
ROMANIA 2.00 20-32 28/01A	EUR	1.318.000	883.870,57	0,05
ROMANIA 2.0 21-33 14/04A	EUR	10.542.000	6.779.243,94	0,35
ROMANIA 2.75 21-41 14/04A	EUR	3.953.000	2.227.871,27	0,12
<b>Russie</b>			<b>17.567.844,50</b>	<b>0,91</b>
RUSSIA 1.125 20-27 20/11A	EUR	24.300.000	9.724.040,60	0,50
RUSSIA 2.875 18-25 04/12A	EUR	19.300.000	7.843.803,90	0,41
<b>Saint-Marin</b>			<b>2.597.674,39</b>	<b>0,13</b>
SAN MARINO 3.25 21-24 24/02A	EUR	2.641.000	2.597.674,39	0,13
<b>Arabie saoudite</b>			<b>3.565.607,03</b>	<b>0,18</b>
ARAB PETROLEUM INVES 1.483 21-26 06/10S	USD	4.260.000	3.565.607,03	0,18
<b>Corée du Sud</b>			<b>8.740.508,28</b>	<b>0,45</b>
POSCO HOLDINGS 0.5 20-24 17/01A	EUR	9.114.000	8.740.508,28	0,45
<b>Espagne</b>			<b>41.444.789,00</b>	<b>2,15</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA A 1.75 22-25 26/11A	EUR	10.100.000	9.560.407,50	0,50
BANCO DE SABADELL SA 1.75 19-24 10/05A	EUR	2.100.000	2.019.391,50	0,10
BANKIA SA 1.125 19-26 12/11A	EUR	6.100.000	5.433.971,50	0,28
BANKINTER SA 0.8750 19-26 08/07A	EUR	1.800.000	1.594.350,00	0,08
BBVA 3.375 22-27 20/09A	EUR	1.700.000	1.649.484,50	0,09
CELLNEX FINANCE 1.0000 21-27 15/09A	EUR	6.700.000	5.580.329,50	0,29
CELLNEX FINANCE CO 2.25 22-26 12/04A	EUR	2.900.000	2.673.727,50	0,14
CELLNEX FINANCE COMP 0.75 21-26 15/02A	EUR	4.500.000	3.856.275,00	0,20
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5 21-28 08/06A	EUR	4.700.000	3.915.922,50	0,20
CELLNEX TELECOM S.A. 1 20-27 20/01A	EUR	3.400.000	2.894.080,00	0,15
CELLNEX TELECOM SA 2.375 16-24 16/01A	EUR	1.500.000	1.485.622,50	0,08
WERFENLIFE SA 0.5000 21-26 28/10A	EUR	900.000	781.227,00	0,04
<b>Suède</b>			<b>24.338.287,01</b>	<b>1,26</b>
AB SAGAX 2 18-24 17/01A	EUR	11.436.000	10.965.808,86	0,57
CASTELLUM AB 0.7500 19-26 04/09A	EUR	2.245.000	1.743.534,35	0,09
SAMHALL NORD 1 20-27 12/08A	EUR	7.895.000	5.521.210,35	0,29
SAMHALLSBYGGNAD 1.1250 19-26 04/09A	EUR	8.190.000	6.107.733,45	0,32
<b>Togo</b>			<b>4.435.275,35</b>	<b>0,23</b>
BANQUE OUEST AFRICAINE 2.75 21-33 22/01A	EUR	5.753.000	4.435.275,35	0,23
<b>Royaume-Uni</b>			<b>28.040.834,29</b>	<b>1,45</b>
CANARY WHARF GROUP I 1.75 21-26 07/04S	EUR	5.100.000	3.919.426,50	0,20
CARNIVAL PLC 1.0 19-29 28/10A	EUR	1.194.000	497.223,39	0,03
CHANEL CERES PL 0.5000 20-26 31/07A	EUR	5.713.000	5.041.122,64	0,26
EASYJET PLC 0.8750 19-25 11/06A	EUR	949.000	864.980,29	0,04
GAZ FINANCE PLC 1.50 21-27 17/02A	EUR	3.012.000	2.103.887,70	0,11
INFORMA PLC 1.5000 18-23 05/07A	EUR	2.309.000	2.290.574,18	0,12
INFORMA PLC 2.125 20-25 06/10A	EUR	6.597.000	6.267.743,73	0,33
SMITH & NEPHEW 4.5650 22-29 11/10A	EUR	3.850.000	3.841.761,00	0,20
STANDARD CHARTERED 1.2 21-31 23/03A	EUR	3.876.000	3.214.114,86	0,17

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>78.242.580,70</b>	<b>4,06</b>
AT&T INC FL.R 20-XX 01/05A	EUR	3.100.000	2.790.403,00	0,14
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.832 22-27 08/01A	EUR	12.000.000	10.186.920,00	0,53
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.241 22-24 08/04A	EUR	5.400.000	5.176.521,00	0,27
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.875 20-23 23/06A	EUR	9.743.000	9.665.056,00	0,50
BLACKSTONE PRIVATE CRE 1.75 21-26 30/11A	EUR	10.311.000	8.462.701,70	0,44
CREDIT SUISSE N 0.5200 21-23 09/08S	USD	3.987.000	3.568.216,50	0,19
EXPEDIA GROUP INC 6.25 20-25 05/05S	USD	549.000	519.318,76	0,03
MOLSON COORS 1.25 16-24 15/07A	EUR	5.002.000	4.833.982,82	0,25
NETFLIX INC 3.625 17-27 05/02S	EUR	5.783.000	5.564.026,70	0,29
NETFLIX INC 3 20-25 28/04S	EUR	9.911.000	9.766.596,73	0,51
PERSHING SQUARE 1.3750 21-27 01/10A	EUR	14.200.000	11.769.599,00	0,61
VIATRIS INC 2.25 16-24 22/11A	EUR	1.475.000	1.423.780,62	0,07
WELL FARG 5.25 06-23 01/08A	GBP	4.000.000	4.515.457,87	0,23
<b>Obligations à taux variable</b>			<b>494.588.423,09</b>	<b>25,65</b>
<b>Autriche</b>			<b>5.055.752,00</b>	<b>0,26</b>
ERSTE GROUP BK SUB FL.R 17-XX 15/04S	EUR	2.600.000	2.539.420,00	0,13
RAIFFEISEN BANK SUB FL.R 17-XX 15/12S	EUR	2.800.000	2.516.332,00	0,13
<b>Belgique</b>			<b>8.231.317,50</b>	<b>0,43</b>
KBC GROUPE SA FL.R 22-25 29/06A	EUR	5.900.000	5.799.139,50	0,30
KBC GROUP SA FL.R 18-XX 24/04S	EUR	2.800.000	2.432.178,00	0,13
<b>République tchèque</b>			<b>6.255.550,00</b>	<b>0,32</b>
CESKA SPORITELNA AS FL.R 22-25 14/11A	EUR	6.100.000	6.255.550,00	0,32
<b>Danemark</b>			<b>5.746.844,85</b>	<b>0,30</b>
DANSKE BANK A/S FL.R 19-30 12/02A	EUR	2.134.000	1.952.289,90	0,10
DANSKE BANK FL.R 19-29 21/06A	EUR	3.954.000	3.794.554,95	0,20
<b>France</b>			<b>73.679.562,77</b>	<b>3,82</b>
ACCOR SA FL.R 19-XX 31/01A	EUR	3.800.000	3.585.547,00	0,19
BNP PAR FL.R 22-99 31/12S	EUR	5.200.000	5.156.190,00	0,27
BNP PARIBAS FL.R 22-XX 31/12S	USD	2.640.000	2.584.602,67	0,13
CREDIT AGRICOLE REGS FL.R 14-XX 23/01Q	USD	3.936.000	3.666.758,79	0,19
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 19-XX 23/03S	USD	2.635.000	2.376.104,62	0,12
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 19-XX XX/XXS	USD	2.627.000	2.368.989,09	0,12
EUROFINS SCIENTIFIC FL.R 15-XX 29/04A	EUR	329.000	329.330,65	0,02
LA BANQUE POSTALE FL.R 21-32 02/02A	EUR	3.000.000	2.402.535,00	0,12
ORANGE FL.R 14-XX 07/02A	EUR	5.760.000	5.819.414,40	0,30
SOCIETE GENERALE FL.R 15-XX 29/09S	USD	1.141.000	1.076.859,18	0,06
SOCIETE GENERAL SA FL.R 13-XX 18/12S	USD	1.312.000	1.220.796,18	0,06
TOTALENERGIES FL.R 20-XX 04/09A	EUR	12.619.000	9.611.072,06	0,50
TOTALENERGIES FL.R 21-XX 25/01A	EUR	3.267.000	2.343.729,47	0,12
TOTALENERGIES FL.R 22-99 31/12A	EUR	9.053.000	7.758.013,62	0,40
TOTALENERGIES SE FL.R 15-XX 26/02A	EUR	5.390.000	5.067.327,65	0,26
TOTALENERGIES SE FL.R 16-XX 06/10A	EUR	10.209.000	9.558.329,38	0,50
TOTALENERGIES SE FL.R 21-XX 25/01A	EUR	7.775.000	6.335.108,88	0,33
TOTALENERGIES SE FR FL.R 22-99 31/12A	EUR	3.267.000	2.418.854,13	0,13
<b>Allemagne</b>			<b>29.026.811,00</b>	<b>1,51</b>
ALLIANZ SE FL.R 13-XX 24/10A	EUR	7.400.000	7.359.448,00	0,38
DEUTSCHE BAHN FINANCE FL.R 19-XX 22/04A	EUR	2.000.000	1.825.150,00	0,09
DEUTSCHE BOERSE FL.R 22-48 23/06A	EUR	5.600.000	4.897.676,00	0,25
EVONIK INDUSTRIES FL.R 21-81 02/12A	EUR	6.000.000	4.894.800,00	0,25
HBV REAL ESTATE BK FL.R 17-27 28/06A/06	EUR	3.400.000	2.928.369,00	0,15
MERCK KGAA FL.R 19-79 25/06A	EUR	600.000	535.257,00	0,03
MERCK KGAA FL.R 20-80 09/09A	EUR	7.400.000	6.586.111,00	0,34

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Grèce</b>				
HELLENIC REP GOV BOND FL.R 22-27 15/12Q	EUR	13.300.000	13.554.495,50	0,70
<b>Hongrie</b>				
OTP BANK FL.R 22-26 04/03A	EUR	4.017.000	3.996.352,62	0,21
OTP BANK NYRT FL.R 19-29 15/07A	EUR	9.083.000	8.270.979,80	0,43
RAIFFEISEN BANK BUDA FL.R 22-25 22/11A	EUR	3.000.000	3.084.255,00	0,16
<b>Irlande</b>				
AIB GROUP PLC FL.R 19-25 10/04S	USD	2.666.000	2.416.336,50	0,13
AIB GROUP PLC FL.R 20-31 30/09A	EUR	3.192.000	2.862.138,72	0,15
AIB GROUP PLC FL.R 20-49 31/12S	EUR	1.050.000	984.726,75	0,05
AIB GROUP PLC FL.R 22-26 04/07A26 04/07A	EUR	9.170.000	8.893.432,80	0,46
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-31 11/08A	EUR	1.792.000	1.508.792,32	0,08
<b>Italie</b>				
BANCA MEDIOLANUM FL.R 22-27 22/01A	EUR	4.356.000	4.354.823,88	0,23
CASSA DEPOSITI FL.R 19-26 28/06Q	EUR	13.286.000	13.583.207,82	0,70
ENEL SPA FL.R 13-73 24/09S	USD	15.646.000	14.737.733,02	0,76
ENEL SPA FL.R 18-78 24/05A	EUR	1.108.000	1.084.737,54	0,06
ENEL SPA FL.R 20-XX 10.03A	EUR	2.622.000	2.254.566,03	0,12
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	EUR	11.675.000	9.265.863,75	0,48
ENI SPA FL.R 20-XX 13/01A	EUR	14.291.000	12.974.370,17	0,67
ENI SPA FL.R 20-XX 13/10A	EUR	1.567.000	1.302.850,81	0,07
ENI SPA FL.R 21-99 31/12A	EUR	10.092.000	8.426.466,78	0,44
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	2.625.000	2.030.476,88	0,11
INTESA SAN PAOLO FL.R 17-XX 16/05S	EUR	3.682.000	3.557.658,86	0,18
ITALY FL.R 17-25 15/04S	EUR	26.040.000	26.422.267,20	1,37
POSTE ITALIANE FL.R 21-XX 24/06A	EUR	8.717.000	6.677.657,85	0,35
TERNA RETE ELET FL.R 22-49 31/12U	EUR	9.636.000	8.086.723,92	0,42
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	3.036.000	3.077.562,84	0,16
UNICREDIT SPA FL.R 17-49 03/12S	EUR	5.029.000	4.874.810,86	0,25
UNICREDIT SPA FL.R 19-49 19/03S	EUR	4.154.000	4.048.384,55	0,21
<b>Japon</b>				
MITSUBISHI UFJ FIN FL.R 22-25 19/09A	EUR	10.640.000	10.481.676,80	0,54
<b>Jersey</b>				
HSBC CAPITAL FUNDING FL.R 00-XX 30/06S	USD	982.000	1.109.680,70	0,06
<b>Luxembourg</b>				
HANNOVER FINANCE FL.R 12-43 30/06A	EUR	7.300.000	7.321.535,00	0,38
<b>Pays-Bas</b>				
ABN AMRO BANK FL.R 20-XX 22/09S	EUR	1.400.000	1.293.929,00	0,07
ARGENTUM NETHLD FL.R 15-XX 16/06A	EUR	7.273.000	7.078.192,70	0,37
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	3.200.000	2.878.800,00	0,15
ELM BV FL.R 20-XX 03/09A	EUR	3.290.000	3.135.567,40	0,16
IBERDROLA INTL BV FL.R 19-XX 12/02A	EUR	4.000.000	3.857.280,00	0,20
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	7.600.000	6.097.670,00	0,32
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	10.100.000	9.012.533,00	0,47
IBERDROLA INTL BV FL.R 21-XX 09/02A12A	EUR	12.200.000	9.330.316,00	0,48
REPSOL INTL FINANCE FL.R 15-75 25/03A	EUR	2.219.000	2.153.994,39	0,11
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-49 31/12A	EUR	10.686.000	9.936.109,95	0,52
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	5.976.000	5.348.699,28	0,28
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 18-XX 22/09A	EUR	500.000	486.752,50	0,03
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A2A	EUR	2.500.000	1.883.787,50	0,10
TENNET HOLDING BV FL.R 17-XX 01/06A	EUR	7.003.000	6.825.473,95	0,35
TENNET HOLDING BV FL.R 20-XX 22/10A	EUR	5.245.000	4.843.023,20	0,25

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Portugal</b>			<b>1.015.573,00</b>	<b>0,05</b>
BC PORTUGUES FL.R 21-28 07/04A	EUR	1.300.000	1.015.573,00	0,05
<b>Espagne</b>			<b>35.412.673,00</b>	<b>1,84</b>
AMADEUS IT GROUP FL.R 22-24 25/01Q	EUR	2.400.000	2.397.828,00	0,12
BANCO DE SABADE FL.R 22-26 08/09A	EUR	2.500.000	2.483.550,00	0,13
BANCO DE SABADELL FL.R 17-XX 23/11Q	EUR	2.600.000	2.537.002,00	0,13
BANCO NTANDER FL.R 22-26 27/09A	EUR	6.800.000	6.727.410,00	0,35
BANCO SANTANDER SA FL.R 17-XX 29/03Q	EUR	2.600.000	2.489.474,00	0,13
BBVA FL.R 18-XX 24/03Q	EUR	1.200.000	1.155.858,00	0,06
CAIXABANK SA FL.R 18-XX 19/03Q	EUR	3.800.000	3.707.717,00	0,19
CAIXABANK SA FL.R 20-26 18/11A11A	EUR	1.800.000	1.596.330,00	0,08
CAIXABANK SUB FL.R 17-XX 13/06A	EUR	4.800.000	4.698.144,00	0,24
IBERCAJA 7 18 06/04Q	EUR	2.000.000	1.901.900,00	0,10
IBERDROLA FINANZAS FL.R 21-XX 16/11A12A	EUR	7.000.000	5.717.460,00	0,30
<b>Suède</b>			<b>3.416.553,67</b>	<b>0,18</b>
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 14/003A	EUR	5.712.000	2.270.691,36	0,12
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 30/04A	EUR	2.891.000	1.145.862,31	0,06
<b>Suisse</b>			<b>716.596,87</b>	<b>0,04</b>
JULIUS BAER GRUPPE A FL.R 22-XX 09/12S	USD	800.000	716.596,87	0,04
<b>Royaume-Uni</b>			<b>47.252.761,77</b>	<b>2,45</b>
BARCLAYS PLC FL.R 17-28 07/02A	EUR	2.664.000	2.646.297,72	0,14
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	12.967.000	11.951.813,57	0,62
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	11.313.000	9.724.598,23	0,50
CHANNEL LINK FL.R 17-50 30/06S	EUR	4.588.000	4.115.046,02	0,21
HSBC HLDGS FL.R 15-XX 29/09S	EUR	5.037.000	4.989.349,98	0,26
INVESTEC BANK PLC FL.R 22-26 11/08A	EUR	7.097.000	6.350.360,12	0,33
STANDARD CHART. 7.75 17-49 02/04S	USD	787.000	735.591,51	0,04
VODAFONE GROUP PLC FL.R 20-80 27/08A/08A	EUR	8.426.000	6.739.704,62	0,35
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>13.371.732,52</b>	<b>0,69</b>
GOLDMAN SACHS GROUP FL.R 21-24 30/04A	EUR	6.664.000	6.584.498,48	0,34
LIBERTY MUTUAL GROUP FL.R 19-59 23/05A	EUR	7.663.000	6.787.234,04	0,35
<b>Obligations convertibles</b>			<b>3.141.992,74</b>	<b>0,16</b>
<b>France</b>			<b>2.148.734,00</b>	<b>0,11</b>
BPCE FL.R 21-46 13/10A	EUR	1.400.000	975.989,00	0,05
BPCE SA FL.R 21-42 13/01A	EUR	1.400.000	1.172.745,00	0,06
<b>Italie</b>			<b>993.258,74</b>	<b>0,05</b>
FINECO BANK SPA FL.R 19-XX 03/12S	EUR	1.028.000	993.258,74	0,05
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs</b>			<b>179.483.469,37</b>	<b>9,31</b>
<b>Irlande</b>			<b>125.281.075,67</b>	<b>6,50</b>
ADAGIO CLO FL.R 17-31 30/04Q	EUR	1.645.000	1.553.540,14	0,08
ADAGIO V CLO DAC FL.R 21-31 15/10Q	EUR	2.100.000	1.987.762,35	0,10
AURIUM CLO II DAC FL.R 21-34 22/06Q	EUR	8.500.000	8.162.985,20	0,42
AVOCA 26X B1 FL.R 22-35 15/04Q	EUR	7.500.000	6.963.834,75	0,36
BECLO 11X A FL.R 21-34 17/07Q	EUR	9.100.000	8.763.164,41	0,45
BECLO 4X B2 2.05 17-30 15/07Q	EUR	2.239.000	1.977.947,15	0,10
BLACK 2017-2X A1 FL.R 17-32 01/20Q	EUR	1.446.488	1.417.152,54	0,07
CARLYLE EURO CLO FL.R 21-34 15/07Q	EUR	10.838.000	10.406.839,43	0,54
CARLYLE GLOBAL FL.R 22-35 10/11Q	EUR	9.422.000	8.968.719,83	0,47
CRNCL 2017-8X B1 FL.R 17-30 30/10Q	EUR	2.975.000	2.827.233,24	0,15
CRNCL 2017-8X C FL.R 17-30 30/10Q	EUR	500.000	470.033,15	0,02
GLGE 2X B FL.R 16-30 15/01Q	EUR	843.000	813.289,98	0,04
HARVEST CLO 0.0 18-30 22/05	EUR	5.834.937	5.541.046,92	0,29

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
HARVEST CLO FL.R 18-31 15/01Q	EUR	500.000	460.231,65	0,02
HARVEST CLO FL.R 21-34 15/01Q	EUR	12.500.000	12.004.150,00	0,62
HARVEST CLO XII FL.R 17-30 18/11Q	EUR	384.000	362.375,23	0,02
HARVEST CLO XII FL.R 17-30 18/11Q	EUR	729.000	693.646,86	0,04
HARVT 8X B1RR FL.R 18-31 15/01Q	EUR	960.000	906.305,47	0,05
JUBIL 2017-19X C FL.R 17-30 15/07Q	EUR	866.000	798.918,68	0,04
OAK HILL EUROPEAN CR FL.R 21-31 20/10Q	EUR	3.122.000	2.975.663,12	0,15
OCP EURO CLO FL.R 17-32 15/01Q	EUR	1.373.000	1.308.367,39	0,07
OCP EURO CLO FL.R 17-32 15/01Q	EUR	480.000	450.707,66	0,02
OCP EURO CLO FL.R 17-32 15/01Q	EUR	824.000	697.600,87	0,04
PENTA CLO 3 DESIGNATED FL.R 22-35 17/04Q	EUR	2.532.000	2.329.458,48	0,12
PENTA CLO 3 DESIGNAT FL.R 22-35 17/04Q	EUR	1.741.000	1.630.291,38	0,08
PENTA CLO 3 DESIGNAT FL.R 22-35 17/04Q	EUR	9.178.000	8.767.612,15	0,45
ST PAULS CLO IV DAC FL.R 18-30 25/04Q	EUR	1.000.000	933.558,40	0,05
ST PAULS CLO IV DAC FL.R 18-30 25/04Q	EUR	900.000	842.818,05	0,04
VENDM 1X A1R FL.R 21-34 20/07Q	EUR	20.000.000	19.203.314,00	1,00
VOYA EURO CLO II DAC FL.R 21-35 15/07Q	EUR	8.500.000	8.173.247,25	0,42
WILPK 1X A2A FL.R 17-31 15/01Q	EUR	2.226.000	2.118.330,16	0,11
WILPK 1X B FL.R 17-31 15/01Q	EUR	824.000	770.929,78	0,04
<b>Luxembourg</b>			<b>17.295.212,46</b>	<b>0,90</b>
BILBAO CLO IV DAC FL.R 22-36 15/04Q	EUR	2.830.000	2.550.106,49	0,13
BILBAO CLO IV DAC FL.R 22-36 15/04Q	EUR	2.516.000	2.332.451,01	0,12
MAN GLG EURO CLO VI DA FL.R 22-32 15/10Q	EUR	2.961.000	2.826.535,96	0,15
SEGOVIA EUROPEAN CLO FL.R 21-35 15/04Q	EUR	10.000.000	9.586.119,00	0,50
<b>Pays-Bas</b>			<b>33.127.303,56</b>	<b>1,72</b>
CAIRN CLO IV BV FL.R 22-36 15/04Q	EUR	6.800.000	6.336.959,44	0,33
CAIRN CLO XV DAC FL.R 22-36 15/04Q	EUR	6.000.000	5.563.808,40	0,29
DRYD 2017-56 A FL.R 17-32 15/01Q	EUR	1.049.025	1.027.797,14	0,05
DRYD 2017-56X B2 FL.R 17-32 15/01Q	EUR	1.504.000	1.332.258,99	0,07
DRYD 2017-56X C FL.R 17-32 15/01Q	EUR	937.000	876.047,21	0,05
GROSVENOR PLACE FL.R 18-29 30/10Q	EUR	10.000.000	9.695.260,00	0,50
JUBIL 2017-19X B FL.R 17-30 15/07Q	EUR	4.226.000	3.956.706,18	0,21
JUBILEE CDO BV FL.R 17-28 12/07Q	EUR	202.000	198.724,81	0,01
TIKEHAU CLO III BV FL.R 17-30 01/12Q	EUR	1.049.000	985.685,09	0,05
TIKEHAU CLO III BV FL.R 17-30 01/12Q	EUR	1.748.000	1.666.016,53	0,09
TIKEHAU CLO III BV FL.R 17-30 01/12Q	EUR	1.517.534	1.488.039,77	0,08
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>3.779.877,68</b>	<b>0,20</b>
BLACK 2017-2X B FL.R 17-32 20/01Q	EUR	2.700.000	2.558.548,61	0,13
BLACK 2017-2X C FL.R 17-32 20/01Q	EUR	1.300.000	1.221.329,07	0,06
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>311.474.587,33</b>	<b>16,16</b>
<b>Bons du Trésor</b>			<b>311.474.587,33</b>	<b>16,16</b>
<b>Grèce</b>			<b>78.972.154,90</b>	<b>4,10</b>
GREECE ZCP 020623	EUR	11.000.000	10.886.040,00	0,56
GREECE ZCP 080923	EUR	26.689.000	26.281.725,86	1,36
GREECE ZCP 081223	EUR	16.000.000	15.575.840,00	0,81
GREECE ZCP 090623	EUR	15.803.000	15.665.118,82	0,81
GREECE ZCP 100323	EUR	5.712.000	5.690.208,72	0,30
GREECE ZCP 310323	EUR	4.900.000	4.873.221,50	0,25
<b>Italie</b>			<b>168.626.932,43</b>	<b>8,75</b>
ITALY ZCP 120523	EUR	75.349.000	74.751.482,43	3,88
ITALY ZCP 140623	EUR	40.000.000	39.595.400,00	2,05
ITALY ZCP 140723	EUR	55.000.000	54.280.050,00	2,82

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Espagne</b>			<b>63.875.500,00</b>	<b>3,31</b>
SPAIN ZCP 080923	EUR	65.000.000	63.875.500,00	3,31
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>54.674.067,87</b>	<b>2,84</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>54.674.067,87</b>	<b>2,84</b>
<b>France</b>			<b>54.674.067,87</b>	<b>2,84</b>
CARMIGNAC COURT TERME A EUR ACC	EUR	8.046	29.567.776,87	1,53
CARMIGNAC SECURITE A EUR ACC	EUR	14.650	25.106.291,00	1,30
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1.843.089.131,76</b>	<b>95,60</b>



## CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

---

### Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Italie	23,66
Pays-Bas	12,24
France	10,32
Irlande	8,94
Grèce	7,72
Espagne	7,30
Etats-Unis d'Amérique	4,95
Royaume-Uni	3,91
Luxembourg	2,92
Allemagne	2,23
Suède	1,44
Finlande	1,06
République tchèque	1,02
Hongrie	0,95
Roumanie	0,93
Russie	0,91
Norvège	0,66
Autriche	0,63
Japon	0,54
Corée du Sud	0,45
Belgique	0,43
Estonie	0,39
Portugal	0,36
Islande	0,35
Danemark	0,30
Togo	0,23
Panama	0,20
Arabie saoudite	0,18
République de Serbie	0,15
Saint-Marin	0,13
Jersey	0,06
Suisse	0,04
<b>Total</b>	<b>95,60</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

---

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Holdings et sociétés financières	26,41
Obligations des Etats, provinces et municipalités	25,83
Banques et autres établissements financiers	17,26
Pétrole	4,68
Services aux collectivités	2,81
Transports	2,39
Internet et Services d'Internet	2,24
Sociétés immobilières	1,84
Ingénierie électrique et électronique	1,81
Communications	1,72
Assurances	1,08
Art graphique, maisons d'édition	1,07
Services divers	1,01
Institutions inclassables/non classées	0,91
Tabac et alcool	0,60
Hôtels et restaurants	0,60
Fonds d'investissement	0,59
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,55
Service de santé publique et de service social	0,47
Industrie du charbon et de l'acier	0,45
Organisations supranationales	0,42
Autres	0,29
Chimie	0,25
Grands magasins	0,22
Industrie aéronautique et astronautique	0,10
<b>Total</b>	<b>95,60</b>

## **CARMIGNAC PORTFOLIO Credit**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>1.051.424.573,63</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	987.294.821,24
<i>Coût</i>		1.142.534.778,14
Avoirs bancaires et liquidités		32.337.893,75
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		4.557.678,88
Montants à recevoir sur souscriptions		842.817,45
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	8.831.849,73
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		17.519.775,80
Intérêts à recevoir sur swaps		4.354,17
Autres intérêts à recevoir		35.382,61
<b>Passifs</b>		<b>15.796.330,57</b>
Découverts bancaires		167.905,31
Montants à payer sur achats d'investissements		3.986.798,31
Montants à payer sur rachats		6.215.420,35
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2,11	3.174.341,35
Intérêts à payer sur swaps		277.766,23
Autres intérêts à payer		1.239,93
Charges à payer	13	1.972.859,09
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>1.035.628.243,06</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>58.087.124,41</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		24.440,99
Intérêts sur obligations, nets		57.280.654,84
Intérêts perçus sur swaps		651.584,26
Intérêts bancaires sur comptes courants		116.928,94
Autres revenus		13.515,38
<b>Dépenses</b>		<b>23.027.059,80</b>
Commissions de gestion	4	8.849.865,95
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	1.581.665,70
Commissions de performance	5	1.147.562,79
Commissions de dépositaire		101.169,00
Frais de transactions	2,15	159.591,70
Taxe d'abonnement	6	502.603,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		213.556,46
Intérêts payés sur swaps		10.465.939,30
Frais de banques		48,87
Autres dépenses		5.057,03
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>35.060.064,61</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-30.020.475,26
- options	2,7	-1.143.677,76
- contrats de change à terme	2,8	-40.070.077,46
- instruments financiers à terme	2,9	16.893.223,13
- swaps	2,11	-2.457.284,43
- change	2,5	18.527.436,29
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-3.210.790,88</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-193.075.820,85
- contrats de change à terme	2,8	5.600.405,93
- instruments financiers à terme	2,9	1.061.619,27
- swaps	2,11	28.418.878,15
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-161.205.708,38</b>
Dividendes versés	8	-311.478,55
Souscriptions d'actions de capitalisation		538.538.447,32
Souscriptions d'actions de distribution		3.815.305,51
Rachats d'actions de capitalisation		-622.788.868,04
Rachats d'actions de distribution		-2.107.359,43
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-244.059.661,57</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>1.279.687.904,63</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>1.035.628.243,06</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>1.035.628.243,06</b>	<b>1.279.687.904,63</b>	<b>668.980.707,36</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.536.180	2.685.618	957.042
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,76	142,27	138,18
<b>Classe Income A EUR – Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		103.639	89.264	17.651
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,53	128,33	127,82
<b>Classe A CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		38.741	40.881	11.600
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	99,36	114,71	111,76
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		226.570	249.829	145.356
Valeur nette d'inventaire par action	USD	133,66	151,20	145,99
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		2.481.246	2.920.995	1.785.218
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	120,87	138,50	134,00
<b>Classe F CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		68.201	72.373	12.143
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	100,53	115,67	112,31
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		170.194	218.928	126.980
Valeur nette d'inventaire par action	USD	106,36	119,92	115,40
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.819.150	2.740.716	1.807.783
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	129,80	148,79	143,72
<b>Classe FW CHF hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		37.507	43.360	35.104
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	101,31	116,75	113,15
<b>Classe FW USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	88,99	-	-
<b>Classe X EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.173.501	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,49	-	-

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>973.115.886,57</b>	<b>93,96</b>
<b>Obligations</b>			<b>510.772.039,83</b>	<b>49,32</b>
<b>Autriche</b>			<b>1.602.110,00</b>	<b>0,15</b>
RAIFFEISEN BANK 0.05 21-27 01/09A	EUR	2.000.000	1.602.110,00	0,15
<b>Bermudes</b>			<b>26.240.154,58</b>	<b>2,53</b>
GEPARK LTD 5.5000 20-27 17/01S	USD	13.064.000	10.606.291,01	1,02
SEADRILL NEW FINANCE 10.0 22-26 15/07Q	USD	17.636.897	15.633.863,57	1,51
<b>Brésil</b>			<b>18.960.416,49</b>	<b>1,83</b>
B3 SA BRASIL BOLSA 4.125 21-31 20/09S	USD	8.700.000	6.898.657,76	0,67
MC BRAZIL DWNSTRM 7.250 21-31 30/06S	USD	15.550.000	12.061.758,73	1,16
<b>Canada</b>			<b>5.081.839,37</b>	<b>0,49</b>
CANACOL ENERGY LTD 5.75 21-28 24/11S	USD	2.449.000	2.032.136,48	0,20
ENERFLEX 9.0 22-27 15/10S	USD	1.870.000	1.761.663,53	0,17
VERMILION ENERGY 6.875 22-30 01/05S	USD	1.500.000	1.288.039,36	0,12
<b>Iles Caïmans</b>			<b>23.435.537,11</b>	<b>2,26</b>
GEMS MENASA 7.125 19-26 31/07S	USD	3.500.000	3.166.364,49	0,31
OFFSHORE GROUP INVES 9.25 18-23 15/11S	USD	5.764.000	5.345.908,20	0,52
PERSHING SQUARE INT 3.25 20-30 15/11S	USD	5.085.000	3.690.456,91	0,36
SHELF DRILL HOLD LTD 8.25 18-25 15/02S	USD	5.900.000	4.795.736,71	0,46
SHELF DRILL HOLD LTD 8.875 21-24 15/11S	USD	7.001.000	6.437.070,80	0,62
<b>Chili</b>			<b>8.856.455,38</b>	<b>0,86</b>
AGROSUPER SA 4.6 22-32 20/01S	USD	2.700.000	2.214.923,40	0,21
CAP S.A. 3.9 21-31 27/04S	USD	9.000.000	6.641.531,98	0,64
<b>Finlande</b>			<b>12.237.882,27</b>	<b>1,18</b>
FINNAIR OYJ 4.2500 21-25 19/05S	EUR	7.986.000	5.949.570,00	0,57
SBB TREASURY OYJ 0.75 20-28 14/12A	EUR	6.301.000	4.050.062,27	0,39
SBB TREASURY OYJ 1.125 21-29 26/11A	EUR	3.500.000	2.238.250,00	0,22
<b>France</b>			<b>35.423.814,37</b>	<b>3,42</b>
CGG 7.75 21-27 01/04S	EUR	3.500.000	2.868.460,00	0,28
COMP GLE GEOPHYSIQUE 8.75 21-27 01/04S	USD	2.000.000	1.531.890,37	0,15
KORIAN 2.25 21-28 15/10A	EUR	15.100.000	10.349.993,00	1,00
LA BANQUE POSTALE 3 21-XX 20/05S	EUR	10.600.000	7.617.319,00	0,74
MACIF 0.625 21-27 21/06A	EUR	2.500.000	2.062.712,50	0,20
MACIF 2.125 21-52 21/06A	EUR	2.000.000	1.352.030,00	0,13
ORPEA SA 2.00 21-28 01/04A	EUR	7.500.000	1.861.237,50	0,18
ORPEA SA 2.625 18-25 10/03A	EUR	13.000.000	3.254.225,00	0,31
PEUGEOT INVEST SA 1.8750 19-26 30/10A	EUR	600.000	491.709,00	0,05
TIKEHAU CAPITAL SCA 1.625 21-29 31/03A	EUR	1.800.000	1.357.353,00	0,13
TIKEHAU CAPITAL SCA 2.25 19-26 14/10A	EUR	3.000.000	2.676.885,00	0,26
<b>Allemagne</b>			<b>5.035.649,13</b>	<b>0,49</b>
TUI CRUISES GMBH 6.5 21-26 14/05S	EUR	6.001.000	5.035.649,13	0,49
<b>Inde</b>			<b>556.960,00</b>	<b>0,05</b>
JSW HYDRO ENERGY LTD 4.125 21-31 18/05S	USD	708.000	556.960,00	0,05
<b>Indonésie</b>			<b>14.627.457,01</b>	<b>1,41</b>
FREEPORT INDONESIA 5.315 22-32 14/04S	USD	4.350.000	3.760.910,75	0,36
INDOFOOD CBP SUKSES 3.541 21-32 27/04S	USD	8.000.000	6.156.795,50	0,59
PT TOWER BERSAMA INF 2.75 21-26 20/01S	USD	1.000.000	850.466,15	0,08
TOWER BERSAMA INFRA 2.8 21-27 02/05S	USD	4.700.000	3.859.284,61	0,37

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Irlande</b>			<b>15.876.407,65</b>	<b>1,53</b>
BANK OF IRELAND GRP FL.R 19-29 14/10A	EUR	1.500.000	1.392.262,50	0,13
DME AIRPORT 5.35 21-28 08/02S	USD	8.523.000	3.729.436,41	0,36
JAMES HARDIE INTL 3.625 18-26 01/10S	EUR	500.000	468.875,00	0,05
METALLOINVEST FINANCE 3.375 21-28 22/10S	USD	10.500.000	5.454.229,80	0,53
SCF CAPITAL LTD 3.85 21-28 26/04S	USD	16.029.000	4.831.603,94	0,47
<b>Italie</b>			<b>3.647.655,68</b>	<b>0,35</b>
INTE 8.505 22-32 20/09S	GBP	3.250.000	3.647.655,68	0,35
<b>Jersey</b>			<b>1.809.366,02</b>	<b>0,17</b>
GATWICK FUNDING 2.5000 21-30 15/04A	GBP	2.000.000	1.809.366,02	0,17
<b>Luxembourg</b>			<b>46.986.406,67</b>	<b>4,54</b>
AEGEA FINANCE SARL 6.75 22-29 20/05S	USD	3.200.000	2.965.843,05	0,29
ALTICE FRANCE HOLDING 4 20-28 15/02S	EUR	1.700.000	1.100.325,00	0,11
B2W DIGITAL LUX SARL 4.375 20-30 20/12S	USD	4.733.000	2.833.546,98	0,27
BK LC LUX FINCO 1 5.25 21-29 30/04S/04S	EUR	5.850.000	5.105.324,25	0,49
CPI PROPERTY GROUP FL.R 21-XX 27/07A	EUR	3.500.000	1.857.590,00	0,18
JSM GLOBAL SARL 4.75 20-30 20/10S6/10S	USD	874.000	541.212,58	0,05
MOVIDA EUROPE S.A. 5.25 21-31 08/02S	USD	13.299.000	9.380.389,99	0,91
REDE D'OR FIN SARL 4.95 18-28 17/01S	USD	2.000.000	1.732.583,75	0,17
REDE D OR FIN SARL 4.5 20-30 22/01S	USD	2.538.000	2.053.859,70	0,20
SANI/IKOS FINAN 5.6250 21-26 15/12S	EUR	17.000.000	15.857.090,00	1,53
ULTRAPAR INTL 5.25 19-29 06/06S	USD	4.000.000	3.558.641,37	0,34
<b>Malaisie</b>			<b>3.577.278,05</b>	<b>0,35</b>
GENM CAPITAL LABUAN 3.882 21-31 19/04S	USD	5.000.000	3.577.278,05	0,35
<b>Ile Maurice</b>			<b>40.537,02</b>	<b>0,00</b>
INDIA CLEANTECH 4.7 21-26 10/08S	USD	50.191	40.537,02	0,00
<b>Mexique</b>			<b>15.903.151,14</b>	<b>1,54</b>
AMERICA MOVIL 5.375 22-32 04/04S	USD	2.700.000	2.296.549,54	0,22
CIBANCO SA 4.375 21-31 22/07S	USD	12.930.000	8.909.978,50	0,86
GCC SAB DE CV 3.614 22-32 20/04S	USD	4.000.000	3.128.114,31	0,30
GFB 5.875 19-34 13/09S	USD	1.800.000	1.568.508,79	0,15
<b>Pays-Bas</b>			<b>52.852.466,66</b>	<b>5,10</b>
ARCOS DORADOS BV 6.125 22-29 27/05S	USD	1.700.000	1.536.443,20	0,15
MAS REAL ESTATE INC 4.25 21-26 15/05A	EUR	10.375.000	8.192.100,00	0,79
PROSUS N.V. 1.985 21-33 13/07A	EUR	7.500.000	5.077.350,00	0,49
PROSUS NV 2.7780 22-34 19/01A	EUR	8.363.000	6.030.350,22	0,58
PROSUS NV 3.6800 20-30 21/01S	USD	800.000	627.822,91	0,06
PROSUS NV 3.8320 20-51 08/02S	USD	8.560.000	4.972.780,51	0,48
PROSUS NV 3.8320 20-51 08/02S	USD	7.748.000	4.494.311,89	0,43
PROSUS NV 4.0270 20-50 03/08S	USD	1.878.000	1.128.665,24	0,11
PROSUS NV 4.9870 22-52 19/01S	USD	3.500.000	2.377.334,39	0,23
PROSUS NV 4.987 22-52 19/01S	USD	5.625.000	3.828.610,32	0,37
REPSOL INTL FINANCE 2.50 21-XX 22/03A	EUR	2.143.000	1.850.180,48	0,18
UNITED GROUP BV 3.625 20-28 15/08S	EUR	1.850.000	1.346.633,50	0,13
UNITED GROUP BV 4.625 21-28 15/08S	EUR	1.411.000	1.044.901,94	0,10
UNITED GROUP BV 5.25 22-30 01/02A	EUR	3.150.000	2.282.694,75	0,22
VIA OUTLETS BV 1.75 21-28 15/11A	EUR	859.000	648.192,81	0,06
VITERRA FINANCE BV 5.25 22-32 21/04S	USD	9.000.000	7.414.094,50	0,72
<b>Norvège</b>			<b>8.603.683,11</b>	<b>0,83</b>
VAR ENERGI A 8.0 22-32 15/11S	USD	8.855.000	8.603.683,11	0,83
<b>Panama</b>			<b>6.563.809,59</b>	<b>0,63</b>
CARNIVAL CORP 4 21-28 01/08S	USD	8.000.000	6.117.196,54	0,59
CARNIVAL CORPORATION 7.625 20-26 01/03S	EUR	551.000	446.613,05	0,04



# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Pérou</b>			<b>2.479.460,36</b>	<b>0,24</b>
AUNA SAA 6.5 20-25 20/11S	USD	1.667.000	1.292.044,10	0,12
CAMPOSOL SA 6 20-27 03/02S	USD	2.000.000	1.187.416,26	0,11
<b>Roumanie</b>			<b>2.004.100,00</b>	<b>0,19</b>
RCS RDS SA 3.25 20-28 05/02S	EUR	2.500.000	2.004.100,00	0,19
<b>Corée du Sud</b>			<b>9.532.603,84</b>	<b>0,92</b>
GUNVOR GROUP LT 6.2500 21-26 30/09S	USD	11.250.000	9.532.603,84	0,92
<b>Espagne</b>			<b>5.728.405,10</b>	<b>0,55</b>
FOOD SERVICE PROJECT 5.5 22-27 21/01S	EUR	6.140.000	5.728.405,10	0,55
<b>Suède</b>			<b>9.263.119,45</b>	<b>0,89</b>
SAMHALL NORD 1 20-27 12/08A	EUR	715.000	500.020,95	0,05
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 21-XX 30/01A	EUR	21.950.000	8.763.098,50	0,85
<b>Turquie</b>			<b>9.095.768,67</b>	<b>0,88</b>
ANADOLU EFES BIRACILI 3.375 21-28 29/06S	USD	7.775.000	5.684.291,75	0,55
COCA-COLA ICECEK AS 4.5 22-29 20/01S	USD	4.150.000	3.411.476,92	0,33
<b>Royaume-Uni</b>			<b>68.302.053,47</b>	<b>6,60</b>
ANTOFAGASTA 5.625 22-32 13/05S	USD	1.750.000	1.622.142,19	0,16
CANARY WHARF GROUP I 1.75 21-26 07/04S	EUR	3.100.000	2.382.396,50	0,23
CARNIVAL PLC 1.0 19-29 28/10A	EUR	4.220.000	1.757.355,70	0,17
CASTLE UK FINCO 7.0000 22-29 15/05S	GBP	8.050.000	6.346.911,24	0,61
ENDEAVOUR MINING PLC 5.00 21-26 14/10S	USD	1.500.000	1.199.318,34	0,12
ENQUEST P.L.C. 11.625 22-27 01/11S	USD	7.200.000	6.357.352,07	0,61
GATWICK AIRPORT FINA 4.375 21-26 07/04S	GBP	1.300.000	1.328.014,65	0,13
GAZ FINANCE PLC 1.50 21-27 17/02A	EUR	10.000.000	6.985.018,90	0,67
INFORMA PLC 1.2500 19-28 22/04A	EUR	200.000	169.210,00	0,02
INTERCONT HOTELS 2.125 16-26 24/08A	GBP	500.000	490.898,85	0,05
KCA DEUTAG UK FINANCE 9.875 20-25 01/12S	USD	12.077.273	10.675.245,60	1,03
POLYUS FINANCE PLC 3.25 21-28 14/10S	USD	5.040.000	2.913.009,44	0,28
SCC POWER PLC 4.00 22-32 17/05Q	USD	2.420.389	77.618,00	0,01
SCC POWER PLC 8.00 22-28 31/12Q	USD	4.468.413	1.451.391,62	0,14
STANDARD CHARTE 4.3000 21-XX XX/XXS	USD	5.562.000	4.029.525,03	0,39
STANDARD CHARTERED 1.2 21-31 23/03A	EUR	9.000.000	7.463.115,00	0,72
VOYAGE CARE BONDCO 5.875 22-27 15/02S	GBP	8.000.000	7.660.569,17	0,74
WALDORF PRODUCT 9.7500 21-24 01/10Q	USD	3.888.887	3.673.299,29	0,35
WHITBREAD PLC 3.00 21-31 31/05A	GBP	2.000.000	1.719.661,88	0,17
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>96.447.491,64</b>	<b>9,31</b>
BLACKSTONE PRIVATE CRE 1.75 21-26 30/11A	EUR	4.444.000	3.647.390,78	0,35
BRISTOW GROUP I 6.8750 21-28 01/03S	USD	7.525.000	6.542.057,18	0,63
CITADEL FINANCE LLC 3.375 21-26 09/03S	USD	10.000.000	8.375.544,62	0,81
COMPASS GROUP D 5.0000 21-32 15/01S	USD	9.000.000	6.725.228,39	0,65
DRAWBRIDGE SPEC 3.8750 21-26 15/02S	USD	5.000.000	4.267.453,73	0,41
ENCORE CAPITAL GROUP 4.25 21-28 01/06S	GBP	3.000.000	2.612.104,82	0,25
FORTRESS TRANSPORT 6.50 18-25 01/10S	USD	1.938.000	1.712.941,45	0,17
FORTRESS TRANSPORT 9.75 20-27 01/08S	USD	800.000	753.396,44	0,07
FTAI INF ESC HOLD 10.5 22-27 01/06S	USD	4.900.000	4.602.090,75	0,44
GENTING NEW YORK LLC 3.3 21-26 10/02S	USD	4.000.000	3.329.098,15	0,32
GOLUB CAPITAL BDC INC 2.05 21-27 15/02S	USD	1.700.000	1.303.906,77	0,13
GOLUB CAPITAL BDC INC 2.5 21-26 24/08S	USD	6.000.000	4.807.842,59	0,46
KOSMOS ENERGY PLC 7.5 21-28 01/03S	USD	6.250.000	4.717.088,31	0,46
KOSMOS ENERGY PLC 7.75 21-27 01/05S	USD	1.450.000	1.139.606,93	0,11
LIBERTY MUTUAL GROUP IN 4.3 21-61 01/02S	USD	6.000.000	3.452.958,54	0,33
MURPHY OIL CORP 6.125 12-42 01/12S	USD	13.183.000	9.745.692,68	0,94
NEINOR HOMES SA 4.50 21-26 15/10S	EUR	2.550.000	2.177.024,25	0,21
PERSHING SQUARE 1.3750 21-27 01/10A	EUR	6.000.000	4.973.070,00	0,48

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
PERSHING SQUARE HOLD 3.25 21-31 01/10S	USD	7.000.000	4.951.556,33	0,48
RESORTS WORLD 4.625 21-31 06/04S1 06/04S	USD	3.000.000	1.917.217,15	0,19
SIERRACOL ENERGY AND 6.0 21-28 15/06S	USD	10.550.000	7.723.519,32	0,75
SOTHEBYS / BIDFAIR HO 5.875 21-29 01/06S	USD	4.400.000	3.462.975,72	0,33
TERRAFORM GLOBAL OPE 6.125 18-26 01/03S	USD	4.000.000	3.507.726,74	0,34
<b>Obligations à taux variable</b>			<b>265.045.703,54</b>	<b>25,59</b>
<b>Autriche</b>			<b>5.013.880,00</b>	<b>0,48</b>
AT AND S AUSTRIA TECHN FL.R 22-99 31/12A	EUR	1.400.000	1.204.000,00	0,12
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 20-XX 15/04S	EUR	4.800.000	3.809.880,00	0,37
<b>Bermudes</b>			<b>27.508.963,71</b>	<b>2,66</b>
SEADRILL NEW FINANCE FL.R 22-26 15/07Q	USD	27.882.995	24.740.165,40	2,39
TIKEHAU US CLO III LIM FL.R 23-32 20/01Q	USD	3.000.000	2.768.798,31	0,27
<b>Iles Caïmans</b>			<b>1.897.180,68</b>	<b>0,18</b>
BCO MERC NORTE GD KY FL.R 20-XX 14/10Q	USD	2.032.000	1.897.180,68	0,18
<b>France</b>			<b>56.742.404,11</b>	<b>5,48</b>
BNP PAR FL.R 22-99 31/12S	EUR	16.400.000	16.261.830,00	1,57
BNP PARIBAS FL.R 22-XX 16/02S	USD	3.600.000	3.362.799,72	0,32
BNP PARIBAS FL.R 22-XX 31/12S	USD	4.000.000	3.916.064,66	0,38
CREDIT AGRICOLE FL.R 20-49 31/12Q	EUR	4.500.000	3.987.540,00	0,39
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 19-XX 23/03S	USD	1.300.000	1.172.271,73	0,11
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	EUR	3.600.000	3.124.278,00	0,30
MACIF FL.R 21-XX 21/12S	EUR	1.000.000	750.315,00	0,07
ORANGE SA FL.R 19-XX 15/04A	EUR	500.000	474.825,00	0,05
TOTALENERGIES SE FR FL.R 22-99 31/12A	EUR	32.000.000	23.692.480,00	2,29
<b>Hongrie</b>			<b>12.107.053,86</b>	<b>1,17</b>
OTP BANK FL.R 22-26 04/03A	EUR	7.726.000	7.686.288,36	0,74
RAIFFEISEN BANK BUDA FL.R 22-25 22/11A	EUR	4.300.000	4.420.765,50	0,43
<b>Irlande</b>			<b>21.309.814,68</b>	<b>2,06</b>
AIB GROUP PLC FL.R 20-31 30/09A	EUR	5.000.000	4.483.300,00	0,43
AIB GROUP PLC FL.R 22-26 04/07A26 04/07A	EUR	6.300.000	6.109.992,00	0,59
ARBR 11X E FL.R 22-36 15/01Q	EUR	1.700.000	1.516.532,43	0,15
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-31 11/08A	EUR	3.000.000	2.525.880,00	0,24
BK IRELAND FL.R 22-32 06/12A	GBP	3.500.000	3.923.116,37	0,38
BK IRELAND FL.R 22-33 01/03A	EUR	1.530.000	1.519.833,15	0,15
TCS FINANCE DESIGNATED AC 6 21-99 31/12Q	USD	3.200.000	1.231.160,73	0,12
<b>Italie</b>			<b>40.538.060,06</b>	<b>3,91</b>
BANCO BPM SPA FL.R 22-28 21/01A	EUR	1.334.000	1.324.615,31	0,13
ENEL SPA FL.R 13-73 24/09S	USD	4.000.000	3.767.795,73	0,36
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	EUR	3.650.000	2.616.046,25	0,25
ENI SPA FL.R 20-XX 13/10A	EUR	23.582.000	19.606.782,26	1,89
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	8.334.000	6.446.474,01	0,62
INTESA SANPAOLO FL.R 20-XX 31/12S	EUR	1.000.000	852.360,00	0,08
KEPLER E3R FL.R 22-29 15/05Q	EUR	2.300.000	2.235.485,00	0,22
POSTE ITALIANE FL.R 21-XX 24/06A	EUR	2.880.000	2.206.224,00	0,21
UNICREDIT SPA FL.R 19-29 20/02A	EUR	1.500.000	1.482.277,50	0,14
<b>Mexique</b>			<b>2.355.290,93</b>	<b>0,23</b>
BANORTE FL.R 21-XX 24/01Q	USD	3.025.000	2.355.290,93	0,23
<b>Pays-Bas</b>			<b>31.121.961,87</b>	<b>3,01</b>
ABN AMRO BANK FL.R 20-XX 22/09S	EUR	10.400.000	9.612.044,00	0,93
ASR NEDERLAND NV FL.R 22-43 07/12A	EUR	2.926.000	2.920.864,87	0,28
COOPERATIEVE RABOBANK FL.R 19-XX 29/06S	EUR	1.000.000	853.520,00	0,08
DE VOLKSBANK FL.R 7 22-XX 15/12S	EUR	3.800.000	3.418.575,00	0,33
RABOBANK FL.R 22-XX 29/06S	EUR	4.200.000	3.606.162,00	0,35

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	7.200.000	6.444.216,00	0,62
STEDIN HOLDING NV FL.R 21-XX 31/03A	EUR	2.500.000	2.076.925,00	0,20
SUMMER BIDCO FL.R 19-25 15/11S	EUR	3.000.000	2.189.655,00	0,21
<b>Norvège</b>			<b>4.410.975,00</b>	<b>0,43</b>
AXACTOR SE FL.R 21-26 15/09Q	EUR	5.000.000	4.410.975,00	0,43
<b>Portugal</b>			<b>7.779.991,50</b>	<b>0,75</b>
BC PORTUGUES FL.R 21-28 07/04A	EUR	1.300.000	1.015.573,00	0,10
NOVO BANCO SA FL.R 18-28 06/07A	EUR	7.100.000	6.764.418,50	0,65
<b>Suède</b>			<b>10.636.777,82</b>	<b>1,03</b>
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 14/003A	EUR	9.640.000	3.832.189,20	0,37
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 30/04A	EUR	11.720.000	4.645.280,60	0,45
SKANDINAVISKA ENSKILDA FL.R 22-XX 30/12S	USD	1.400.000	1.261.338,02	0,12
VATTENFALL AB FL.R 15-77 19/03A	EUR	1.000.000	897.970,00	0,09
<b>Suisse</b>			<b>716.596,87</b>	<b>0,07</b>
JULIUS BAER GRUPPE A FL.R 22-XX 09/12S	USD	800.000	716.596,87	0,07
<b>Royaume-Uni</b>			<b>37.592.462,45</b>	<b>3,63</b>
AVIVA PLC FL.R 20-55 03/06S	GBP	1.500.000	1.298.808,11	0,13
BARCLAYS PLC FL.R 19-99 27/03Q	USD	900.000	822.290,93	0,08
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	2.800.000	2.580.788,00	0,25
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	19.270.000	16.564.395,65	1,60
CHANNEL LINK FL.R 17-50 30/06S	EUR	270.000	242.167,05	0,02
GAZ FINANCE PLC FL.R 20-99 31/12A	EUR	8.005.000	4.719.318,37	0,46
INVESTEC BANK PLC FL.R 21-32 04/01A	GBP	3.750.000	3.307.185,12	0,32
INVESTEC FL.R 22-33 06/03A	GBP	1.980.000	2.270.478,11	0,22
NATWEST GROUP PLC CV FL.R 20-XX 31/03Q	GBP	2.667.000	2.531.613,49	0,24
PHOENIX GROUP HOLDINGS FL.R 20-31 04/09S	USD	2.400.000	2.079.381,59	0,20
STANDARD CHARTERED FL.R 21-XX 14/01S	USD	1.630.000	1.176.036,03	0,11
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>5.314.290,00</b>	<b>0,51</b>
LIBERTY MUTUAL GROUP FL.R 19-59 23/05A	EUR	6.000.000	5.314.290,00	0,51
<b>Obligations convertibles</b>			<b>13.287.136,13</b>	<b>1,28</b>
<b>France</b>			<b>8.295.698,97</b>	<b>0,80</b>
BPCE FL.R 21-46 13/10A	EUR	3.000.000	2.091.405,00	0,20
KORIAN SA CV FL.R 21-99 31/12S	EUR	45.167	1.269.435,47	0,12
ORPEA SA CV 0.375 19-27 17/05A	EUR	143.000	4.934.858,50	0,48
<b>Pays-Bas</b>			<b>1.783.960,00</b>	<b>0,17</b>
RABOBANK FL.R 20-XX 29/06S	EUR	2.000.000	1.783.960,00	0,17
<b>Suisse</b>			<b>3.207.477,16</b>	<b>0,31</b>
EFG INTERNATIONAL AG FL.R 21-XX 24/03A	USD	4.000.000	3.207.477,16	0,31
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs</b>			<b>184.011.007,07</b>	<b>17,77</b>
<b>Irlande</b>			<b>142.054.016,53</b>	<b>13,72</b>
ADAGIO VI CLO DAC FL.R 17-31 30/04Q	EUR	1.000.000	924.925,30	0,09
ARES EUROPEAN CLO FL.R 20-33 21/10Q	EUR	3.000.000	2.618.888,40	0,25
AURIUM CLO V DAC FL.R 21-34 17/04Q	EUR	1.800.000	1.575.281,52	0,15
AURIUM CLO VI DAC FL.R 21-34 22/05Q	EUR	1.700.000	1.463.998,52	0,14
AVOCA 14X FR FL.R 17-31 12/01Q	EUR	2.750.000	2.049.813,70	0,20
BABSON EURO CLO FL.R 21-34 15/10Q	EUR	4.000.000	3.654.091,20	0,35
BAIN CAP EUR CL 2022-1 FL.R 22-34 19/10Q	EUR	1.500.000	1.255.422,30	0,12
BAIN CAPITAL EURO CLO FL.R 17-30 17/10Q	EUR	2.500.000	2.249.294,75	0,22
BAIN CAPITAL EURO CLO FL.R 20-33 24/01Q	EUR	3.500.000	3.000.224,50	0,29
BARINGS EURO CLO FL.R 22-35 25/07Q	EUR	7.800.000	7.277.540,40	0,70
BARINGS EURO CLO FL.R 22-35 25/07Q	EUR	2.600.000	2.317.214,90	0,22
CABINTEELY PARK CLO FL.R 21-34 15/08Q	EUR	2.400.000	1.977.857,52	0,19

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
CAIRN CLO XV DAC FL.R22-36 15/04Q	EUR	2.050.000	1.684.219,73	0,16
CARLYLE EURO CLO 2020-2 DAC 21-34 15/01Q	EUR	2.950.000	2.460.042,46	0,24
CARLYLE EURO CLO 2021- FL.R 22-36 15/02Q	EUR	4.000.000	3.264.668,00	0,32
CARLYLE EURO CLO FL.R 21-34 15/07Q	EUR	4.050.000	3.503.206,67	0,34
CARLYLE EURO CLO FL.R 22-35 13/01Q	EUR	1.300.000	1.165.817,51	0,11
CARLYLE GLB MKT STRAT FL.R 21-34 15/04Q	EUR	4.000.000	3.713.324,40	0,36
CARLYLE GLOBAL FL.R 22-35 10/11Q	EUR	5.500.000	4.746.106,75	0,46
CARLYLE GLOBAL MARKET FL.R 22-35 10/11Q	EUR	4.100.000	3.787.165,49	0,37
CGMSE 2022-5X D FL.R 22-35 25/10Q	EUR	4.695.000	4.030.565,48	0,39
CGMSE FL.R 21-34 15/04Q	EUR	2.000.000	1.727.559,20	0,17
CIFCE 1X E FL.R 19-32 15/07Q	EUR	2.500.000	2.127.802,50	0,21
CLARINDA PARK CLO DAC FL.R 21-34 22/02Q	EUR	3.000.000	2.514.175,20	0,24
DRYDEN 96 EURO CL 2021 FL.R 22-35 15/06Q	EUR	9.000.000	8.660.677,50	0,84
DRYDEN 96 EURO CLO F.LR 22-35 15/06Q	EUR	1.650.000	1.483.415,83	0,14
HARVEST CLO 0.0 18-30 22/05	EUR	494.486	469.580,25	0,05
HARVEST CLO FL.R 18-31 15/01Q	EUR	100.000	92.046,33	0,01
HARVEST CLO IX DESIGNATED 17-30 15/02Q	EUR	2.000.000	1.494.193,80	0,14
HARVT 8X B1RR FL.R 18-31 15/01Q	EUR	100.000	94.406,82	0,01
HENLEY CLO I DAC FL.R 21-34 25/07Q	EUR	2.000.000	1.662.386,80	0,16
HENLEY CLO III DAC FL.R 21-35 25/12Q	EUR	4.000.000	3.308.611,60	0,32
INVESCO EURO CLO III DAC 19-32 15/07Q	EUR	2.000.000	1.813.529,60	0,18
INVESCO EURO CLO VIII FL.R 22-36 25/07Q	EUR	1.800.000	1.518.376,50	0,15
INVESCO EURO CLO VIII FL.R 22-36 25/07Q	EUR	2.800.000	2.488.584,28	0,24
NASSAU EURO CLO II DA FL.R 23-36 25/04Q	EUR	1.400.000	1.218.000,00	0,12
OZLME VI DAC FL.R 21-34 15/10Q	EUR	3.375.000	2.919.376,35	0,28
PALMER SQUARE EUROP FL.R 21-35 21/01Q	EUR	3.300.000	2.694.768,12	0,26
PENTA CLO 3 DESIGNATED FL.R 22-35 17/04Q	EUR	1.800.000	1.485.492,66	0,14
PRVD 7X F FL.R 22-36 15/07Q	EUR	2.000.000	1.669.253,60	0,16
SO PO EU CLO IX FU D FL.R 22-32 15/01Q	EUR	900.000	791.963,19	0,08
SOUND PO EUR CLO IX F FL.R 22-32 15/01Q	EUR	1.837.163	1.640.883,64	0,16
SOUND POINT EURO CLO FL.R 21-35 25/01Q	EUR	4.900.000	4.018.959,91	0,39
SOUND POINT EURO CLO FL.R 21-35 25/07Q	EUR	6.400.000	5.442.607,36	0,53
SOUND POINT EUR VIII FL.R 22-35 25/04Q	EUR	2.140.000	1.740.125,59	0,17
SPAUL 6X B 1.95 17-30 17/01Q	EUR	550.000	482.675,76	0,05
ST PAULS CLO FL.R 21-23 18/07Q	EUR	1.800.000	1.574.940,24	0,15
TCLO 2X DRR FL.R 21-34 25/07Q	EUR	3.500.000	3.001.849,90	0,29
TIKEH 2X ER MTGE FL.R 21-35 07/09Q	EUR	7.000.000	5.821.711,00	0,56
TIKEHAU 7X FL.R 22-35 20/10Q	EUR	1.000.000	834.525,60	0,08
TIKEHAU CLO II BV FL.R 21-35 07/09Q	EUR	6.899.000	5.899.195,16	0,57
TIKEHAU US CLO I LTD FL.R 21-35 18/01A	USD	5.000.000	4.441.909,11	0,43
TIKEHAU US CLO I LTD FL.R 21-35 18/01Q	USD	5.400.000	4.592.465,10	0,44
VESEY PARK CLO DAC FL.R 20-32 16/11Q	EUR	3.950.000	3.608.298,53	0,35
<b>Luxembourg</b>			<b>25.349.063,89</b>	<b>2,45</b>
AURIUM CLO IX DAC FL.R 22-34 28/10Q	EUR	2.050.000	1.712.924,44	0,17
BILBAO CLO IV DAC FL.R 22-36 15/04Q	EUR	4.355.000	3.555.415,47	0,34
CAIRN CLO XII DAC FL.R 21-34 15/07Q	EUR	3.400.000	2.954.416,74	0,29
CAIRN CLO XII DAC FL.R 21-34 15/07Q	EUR	3.700.000	3.033.518,26	0,29
CARLYLE EURO CLO 2020-2 DAC 21-34 15/01Q	EUR	3.500.000	3.139.441,55	0,30
HARVEST CLO XXIV DAC FL.R 21-34 15/07Q	EUR	3.600.000	3.103.027,92	0,30
PROVIDUS CLO V DAC FL.R 21-35 15/02Q	EUR	3.000.000	2.577.454,20	0,25
RRE 11 LOAN MANAGT DAC FL.R 22-35 31/03Q	EUR	1.860.000	1.516.469,71	0,15
SEGOVIA EUROPEAN CLO FL.R 21-35 15/04Q	EUR	4.000.000	3.756.395,60	0,36
<b>Maroc</b>			<b>1.864.393,08</b>	<b>0,18</b>
OCP EURO 2017-1 DAC FL.R 19-32 15/07Q	EUR	2.200.000	1.864.393,08	0,18
<b>Pays-Bas</b>			<b>14.743.533,57</b>	<b>1,42</b>
JUBILEE CDO BV FL.R 18-29 15/12Q	EUR	1.050.000	960.785,49	0,09

## CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

### Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
JUBILEE CLO 2019-XXIII FL.R 19-32 15/06Q	EUR	2.000.000	1.844.107,80	0,18
JUBILEE CLO 2019-XXIII FL.R 19-32 15/06Q	EUR	3.500.000	3.046.372,70	0,29
JUBILEE CLO BV FL.R 21-35 15/10Q	EUR	6.000.000	4.904.931,60	0,47
SEGOVIA EUROPEAN CLO 1.9 18-31 18/10Q	EUR	1.000.000	936.921,90	0,09
SEGOVIA EUROPEAN CLO 5 FL.R 18-31 18/10Q	EUR	3.200.000	3.050.414,08	0,29
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>14.178.934,67</b>	<b>1,37</b>
<b>Actions</b>			<b>12.364.722,42</b>	<b>1,19</b>
<b>Royaume-Uni</b>			<b>12.364.722,42</b>	<b>1,19</b>
PARATUS ENERGY SERVICES	USD	9.775	12.364.722,42	1,19
<b>Obligations</b>			<b>1.814.212,25</b>	<b>0,18</b>
<b>Mexique</b>			<b>1.814.212,25</b>	<b>0,18</b>
SEAMEX LTD 12.00 21-24 31/08Q	USD	1.803.559	1.814.212,25	0,18
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>987.294.821,24</b>	<b>95,33</b>

## CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

---

### Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Irlande	17,31
Royaume-Uni	11,42
Etats-Unis d'Amérique	9,83
France	9,70
Pays-Bas	9,70
Luxembourg	6,98
Bermudes	5,19
Italie	4,27
Iles Caïmans	2,45
Mexique	1,94
Suède	1,92
Brésil	1,83
Indonésie	1,41
Norvège	1,26
Finlande	1,18
Hongrie	1,17
Corée du Sud	0,92
Turquie	0,88
Chili	0,86
Portugal	0,75
Autriche	0,64
Panama	0,63
Espagne	0,55
Canada	0,49
Allemagne	0,49
Suisse	0,38
Malaisie	0,35
Pérou	0,24
Roumanie	0,19
Maroc	0,18
Jersey	0,17
Inde	0,05
Ile Maurice	-
<b>Total</b>	<b>95,33</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

---

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Holdings et sociétés financières	34,25
Banques et autres établissements financiers	18,50
Pétrole	18,20
Internet et Services d'Internet	2,92
Sociétés immobilières	2,60
Transports	2,52
Services divers	1,94
Assurances	1,87
Institutions inclassables/non classées	1,67
Aliments et boissons non alcoolisées	1,62
Service de santé publique et de service social	1,28
Hôtels et restaurants	1,04
Electronique & Semiconducteurs	0,92
Communications	0,83
Services aux collectivités	0,76
Fonds d'investissement	0,71
Tabac et alcool	0,71
Ingénierie électrique et électronique	0,66
Industrie du charbon et de l'acier	0,64
Métaux et minerais précieux	0,48
Agriculture et pêche	0,33
Matériaux de construction	0,30
Chimie	0,18
Inconnu	0,16
Métaux non ferreux	0,16
Grands magasins	0,06
Art graphique, maisons d'édition	0,02
<b>Total</b>	<b>95,33</b>

## **CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt**



## CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

### Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>143.479.347,66</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	109.164.320,71
<i>Coût</i>		131.521.116,35
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,7	2.378.289,07
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		3.271.087,82
Avoirs bancaires et liquidités		21.316.336,62
Montants à recevoir sur souscriptions		5.413,63
Montants à recevoir sur swaps		102.254,26
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	1.463.664,44
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	917.729,79
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2,11	2.481.281,53
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		3.450.580,33
Intérêts à recevoir sur swaps		2.191.836,65
Autres intérêts à recevoir		7.640,63
<b>Passifs</b>		<b>5.586.438,57</b>
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,7	29.084,66
<i>Options vendues au coût d'acquisition</i>		384.793,67
Découverts bancaires		2.635.873,92
Montants à payer sur rachats		278.228,69
Intérêts à payer sur swaps		2.499.606,86
Autres intérêts à payer		26.705,71
Charges à payer	13	116.938,73
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>137.892.909,09</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
<b>Revenus</b>		<b>9.054.522,66</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		30.845,47
Intérêts sur obligations, nets		6.636.451,67
Intérêts perçus sur swaps		2.274.985,72
Intérêts bancaires sur comptes courants		108.808,48
Autres revenus		3.431,32
<b>Dépenses</b>		<b>8.850.179,85</b>
Commissions de gestion	4	1.159.230,33
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	158.807,92
Commissions de performance	5	2.089,13
Commissions de dépositaire		42.073,00
Frais de transactions	2,15	253.545,86
Taxe d'abonnement	6	64.936,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		230.305,15
Intérêts payés sur swaps		6.932.854,77
Frais de banques		2.537,84
Autres dépenses		3.799,85
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>204.342,81</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-39.057.149,59
- options	2,7	3.874.301,73
- contrats de change à terme	2,8	8.098.262,37
- instruments financiers à terme	2,9	7.658.484,55
- swaps	2,11	-4.473.978,24
- change	2,5	10.221.779,30
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-13.473.957,07</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-16.344.668,93
- options	2,7	-407.401,96
- contrats de change à terme	2,8	826.915,65
- instruments financiers à terme	2,9	-267.900,51
- swaps	2,11	5.936.970,08
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-23.730.042,74</b>
Dividendes versés	8	-11.741,45
Souscriptions d'actions de capitalisation		121.631.929,58
Souscriptions d'actions de distribution		457.489,55
Rachats d'actions de capitalisation		-93.529.254,04
Rachats d'actions de distribution		-26.428,87
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>4.791.952,03</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>133.100.957,06</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>137.892.909,09</b>

## CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

### Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>137.892.909,09</b>	<b>133.100.957,06</b>	<b>25.623.283,29</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		213.470	194.476	45.000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118,83	131,11	127,52
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	92,75	-	-
<b>Classe Income A EUR – Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		-	-	5.000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	109,58
<b>Classe E USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	10.000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	135,64
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		401.103	345.792	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,73	102,84	-
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	93,26	-	-
<b>Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		25.442	20.610	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	94,68	102,26	-
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		592.168	520.806	140.000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,58	134,77	130,20

# CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>108.982.881,37</b>	<b>79,03</b>
<b>Obligations</b>			<b>100.351.061,50</b>	<b>72,77</b>
<b>Angola</b>				
ANGOLA 9.125 19-49 26/11S	USD	1.200.000	882.175,68	0,64
<b>Argentine</b>				
ARGENTINA FL.R 20-35 09/07S	USD	2.407.249	579.250,98	0,42
<b>Bénin</b>				
BENIN 4.875 21-32 19/01A	EUR	1.984.000	1.547.936,64	1,12
BENIN 4.95 21-35 22/01A	EUR	3.136.000	2.286.285,12	1,66
<b>Brésil</b>				
BRESIL-DY 6.0 18-28 15/08S	BRL	2.000	1.442.449,99	1,05
<b>Bulgarie</b>				
BULGARIA 1.375 20-50 23/09A	EUR	1.000.000	570.675,00	0,41
<b>Iles Caïmans</b>				
YUZHOU GROUP HOLDING 6.35 21-27 DEFAULT	USD	2.000.000	177.143,20	0,13
<b>République tchèque</b>				
CZECH REPUBLIC 2.00 17-33 13/10A	CZK	65.480.000	2.051.068,69	1,49
<b>Equateur</b>				
ECUADOR 0.50 20-40 31/07S	USD	935.000	360.473,27	0,26
<b>Egypte</b>				
EGYPT 5.625 18-30 16/04A	EUR	2.300.000	1.601.789,00	1,16
EGYPT 7.5 21-60 16/02S	USD	5.963.000	3.464.211,06	2,51
<b>Salvador</b>				
EL SALVADOR 7.1246 19-50 05/50S	USD	2.408.000	884.839,88	0,64
EL SALVADOR 7.65 05-35 15/06S	USD	1.000.000	378.060,43	0,27
<b>Ghana</b>				
GHANA 7.875 20-35 11/02S	USD	900.000	302.900,91	0,22
GHANA 8.125 19-32 26/03S	USD	500.000	171.944,25	0,12
GHANA 8.75 20-61 11/03S	USD	3.002.000	984.408,47	0,71
GHANA 8.95 19-51 26/03S	USD	1.000.000	335.910,05	0,24
<b>Grèce</b>				
GREECE 4.00 17-37 30/01A	EUR	1	0,93	0,00
<b>Hongrie</b>				
HUNGARY 1.75 20-35 05/06A	EUR	5.000.000	3.294.475,00	2,39
HUNGARY 3.00 19-30 21/08A	HUF	697.400.000	1.176.593,65	0,85
HUNGARY 3 20-41 25/04A	HUF	4.359.130.000	5.458.301,31	3,96
HUNGARY 5.0000 22-27 22/02A	EUR	2.340.000	2.324.006,10	1,69
HUNGARY GOVERNMENT 4.5 22-32 27/05A	HUF	2.542.860.000	4.568.384,99	3,31
HUNGARY GOVERNMENT IN 0.125 21-28 21/09A	EUR	2.000.000	1.483.260,00	1,08
<b>Côte d'Ivoire</b>				
IVORY COAST 4.8750 20-32 30/01A	EUR	1.632.000	1.291.499,52	0,94
IVORY COAST 6.625 18-48 22/03A	EUR	2.719.000	1.923.651,72	1,40
<b>Luxembourg</b>				
MOVIDA EUROPE S.A. 5.25 21-31 08/02S	USD	1.950.000	1.375.423,75	1,00
<b>Mexique</b>				
PEMEX 4.75 18-29 24/05A	EUR	4.446.000	3.490.398,99	2,53
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	13.460.000	8.018.805,24	5,82

## CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

### Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Mozambique</b>			<b>1.290.039,03</b>	<b>0,94</b>
MOZAMBIQUE 5.0 19-31 15/09S	USD	1.787.000	1.290.039,03	0,94
<b>Pays-Bas</b>			<b>7.996.814,48</b>	<b>5,80</b>
PROSUS NV 1.539 20-28 03/08A	EUR	4.200.000	3.406.578,00	2,47
PROSUS NV 2.7780 22-34 19/01A	EUR	2.787.000	2.009.636,03	1,46
PROSUS NV 4.987 22-52 19/01S	USD	1.875.000	1.276.203,45	0,93
UNITED GROUP BV 5.25 22-30 01/02A	EUR	1.800.000	1.304.397,00	0,95
<b>Pologne</b>			<b>4.941.797,69</b>	<b>3,58</b>
BANK GO 4.0 22-27 08/09A	EUR	5.039.000	4.941.797,69	3,58
<b>République de Serbie</b>			<b>3.324.874,40</b>	<b>2,41</b>
SERBIA 1.5 19-29 26/06A	EUR	1.000.000	719.035,00	0,52
SERBIA 1.65 21-33 03/03A	EUR	1.060.000	646.525,80	0,47
SERBIA 3.1250 20-27 15/05A	EUR	1.000.000	863.120,00	0,63
SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A	EUR	1.520.000	1.096.193,60	0,79
<b>Roumanie</b>			<b>15.490.154,33</b>	<b>11,23</b>
ROMANIA 2.00 20-32 28/01A	EUR	1.900.000	1.274.168,50	0,92
ROMANIA 2.0 21-33 14/04A	EUR	2.487.000	1.599.315,09	1,16
ROMANIA 2.375 17-27 19/04A	EUR	1.546.000	1.383.414,91	1,00
ROMANIA 2.6250 20-40 02/12A	EUR	2.000.000	1.120.650,00	0,81
ROMANIA 2.875 21-42 13/04A	EUR	7.930.000	4.457.889,15	3,23
ROMANIA 3.3750 20-50 28/01A	EUR	6.551.000	3.786.314,23	2,75
ROMANIA 3.6240 20-30 26/05A	EUR	1.000.000	820.545,00	0,60
ROMANIA 3.875 15-35 29/10A	EUR	1.400.000	1.034.789,00	0,75
ROMANIA 4.625 19-49 03/04A	EUR	18.000	13.068,45	0,01
<b>Afrique du Sud</b>			<b>4.768.175,00</b>	<b>3,46</b>
AFRIQUE DU SUD 3.75 14-26 24/07A	EUR	5.000.000	4.768.175,00	3,46
<b>Togo</b>			<b>5.548.527,15</b>	<b>4,02</b>
BANQUE OUEST AFRICAINE 2.75 21-33 22/01A	EUR	7.197.000	5.548.527,15	4,02
<b>Tunisie</b>			<b>2.136.440,00</b>	<b>1,55</b>
BQ CENTRALE DE TUNISE 5.625 17-24 17/02A	EUR	1.420.000	1.122.368,00	0,81
CENTRAL BK TUNISIA 6.375 19-26 15/07A	EUR	1.600.000	1.014.072,00	0,74
<b>Ukraine</b>			<b>926.381,47</b>	<b>0,67</b>
UKRAINE 4.375 20-32 27/01A	EUR	3.705.000	687.573,90	0,50
UKRAINE 6.75 19-28 20/06A	EUR	300.000	56.184,00	0,04
UKRAINE 6.876 21-31 21/05S	USD	1.000.000	182.623,57	0,13
<b>Royaume-Uni</b>			<b>110.568,57</b>	<b>0,08</b>
SCC POWER PLC 4.00 22-32 17/05Q	USD	175.029	5.612,90	0,00
SCC POWER PLC 8.00 22-28 31/12Q	USD	323.128	104.955,67	0,08
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>1.390.965,56</b>	<b>1,01</b>
SIERRACOL ENERGY AND 6.0 21-28 15/06S	USD	1.900.000	1.390.965,56	1,01
<b>Obligations à taux variable</b>			<b>8.631.819,87</b>	<b>6,26</b>
<b>Bermudes</b>			<b>371.083,03</b>	<b>0,27</b>
SEADRILL NEW FINANCE FL.R 22-26 15/07Q	USD	418.223	371.083,03	0,27
<b>République tchèque</b>			<b>1.677.947,00</b>	<b>1,22</b>
CESKA SPORITELNA AS FL.R 22-25 14/11A	EUR	1.400.000	1.435.700,00	1,04
CESKA SPORITELNA FLR 21-28 13/09A	EUR	300.000	242.247,00	0,18
<b>Grèce</b>			<b>977.290,00</b>	<b>0,71</b>
PIRAEUS FINANCIAL FL.R 19-29 26/06A	EUR	1.000.000	977.290,00	0,71

## CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

### Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Hongrie</b>			<b>4.409.219,52</b>	<b>3,20</b>
OTP BANK FL.R 22-26 04/03A	EUR	4.432.000	4.409.219,52	3,20
<b>Irlande</b>			<b>115.421,32</b>	<b>0,08</b>
TCS FINANCE DESIGNATED AC 6 21-99 31/12Q	USD	300.000	115.421,32	0,08
<b>Italie</b>			<b>1.080.859,00</b>	<b>0,78</b>
ENI SPA FL.R 20-XX 13/10A	EUR	1.300.000	1.080.859,00	0,78
<b>Autres valeurs mobilières</b>			<b>181.439,34</b>	<b>0,13</b>
<b>Actions</b>			<b>147.997,19</b>	<b>0,11</b>
<b>Royaume-Uni</b>			<b>147.997,19</b>	<b>0,11</b>
PARATUS ENERGY SERVICES	USD	117	147.997,19	0,11
<b>Obligations</b>			<b>33.442,15</b>	<b>0,02</b>
<b>Mexique</b>			<b>33.442,15</b>	<b>0,02</b>
SEAMEX LTD 12.00 21-24 31/08Q	USD	33.246	33.442,15	0,02
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>109.164.320,71</b>	<b>79,17</b>

## CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

---

### Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Hongrie	16,47
Roumanie	11,23
Mexique	8,37
Pays-Bas	5,80
Togo	4,02
Egypte	3,68
Pologne	3,58
Afrique du Sud	3,46
Bénin	2,78
République tchèque	2,71
République de Serbie	2,41
Côte d'Ivoire	2,33
Tunisie	1,55
Ghana	1,30
Brésil	1,05
Etats-Unis d'Amérique	1,01
Luxembourg	1,00
Mozambique	0,94
Salvador	0,92
Italie	0,78
Grèce	0,71
Ukraine	0,67
Angola	0,64
Argentine	0,42
Bulgarie	0,41
Bermudes	0,27
Equateur	0,26
Royaume-Uni	0,19
Iles Caïmans	0,13
Irlande	0,08
<b>Total</b>	<b>79,17</b>

### Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Obligations des Etats, provinces et municipalités	45,57
Pétrole	10,52
Banques et autres établissements financiers	9,55
Internet et Services d'Internet	4,85
Organisations supranationales	4,02
Holdings et sociétés financières	2,84
Fonds d'investissement	1,69
Sociétés immobilières	0,13
<b>Total</b>	<b>79,17</b>

# **CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe**



# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>765.843.591,15</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	699.709.715,53
<i>Coût</i>		<i>727.836.881,87</i>
Avoirs bancaires et liquidités		53.716.594,41
Montants à recevoir sur souscriptions		455.024,47
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	1.399.774,33
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	7.758.885,33
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2,11	85.401,64
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		1.780.892,23
Intérêts à recevoir sur swaps		864.575,14
Autres intérêts à recevoir		72.255,37
Autres actifs	11	472,70
<b>Passifs</b>		<b>11.920.428,76</b>
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,7	3.949.988,29
<i>Options vendues au coût d'acquisition</i>		<i>4.222.850,91</i>
Découverts bancaires		3.015.962,26
Montants à payer sur achats d'investissements		1.908.862,47
Montants à payer sur rachats		381.674,63
Intérêts à payer sur swaps		773.706,74
Autres intérêts à payer		33.250,16
Charges à payer	13	1.856.984,21
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>753.923.162,39</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>9.552.560,82</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		3.506.994,27
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		4.593.484,25
Intérêts perçus sur CFD		167.032,25
Intérêts perçus sur swaps		1.036.405,68
Intérêts bancaires sur comptes courants		245.168,23
Autres revenus		3.476,14
<b>Dépenses</b>		<b>17.928.150,66</b>
Commissions de gestion	4	8.202.700,36
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	1.848.250,51
Commissions de performance	5	998.210,72
Commissions de dépositaire		86.603,00
Frais de transactions	2,15	1.603.980,84
Taxe d'abonnement	6	383.903,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		460.490,01
Dividendes versés sur CFD		77.203,49
Intérêts payés sur CFD		10.432,50
Intérêts payés sur swaps		4.256.157,17
Frais de banques		5,41
Autres dépenses		213,65
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-8.375.589,84</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-53.858.667,46
- contrats de change à terme	2,8	-2.798.685,18
- instruments financiers à terme	2,9	67.770.650,23
- CFD	2,10	-26.276.697,62
- swaps	2,11	-10.648.860,08
- change	2,5	5.476.953,94
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-28.710.896,01</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-80.679.526,09
- options	2,7	272.862,62
- contrats de change à terme	2,8	1.399.774,33
- instruments financiers à terme	2,9	4.465.900,03
- swaps	2,11	85.401,64
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-103.166.483,48</b>
Dividendes versés	8	-9.274,50
Souscriptions d'actions de capitalisation		522.226.052,77
Souscriptions d'actions de distribution		3.416.930,69
Rachats d'actions de capitalisation		-428.789.437,49
Rachats d'actions de distribution		-227.285,25
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-6.549.497,26</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>760.472.659,65</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>753.923.162,39</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>753.923.162,39</b>	<b>760.472.659,65</b>	<b>323.166.317,92</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		1.599.568	1.395.574	183.571
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,92	140,85	128,67
<b>Classe A EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		746	262	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,12	122,95	112,19
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	89,02	-	-
<b>Classe A USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		-	-	10.000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	136,69
<b>Classe AW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		433.705	5.865	1.975
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	130,01	149,28	136,47
<b>Classe Income A EUR – Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,92	-	-
<b>Classe E EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,92	-	-
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		3.828.332	3.796.482	2.279.057
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	126,53	144,27	130,82
<b>Classe F EUR - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		182.885	150.576	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	89,15	101,53	-
<b>Classe F USD hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	89,49	-	-
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,38	-	-

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>488.862.145,53</b>	<b>64,84</b>
<b>Actions</b>			<b>252.616.021,14</b>	<b>33,51</b>
<b>Danemark</b>			<b>69.769.898,61</b>	<b>9,25</b>
GENMAB AS	DKK	31.716	12.543.183,37	1,66
NOVO NORDISK	DKK	214.443	27.048.865,25	3,59
ORSTED	DKK	143.412	12.174.625,74	1,61
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	421.546	11.456.332,87	1,52
ZEALAND PHARMA	DKK	241.736	6.546.891,38	0,87
<b>France</b>			<b>37.469.943,71</b>	<b>4,97</b>
CAPGEMINI SE	EUR	4.394	685.244,30	0,09
DASSAULT SYST.	EUR	40.206	1.346.699,97	0,18
EDENRED SA	EUR	118.241	6.016.102,08	0,80
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	44.199	7.478.470,80	0,99
L'OREAL SA	EUR	33.408	11.144.908,80	1,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	82.608	10.798.517,76	1,43
<b>Allemagne</b>			<b>30.955.367,77</b>	<b>4,11</b>
DEUTSCHE BOERSE AG REG SHS	EUR	4.377	706.447,80	0,09
NEMETSCHEK	EUR	15.869	756.792,61	0,10
PUMA AG	EUR	152.404	8.641.306,80	1,15
SAP AG	EUR	180.504	17.398.780,56	2,31
SARTORIUS AG	EUR	10.320	3.452.040,00	0,46
<b>Irlande</b>			<b>7.577.490,96</b>	<b>1,01</b>
KINGSPAN GROUP	EUR	149.812	7.577.490,96	1,01
<b>Jersey</b>			<b>5.836.487,54</b>	<b>0,77</b>
EXPERIAN GROUP	GBP	184.089	5.836.487,54	0,77
<b>Pays-Bas</b>			<b>31.573.808,34</b>	<b>4,19</b>
ADYEN --- PARTS SOCIALES	EUR	5.158	6.645.567,20	0,88
ARGENX SE	EUR	35.280	12.288.024,00	1,63
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2.797	659.113,05	0,09
ASML HOLDING NV	EUR	21.383	10.772.755,40	1,43
MERUS - REGISTERED	USD	83.362	1.208.348,69	0,16
<b>Espagne</b>			<b>6.058.651,60</b>	<b>0,80</b>
AMADEUS IT GROUP SA -A-	EUR	124.792	6.058.651,60	0,80
<b>Suède</b>			<b>12.392.873,86</b>	<b>1,64</b>
ASSA ABLOY -B- NEW I	SEK	466.480	9.383.923,56	1,24
ATLAS COPCO AB -A-	SEK	62.680	693.861,02	0,09
NORDNET AB PUBL	SEK	170.549	2.315.089,28	0,31
<b>Suisse</b>			<b>37.124.811,71</b>	<b>4,92</b>
ALCON - REGISTERED SHS	CHF	203.754	13.036.789,43	1,73
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	CHF	17.628	2.140.459,97	0,28
LONZA GROUP (CHF)	CHF	27.844	12.776.460,99	1,69
SIKA - REGISTERED SHS	CHF	17.928	4.025.153,27	0,53
STRAUMANN HOLDING LTD	CHF	48.119	5.145.948,05	0,68
<b>Royaume-Uni</b>			<b>13.856.687,04</b>	<b>1,84</b>
ASTRAZENECA PLC	GBP	72.089	9.114.617,10	1,21
PRUDENTIAL PLC	GBP	373.162	4.742.069,94	0,63
<b>Obligations</b>			<b>204.919.292,24</b>	<b>27,18</b>
<b>France</b>			<b>4.121.019,00</b>	<b>0,55</b>
ACCOR SA 2.375 21-28 29/11A	EUR	2.800.000	2.383.864,00	0,32
ORPEA SA 2.00 21-28 01/04A	EUR	7.000.000	1.737.155,00	0,23

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Italie</b>			<b>96.570.283,52</b>	<b>12,81</b>
ACQUIRENTE UNICO S.P. 2.8 19-26 20/02A	EUR	7.000.000	6.690.705,00	0,89
AMCO - ASSET MANAGEM 1.5 20-23 17/07A	EUR	5.923.000	5.865.576,52	0,78
AUTOSTRAD PER 2.2500 22-32 25/01A	EUR	4.000.000	3.054.260,00	0,41
BANCA MONTE DEI 0.8750 19-26 08/10A	EUR	25.000.000	22.218.875,00	2,95
CASSA DEPOSITI 1.50 17-24 21/06A	EUR	7.000.000	6.805.330,00	0,90
CASSA DEPOSITI 2.125 18-23 27/09A	EUR	6.600.000	6.554.262,00	0,87
INVITALIA 5.25 22-25 14/11A	EUR	7.000.000	7.007.175,00	0,93
ITALY 2.50 14-24 01/12S	EUR	30.000.000	29.604.000,00	3,93
REPUBLIQUE ITALIENNE 0.00 21-26 01/08S	EUR	10.000.000	8.770.100,00	1,16
<b>Pays-Bas</b>			<b>23.539.869,05</b>	<b>3,12</b>
PROSUS N.V. 1.985 21-33 13/07A	EUR	5.000.000	3.384.900,00	0,45
PROSUS NV 2.7780 22-34 19/01A	EUR	20.000.000	14.421.500,00	1,91
TEVA PHARMACEUTICAL I 4.375 21-30 09/05S	EUR	2.362.000	1.960.519,05	0,26
VIA OUTLETS BV 1.75 21-28 15/11A	EUR	5.000.000	3.772.950,00	0,50
<b>Espagne</b>			<b>4.664.825,00</b>	<b>0,62</b>
FOOD SERVICE PROJECT 5.5 22-27 21/01S	EUR	5.000.000	4.664.825,00	0,62
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>76.023.295,67</b>	<b>10,08</b>
UNITED STATES 0.125 20-25 15/04S	USD	73.800.000	76.023.295,67	10,08
<b>Obligations à taux variable</b>			<b>1.548.000,00</b>	<b>0,21</b>
<b>Autriche</b>			<b>1.548.000,00</b>	<b>0,21</b>
AT AND S AUSTRIA TECHN FL.R 22-99 31/12A	EUR	1.800.000	1.548.000,00	0,21
<b>Obligations convertibles</b>			<b>4.048.481,99</b>	<b>0,54</b>
<b>France</b>			<b>4.048.481,99</b>	<b>0,54</b>
ORPEA SA CV 0.375 19-27 17/05A	EUR	117.315	4.048.481,99	0,54
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs</b>			<b>25.678.823,44</b>	<b>3,41</b>
<b>Irlande</b>			<b>14.860.858,00</b>	<b>1,97</b>
CABINTEELY PARK CLO FL.R 21-34 15/08Q	EUR	2.200.000	1.813.036,06	0,24
CAIRN CLO XV DAC FL.R 22-36 15/04Q	EUR	1.250.000	1.026.963,25	0,14
CARL EURO FL.R 22-36 15/02Q	EUR	4.000.000	3.345.994,80	0,44
CARLYLE GLOBAL FL.R 22-35 10/11Q	EUR	2.800.000	2.416.199,80	0,32
CARLYLE GLOBAL MARKET FL.R 22-35 10/11Q	EUR	2.400.000	2.216.877,36	0,29
PALMER SQUARE EUROPEA FL.R 21-35 21/01Q	EUR	3.400.000	2.895.255,38	0,38
SOUND POINT EUR VIII FLR 22-35 25/04Q	EUR	1.410.000	1.146.531,35	0,15
<b>Luxembourg</b>			<b>6.102.256,16</b>	<b>0,81</b>
AURIUM CLO IX DAC FL.R 22-34 28/10Q	EUR	1.250.000	1.044.466,12	0,14
BILBAO CLO IV DAC FL.R 22-36 15/04Q	EUR	2.145.000	1.751.174,78	0,23
CAIRN CLO XII DAC FL.R 21-34 15/07Q	EUR	2.800.000	2.295.635,44	0,30
RRE 11 LOAN MANAGT DAC FL.R 22-35 31/03Q	EUR	1.240.000	1.010.979,82	0,13
<b>Pays-Bas</b>			<b>4.715.709,28</b>	<b>0,63</b>
TIKEHAU FL.R 21-35 15/01Q	EUR	3.000.000	2.469.572,40	0,33
TIKEHAU FL.R 21-35 15/01Q	EUR	2.600.000	2.246.136,88	0,30
<b>Warrants</b>			<b>51.526,72</b>	<b>0,01</b>
<b>Suisse</b>			<b>51.526,72</b>	<b>0,01</b>
COMPAGNIE FINANCIERE RICHE 22.11.23 WAR	CHF	66.078	51.526,72	0,01
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>210.847.570,00</b>	<b>27,97</b>
<b>Bons du Trésor</b>			<b>210.847.570,00</b>	<b>27,97</b>
<b>Grèce</b>			<b>14.844.600,00</b>	<b>1,97</b>
GREECE ZCP 020623	EUR	15.000.000	14.844.600,00	1,97

## CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

### Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Italie</b>			<b>156.187.520,00</b>	<b>20,72</b>
ITALY ZCP 140223	EUR	10.000.000	9.984.100,00	1,32
ITALY ZCP 140323	EUR	47.000.000	46.871.220,00	6,22
ITALY ZCP 140923	EUR	20.000.000	19.635.200,00	2,60
ITALY ZCP 280223	EUR	30.000.000	29.918.250,00	3,97
ITALY ZCP 310123	EUR	30.000.000	29.969.250,00	3,98
ITALY ZCP 310523	EUR	20.000.000	19.809.500,00	2,63
<b>Espagne</b>			<b>39.815.450,00</b>	<b>5,28</b>
SPAIN ZCP 090623	EUR	10.000.000	9.900.650,00	1,31
SPAIN ZCP 100323	EUR	30.000.000	29.914.800,00	3,97
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>699.709.715,53</b>	<b>92,81</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Italie	33,53
Etats-Unis d'Amérique	10,08
Danemark	9,25
Pays-Bas	7,94
Espagne	6,70
France	6,05
Suisse	4,93
Allemagne	4,11
Irlande	2,98
Grèce	1,97
Royaume-Uni	1,84
Suède	1,64
Luxembourg	0,81
Jersey	0,77
Autriche	0,21
<b>Total</b>	<b>92,81</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Obligations des Etats, provinces et municipalités	43,14
Industrie pharmaceutique et cosmétique	7,95
Banques et autres établissements financiers	6,35
Internet et Services d'Internet	5,98
Holdings et sociétés financières	5,82
Biotechnologie	4,32
Services aux collectivités	4,02
Service de santé publique et de service social	2,50
Chimie	2,23
Construction de machines et appareils	1,79
Ingénierie électrique et électronique	1,64
Electronique & Semiconducteurs	1,52
Textile et habillement	1,15
Matériaux de construction	1,00
Autres	0,93
Assurances	0,63
Aliments et boissons non alcoolisées	0,62
Grands magasins	0,50
Transports	0,40
Hôtels et restaurants	0,32
<b>Total</b>	<b>92,81</b>

# **CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024**



## CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024

---

### Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>77.787.376,45</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	76.644.817,17
<i>Coût</i>		<i>77.626.404,54</i>
Avoirs bancaires et liquidités		1.073.936,91
Plus-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	67.360,14
Autres intérêts à recevoir		1.262,23
<b>Passifs</b>		<b>214.836,64</b>
Découverts bancaires		22.384,82
Montants à payer sur rachats		63.345,30
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	56.708,53
Autres intérêts à payer		62,77
Charges à payer	13	72.335,22
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>77.572.539,81</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>1.941,50</b>
Intérêts bancaires sur comptes courants		1.941,50
<b>Dépenses</b>		<b>955.782,83</b>
Commissions de gestion	4	945.815,59
Frais de transactions	2,15	1.842,23
Intérêts payés sur découvert bancaire		8.125,01
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-953.841,33</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2.2,2.3	-1.976.535,35
- contrats de change à terme	2,8	262.054,67
- instruments financiers à terme	2,9	-769.312,81
- CFD	2,10	-147.005,80
- change	2,5	-3.002,24
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-3.587.642,86</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-12.908.493,59
- contrats de change à terme	2,8	-56.708,53
- instruments financiers à terme	2,9	67.360,14
- CFD	2,10	-126.246,07
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-16.611.730,91</b>
Dividendes versés	8	-1.724.942,35
Rachats d'actions de capitalisation		-2.192.828,42
Rachats d'actions de distribution		-5.024.289,78
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-25.553.791,46</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>103.126.331,27</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>77.572.539,81</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024

---

## Statistiques

---

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>77.572.539,81</b>	<b>103.126.331,27</b>	<b>105.964.952,36</b>
<b>Class M EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		145.823	166.851	176.453
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,91	120,69	115,29
<b>Class M EUR - Distribution (mensuelle)</b>				
Nombre d'actions		685.305	736.385	778.382
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	91,72	112,70	110,00

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>76.644.817,17</b>	<b>98,80</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>76.644.817,17</b>	<b>98,80</b>
<b>Luxembourg</b>			<b>76.644.817,17</b>	<b>98,80</b>
CARMIGNAC PORTFOLIO CLIMATE TRANSITION FW EUR ACC	EUR	11.482	1.279.783,72	1,65
CARMIGNAC PORTFOLIO CREDIT F EUR ACC	EUR	114.553	13.846.021,11	17,85
CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT F EUR ACC	EUR	43.218	4.050.823,14	5,22
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENT F EUR ACC	EUR	5.115	784.385,25	1,01
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE F EUR ACC	EUR	26.277	3.544.504,53	4,57
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY F EUR ACC	EUR	5.283	790.865,10	1,02
CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND F EUR ACC	EUR	7.361	8.024.741,37	10,34
CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND F EUR ACC	EUR	87.877	12.073.421,03	15,56
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN F EUR AC	EUR	9.498	1.299.896,28	1,68
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT F EUR ACC	EUR	8.046	1.283.980,68	1,66
CARMIGNAC PORTFOLIO LONG SHORT EUROPEAN EQUITIES F EUR ACC	EUR	78.138	11.512.852,92	14,84
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE EUROPE F EUR ACC	EUR	70.643	8.938.458,79	11,52
CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE F EUR ACC	EUR	36.240	4.354.236,00	5,61
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE FW EUR ACC	EUR	45.775	4.860.847,25	6,27
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>76.644.817,17</b>	<b>98,80</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Luxembourg	98,80
<b>Total</b>	<b>98,80</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Fonds d'investissement	98,80
<b>Total</b>	<b>98,80</b>

## **CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed

---

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>28.549.481,06</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	27.328.116,01
<i>Coût</i>		24.864.177,56
Avoirs bancaires et liquidités		1.201.332,87
Montants à recevoir sur souscriptions		4.999,90
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		9.511,43
Autres intérêts à recevoir		5.377,28
Autres actifs	11	143,57
<b>Passifs</b>		<b>238.791,98</b>
Découverts bancaires		13,98
Montants à payer sur achats d'investissements		198.009,13
Autres intérêts à payer		1,13
Charges à payer	13	40.767,74
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>28.310.689,08</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>243.039,32</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		237.339,05
Intérêts bancaires sur comptes courants		5.700,27
<b>Dépenses</b>		<b>543.892,97</b>
Commissions de gestion	4	416.928,68
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	61.513,08
Commissions de dépositaire		11.586,00
Frais de transactions	2,15	35.322,59
Taxe d'abonnement	6	14.261,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		4.281,62
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-300.853,65</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-1.250.131,46
- instruments financiers à terme	2,9	9.502,05
- change	2,5	906.351,55
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-635.131,51</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-5.626.708,08
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-6.261.839,59</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.766.728,24
Rachats d'actions de capitalisation		-849.600,95
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-5.344.712,30</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>33.655.401,38</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>28.310.689,08</b>



# CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed

---

## Statistiques

---

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>28.310.689,08</b>	<b>33.655.401,38</b>	<b>24.534.485,85</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		187.829	184.535	169.783
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	133,31	163,77	128,95
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		13.572	10.356	10.127
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	136,37	166,45	130,27
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		10.381	10.246	10.116
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	136,84	167,02	130,61

# CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>27.328.116,01</b>	<b>96,53</b>
<b>Actions</b>			<b>27.328.116,01</b>	<b>96,53</b>
<b>Danemark</b>			<b>2.311.870,05</b>	<b>8,17</b>
DEMANT A/S	DKK	15.211	393.854,33	1,39
NOVO NORDISK	DKK	15.206	1.918.015,72	6,77
<b>France</b>			<b>3.217.842,73</b>	<b>11,37</b>
DASSAULT SYST.	EUR	8.150	272.984,25	0,96
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	4.991	844.477,20	2,98
HERMES INTERNATIONAL SA	EUR	490	708.050,00	2,50
L'OREAL SA	EUR	2.538	846.676,80	2,99
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	326	221.647,40	0,78
SODEXO SA	EUR	3.621	324.007,08	1,14
<b>Allemagne</b>			<b>1.625.402,27</b>	<b>5,74</b>
HENKEL AG & CO KGAA	EUR	2.714	163.518,50	0,58
SAP AG	EUR	8.493	818.640,27	2,89
SARTORIUS AG	EUR	1.923	643.243,50	2,27
<b>Hong Kong</b>			<b>324.147,49</b>	<b>1,14</b>
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	31.000	324.147,49	1,14
<b>Italie</b>			<b>588.886,40</b>	<b>2,08</b>
DIASORIN	EUR	4.516	588.886,40	2,08
<b>Japon</b>			<b>512.599,57</b>	<b>1,81</b>
CHUGAI PHARMACEUTICAL	JPY	4.600	110.019,79	0,39
SYSMEX	JPY	4.300	244.225,36	0,86
UNI CHARM	JPY	4.400	158.354,42	0,56
<b>Suisse</b>			<b>2.378.980,36</b>	<b>8,40</b>
GARMIN	USD	9.000	778.271,26	2,75
PARTNERS GROUP HLDG NAMEN AKT	CHF	324	268.006,68	0,95
ROCHE HOLDING LTD	CHF	2.538	746.659,58	2,64
STRAUMANN HOLDING LTD	CHF	5.480	586.042,84	2,07
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>16.368.387,14</b>	<b>57,82</b>
BROWN AND BROWN INC	USD	13.974	745.934,67	2,63
CINTAS	USD	2.613	1.105.723,18	3,91
COCA COLA BOTTLING CO CONSOLIDATED	USD	1.427	685.066,97	2,42
COPART INC	USD	27.909	1.592.297,03	5,62
CORCEPT THERAPEUTICS INC	USD	26.078	496.270,02	1,75
DANAHER CORP	USD	6.696	1.665.263,36	5,88
ELI LILLY & CO	USD	5.480	1.878.475,71	6,64
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	6.163	1.432.749,52	5,06
FORTINET	USD	12.384	567.302,66	2,00
LENNOX INTL	USD	1.098	246.122,78	0,87
MARRIOTT INTERNATIONAL -A-	USD	5.849	815.982,77	2,88
MASTERCARD INC -A-	USD	2.674	871.239,18	3,08
MEDPACE HOLDNGS	USD	2.632	523.835,20	1,85
NORDSON	USD	1.314	292.681,26	1,03
PAYCHEX INC	USD	9.392	1.016.949,66	3,59
SS C TECHNOLOGIERS HOLDINGS	USD	3.025	147.558,21	0,52
VEEVA SYSTEMS -A-	USD	8.467	1.280.304,01	4,52
WATTS WATER TECHNOLOGIES INC CLASS -A-	USD	3.631	497.503,99	1,76
WW GRAINGER INC	USD	973	507.126,96	1,79
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>27.328.116,01</b>	<b>96,53</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Etats-Unis d'Amérique	57,82
France	11,37
Suisse	8,40
Danemark	8,17
Allemagne	5,74
Italie	2,08
Japon	1,81
Hong Kong	1,14
<b>Total</b>	<b>96,53</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Industrie pharmaceutique et cosmétique	35,63
Internet et Services d'Internet	13,97
Construction de machines et appareils	10,95
Textile et habillement	7,19
Véhicules routiers	5,62
Holdings et sociétés financières	5,36
Banques et autres établissements financiers	3,08
Ingénierie électrique et électronique	2,94
Hôtels et restaurants	2,88
Assurances	2,63
Aliments et boissons non alcoolisées	2,42
Biotechnologie	1,85
Biens de consommation divers	1,14
Matériaux de construction	0,87
<b>Total</b>	<b>96,53</b>

## **CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren

---

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>74.639.287,13</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	71.580.422,13
<i>Coût</i>		75.139.381,79
Avoirs bancaires et liquidités		2.708.805,86
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		73.744,67
Montants à recevoir sur souscriptions		256.955,95
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		11.010,84
Autres intérêts à recevoir		8.041,93
Autres actifs	11	305,75
<b>Passifs</b>		<b>695.052,62</b>
Découverts bancaires		73.840,96
Montants à payer sur achats d'investissements		517.084,56
Montants à payer sur rachats		30.060,13
Autres intérêts à payer		317,46
Charges à payer	13	73.749,51
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>73.944.234,51</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
<b>Revenus</b>		<b>533.341,30</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		524.781,51
Intérêts bancaires sur comptes courants		8.159,94
Autres revenus		399,85
<b>Dépenses</b>		<b>1.115.769,64</b>
Commissions de gestion	4	712.001,61
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	179.429,48
Commissions de dépositaire		18.636,00
Frais de transactions	2,15	172.369,71
Taxe d'abonnement	6	25.294,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		8.002,77
Autres dépenses		36,07
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-582.428,34</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-2.633.715,37
- instruments financiers à terme	2,9	-300.024,65
- change	2,5	4.544.276,17
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>1.028.107,81</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-27.495.927,71
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-26.467.819,90</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		115.556.942,62
Souscriptions d'actions de distribution		23.820,00
Rachats d'actions de capitalisation		-138.204.100,71
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-49.091.157,99</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>123.035.392,50</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>73.944.234,51</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>73.944.234,51</b>	<b>123.035.392,50</b>	<b>66.515.440,07</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		83.917	184.304	167.645
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	135,23	178,31	138,89
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		277.979	453.718	300.857
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	136,86	179,37	138,91
<b>Classe FW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		550	48.379	10.216
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	138,63	181,69	140,68
<b>Classe FW GBP hedgée - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	80,47	-	-
<b>Classe FW GBP hedgée - Distribution (annuelle)</b>				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	80,47	-	-
<b>Classe I EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		5.959	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	76,45	-	-
<b>Classe IW EUR - Capitalisation</b>				
Nombre d'actions		314.207	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	76,33	-	-

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>71.580.422,13</b>	<b>96,80</b>
<b>Actions</b>			<b>71.580.422,13</b>	<b>96,80</b>
<b>Danemark</b>			<b>6.072.572,27</b>	<b>8,21</b>
NOVO NORDISK	DKK	39.369	4.965.826,70	6,72
ORSTED	DKK	13.037	1.106.745,57	1,50
<b>France</b>			<b>2.196.422,40</b>	<b>2,97</b>
L'OREAL SA	EUR	6.584	2.196.422,40	2,97
<b>Allemagne</b>			<b>3.038.307,54</b>	<b>4,11</b>
ADIDAS AG NAMEN AKT	EUR	6.276	799.938,96	1,08
SAP AG	EUR	23.222	2.238.368,58	3,03
<b>Irlande</b>			<b>1.354.279,50</b>	<b>1,83</b>
KINGSPAN GROUP	EUR	26.775	1.354.279,50	1,83
<b>Italie</b>			<b>152.437,60</b>	<b>0,21</b>
DIASORIN	EUR	1.169	152.437,60	0,21
<b>Pays-Bas</b>			<b>2.873.377,40</b>	<b>3,89</b>
ADYEN --- PARTS SOCIALES	EUR	1.332	1.716.148,80	2,32
ASML HOLDING NV	EUR	2.297	1.157.228,60	1,57
<b>Espagne</b>			<b>1.494.320,45</b>	<b>2,02</b>
AMADEUS IT GROUP SA -A-	EUR	30.779	1.494.320,45	2,02
<b>Suède</b>			<b>1.936.792,10</b>	<b>2,62</b>
ASSA ABLOY -B- NEW I	SEK	96.279	1.936.792,10	2,62
<b>Suisse</b>			<b>1.899.674,92</b>	<b>2,57</b>
LONZA GROUP (CHF)	CHF	4.140	1.899.674,92	2,57
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>50.562.237,95</b>	<b>68,38</b>
ADOBE INC	USD	7.176	2.262.768,12	3,06
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	4.520	893.200,28	1,21
ALPHABET INC -A-	USD	18.202	1.504.766,89	2,04
ANALOG DEVICES INC	USD	2.523	387.770,15	0,52
ANSYS INC	USD	6.840	1.548.349,12	2,09
AUTODESK INC	USD	5.366	939.559,07	1,27
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	35.548	2.624.340,05	3,55
DANAHER CORP	USD	1.207	300.175,16	0,41
ELI LILLY & CO	USD	10.147	3.478.265,15	4,70
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	11.793	2.741.589,35	3,71
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	USD	23.143	2.224.633,75	3,01
INTUIT	USD	6.453	2.353.372,37	3,18
INTUITIVE SURGICAL	USD	5.956	1.480.838,23	2,00
MASIMO	USD	15.342	2.126.820,24	2,88
MASTERCARD INC -A-	USD	5.191	1.691.324,83	2,29
MICROSOFT CORP	USD	22.679	5.096.160,96	6,89
NVIDIA CORP	USD	17.094	2.340.704,76	3,17
ORACLE CORP	USD	2.917	223.411,18	0,30
PALO ALTO NETWORKS	USD	15.984	2.089.864,01	2,83
PROCTER & GAMBLE CO	USD	20.577	2.922.136,44	3,95
RESMED	USD	14.812	2.888.565,53	3,91
S&P GLOBAL INC	USD	4.271	1.340.387,67	1,81
SALESFORCE INC	USD	1.621	201.385,23	0,27
SERVICENOW INC	USD	261	94.952,89	0,13
STRYKER CORP	USD	7.202	1.649.863,65	2,23
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	8.135	4.197.576,15	5,68
TRANSUNION	USD	15.382	817.923,17	1,11



# CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren

---

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

<b>Dénomination</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité/ Notionnel</b>	<b>Valeur de marché (en €)</b>	<b>% Actif Net</b>
VEEVA SYSTEMS -A-	USD	936	141.533,55	0,19
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>71.580.422,13</b>	<b>96,80</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
États-Unis d'Amérique	68,38
Danemark	8,21
Allemagne	4,11
Pays-Bas	3,88
France	2,97
Suède	2,62
Suisse	2,57
Espagne	2,02
Irlande	1,83
Italie	0,21
<b>Total</b>	<b>96,80</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Industrie pharmaceutique et cosmétique	30,53
Internet et Services d'Internet	27,30
Electronique & Semiconducteurs	10,93
Biens de consommation divers	7,50
Banques et autres établissements financiers	4,61
Holdings et sociétés financières	4,11
Construction de machines et appareils	3,03
Chimie	2,57
Matériaux de construction	1,83
Art graphique, maisons d'édition	1,81
Services aux collectivités	1,50
Textile et habillement	1,08
<b>Total</b>	<b>96,80</b>

**CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

---

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>18.973.053,49</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	18.120.856,10
<i>Coût</i>		19.643.546,81
Avoirs bancaires et liquidités		765.068,83
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		83.014,71
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		2.295,00
Autres intérêts à recevoir		1.818,85
<b>Passifs</b>		<b>124.449,99</b>
Découverts bancaires		83.015,01
Montants à payer sur achats d'investissements		22.654,31
Autres intérêts à payer		17,16
Charges à payer	13	18.763,51
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>18.848.603,50</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>223.548,70</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		221.709,08
Intérêts bancaires sur comptes courants		1.839,62
<b>Dépenses</b>		<b>273.848,76</b>
Commissions de gestion	4	179.589,05
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	45.615,14
Commissions de dépositaire		9.724,00
Frais de transactions	2,15	31.487,56
Taxe d'abonnement	6	5.724,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.285,69
Frais de banques		423,32
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-50.300,06</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-1.234.505,72
- contrats de change à terme	2,8	295,86
- change	2,5	833.891,66
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-450.618,26</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-4.663.922,79
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-5.114.541,05</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		4.999,95
Rachats d'actions de capitalisation		-9,87
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>-5.109.550,97</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>23.958.154,47</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>18.848.603,50</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

---

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>18.848.603,50</b>	<b>23.958.154,47</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>			
Nombre d'actions		10.047	10.000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,22	119,24
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>			
Nombre d'actions		190.000	190.000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,27	119,82

# CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>18.120.856,10</b>	<b>96,14</b>
<b>Actions</b>			<b>18.120.856,10</b>	<b>96,14</b>
<b>Danemark</b>			<b>758.074,08</b>	<b>4,02</b>
NOVO NORDISK	DKK	6.010	758.074,08	4,02
<b>France</b>			<b>1.591.378,86</b>	<b>8,44</b>
L'OREAL SA	EUR	2.264	755.270,40	4,01
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	555	377.344,50	2,00
SODEXO SA	EUR	5.127	458.763,96	2,43
<b>Allemagne</b>			<b>1.762.285,91</b>	<b>9,35</b>
ADIDAS AG NAMEN AKT	EUR	2.919	372.055,74	1,97
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	3.136	192.550,40	1,02
PUMA AG	EUR	12.397	702.909,90	3,73
SAP AG	EUR	5.133	494.769,87	2,62
<b>Hong Kong</b>			<b>244.707,89</b>	<b>1,30</b>
CFD LENOVO GROUP LTD -RC-	HKD	318.000	244.707,89	1,30
<b>Irlande</b>			<b>438.795,22</b>	<b>2,33</b>
ACCENTURE - SHS CLASS A	USD	1.755	438.795,22	2,33
<b>Corée du Sud</b>			<b>831.778,09</b>	<b>4,41</b>
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	1.638	183.276,11	0,97
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	15.826	648.501,98	3,44
<b>Suisse</b>			<b>476.002,84</b>	<b>2,53</b>
ROCHE HOLDING LTD	CHF	1.618	476.002,84	2,53
<b>Royaume-Uni</b>			<b>738.968,16</b>	<b>3,92</b>
DIAGEO PLC	GBP	17.963	738.968,16	3,92
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>11.278.865,05</b>	<b>59,84</b>
ADOBE INC	USD	826	260.457,98	1,38
ALPHABET INC -A-	USD	6.267	518.095,49	2,75
AMAZON.COM INC	USD	4.596	361.737,17	1,92
CISCO SYSTEMS INC	USD	15.197	678.365,03	3,60
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	1.306	558.621,69	2,96
DANAHER CORP	USD	2.804	697.341,47	3,70
ELI LILLY & CO	USD	1.089	373.295,63	1,98
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	2.517	585.142,07	3,10
GENERAL MILLS INC	USD	8.715	684.706,25	3,63
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC REG SHS	USD	4.627	547.826,39	2,91
HUMANA INC	USD	819	393.050,93	2,09
INTUIT	USD	1.468	535.371,24	2,84
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	USD	639	191.822,74	1,02
MARRIOTT INTERNATIONAL -A-	USD	3.315	462.469,29	2,45
MASTERCARD INC -A-	USD	1.629	530.758,65	2,82
MICROSOFT CORP	USD	2.525	567.388,62	3,01
NVIDIA CORP	USD	4.479	613.315,59	3,25
PAYPAL HOLDINGS	USD	3.321	221.617,82	1,18
PFIZER INC	USD	10.456	502.005,57	2,66
PROCTER & GAMBLE CO	USD	5.077	720.983,95	3,83
SALESFORCE INC	USD	2.493	309.718,31	1,64
SERVICENOW INC	USD	731	265.940,85	1,41
SOUTHWEST AIRLINES CO - REGISTERED	USD	7.089	223.646,41	1,19
VISA INC -A-	USD	2.441	475.185,91	2,52
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>18.120.856,10</b>	<b>96,14</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Etats-Unis d'Amérique	59,84
Allemagne	9,35
France	8,44
Corée du Sud	4,41
Danemark	4,02
Royaume-Uni	3,92
Suisse	2,53
Irlande	2,33
Hong Kong	1,30
<b>Total</b>	<b>96,14</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Industrie pharmaceutique et cosmétique	18,30
Internet et Services d'Internet	15,66
Textile et habillement	8,72
Electronique & Semiconducteurs	6,69
Services divers	6,03
Hôtels et restaurants	5,36
Fournitures de bureau et informatique	4,90
Grands magasins	4,88
Tabac et alcool	3,92
Biens de consommation divers	3,83
Construction de machines et appareils	3,70
Aliments et boissons non alcoolisées	3,63
Banques et autres établissements financiers	2,82
Holdings et sociétés financières	2,43
Service de santé publique et de service social	2,09
Véhicules routiers	1,99
Transports	1,19
<b>Total</b>	<b>96,14</b>



# **CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy**

# CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
<b>Actifs</b>		<b>54.269.262,53</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	47.371.685,79
<i>Coût</i>		46.977.105,96
Avoirs bancaires et liquidités		5.524.896,04
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		97.239,75
Montants à recevoir sur souscriptions		502.904,19
Montants à recevoir sur CFD		63.604,90
Plus-value nette non réalisée sur CFD	2,10	690.136,00
Dividendes à recevoir sur CFD		16.600,42
Autres intérêts à recevoir		2.195,44
<b>Passifs</b>		<b>2.913.137,55</b>
Découverts bancaires		111.483,25
Montants à payer sur achats d'investissements		1.632.547,06
Montants à payer sur rachats		1.002.604,46
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	76.346,96
Moins-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	43.453,75
Charges à payer	13	45.443,06
Autres passifs	12	1.259,01
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>51.356.124,98</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>200.578,69</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		164.264,08
Dividendes reçus sur CFD		19.362,93
Intérêts sur instruments du marché monétaire, nets		230,66
Intérêts bancaires sur comptes courants		16.156,56
Autres revenus		564,46
<b>Dépenses</b>		<b>754.426,24</b>
Commissions de gestion	4	276.577,70
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	12.491,96
Commissions de performance	5	812,56
Commissions de dépositaire		58.233,00
Frais de transactions	2,15	312.848,05
Taxe d'abonnement	6	17.438,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		66.706,91
Intérêts payés sur CFD		3.395,86
Frais de banques		4.716,36
Autres dépenses		1.205,84
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-553.847,55</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-18.100.065,03
- contrats de change à terme	2,8	-1.145.928,85
- instruments financiers à terme	2,9	106.092,52
- CFD	2,10	108.696,21
- change	2,5	3.415.848,40
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-16.169.204,30</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	8.742.370,46
- contrats de change à terme	2,8	-136.799,42
- instruments financiers à terme	2,9	-69.045,84
- CFD	2,10	703.738,15
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-6.928.940,95</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		49.568.047,90
Rachats d'actions de capitalisation		-29.195.757,34
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>13.443.349,61</b>
<b>Actifs nets en début d'exercice</b>		<b>37.912.775,37</b>
<b>Actifs nets en fin d'exercice</b>		<b>51.356.124,98</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy

---

## Statistiques

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>51.356.124,98</b>	<b>37.912.775,37</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>			
Nombre d'actions		106.689	55.240
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	61,03	64,40
<b>Classe A USD - Capitalisation</b>			
Nombre d'actions		200	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	86,52	-
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>			
Nombre d'actions		725.615	530.619
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	61,76	64,75
<b>Classe F USD - Capitalisation</b>			
Nombre d'actions		200	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	86,96	-

# CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>46.207.091,07</b>	<b>89,97</b>
<b>Actions</b>			<b>46.207.091,07</b>	<b>89,97</b>
<b>Iles Caïmans</b>			<b>37.490.703,36</b>	<b>73,00</b>
ALIBABA GROUP	HKD	196.647	2.036.147,56	3,96
ANTA SPORTS PRODUCTS	HKD	207.074	2.543.103,44	4,95
CHINDATA GROUP HOLDINGS LTD	USD	468.592	3.499.347,14	6,81
COUNTRY GARDEN	HKD	248.285	579.441,45	1,13
DIDI GLOBAL INC--- SHS -A- SPONSORED ADR	USD	415.293	1.237.415,54	2,41
EHANG HOLDINGS	USD	46.213	371.522,64	0,72
EVER SUNSHINE --- REGISTERED SHS	HKD	1.325.922	698.787,80	1,36
FULL TRUCK ALLIANCE COMPANY LIMITED	USD	305.750	2.291.871,63	4,46
HELENS INTL --- REGISTERED SHS REG	HKD	1.581.588	2.813.872,30	5,48
H WORLD GRPSHS ADR	USD	37.324	1.483.517,53	2,89
JD.COM INC - CL A	HKD	27.011	714.037,13	1,39
JINKOSOLAR HOLDINGS CO LTD REP.2SHS	USD	294	11.261,39	0,02
KANZHUN LTD SHS A SPONSORED US DEPOSITAR	USD	110.564	2.110.272,83	4,11
KE HOLDINGS INC	USD	164.778	2.155.353,37	4,20
KINDSTAR GLOBALGENE TECHNOLOGY INC REGIS	HKD	5.345.457	1.835.328,01	3,57
MEITUAN - SHS 114A/REG S	HKD	92.190	1.933.479,35	3,76
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	374.529	3.765.468,42	7,33
NEW HORIZON HEALTH LTD	HKD	165.474	349.627,23	0,68
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHNOLOGY GROU	USD	21.305	695.094,96	1,35
POP MART INTERNATIONAL GROUP LIMITED	HKD	1.147.424	2.730.174,45	5,32
TONGCHENG TRAVEL HOLDINGS LIMITED	HKD	803.354	1.811.195,65	3,53
WUXI BIOLOGICS	HKD	79.489	571.128,73	1,11
ZHIHU INC	USD	1.028.874	1.253.254,81	2,44
<b>Chine</b>			<b>5.649.495,04</b>	<b>11,00</b>
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD A	CNY	98	5.196,67	0,01
HAIER SMART HOME CO LTD - REG SHS -H-	HKD	717.664	2.291.741,44	4,46
HANGZHOU GREAT STAR INDUSTRIAL CO LTD	CNY	17.100	43.745,69	0,09
LONGSHINE TECHNOLOGY GROUP CO LTD	CNY	18.785	55.652,13	0,11
MICROTECH MEDICAL HANGZHOU CO LTD	HKD	1.368.769	1.602.129,42	3,12
MIDEA GROUP CO -A-	CNY	122	851,79	0,00
NARI TECHNOLOGY -A-	CNY	14.500	47.687,08	0,09
NINGBO ORIENT WIRES CABLES CO LTD	CNY	4.100	37.484,23	0,07
PHARMARON BEIJING - REGISTERED SHS -H-	HKD	10	65,01	0,00
RIANLON CORPORATION	CNY	22.600	166.228,43	0,32
SHANGHAI BAOLONG AUTOMOTIVE CORPORATION	CNY	3.800	24.226,33	0,05
SHENZHEN ENVICOOL TECHNOLOGY CO LTD	CNY	15.785	70.869,95	0,14
SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	CNY	5.806	87.490,67	0,17
SUOFEIYA HOME -A-	CNY	458.100	1.121.292,86	2,18
WUXI LEAD INTELLIGENT EQUIPMENT-A-	CNY	5.830	31.628,41	0,06
ZHEJIANG DINGLI MACHINERY CO LTD	CNY	9.800	63.204,93	0,12
<b>Hong Kong</b>			<b>3.066.892,67</b>	<b>5,97</b>
CHINA EDUCATION GROUP HOLDINGS	HKD	2.055.049	2.491.760,94	4,85
CHINA RESOURCES POWER HOLDINGS -RC-	HKD	300.173	575.131,73	1,12
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>1.164.594,72</b>	<b>2,27</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>1.164.594,72</b>	<b>2,27</b>
<b>France</b>			<b>1.164.594,72</b>	<b>2,27</b>
CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY F EUR ACC	EUR	19.048	1.164.594,72	2,27
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>47.371.685,79</b>	<b>92,24</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy

---

## Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Iles Caïmans	73,00
Chine	11,00
Hong Kong	5,97
France	2,27
<b>Total</b>	<b>92,24</b>

## Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Internet et Services d'Internet	24,70
Grands magasins	8,72
Biens de consommation divers	7,50
Industrie pharmaceutique et cosmétique	7,37
Banques et autres établissements financiers	6,90
Sociétés immobilières	6,69
Tabac et alcool	5,48
Textile et habillement	4,95
Service de santé publique et de service social	4,85
Ingénierie électrique et électronique	4,55
Hôtels et restaurants	2,89
Holdings et sociétés financières	2,27
Services divers	1,35
Services aux collectivités	1,29
Biotechnologie	1,11
Industrie aéronautique et astronautique	0,72
Electronique & Semiconducteurs	0,46
Construction de machines et appareils	0,39
Véhicules routiers	0,05
<b>Total</b>	<b>92,24</b>

**CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral  
(lancé le 15 juin 2022)**

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

## Etat des actifs nets au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Actifs</b>		<b>108.590.161,77</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	98.150.907,44
<i>Coût</i>		99.724.020,36
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,7	211.653,09
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		348.160,22
Avoirs bancaires et liquidités		6.374.340,47
Montants à recevoir sur ventes d'investissements		557.027,12
Montants à recevoir sur CFD		690.562,56
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,8	406.246,18
Plus-value nette non réalisée sur CFD	2,10	1.875.040,33
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		311.644,62
Autres intérêts à recevoir		12.739,96
<b>Passifs</b>		<b>9.382.976,59</b>
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,7	6.182,20
<i>Options vendues au coût d'acquisition</i>		26.874,67
Découverts bancaires		6.848.605,52
Montants à payer sur achats d'investissements		2.143.898,34
Moins-value nette non réalisée sur instruments financiers à terme	2,9	131.319,42
Dividendes à verser sur CFD		135.860,54
Autres intérêts à payer		1.459,60
Charges à payer	13	102.760,60
Autres passifs	12	12.890,37
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>99.207.185,18</b>



# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 15/06/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>858.835,82</b>
Dividendes reçus sur le portefeuille-titres, nets		461.514,08
Dividendes reçus sur CFD		7.216,40
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		43.368,49
Intérêts perçus sur CFD		29.257,54
Intérêts bancaires sur comptes courants		131.067,87
Autres revenus		186.411,44
<b>Dépenses</b>		<b>1.087.906,35</b>
Commissions de gestion	4	301.330,79
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	69.534,60
Commissions de dépositaire		19.346,00
Frais de transactions	2,15	246.983,59
Taxe d'abonnement	6	4.990,00
Intérêts payés sur découvert bancaire		51.431,95
Dividendes versés sur CFD		387.391,99
Intérêts payés sur CFD		6.006,13
Intérêts payés sur swaps		614,79
Frais de banques		116,13
Autres dépenses		160,38
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-229.070,53</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2,2,2,3	-831.402,50
- options	2,7	525.855,74
- contrats de change à terme	2,8	218.292,84
- instruments financiers à terme	2,9	226,69
- CFD	2,10	-1.006.323,16
- change	2,5	68.566,60
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>-1.253.854,32</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	-1.573.112,92
- options	2,7	-115.814,66
- contrats de change à terme	2,8	406.246,18
- instruments financiers à terme	2,9	-131.319,42
- CFD	2,10	1.875.040,33
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>-792.814,81</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		99.999.999,99
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>99.207.185,18</b>
<b>Actifs nets au début de la période</b>		<b>-</b>
<b>Actifs nets à la fin de la période</b>		<b>99.207.185,18</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

---

## Statistiques

		31/12/2022
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>99.207.185,18</b>
<b>Classe A EUR - Capitalisation</b>		
Nombre d'actions		10.000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,88
<b>Classe F EUR - Capitalisation</b>		
Nombre d'actions		989.401
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,27

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>71.785.059,94</b>	<b>72,36</b>
<b>Actions</b>			<b>71.785.059,94</b>	<b>72,36</b>
<b>France</b>			<b>13.867.460,00</b>	<b>13,98</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	27.000	3.574.800,00	3,60
CARREFOUR SA	EUR	7.000	109.480,00	0,11
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	50.000	2.282.500,00	2,30
DANONE SA	EUR	4.000	196.920,00	0,20
DASSAULT AVIATION SA	EUR	500	79.100,00	0,08
JCDECAUX SE	EUR	40.000	708.800,00	0,71
L'OREAL SA	EUR	1.000	333.600,00	0,34
SAFRAN SA	EUR	20.000	2.338.400,00	2,36
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	500	65.360,00	0,07
TELEPERFORMANCE SE	EUR	4.000	890.800,00	0,90
WORLDLINE SA	EUR	90.000	3.287.700,00	3,31
<b>Allemagne</b>			<b>12.408.565,00</b>	<b>12,51</b>
BAYER AG REG SHS	EUR	10.000	483.250,00	0,49
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	100.000	1.863.800,00	1,88
DR ING HCF PORSCHE AKTIENGESELLSCH	EUR	12.000	1.137.000,00	1,15
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	19.000	1.166.600,00	1,18
NEMETSCHEK	EUR	30.000	1.430.700,00	1,44
PUMA AG	EUR	55.000	3.118.500,00	3,14
RWE AG	EUR	54.000	2.245.860,00	2,26
VITESCO TECHNOLOGIES GROUP	EUR	12.500	678.125,00	0,68
VOLKSWAGEN AG VORZ.AKT	EUR	1.500	174.630,00	0,18
VONOVIA SE	EUR	5.000	110.100,00	0,11
<b>Irlande</b>			<b>1.052.080,60</b>	<b>1,06</b>
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	3.000	441.180,60	0,44
LINDE PLC	EUR	2.000	610.900,00	0,62
<b>Japon</b>			<b>1.572.490,94</b>	<b>1,59</b>
DENTSU GROUP - REGISTERED SHS	JPY	15.000	441.526,42	0,45
FANUC CORP SHS	JPY	1.500	211.282,91	0,21
KEYENCE CORP	JPY	1.400	511.211,97	0,52
KOMATSU LTD	JPY	20.000	408.469,64	0,41
<b>Jersey</b>			<b>2.030.324,88</b>	<b>2,05</b>
APTIV PLC	USD	1.000	87.261,65	0,09
EXPERIAN GROUP	GBP	5.000	158.523,53	0,16
FERGUSON NEWCO PLC	USD	15.000	1.784.539,70	1,80
<b>Pays-Bas</b>			<b>2.613.842,18</b>	<b>2,63</b>
AIRBUS SE	EUR	9.000	999.180,00	1,01
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	700	164.955,00	0,17
IMCD	EUR	1.000	133.150,00	0,13
NXP SEMICONDUCTORS	USD	8.000	1.184.577,18	1,19
STMICROELECTRONICS	EUR	4.000	131.980,00	0,13
<b>Corée du Sud</b>			<b>131.378,33</b>	<b>0,13</b>
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	300	131.378,33	0,13
<b>Espagne</b>			<b>1.322.250,00</b>	<b>1,33</b>
AMADEUS IT GROUP SA -A-	EUR	15.000	728.250,00	0,73
REPSOL SA	EUR	40.000	594.000,00	0,60
<b>Suède</b>			<b>3.322.722,06</b>	<b>3,35</b>
ALFA LAVAL	SEK	60.000	1.624.603,76	1,64
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	SEK	30.000	512.173,74	0,52

# CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
SANDVIK AB	SEK	70.000	1.185.944,56	1,20
<b>Suisse</b>			<b>6.160.281,54</b>	<b>6,21</b>
LONZA GROUP (CHF)	CHF	6.500	2.982.581,40	3,01
NESTLE SA REG SHS	CHF	27.000	2.929.545,80	2,95
PARTNERS GROUP HLDG NAMEN AKT	CHF	300	248.154,34	0,25
<b>Royaume-Uni</b>			<b>1.765.509,33</b>	<b>1,78</b>
ENERGEAN - REGISTERED SHS	GBP	46.000	678.658,78	0,68
NATWEST GROUP PLC	GBP	50.000	149.450,55	0,15
UNILEVER	EUR	20.000	937.400,00	0,94
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>			<b>25.538.155,08</b>	<b>25,74</b>
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	50.000	3.034.434,29	3,06
ALPHABET INC -A-	USD	1.000	82.670,41	0,08
AMAZON.COM INC	USD	1.000	78.706,96	0,08
ANSYS INC	USD	3.000	679.100,49	0,68
APPLE INC	USD	3.500	426.099,79	0,43
AUTODESK INC	USD	1.000	175.094,87	0,18
DEERE AND CO	USD	500	200.871,40	0,20
ELEVANCE HEALTH	USD	500	240.323,26	0,24
EMERSON ELECTRIC CO	USD	10.000	900.070,27	0,91
GENERAL MOTORS CO	USD	26.000	819.526,82	0,83
HELMERICH PAINE	USD	5.000	232.232,37	0,23
HOULIHAN LOKEY -A-	USD	10.000	816.678,38	0,82
INGERSOLL RAND INC	USD	15.000	734.364,02	0,74
INTEL CORP	USD	10.000	247.645,82	0,25
INTERCONTINENTAL EXCHANGE INC	USD	15.000	1.441.883,35	1,45
JPMORGAN CHASE CO	USD	15.000	1.884.750,53	1,90
LAM RESEARCH CORP	USD	6.000	2.362.895,29	2,38
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	USD	2.000	69.412,04	0,07
META PLATFORMS INC A	USD	1.400	157.859,92	0,16
MP MATERIALS CORP	USD	2.000	45.500,12	0,05
NEXTERA ENERGY	USD	6.000	469.992,97	0,47
NIKE INC	USD	1.500	164.455,38	0,17
NVIDIA CORP	USD	1.000	136.931,37	0,14
ORACLE CORP	USD	25.000	1.914.734,13	1,93
PFIZER INC	USD	60.000	2.880.674,63	2,90
PROCORE TECHNOLOGIES INC	USD	12.000	530.484,89	0,53
SALESFORCE INC	USD	500	62.117,59	0,06
SENSIENT TECH	USD	22.000	1.503.152,96	1,52
SYNOPSIS	USD	1.000	299.170,77	0,30
TESLA MOTORS INC	USD	15.000	1.731.271,96	1,75
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	2.000	993.544,16	1,00
VERIZON COMMUNICATIONS INC	USD	6.000	221.503,87	0,22
<b>Instruments du marché monétaire</b>			<b>26.365.847,50</b>	<b>26,58</b>
<b>Bons du Trésor</b>			<b>26.365.847,50</b>	<b>26,58</b>
<b>France</b>			<b>18.981.760,00</b>	<b>19,13</b>
FRANCE ZCP 010223	EUR	19.000.000	18.981.760,00	19,13
<b>Espagne</b>			<b>7.384.087,50</b>	<b>7,44</b>
SPAIN ZCP 110823	EUR	7.500.000	7.384.087,50	7,44
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>98.150.907,44</b>	<b>98,94</b>

## CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

---

### Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
France	33,11
Etats-Unis d'Amérique	25,74
Allemagne	12,51
Espagne	8,78
Suisse	6,21
Suède	3,35
Pays-Bas	2,63
Jersey	2,05
Royaume-Uni	1,78
Japon	1,59
Irlande	1,06
Corée du Sud	0,13
<b>Total</b>	<b>98,94</b>

### Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Obligations des Etats, provinces et municipalités	26,58
Internet et Services d'Internet	9,42
Electronique & Semiconducteurs	7,97
Chimie	7,10
Aliments et boissons non alcoolisées	5,61
Véhicules routiers	5,16
Construction de machines et appareils	5,02
Matériaux de construction	4,10
Holdings et sociétés financières	3,49
Industrie aéronautique et astronautique	3,44
Textile et habillement	3,31
Industrie pharmaceutique et cosmétique	3,24
Communications	3,00
Banques et autres établissements financiers	2,87
Services aux collectivités	2,74
Pétrole	1,52
Service de santé publique et de service social	1,24
Ingénierie électrique et électronique	1,19
Art graphique, maisons d'édition	1,16
Fournitures de bureau et informatique	0,43
Grands magasins	0,19
Sociétés immobilières	0,11
Industrie du charbon et de l'acier	0,05
<b>Total</b>	<b>98,94</b>

## **CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)**

## CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)

---

### Etat des actifs nets au 31/12/2022

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
<b>Actifs</b>		<b>15.344.612,21</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	14.953.660,85
<i>Coût</i>		14.509.328,92
Avoirs bancaires et liquidités		340.687,47
Montants à recevoir sur souscriptions		49.480,44
Autres intérêts à recevoir		783,45
<b>Passifs</b>		<b>8.083,61</b>
Charges à payer	13	8.083,61
<b>Valeur nette d'inventaire</b>		<b>15.336.528,60</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)

## Etat des opérations et des changements des actifs nets du 29/09/2022 au 31/12/2022

	Note	Exprimé en EUR
<b>Revenus</b>		<b>796,76</b>
Intérêts bancaires sur comptes courants		796,76
<b>Dépenses</b>		<b>25.114,77</b>
Commissions de gestion	4	21.227,03
Frais de fonctionnement et d'établissement	3	397,03
Commissions de dépositaire		3.442,00
Frais de transactions	2,15	5,71
Taxe d'abonnement	6	43,00
<b>Revenu/(perte) net(te) sur investissements</b>		<b>-24.318,01</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :</b>		
- ventes d'investissements en titres	2.2,2.3	26.656,60
- instruments financiers à terme	2,9	12.595,48
- change	2,5	-930,66
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>14.003,41</b>
<b>Variation de la plus-value/(moins-value) non réalisée nette sur :</b>		
- placements	2,2	444.331,93
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets issue du résultat d'exploitation</b>		<b>458.335,34</b>
Souscriptions d'actions de capitalisation		15.991.055,22
Rachats d'actions de capitalisation		-1.112.861,96
<b>Augmentation/(diminution) nette des actifs nets</b>		<b>15.336.528,60</b>
<b>Actifs nets au début de la période</b>		<b>-</b>
<b>Actifs nets à la fin de la période</b>		<b>15.336.528,60</b>



# CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)

---

## Statistiques

---

		31/12/2022
<b>Actifs Nets Totaux</b>	<b>EUR</b>	<b>15.336.528,60</b>
<b>Class M EUR - Capitalisation</b>		
Nombre d'actions		144.676
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,00
<b>Classe M2 EUR - Capitalisation</b>		
Nombre d'actions		4.222
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,09

# CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)

## Portefeuille-titres au 31/12/2022

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en €)	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>14.953.660,85</b>	<b>97,50</b>
<b>Actions/Parts de fonds d'investissements</b>			<b>14.953.660,85</b>	<b>97,50</b>
<b>Luxembourg</b>			<b>14.953.660,85</b>	<b>97,50</b>
CARMIGNAC PORTFOLIO CHINA NEW ECO F EUR ACC	EUR	8.887	548.861,12	3,58
CARMIGNAC PORTFOLIO CLIMATE TRANSITION FW EUR ACC	EUR	3.805	424.105,30	2,77
CARMIGNAC PORTFOLIO CREDIT F EUR ACC	EUR	22.178	2.680.654,86	17,48
CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT F EUR ACC	EUR	26.174	2.453.289,02	16,00
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENT F EUR ACC	EUR	161	24.689,35	0,16
CARMIGNAC PORTFOLIO FAMILY GOVERNED F EUR ACC	EUR	3.131	426.974,47	2,78
CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND F EUR ACC	EUR	2.436	2.655.654,12	17,32
CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND I EUR ACC	EUR	27.064	2.563.231,44	16,71
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN I EUR ACC	EUR	5.759	440.275,55	2,87
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE I EUR ACC	EUR	295	23.473,15	0,15
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT F EUR ACC	EUR	140	22.341,20	0,15
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE FW EUR ACC	EUR	25.333	2.690.111,27	17,54
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>14.953.660,85</b>	<b>97,50</b>

## CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)

---

### Répartition géographique des investissements au 31/12/2022

<b>Pays</b>	<b>% Actif Net</b>
Luxembourg	97,50
<b>Total</b>	<b>97,50</b>

### Ventilation économique des investissements au 31/12/2022

<b>Secteur</b>	<b>% Actif Net</b>
Fonds d'investissement	97,50
<b>Total</b>	<b>97,50</b>

## **CARMIGNAC PORTFOLIO**

### **Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés**

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Options et swaptions

Au 31 décembre 2022, les contrats d'options suivants étaient en cours :

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options achetées</b>					
<b>Options OTC</b>					
<b>Options de change</b>					
7.650.000,00	EUR(P)/JPY(C)OTC FEB 137.5 24.02.23 PUT	EUR	-	2.095.182,00	549.882,00
6.700.000,00	GBP(P)/USD(C)OTC MAR 1.150 03.03.23 PUT	GBP	-	1.022.387,15	-11.851,48
3.285.000,00	GBP(P)/CHF(C)OTC FEB 1.100 24.02.23 PUT	GBP	-	1.286.712,93	347.272,15
4.700.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC JAN 395.0 05.01.23 PUT	EUR	-	664.862,00	-480.913,87
7.600.000,00	EUR(P)/MXN(C)OTC MAR 19.65 23.03.23 PUT	EUR	-	571.216,00	-1.070.004,00
10.100.000,00	AUD(P)/USD(C)OTC FEB 0.640 14.02.23 PUT	AUD	-	608.156,38	-796.598,87
3.900.000,00	USD(P)/CLP(C)OTC FEB 875.0 23.02.23 PUT	USD	-	2.269.619,11	1.558.597,67
<b>Options sur taux d'intérêt</b>					
77.000.000,00	IXOVER385M OTC JAN 4.250 18.01.23 CALL	EUR	-	105.642,46	-252.407,54
				<b>8.623.778,03</b>	<b>-156.023,94</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options achetées</b>					
<b>Options listées</b>					
<b>Options sur futures</b>					
575,00	IEURO BUND FEB 136.00 27.01.23 CALL	EUR	-	-161.000,00	-161.000,00
				<b>-161.000,00</b>	<b>-161.000,00</b>
<b>Options émises</b>					
<b>Options cotées</b>					
<b>Options sur futures</b>					
575,00	IEURO BUND FEB 132.00 27.01.23 PUT	EUR	31.003.327,25	-215.619,83	-215.619,83
				<b>-215.619,83</b>	<b>-215.619,83</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options achetées</b>					
<b>Options OTC</b>					
<b>Options de change</b>					
12.650.000,00	EUR(C)/USD(P)OTC MAR 1.250 28.03.23 CALL	EUR	-	15.684,86	-2.394.140,14
2.000.000,00	EUR(P)/PLN(C)OTC FEB 4.500 02.02.23 PUT	EUR	-	23.514,00	-294.140,00
2.800.000,00	EUR(P)/ZAR(C)OTC FEB 17.90 02.02.23 PUT	EUR	-	875.084,00	350.924,00
1.500.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC FEB 400.0 27.02.23 PUT	EUR	-	569.070,00	-73.787,14
3.300.000,00	USD(C)/TWD(P)OTC NOV 31.00 15.11.23 CALL	USD	-	695.991,57	-98.249,49

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Options et swaptions

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options OTC</b>					
<b>Options de change</b>					
2.000.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC JAN 363.0 04.01.23 PUT	EUR	-	-	-409.666,00
3.250.000,00	EUR(P)/MXN(C)OTC MAR 19.65 23.03.23 PUT	EUR	-	244.270,00	-457.567,50
3.300.000,00	USD(C)/TWD(P)OTC MAY 32.00 18.05.23 CALL	USD	-	324.418,83	-337.210,48
1.800.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC FEB 390.0 17.02.23 PUT	EUR	-	317.772,00	51.354,00
2.000.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC MAR 390.0 06.03.23 PUT	EUR	-	369.660,00	155.060,00
				<b>3.435.465,26</b>	<b>-3.507.422,75</b>

#### Options émises

##### Options OTC

<b>Options de change</b>					
1.000.000,00	EUR(C)/PLN(P)OTC FEB 5.010 02.02.23 CALL	EUR	664.370,00	-57.809,67	237.844,33
1.000.000,00	EUR(C)/CZK(P)OTC FEB 28.00 22.02.23 CALL	EUR	1.000.000,00	-179,82	293.153,51
2.000.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC JAN 363.0 04.01.23 PUT	EUR	2.000.000,00	-	15.600,00
				<b>-57.989,49</b>	<b>546.597,84</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options achetées</b>					
<b>Options cotées</b>					
<b>Options sur actions</b>					
6.101,00	CARNIVAL CORP JAN 7.500 20.01.23 PUT	USD	-	160.063,72	-63.320,87
<b>Options sur indices</b>					
42,00	SP 500 JAN 3750.0 20.01.23 PUT	USD	-	152.848,91	-49.137,50
				<b>312.912,63</b>	<b>-112.458,37</b>
<b>Options émises</b>					
<b>Options cotées</b>					
<b>Options sur actions</b>					
6.101,00	CARNIVAL CORP JAN 6.500 20.01.23 PUT	USD	506.515,91	-51.449,05	24.784,78
<b>Options sur indices</b>					
127,00	SP 500 DEC 4250.0 30.12.22 CALL	USD	45.689,06	-594,99	71.999,08
				<b>-52.044,04</b>	<b>96.783,86</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Options et swaptions

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options OTC</b>					
<b>Options de change</b>					
3.800.000,00	EUR(P)/USD(C)OTC JAN 1.015 06.01.23 PUT	EUR	-	1.212,20	-804.387,80
7.500.000,00	EUR(C)/USD(P)OTC MAR 1.400 28.03.23 CALL	EUR	-	5,25	-920.619,75
				<b>1.217,45</b>	<b>-1.725.007,55</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options achetées</b>					
<b>Options OTC</b>					
<b>Options de change</b>					
1.000.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC FEB 390.0 17.02.23 PUT	EUR	-	176.540,00	28.530,00
2.500.000,00	USD(C)/TWD(P)OTC MAY 32.00 18.05.23 CALL	USD	-	245.771,84	-255.462,49
1.200.000,00	EUR(C)/USD(P)OTC MAR 1.250 28.03.23 CALL	EUR	-	1.487,89	-227.112,11
1.000.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC JAN 363.0 04.01.23 PUT	EUR	-	-	-204.833,00
1.200.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC FEB 400.0 27.02.23 PUT	EUR	-	455.256,00	-59.029,71
2.500.000,00	USD(C)/TWD(P)OTC NOV 31.00 15.11.23 CALL	USD	-	527.266,34	-74.431,44
2.000.000,00	EUR(P)/ZAR(C)OTC FEB 17.90 02.02.23 PUT	EUR	-	625.060,00	250.660,00
2.000.000,00	EUR(P)/MXN(C)OTC MAR 19.65 23.03.23 PUT	EUR	-	150.320,00	-281.580,00
1.000.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC MAR 390.0 06.03.23 PUT	EUR	-	184.830,00	77.530,00
1.000.000,00	EUR(P)/PLN(C)OTC FEB 4.500 02.02.23 PUT	EUR	-	11.757,00	-147.070,00
				<b>2.378.289,07</b>	<b>-892.798,75</b>

#### Options émises

##### Options OTC

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options de change</b>					
500.000,00	EUR(C)/CZK(P)OTC FEB 28.00 22.02.23 CALL	EUR	500.000,00	-89,91	82.410,09
500.000,00	EUR(C)/PLN(P)OTC FEB 5.010 02.02.23 CALL	EUR	332.185,00	-28.904,84	118.922,16
500.000,00	EUR(C)/CZK(P)OTC FEB 28.00 22.02.23 CALL	EUR	500.000,00	-89,91	146.576,76
1.000.000,00	EUR(P)/HUF(C)OTC JAN 363.0 04.01.23 PUT	EUR	1.000.000,00	-	7.800,00
				<b>-29.084,66</b>	<b>355.709,01</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
<b>Options émises</b>					
<b>Options listées</b>					
<b>Options sur futures</b>					
1.900,00	USD 5Y TREASUR FEB 109.5 24.02.23 CALL	USD	52.054.245,97	-584.153,20	1.204.243,23
1.900,00	USD 5Y TREASUR MAR 109.5 24.02.23 PUT	USD	143.293.237,98	-3.365.835,09	-931.380,61

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Options et swaptions

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
				<b>-3.949.988,29</b>	<b>272.862,62</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en €)	Non réalisé (en €)
----------	--------------	--------	---	----------------------------	-----------------------

#### Options achetées

##### Options listées

##### Options sur actions

300,00	IBM FEB 125.00 17.02.23 PUT	USD	-	42.164,44	6.600,39
250,00	CHEVRON JAN 160.00 20.01.23 PUT	USD	-	13.117,83	-22.938,11
125,00	L OREAL JAN 305.0 20.01.23 PUT	EUR	-	19.375,00	-5.073,00

##### Options sur indices

15,00	SP 500 JAN 3650.0 20.01.23 PUT	USD	-	25.003,51	-19.128,84
50,00	DAX JAN 13500 20.01.23 PUT	EUR	-	25.275,00	-11.050,00
14,00	SP 500 JAN 3700.0 20.01.23 PUT	USD	-	34.106,35	-33.095,21
300,00	EURO STOXX 50 JAN 3600.0 20.01.23 PUT	EUR	-	49.800,00	-34.100,00
300,00	CUMMINS INC JAN 200 20.01.23 PUT	USD	-	2.810,96	-17.722,36

**211.653,09**      **-136.507,13**

#### Options émises

##### Options listées

##### Options sur actions

250,00	CHEVRON JAN 150.00 20.01.23 PUT	USD	109.338,25	-3.982,20	12.892,47
--------	---------------------------------	-----	------------	-----------	-----------

##### Options sur indices

100,00	EURO STOXX 50 JAN 3300.0 20.01.23 PUT	EUR	68.957,46	-2.200,00	7.800,00
--------	---------------------------------------	-----	-----------	-----------	----------

**-6.182,20**      **20.692,47**

Les contreparties aux options sont BofA Securities Europe SA, HSBC Bank, Goldman Sachs International Paris, Citibank Europe PLC et Morgan Stanley Bank AG.



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2022, les contrats de change à terme suivants étaient en cours :

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
CHF	1.287.187,33	EUR	1.302.979,44	31/01/2023	2.136,43 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	406.276,01	EUR	411.260,49	31/01/2023	674,32 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	462.043,93	EUR	432.702,38	31/01/2023	-626,90 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.840.167,49	EUR	1.723.309,85	31/01/2023	-2.496,74 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	7.869,65	EUR	7.394,27	31/01/2023	-35,05 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	87.309,97	EUR	81.765,45	31/01/2023	-118,46 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	473.398,75	EUR	443.336,13	31/01/2023	-642,31 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					<b>-1.108,71</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
USD	19.769.859,00	EUR	18.839.293,96	20/01/2023	-337.833,68	Credit Agricole CIB
USD	2.777.456,00	GBP	2.285.475,42	20/01/2023	25.310,25	UBS Europe SE
USD	8.493.280,59	KRW	11.229.433.405,00	20/01/2023	-365.448,63	UBS Europe SE
USD	11.599.470,31	INR	959.075.524,00	20/01/2023	16.770,75	UBS Europe SE
					<b>-661.201,31</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
EUR	5.689.574,92	INR	501.843.266,24	20/01/2023	18.150,60	Barclays Bank Ireland Plc
CHF	335.520,81	EUR	339.637,21	31/01/2023	556,89 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	441.640,67	EUR	447.059,03	31/01/2023	733,02 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	749.880,82	EUR	702.260,53	31/01/2023	-1.017,43 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.751.515,71	EUR	1.640.287,79	31/01/2023	-2.376,45 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.407.962,55	KES	316.743.394,00	20/01/2023	9.351,68	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	1.626.338,20	COP	8.363.135.173,00	20/01/2023	17.484,25	HSBC Continental Europe SA
KRW	7.830.130.150,00	USD	5.922.248,26	20/01/2023	254.822,32	UBS Europe SE
USD	5.664.269,48	INR	468.337.094,00	20/01/2023	8.189,52	UBS Europe SE
					<b>305.894,40</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
BRL	42.549.791,13	USD	8.125.694,15	20/01/2023	-88.925,41	Barclays Bank Ireland Plc
ILS	86.328.413,03	USD	24.507.558,23	20/01/2023	-23.351,68	Barclays Bank Ireland Plc
MYR	57.589.478,26	USD	13.054.694,26	20/01/2023	26.975,36	Barclays Bank Ireland Plc
NOK	529.396.384,00	EUR	50.709.434,43	20/01/2023	-379.934,01	Barclays Bank Ireland Plc
NZD	25.528.441,25	USD	16.308.359,65	20/01/2023	-148.953,77	Barclays Bank Ireland Plc
USD	16.280.115,45	IDR	254.339.359.641,00	20/01/2023	-51.280,74	Barclays Bank Ireland Plc
USD	16.197.949,23	KRW	21.176.388.926,00	20/01/2023	-519.266,50	Barclays Bank Ireland Plc
USD	32.603.187,38	NZD	51.021.244,32	20/01/2023	306.352,53	Barclays Bank Ireland Plc
COP	19.414.210.483,40	USD	3.866.666,67	10/02/2023	102.146,88	BNP Paribas Paris
BRL	43.020.290,24	USD	8.121.602,38	20/01/2023	-1.579,31	BNP Paribas Paris
CLP	7.184.695.376,00	USD	8.138.331,19	20/01/2023	263.565,59	BNP Paribas Paris
EUR	75.978.731,29	MXN	1.591.802.743,00	20/01/2023	-217.381,53	BNP Paribas Paris
ILS	84.179.552,79	USD	24.400.407,89	20/01/2023	-493.646,52	BNP Paribas Paris
USD	16.322.174,60	ILS	56.027.251,70	20/01/2023	405.367,90	BNP Paribas Paris

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
COP	115.902.645.131,00	USD	23.763.787,42	10/02/2023	-31.812,32	BOFA Securities Europe
EUR	22.905.668,75	PLN	108.249.006,62	20/01/2023	-159.197,15	BOFA Securities Europe
HUF	4.749.510.315,00	EUR	11.413.119,46	20/01/2023	372.546,10	BOFA Securities Europe
MXN	241.963.246,88	USD	12.272.076,07	20/01/2023	97.588,79	BOFA Securities Europe
NOK	119.430.558,01	USD	12.224.435,41	20/01/2023	-86.178,41	BOFA Securities Europe
NOK	479.737.234,00	EUR	46.094.231,13	20/01/2023	-485.874,31	BOFA Securities Europe
SEK	168.186.996,01	USD	16.285.666,48	20/01/2023	-119.529,94	BOFA Securities Europe
USD	16.237.595,99	PEN	62.768.051,06	20/01/2023	-179.349,35	BOFA Securities Europe
USD	8.148.858,62	NOK	80.218.382,86	20/01/2023	-144,28	BOFA Securities Europe
USD	16.241.531,35	ILS	55.278.522,95	20/01/2023	528.680,82	BOFA Securities Europe
USD	8.047.402,14	CLP	6.998.825.641,00	20/01/2023	-144.485,13	BOFA Securities Europe
USD	32.455.797,43	SEK	337.188.894,35	20/01/2023	57.633,88	BOFA Securities Europe
USD	16.296.936,52	MXN	325.024.472,26	20/01/2023	-307.728,26	BOFA Securities Europe
TWD	719.980.265,00	USD	23.709.766,88	30/01/2023	-205.218,83	BOFA Securities Europe
CHF	25.162,96	EUR	25.471,88	31/01/2023	41,56 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	31.757.864,38	EUR	32.147.491,98	31/01/2023	52.710,68 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	3.676.374,42	EUR	3.721.478,74	31/01/2023	6.101,93 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	10.177.577,48	EUR	10.302.443,09	31/01/2023	16.892,42 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	20.155,11	USD	21.541,48	31/01/2023	10,85 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	397.984,63	USD	425.360,00	31/01/2023	214,28 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	114.149,44	USD	121.883,06	31/01/2023	172,17 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	4.678,23	CHF	4.621,68	31/01/2023	-7,81 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	9.066,20	USD	9.680,44	31/01/2023	13,67 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	22.733,89	CHF	22.392,43	31/01/2023	29,53 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	32.899,02	USD	35.003,90	31/01/2023	165,83 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	6.576,29	EUR	7.422,83	31/01/2023	-19,60 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	21.030,37	EUR	23.693,22	31/01/2023	-18,38 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	8.289,94	EUR	9.381,44	31/01/2023	-49,08 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	10.554.040,74	EUR	11.891.032,79	31/01/2023	-9.871,08 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	13.791,29	EUR	15.644,25	31/01/2023	-118,77 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	50.000,00	EUR	46.824,81	31/01/2023	-67,84 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	306.612,45	EUR	287.141,39	31/01/2023	-416,01 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	3.648.371,37	EUR	3.416.685,90	31/01/2023	-4.950,11 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	34.048,18	EUR	31.991,45	31/01/2023	-151,66 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	99.988,34	EUR	93.943,54	31/01/2023	-440,50 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	17.192.748,71	EUR	16.100.943,72	31/01/2023	-23.327,12 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	3.423.787,34	EUR	3.206.363,81	31/01/2023	-4.645,39 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	3.410.991,63	EUR	3.194.380,68	31/01/2023	-4.628,04 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CLP	3.387.237.371,00	USD	3.864.106,79	20/01/2023	98.658,32	Citibank Europe Plc
CLP	3.739.138.935,00	USD	4.269.251,95	20/01/2023	105.433,98	Citibank Europe Plc
IDR	661.956.562.596,00	USD	42.427.945,48	20/01/2023	80.527,19	Citibank Europe Plc
IDR	378.198.749.627,00	USD	24.415.829,00	20/01/2023	-118.249,74	Citibank Europe Plc
NZD	25.515.689,48	USD	16.325.762,29	20/01/2023	-172.818,33	Citibank Europe Plc
USD	24.424.800,21	IDR	381.757.184.802,00	20/01/2023	-87.520,38	Citibank Europe Plc
KRW	10.605.304.607,00	USD	8.157.110,91	20/01/2023	217.856,57	Credit Agricole CIB
MYR	71.881.997,50	USD	16.289.799,33	20/01/2023	38.164,71	Credit Agricole CIB
PLN	107.989.103,53	EUR	22.885.200,18	20/01/2023	124.198,50	Credit Agricole CIB
COP	19.273.052.016,61	USD	3.866.666,67	10/02/2023	74.869,75	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	22.819.216,54	NOK	238.448.606,84	20/01/2023	149.993,60	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	29.904.063,95	HUF	12.525.179.628,00	20/01/2023	-1.177.796,40	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	37.064.824,84	ZAR	700.112.695,00	20/01/2023	-1.388.183,66	Goldman Sachs Intl, Paris Br
MXN	225.289.171,00	EUR	10.629.550,70	20/01/2023	155.104,23	Goldman Sachs Intl, Paris Br
MXN	225.623.304,00	EUR	10.644.692,43	20/01/2023	155.960,34	Goldman Sachs Intl, Paris Br
USD	15.214.297,58	TRY	288.400.559,00	20/01/2023	12.701,47	Goldman Sachs Intl, Paris Br
USD	18.356.823,79	COP	89.479.419.735,00	10/02/2023	34.612,75	HSBC Continental Europe SA

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
BRL	81.937.793,00	USD	15.572.819,81	20/01/2023	-100.945,67	HSBC Continental Europe SA
ILS	55.094.730,96	USD	16.308.346,31	20/01/2023	-640.048,63	HSBC Continental Europe SA
ILS	28.786.892,77	USD	8.163.462,92	20/01/2023	430,98	HSBC Continental Europe SA
ILS	28.799.760,50	USD	8.163.870,80	20/01/2023	3.466,06	HSBC Continental Europe SA
ILS	55.131.247,81	USD	16.278.376,62	20/01/2023	-602.289,52	HSBC Continental Europe SA
NOK	238.778.023,84	EUR	22.843.353,24	20/01/2023	-142.809,18	HSBC Continental Europe SA
SEK	168.142.734,15	USD	16.307.375,13	20/01/2023	-143.830,24	HSBC Continental Europe SA
TRY	307.738.512,54	USD	16.224.516,28	20/01/2023	-4.116,74	HSBC Continental Europe SA
USD	5.865.486,49	INR	483.706.142,00	20/01/2023	22.842,96	HSBC Continental Europe SA
USD	16.183.775,01	CLP	14.136.462.740,00	20/01/2023	-358.133,30	HSBC Continental Europe SA
USD	24.480.765,20	ILS	84.020.091,51	20/01/2023	611.233,76	HSBC Continental Europe SA
USD	24.250.000,00	TWD	737.175.750,00	30/01/2023	185.794,45	HSBC Continental Europe SA
ILS	81.387.721,00	EUR	22.517.583,66	20/01/2023	-916.996,57	J.P. Morgan AG
MXN	606.831.754,00	USD	30.538.485,81	20/01/2023	469.674,91	J.P. Morgan AG
USD	11.600.000,00	COP	59.432.600.000,00	10/02/2023	-536.387,43	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
AUD	35.386.152,94	USD	23.832.528,00	20/01/2023	170.629,54	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
CLP	7.082.049.664,00	USD	8.077.800,08	20/01/2023	207.486,04	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	22.860.244,46	NOK	240.710.757,13	20/01/2023	-24.124,93	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	95.195.734,89	NOK	1.000.575.191,00	20/01/2023	71.143,66	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
IDR	253.469.384.171,00	USD	16.261.171,47	20/01/2023	16.671,59	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
MXN	161.133.305,46	USD	8.162.575,92	20/01/2023	74.300,33	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
NOK	79.881.187,82	USD	8.152.887,58	20/01/2023	-35.700,68	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
NOK	119.758.047,61	USD	12.209.306,03	20/01/2023	-40.863,12	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
NZD	38.499.774,32	USD	24.462.872,10	20/01/2023	-100.978,09	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	24.359.203,65	NZD	38.459.066,67	20/01/2023	27.971,17	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	26.493.853,00	EUR	25.123.356,33	20/01/2023	-329.153,05	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	2.426.717,00	EUR	2.276.642,76	20/01/2023	-5.576,47	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	16.151.161,04	BRL	85.843.420,93	20/01/2023	-48.395,78	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	16.150.000,00	IDR	252.448.725.000,00	20/01/2023	-59.424,90	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	29.116.592,38	MYR	127.647.141,00	20/01/2023	109.535,60	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
ILS	57.289.696,14	USD	16.274.056,49	20/01/2023	-25.073,10	Société Générale
KRW	10.605.549.321,00	USD	8.157.110,91	20/01/2023	218.037,90	Société Générale
USD	16.276.755,71	IDR	256.847.205.104,00	20/01/2023	-205.373,31	Société Générale
					<b>-5.282.826,93</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
CHF	6.402.824,19	EUR	6.481.378,50	31/01/2023	10.627,20 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	6.573.590,49	EUR	6.654.239,88	31/01/2023	10.910,63 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.110,25	USD	2.255,40	31/01/2023	1,14 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	46.878,89	EUR	43.901,90	31/01/2023	-63,60 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	76.620,72	EUR	72.017,37	31/01/2023	-366,32 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	14.388.940,12	EUR	13.475.187,65	31/01/2023	-19.522,91 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	568.335.694,22	USD	596.408.579,00	20/01/2023	10.191.620,93	Credit Agricole CIB
EUR	99.298,04	USD	104.238,00	20/01/2023	1.747,73	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	1.132.278,00	EUR	1.063.563,50	20/01/2023	-3.911,88	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	1.812.537,00	EUR	1.700.445,18	20/01/2023	-4.165,10	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	21.704.573,72	GBP	18.742.811,00	20/01/2023	595.749,47	Société Générale
					<b>10.782.627,29</b>	

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme CARMIGNAC

#### PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
IDR	12.568.537.573,07	USD	803.769,11	20/01/2023	3.223,60	Barclays Bank Ireland Plc
BRL	42.564.576,89	USD	8.007.528,24	20/01/2023	24.803,99	BNP Paribas Paris
CLP	3.573.739.629,00	USD	4.001.374,08	20/01/2023	174.943,44	BNP Paribas Paris
EUR	7.515.112,81	CZK	181.990.315,54	20/01/2023	-2.630,17	BNP Paribas Paris
CLP	7.026.627.752,00	USD	7.915.543,26	20/01/2023	298.819,14	BOFA Securities Europe
CLP	7.034.498.589,00	USD	8.074.493,33	20/01/2023	158.292,21	BOFA Securities Europe
USD	24.173.870,48	KRW	31.595.248.717,00	20/01/2023	-768.685,51	BOFA Securities Europe
USD	4.045.717,17	CLP	3.508.850.502,00	20/01/2023	-61.958,96	BOFA Securities Europe
USD	30.335.208,05	IDR	475.413.380.560,00	20/01/2023	-185.566,62	BOFA Securities Europe
EGP	78.884.158,47	USD	2.948.940,50	23/01/2023	222.676,32	BOFA Securities Europe
CHF	2.042.890,06	EUR	2.067.953,66	31/01/2023	3.390,72 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	2.596.296,00	EUR	2.628.149,17	31/01/2023	4.309,25 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	58.491,99	EUR	59.128,81	31/01/2023	177,88 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	46.396,35	EUR	46.901,48	31/01/2023	141,10 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	333.619,47	USD	355.087,88	31/01/2023	1.565,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	762.405,11	EUR	713.989,48	31/01/2023	-1.034,43 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	4.999.908,58	EUR	4.682.395,35	31/01/2023	-6.783,87 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	3.490.449,49	EGP	78.884.158,47	23/01/2023	284.710,88	Citibank Europe Plc
PLN	35.494.988,82	EUR	7.517.156,11	20/01/2023	45.826,75	Credit Agricole CIB
CLP	3.461.734.572,00	USD	4.013.964,30	20/01/2023	39.941,95	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	2.833.097,91	CZK	68.850.554,59	20/01/2023	-11.036,17	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	3.729.832,06	HUF	1.554.230.792,00	20/01/2023	-126.944,47	Goldman Sachs Intl, Paris Br
IDR	423.219.795.849,00	USD	27.030.708,04	20/01/2023	140.948,19	Goldman Sachs Intl, Paris Br
KRW	31.802.748.413,00	USD	24.774.726,57	20/01/2023	359.630,76	Goldman Sachs Intl, Paris Br
USD	12.036.048,21	CLP	10.427.845.009,00	23/01/2023	-168.890,71	Goldman Sachs Intl, Paris Br
MXN	199.007.130,68	USD	10.028.491,52	20/01/2023	141.276,94	HSBC Continental Europe SA
CZK	1.132.914.700,00	EUR	46.300.000,00	24/02/2023	296.070,61	HSBC Continental Europe SA
CLP	3.589.476.618,00	USD	4.028.095,99	20/01/2023	167.171,23	J.P. Morgan AG
CLP	10.558.797.769,00	USD	12.086.812,62	20/01/2023	268.587,61	J.P. Morgan AG
HUF	1.581.683.047,00	EUR	3.732.482,13	20/01/2023	192.830,54	J.P. Morgan AG
EUR	26.185.054,41	USD	27.558.416,00	20/01/2023	394.645,39	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	1.094.383,57	USD	1.164.135,42	20/01/2023	4.919,00	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	603.468,45	USD	643.250,00	20/01/2023	1.476,79	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	7.940.152,46	BRL	42.432.968,76	20/01/2023	-64.797,70	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
BRL	131.515.476,33	EUR	18.684.891,36	15/12/2025	-155.372,45	Société Générale
CLP	3.557.999.220,00	USD	4.044.054,08	20/01/2023	117.574,37	Société Générale
PLN	44.694.944,00	EUR	9.403.480,88	20/01/2023	119.913,50	Société Générale
USD	4.022.078,17	CLP	3.420.656.821,00	20/01/2023	12.851,29	Société Générale
					<b>1.927.018,38</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
CHF	1.169.327,75	EUR	1.183.673,88	31/01/2023	1.940,81 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	2.989.727,53	EUR	3.026.407,59	31/01/2023	4.962,25 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.499.985,35	EUR	1.404.730,57	31/01/2023	-2.035,18 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	949.802,11	EUR	889.486,06	31/01/2023	-1.288,69 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.941.874,00	EUR	1.850.470,21	20/01/2023	-33.183,37	Credit Agricole CIB
EUR	532.000,00	HKD	4.422.198,40	20/01/2023	1.537,07	HSBC Continental Europe SA
EUR	911.000,00	INR	79.480.195,00	20/01/2023	12.801,05	J.P. Morgan AG
INR	450.245.048,99	USD	5.457.390,06	20/01/2023	-19.065,59	J.P. Morgan AG
INR	337.469.202,59	EUR	3.847.868,23	20/01/2023	-34.113,42	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	8.317.650,87	CNY	57.894.593,00	20/01/2023	-20.445,87	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	7.410.527,11	CNH	51.543.699,00	20/01/2023	-46.431,56	Standard Chartered Bank AG
EUR	3.877.667,40	INR	336.640.471,00	20/01/2023	73.363,53	UBS Europe SE
USD	4.251.526,05	INR	351.527.653,00	20/01/2023	6.146,94	UBS Europe SE
					<b>-55.812,03</b>	

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
EUR	79.928,32	USD	84.439,00	20/01/2023	906,14	BOFA Securities Europe
EUR	21.492.161,40	USD	22.949.302,00	20/01/2023	14.792,29	BOFA Securities Europe
USD	513.936,00	EUR	482.181,01	20/01/2023	-1.209,13	BOFA Securities Europe
CHF	3.817.290,10	EUR	3.864.123,27	31/01/2023	6.335,82 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	4.019,29	CHF	3.970,70	31/01/2023	-6,71 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	582,86	GBP	513,89	31/01/2023	4,35 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	19.803,82	USD	21.078,20	31/01/2023	92,96 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	20.092.465,56	EUR	22.637.790,85	31/01/2023	-18.792,28 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	9.890.422,73	EUR	9.262.343,24	31/01/2023	-13.419,32 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	36.730.332,88	USD	38.544.624,00	20/01/2023	658.662,89	Credit Agricole CIB
EUR	9.345.680,75	CHF	9.186.621,00	20/01/2023	35.718,24	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	950.000,00	NOK	9.931.216,21	20/01/2023	5.842,67	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	7.013.705,23	USD	7.453.440,00	20/01/2023	38.357,69	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	1.091.523,00	EUR	1.024.020,49	20/01/2023	-2.508,26	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	518.356,00	EUR	484.988,27	20/01/2023	121,73	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	17.150.202,09	HKD	140.321.753,00	20/01/2023	318.179,90	Standard Chartered Bank AG
					<b>1.043.078,98</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
USD	3.523.125,02	EUR	3.299.393,17	31/01/2023	-4.780,17 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	53.840,67	EUR	50.421,58	31/01/2023	-73,05 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					<b>-4.853,22</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
USD	9.458.033,99	EUR	8.871.000,00	20/01/2023	-19.605,96	Barclays Bank Ireland Plc
CLP	178.118.262,00	USD	203.099,50	20/01/2023	5.277,11	BOFA Securities Europe
CLP	138.562.973,00	USD	157.547,44	20/01/2023	4.526,73	BOFA Securities Europe
EUR	2.255.300,66	USD	2.403.828,00	20/01/2023	5.655,42	BOFA Securities Europe
EUR	1.470.350,17	USD	1.570.038,00	20/01/2023	1.012,00	BOFA Securities Europe
EUR	1.111.058,85	USD	1.176.383,00	20/01/2023	10.138,50	BOFA Securities Europe
USD	3.294.195,00	EUR	3.118.221,30	20/01/2023	-35.350,80	BOFA Securities Europe
CHF	1.349.878,47	EUR	1.366.439,72	31/01/2023	2.240,48 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	89.545.934,05	EUR	90.644.545,95	31/01/2023	148.625,45 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	1.529.755,35	EUR	1.548.523,45	31/01/2023	2.539,04 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	701,94	CHF	691,40	31/01/2023	0,91 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	8.178,73	USD	8.702,00	31/01/2023	41,22 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	1.090.967,63	EUR	1.229.172,05	31/01/2023	-1.020,37 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	162,48	EUR	152,67	31/01/2023	-0,73 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	2.608.732,96	EUR	2.443.068,49	31/01/2023	-3.539,53 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	4.810.177,48	EUR	4.504.712,90	31/01/2023	-6.526,45 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	539.590,10	EUR	505.324,07	31/01/2023	-732,11 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	650,57	EUR	609,32	31/01/2023	-0,95 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.110.769,11	EUR	1.040.231,04	31/01/2023	-1.507,09 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	2.834.763,76	EUR	2.654.745,47	31/01/2023	-3.846,21 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CLP	194.534.259,00	USD	221.169,73	20/01/2023	6.371,78	Citibank Europe Plc
MXN	872.999.662,00	USD	43.753.363,33	20/01/2023	844.782,30	Citibank Europe Plc
USD	7.627.361,00	EUR	7.268.341,97	20/01/2023	-130.338,79	Credit Agricole CIB
USD	53.354.135,00	EUR	50.000.000,00	20/01/2023	-67.957,37	Credit Agricole CIB
USD	11.843.738,88	EUR	11.129.000,00	20/01/2023	-44.945,10	HSBC Continental Europe SA

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
EUR	890.012,48	USD	938.814,00	20/01/2023	11.425,56	J.P. Morgan AG
EUR	2.182.000,00	MXN	46.074.411,58	20/01/2023	-23.558,36	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	1.190.491,68	USD	1.265.996,00	20/01/2023	5.700,58	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	611.620,01	USD	653.361,00	20/01/2023	164,27	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	3.845.870,76	USD	4.111.214,69	20/01/2023	-1.662,13	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	132.491,98	USD	141.052,00	20/01/2023	487,32	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	729.751,44	USD	777.856,00	20/01/2023	1.787,48	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	9.542.404,10	USD	10.198.932,00	20/01/2023	-2.394,87	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	994.952,58	USD	1.059.959,00	20/01/2023	2.980,48	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	3.627.035,00	EUR	3.420.208,17	20/01/2023	-25.833,82	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	425.357,00	EUR	405.198,84	20/01/2023	-7.131,81	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
CLP	8.287.783.029,00	USD	9.452.846,34	20/01/2023	243.013,36	Natwest Markets N.V. (TCM)
CLP	13.592.749.165,00	USD	15.461.087,02	20/01/2023	438.431,29	Natwest Markets N.V. (TCM)
CLP	5.123.682.195,00	USD	5.829.255,25	20/01/2023	164.026,77	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	75.836.456,37	USD	81.349.615,08	20/01/2023	-295.938,06	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	94.795.570,47	USD	101.817.173,17	20/01/2023	-491.875,54	Natwest Markets N.V. (TCM)
JPY	2.041.189.429,00	EUR	14.576.176,34	20/01/2023	-64.969,40	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	31.782.348,75	GBP	27.445.393,00	20/01/2023	872.365,33	Société Générale
EUR	901.523,75	USD	958.116,00	20/01/2023	4.864,93	UBS Europe SE
JPY	5.834.362.722,00	EUR	40.620.922,04	20/01/2023	855.536,29	UBS Europe SE
					<b>2.403.259,15</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
CHF	672,07	EUR	680,32	31/01/2023	1,11 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	7.511.491,14	EUR	7.603.647,35	31/01/2023	12.467,33 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	18.157.484,45	EUR	18.380.253,12	31/01/2023	30.137,21 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	10,26	GBP	9,09	31/01/2023	0,02 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	31.919,99	CHF	31.590,58	31/01/2023	-110,46 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	360.797,19	EUR	406.503,19	31/01/2023	-337,45 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	17.303.686,64	EUR	16.204.836,67	31/01/2023	-23.477,64 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	15.333.345,99	EUR	14.359.620,15	31/01/2023	-20.804,28 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	49.275.951,31	USD	51.709.932,00	20/01/2023	883.635,89	Credit Agricole CIB
EUR	6.210.659,16	USD	6.519.632,00	20/01/2023	109.312,55	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	4.979.105,82	GBP	4.299.667,00	20/01/2023	136.667,03	Société Générale
					<b>1.127.491,31</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
EUR	3.134.804,00	USD	3.333.172,52	20/01/2023	15.431,99	BOFA Securities Europe
EUR	2.396.608,53	GBP	2.089.869,00	20/01/2023	42.906,20	BOFA Securities Europe
USD	2.181.000,00	EUR	2.042.950,67	20/01/2023	-1.837,17	BOFA Securities Europe
CHF	3.810.996,66	EUR	3.857.752,62	31/01/2023	6.325,37 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	3.861.168,03	EUR	3.908.539,53	31/01/2023	6.408,64 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	6.879.901,56	EUR	6.964.308,98	31/01/2023	11.419,04 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.328.497,93	USD	1.418.503,66	31/01/2023	2.003,64 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	33.590,85	USD	35.752,42	31/01/2023	157,68 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	18.103.895,40	EUR	16.954.229,12	31/01/2023	-24.563,35 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	31.299.574,16	EUR	29.311.932,05	31/01/2023	-42.467,25 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	44.242,21	EUR	41.432,66	31/01/2023	-60,03 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	101.383,98	EUR	94.955,49	31/01/2023	-147,34 *	CACEIS Bank, Lux. Branch

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
EUR	428.882.586,53	USD	450.067.199,00	20/01/2023	7.690.892,53	Credit Agricole CIB
EUR	41.000.268,66	GBP	35.405.454,00	20/01/2023	1.125.379,78	Société Générale
					<b>8.831.849,73</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
IDR	27.975.229.270,00	USD	1.789.040,69	20/01/2023	7.175,12	Barclays Bank Ireland Plc
BRL	27.420.572,12	USD	5.158.538,43	20/01/2023	15.979,01	BNP Paribas Paris
BRL	26.402.850,00	USD	5.000.000,00	20/01/2023	-15.569,08	BNP Paribas Paris
CLP	2.607.094.378,00	USD	2.919.059,85	20/01/2023	127.623,74	BNP Paribas Paris
EUR	5.596.583,62	CZK	135.530.103,77	20/01/2023	-1.958,72	BNP Paribas Paris
CLP	3.492.385.709,00	USD	3.934.195,91	20/01/2023	148.519,57	BOFA Securities Europe
CLP	3.891.252.959,00	USD	4.466.543,80	20/01/2023	87.562,04	BOFA Securities Europe
USD	4.399.085,78	KRW	5.749.605.114,00	20/01/2023	-139.883,00	BOFA Securities Europe
USD	2.986.901,12	CLP	2.590.539.341,00	20/01/2023	-45.743,50	BOFA Securities Europe
USD	838.173,61	EUR	785.140,73	20/01/2023	-726,51	BOFA Securities Europe
USD	16.927.022,31	IDR	265.280.293.642,00	20/01/2023	-103.546,03	BOFA Securities Europe
EGP	49.008.150,17	USD	1.832.080,38	23/01/2023	138.341,52	BOFA Securities Europe
USD	45.919,63	EUR	43.003,56	31/01/2023	-62,31 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	45.689,12	EUR	42.787,69	31/01/2023	-61,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.020,15	EUR	955,50	31/01/2023	-1,52 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	2.378.341,38	EUR	2.227.307,65	31/01/2023	-3.226,93 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.041,54	EUR	975,54	31/01/2023	-1,55 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	2.168.502,22	EGP	49.008.150,17	23/01/2023	176.881,57	Citibank Europe Plc
PLN	19.603.146,42	EUR	4.151.569,47	20/01/2023	25.309,16	Credit Agricole CIB
CLP	2.567.548.626,00	USD	2.977.134,24	20/01/2023	29.624,71	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	2.070.207,02	CZK	50.310.616,16	20/01/2023	-8.064,37	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	2.456.012,64	HUF	1.023.426.902,00	20/01/2023	-83.590,14	Goldman Sachs Intl, Paris Br
IDR	238.701.051.067,00	USD	15.245.644,19	20/01/2023	79.496,46	Goldman Sachs Intl, Paris Br
KRW	5.803.972.306,00	USD	4.521.364,79	20/01/2023	65.632,28	Goldman Sachs Intl, Paris Br
USD	3.982.338,75	CLP	3.450.236.368,00	23/01/2023	-55.880,47	Goldman Sachs Intl, Paris Br
MXN	145.339.582,09	USD	7.324.042,92	20/01/2023	103.177,88	HSBC Continental Europe SA
CZK	1.132.914.700,00	EUR	46.300.000,00	24/02/2023	296.070,61	HSBC Continental Europe SA
BRL	24.324.126,00	USD	4.610.439,59	20/01/2023	-18.193,46	J.P. Morgan AG
CLP	2.611.945.816,00	USD	2.931.114,92	20/01/2023	121.645,09	J.P. Morgan AG
CLP	3.889.903.598,00	USD	4.452.830,42	20/01/2023	98.948,76	J.P. Morgan AG
HUF	1.045.314.447,00	EUR	2.466.750,53	20/01/2023	127.439,28	J.P. Morgan AG
EUR	6.250.207,25	USD	6.578.020,00	20/01/2023	94.199,37	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	875.506,85	USD	931.308,33	20/01/2023	3.935,21	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	452.601,34	USD	482.437,50	20/01/2023	1.107,59	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	6.817.225,57	USD	7.222.628,93	20/01/2023	57.908,89	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	5.059.551,81	BRL	27.038.750,83	20/01/2023	-41.289,80	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	7.281.541,00	EUR	6.773.839,05	20/01/2023	40.729,67	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
BRL	34.485.912,80	EUR	4.899.541,50	15/12/2025	-40.741,68	Société Générale
CLP	2.635.053.508,00	USD	2.995.025,64	20/01/2023	87.075,55	Société Générale
PLN	29.182.362,00	EUR	6.139.750,02	20/01/2023	78.294,28	Société Générale
USD	2.982.028,96	CLP	2.536.126.170,00	20/01/2023	9.528,14	Société Générale
					<b>1.463.664,44</b>	

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
EUR	78.593.702,90	USD	82.485.946,00	20/01/2023	1.399.895,80	BOFA Securities Europe
USD	44.627,11	EUR	41.793,12	31/01/2023	-60,55 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	44.897,60	EUR	42.046,43	31/01/2023	-60,92 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					<b>1.399.774,33</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
USD	3.431.556,00	EUR	3.268.104,37	20/01/2023	-56.708,53	Credit Agricole CIB
					<b>-56.708,53</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
USD	3.913.000,00	CNH	27.169.485,07	20/01/2023	-18.115,96	BNP Paribas Paris
CNH	20.000.000,00	USD	2.897.494,19	20/01/2023	-2.624,21	BOFA Securities Europe
CNH	37.500.000,00	USD	5.436.118,00	20/01/2023	-8.023,48	BOFA Securities Europe
CNH	66.000.000,00	USD	9.567.014,33	20/01/2023	-13.603,58	BOFA Securities Europe
EUR	5.095.390,67	CNH	37.191.282,00	20/01/2023	57.759,01	BOFA Securities Europe
EUR	1.708.833,12	USD	1.793.048,00	20/01/2023	30.824,09	BOFA Securities Europe
EUR	148.000,00	USD	156.254,52	20/01/2023	1.769,40	BOFA Securities Europe
HKD	1.376.209,00	EUR	168.270,06	20/01/2023	-3.189,65	BOFA Securities Europe
HKD	3.371.706,44	EUR	407.000,00	20/01/2023	-2.549,48	BOFA Securities Europe
USD	15.082.713,78	CNH	104.908.057,00	20/01/2023	-94.596,54	BOFA Securities Europe
USD	145.000,00	CNH	1.010.192,28	20/01/2023	-1.131,85	Goldman Sachs Int finance Ltd
USD	2.496.000,00	CNH	17.317.561,25	20/01/2023	-9.776,18	Goldman Sachs Int finance Ltd
USD	2.372.049,44	EUR	2.239.623,00	20/01/2023	-19.735,02	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	285.000,00	USD	301.314,57	20/01/2023	3.014,67	HSBC Continental Europe SA
EUR	1.348.000,00	CNH	9.983.447,06	20/01/2023	-4.273,51	HSBC Continental Europe SA
EUR	168.000,00	HKD	1.382.792,54	20/01/2023	2.129,02	HSBC Continental Europe SA
EUR	846.000,00	CNH	6.205.550,44	20/01/2023	5.446,91	HSBC Continental Europe SA
EUR	100.000,00	HKD	830.164,90	20/01/2023	418,02	HSBC Continental Europe SA
USD	53.332,08	EUR	50.000,00	20/01/2023	-88,62	HSBC Continental Europe SA
					<b>-76.346,96</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
EUR	469.901,39	CHF	463.836,00	20/01/2023	-160,79	BOFA Securities Europe
EUR	1.608.956,10	KRW	2.232.795.200,00	20/01/2023	-44.124,62	BOFA Securities Europe
EUR	1.221.805,82	CHF	1.209.285,00	20/01/2023	-3.709,36	BOFA Securities Europe
EUR	792.647,72	USD	837.380,00	20/01/2023	8.986,13	BOFA Securities Europe
EUR	2.312.044,40	USD	2.468.798,00	20/01/2023	1.591,30	BOFA Securities Europe
EUR	461.735,49	USD	492.144,00	20/01/2023	1.157,85	BOFA Securities Europe
EUR	1.176.538,98	USD	1.245.713,00	20/01/2023	10.736,02	BOFA Securities Europe
KRW	821.923.000,00	EUR	592.365,32	20/01/2023	16.156,64	BOFA Securities Europe
SEK	4.564.116,00	EUR	415.509,70	20/01/2023	-5.152,34	BOFA Securities Europe
EUR	1.054.983,52	SEK	11.745.745,00	20/01/2023	-1.073,08	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	1.550.798,06	SEK	16.904.826,00	20/01/2023	30.895,85	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	1.249.451,25	CHF	1.227.539,00	20/01/2023	5.430,60	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	1.957.169,00	GBP	1.690.876,00	20/01/2023	52.843,30	Goldman Sachs Intl, Paris Br



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de change à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Echéance	Non réalisé (en €)	Contrepartie
EUR	2.900.780,06	JPY	416.033.647,00	20/01/2023	-56.805,89	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	23.074.895,48	USD	24.226.252,00	20/01/2023	402.943,14	Goldman Sachs Intl, Paris Br
KRW	291.500.000,00	EUR	210.057,63	20/01/2023	5.758,41	Goldman Sachs Intl, Paris Br
KRW	894.000.000,00	EUR	648.429,73	20/01/2023	13.451,81	Goldman Sachs Intl, Paris Br
EUR	1.138.575,38	CHF	1.118.886,00	20/01/2023	4.666,75	J.P. Morgan AG
EUR	1.216.681,64	CHF	1.198.967,00	20/01/2023	1.619,20	J.P. Morgan AG
EUR	457.832,08	CHF	449.862,00	20/01/2023	1.930,01	J.P. Morgan AG
GBP	813.194,00	EUR	943.683,76	20/01/2023	-27.837,03	J.P. Morgan AG
USD	541.422,00	EUR	513.277,75	20/01/2023	-6.589,22	J.P. Morgan AG
EUR	1.955.665,02	USD	2.073.928,00	20/01/2023	14.771,70	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	942.437,31	SEK	10.468.529,00	20/01/2023	1.215,24	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	2.038.868,27	USD	2.168.179,00	20/01/2023	9.762,98	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	457.487,55	CHF	453.119,00	20/01/2023	-1.712,68	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	626.915,31	USD	668.241,00	20/01/2023	1.535,58	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	2.152.908,19	USD	2.287.888,00	20/01/2023	11.774,18	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	1.187.944,24	USD	1.265.560,00	20/01/2023	3.558,60	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
JPY	55.500.000,00	EUR	386.991,05	20/01/2023	7.558,84	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
JPY	54.625.220,00	EUR	389.677,07	20/01/2023	-1.336,36	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	1.660.618,63	EUR	1.557.985,41	20/01/2023	-3.879,67	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	2.585.492,00	EUR	2.462.962,57	20/01/2023	-43.350,11	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	1.123.400,00	EUR	1.051.629,84	20/01/2023	-282,46	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	1.823.886,00	EUR	1.713.199,92	20/01/2023	-6.301,31	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	924.018,00	EUR	864.536,91	20/01/2023	216,97	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
					<b>406.246,18</b>	

Les contrats annotés d'un astérisque sont ceux qui sont spécifiquement liés à la couverture d'une catégorie d'actions.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Produits sur instruments financiers à terme

Au 31 décembre 2022, les contrats futures suivants étaient en cours :

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
-8,00	DAX INDEX GERMANY 03/23	EUR	2.784.718,00	105.400,00	Morgan Stanley Bank AG
-247,00	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	9.370.241,40	278.466,84	Morgan Stanley Bank AG
-16,00	DJIA MINI FUTURE-CBT 03/23	USD	2.484.684,94	73.595,69	Morgan Stanley Bank AG
-15,00	EM RUSS 2000 03/23	USD	1.237.699,23	44.537,36	Morgan Stanley Bank AG
79,00	MSCI CHINA 03/23	USD	1.771.026,03	-26.919,65	Morgan Stanley Bank AG
-10,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/23	USD	1.798.781,92	78.842,82	Morgan Stanley Bank AG
				<b>553.923,06</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
-176,00	SGX CNX NIFTY INDEX 01/23	USD	5.971.483,35	-75.830,64	Société Générale
				<b>-75.830,64</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Futures sur devises</b>					
837,00	BRAZIL REAL 02/23	USD	14.854.120,82	-478.397,75	Morgan Stanley Bank AG
-240,00	EUR/GBP (CME) 03/23	GBP	30.000.000,00	-377.228,42	Morgan Stanley Bank AG
519,00	EUR/JPY (CME) 03/23	JPY	64.875.000,00	-279.916,91	Morgan Stanley Bank AG
-243,00	EUR/SEK-CME 03/23	SEK	30.375.000,00	-274.108,00	Morgan Stanley Bank AG
183,00	EUR/SWISS FRANC(CME) 03/23	CHF	22.875.000,00	76.189,54	Morgan Stanley Bank AG
179,00	JPN YEN CURR FUT 03/23	USD	15.889.270,02	663.923,01	Morgan Stanley Bank AG
105,00	USD/GBP (CME) 03/23	USD	7.396.449,70	-215.521,78	Morgan Stanley Bank AG
<b>Contrats à terme sur obligations</b>					
1.470,00	CAN 2YR BOND (MSE) 03/23	CAD	99.791.860,59	-455.796,65	Morgan Stanley Bank AG
65,00	EURO BUXL FUTURE 03/23	EUR	4.970.452,50	-220.317,65	Morgan Stanley Bank AG
-51,00	JPN 10 YEARS BOND 03/23	JPY	35.312.367,07	966.854,13	Morgan Stanley Bank AG
142,00	LONG GILT FUTURE-LIF 03/23	GBP	10.796.241,19	17.474,31	Morgan Stanley Bank AG
-212,00	US 10 YEARS NOTE 03/23	USD	19.878.103,87	223.471,54	Morgan Stanley Bank AG
418,00	US 10YR ULTRA (CBOT) 03/23	USD	39.955.522,37	-946.445,30	Morgan Stanley Bank AG
121,00	US ULTRA BD CBT 30YR 03/23	USD	9.577.572,38	9.601,49	Morgan Stanley Bank AG
				<b>-1.290.218,44</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Futures sur devises</b>					
271,00	EUR/USD (CME) 03/23	USD	33.875.000,00	204.725,93	Morgan Stanley Bank AG
<b>Contrats à terme sur obligations</b>					
636,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	60.014.868,00	-1.034.515,11	Morgan Stanley Bank AG

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Produits sur instruments financiers à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
380,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/23	EUR	36.787.420,00	-2.226.340,00	Morgan Stanley Bank AG
-916,00	EURO BUND FUTURE 03/23	EUR	84.919.612,00	4.911.410,00	Morgan Stanley Bank AG
-209,00	EURO BUXL FUTURE 03/23	EUR	15.981.916,50	2.797.640,00	Morgan Stanley Bank AG
-287,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/23	EUR	26.031.761,00	938.380,00	Morgan Stanley Bank AG
-285,00	LONG GILT FUTURE-LIF 03/23	GBP	21.668.512,26	2.130.628,35	Morgan Stanley Bank AG
-1.300,00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/23	USD	242.793.612,93	287.772,31	Morgan Stanley Bank AG
<b>Contrats à terme sur taux d'intérêt</b>					
-1.360,00	ICE 3M SONIA 09/23	GBP	1.532.826.148,21	66.849,81	Morgan Stanley Bank AG
				<b>8.076.551,29</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Futures sur devises</b>					
236,00	EUR/USD (CME) 03/23	USD	29.500.000,00	128.204,66	Société Générale
84,00	JPN YEN CURR FUT 03/23	USD	7.456.417,22	111.079,10	Société Générale
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
-17,00	DAX INDEX GERMANY 03/23	EUR	5.917.525,75	178.783,33	Société Générale
-489,00	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	18.550.801,80	709.050,00	Société Générale
<b>Contrats à terme sur obligations</b>					
318,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	30.007.434,00	-73.600,72	Société Générale
-76,00	EURO BUXL FUTURE 03/23	EUR	5.811.606,00	253.076,53	Société Générale
-80,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/23	EUR	7.256.240,00	256.210,53	Société Générale
-79,00	JPN 10 YEARS BOND 03/23	JPY	54.699.548,99	1.379.516,82	Société Générale
<b>Contrats à terme sur taux d'intérêt</b>					
-500,00	90DAY EURO\$ 12/24	USD	468.493.792,46	56.791,43	Société Générale
-300,00	SOFRRATE 3M FUT 12/24	USD	702.740,69	7.685,29	Société Générale
				<b>3.006.796,97</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
206,00	MINI MSCI EMG MKT 03/23	USD	9.229.973,56	-148.643,71	Société Générale
				<b>-148.643,71</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
-75,00	DAX INDEX GERMANY 03/23	EUR	26.106.731,25	86.386,16	Morgan Stanley Bank AG
-423,00	DJ.STOX 600 INDUS 03/23	EUR	13.461.975,00	570.403,58	Morgan Stanley Bank AG
-119,00	DJ.STOXX600 CHEM 03/23	EUR	6.791.151,50	334.985,00	Morgan Stanley Bank AG
-712,00	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	27.010.574,40	408.560,00	Morgan Stanley Bank AG
-220,00	DJ EURO STOXX 600 03/23	EUR	6.353.600,00	508.412,22	Morgan Stanley Bank AG

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Produits sur instruments financiers à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
445,00	DJ STOXX 600 FOOD 03/23	EUR	16.591.380,00	-427.200,00	Morgan Stanley Bank AG
-83,00	EMINI ENERGY SE INDX 03/23	USD	7.159.970,02	-180.426,33	Morgan Stanley Bank AG
-195,00	E-MINI INDUSTRIAL SE 03/23	USD	18.102.431,48	-39.340,24	Morgan Stanley Bank AG
6,00	NASDAQ 100 E-MINI 03/23	USD	1.230.050,32	-1.991,63	Morgan Stanley Bank AG
43,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/23	USD	7.734.762,24	-23.512,36	Morgan Stanley Bank AG
-376,00	STOXX EUR 600 03/23	EUR	7.987.932,00	307.380,00	Morgan Stanley Bank AG
				<b>1.543.656,40</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Futures sur devises</b>					
3.718,00	EUR/USD (CME) 03/23	USD	464.750.000,00	2.768.934,56	Société Générale
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
-2.109,00	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	80.007.445,80	3.058.050,00	Société Générale
-356,00	NASDAQ 100 E-MINI 03/23	USD	72.982.985,43	5.597.490,22	Société Générale
-328,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/23	USD	59.000.046,85	2.587.505,80	Société Générale
2.107,00	TOPIX BANKS INDEX 03/23	JPY	28.971.973,81	213.085,31	Société Générale
<b>Contrats à terme sur obligations</b>					
729,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/23	EUR	70.573.761,00	-1.944.608,78	Société Générale
-274,00	JPN 10 YEARS BOND 03/23	JPY	189.717.423,09	3.841.108,65	Société Générale
2.213,00	US 10 YEARS NOTE 03/23	USD	207.501.150,31	-153.932,12	Société Générale
				<b>15.967.633,64</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur obligations</b>					
-1.695,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	159.945.285,00	4.906.738,46	Morgan Stanley Bank AG
-217,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/23	EUR	21.007.553,00	549.811,84	Morgan Stanley Bank AG
-237,00	EURO BUND FUTURE 03/23	EUR	21.971.559,00	971.655,23	Morgan Stanley Bank AG
-1.170,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/23	EUR	106.122.510,00	7.487.497,88	Morgan Stanley Bank AG
790,00	SHORT EUR-BTP 03/23	EUR	75.510.965,00	-855.746,43	Morgan Stanley Bank AG
				<b>13.059.956,98</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Futures sur devises</b>					
176,00	EUR/USD (CME) 03/23	USD	22.000.000,00	100.838,56	Société Générale
62,00	JPN YEN CURR FUT 03/23	USD	5.503.546,04	81.986,96	Société Générale
<b>Contrats à terme sur obligations</b>					
197,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	18.589.511,00	-45.638,85	Société Générale
-48,00	EURO BUXL FUTURE 03/23	EUR	3.670.488,00	160.386,14	Société Générale
-29,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/23	EUR	2.630.387,00	92.876,32	Société Générale
-30,00	JPN 10 YEARS BOND 03/23	JPY	20.771.980,63	495.042,31	Société Générale

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Produits sur instruments financiers à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur taux d'intérêt</b>					
-250,00	90DAY EURO\$ 12/24	USD	234.246.896,23	28.395,71	Société Générale
-150,00	SOFRRATE 3M FUT 12/24	USD	351.370,34	3.842,64	Société Générale
				<b>917.729,79</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Futures sur devises</b>					
123,00	EUR/GBP (CME) 03/23	GBP	15.375.000,00	455.748,10	Morgan Stanley Bank AG
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
12.694,00	EURO STOXX BANK IDX 03/23	EUR	60.842.342,00	527.415,00	Morgan Stanley Bank AG
-7.422,00	STOXX EUR 600 03/23	EUR	157.676.679,00	4.547.137,50	Morgan Stanley Bank AG
<b>Contrats à terme sur obligations</b>					
716,00	EURO BOBL FUTURE 03/23	EUR	67.563.908,00	-179.030,00	Morgan Stanley Bank AG
-215,00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/23	EUR	20.813.935,00	172.210,00	Morgan Stanley Bank AG
-158,00	EURO BUND FUTURE 03/23	EUR	14.647.706,00	638.320,00	Morgan Stanley Bank AG
-130,00	EURO BUXL FUTURE 03/23	EUR	9.940.905,00	424.040,00	Morgan Stanley Bank AG
-332,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/23	EUR	30.113.396,00	636.240,00	Morgan Stanley Bank AG
-102,00	LONG GILT FUTURE-LIF 03/23	GBP	7.755.046,49	536.804,73	Morgan Stanley Bank AG
				<b>7.758.885,33</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
-30,00	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	1.138.086,00	43.707,29	Morgan Stanley Bank AG
-3,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/23	USD	539.634,57	23.652,85	Morgan Stanley Bank AG
				<b>67.360,14</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
5,00	DAX INDEX GERMANY 03/23	EUR	1.740.448,75	11.000,00	Société Générale
-27,00	NASDAQ 100 E-MINI 03/23	USD	5.535.226,42	-54.453,75	Société Générale
				<b>-43.453,75</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
<b>Contrats à terme sur indices</b>					
-130,00	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	4.931.706,00	88.300,00	Morgan Stanley Bank AG

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Produits sur instruments financiers à terme

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en €) (en valeur absolue)	Non réalisé (en €)	Courtier
-40,00	DJ EURO STOXX 600 03/23	EUR	1.155.200,00	19.012,00	Morgan Stanley Bank AG
450,00	EURO STOX BANK IDX 03/23	EUR	2.156.850,00	38.485,00	Morgan Stanley Bank AG
20,00	NASDAQ 100 E-MINI 03/23	USD	4.100.167,72	-247.952,68	Morgan Stanley Bank AG
-10,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/23	USD	1.798.781,92	-29.163,74	Morgan Stanley Bank AG
				<b>-131.319,42</b>	

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de différence (« CFD »)

Au 31 décembre 2022, les contrats de différence (« CFD ») suivants étaient en cours :

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)

Quantité	Longue / Courte	Devise	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)
24.000.000	Courte	KRW	BS00H23 KMH3*	BNP PARIBAS	5.208.006,06	294.363,94
9.867	Courte	EUR	REPSOL SA	J.P.Morgan AG	146.524,95	-493,35
25.000	Courte	USD	NOV - REGISTERED SHS	UBS Europe Germany	489.341,77	36.776,76
					<b>5.843.872,78</b>	<b>330.647,35</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Quantité	Longue / Courte	Devise	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)
388	Longue	BRL	BS00G23 BZG3*	BNP PARIBAS	7.650.309,51	192.165,41
79.500.000	Longue	KRW	BS01H23 KMH3*	BNP PARIBAS	17.251.520,08	-1.004.264,09
					<b>24.901.829,59</b>	<b>-812.098,68</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

Quantité	Longue / Courte	Devise	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)
86.317	Longue	EUR	BC02G23 UBCATEL2*	BNP PARIBAS	8.140.298,96	-491.386,76
3.361	Longue	CHF	LONZA GROUP (CHF)	Goldman Sachs Bank	1.542.224,01	-126.277,89
321	Longue	CHF	STADLER RAIL AG	UBS Europe Germany	10.662,62	-39,01
20.090	Courte	USD	BC02F23 CGUSAUTO*	BNP PARIBAS	2.024.871,23	-142.431,69
32.025	Courte	GBP	BC04H23 MLCCUKHB*	BNP PARIBAS	3.529.786,66	79.646,47
46.411	Courte	USD	BC09F23 CGUSAUTO*	BNP PARIBAS	4.094.028,67	254.588,77
22.767	Courte	EUR	BC15G23 UBCACR02*	BNP PARIBAS	2.221.720,18	54.989,77
1.021.922	Courte	NOK	AUTOSTORE HLDG --- REGISTERED SHS REG S	BofA Securities SE	1.742.326,71	-11.178,11
63.964	Courte	USD	FRANCHISE GROUP INC	BofA Securities SE	1.427.615,35	133.651,65
164.989	Courte	USD	HP ENTERPRISE CO	BofA Securities SE	2.467.298,61	126.765,97
649.926	Courte	EUR	SAP AG	BofA Securities SE	62.646.367,14	5.244.902,82
290.674	Courte	SEK	SECURITAS -B- FREE	BofA Securities SE	2.273.061,40	-41.299,87
405.177	Courte	EUR	SIEMENS AG REG	BofA Securities SE	52.527.146,28	640.179,66
215.656	Courte	EUR	STELLANTIS N.V.-BEARER & REGISTERED SHS	BofA Securities SE	2.860.461,18	125.219,69
699.989	Courte	EUR	VINCI SA	BofA Securities SE	65.301.973,81	2.330.963,37
62.112	Courte	CHF	ADECCO REG.SHS	Goldman Sachs Bank	1.915.977,03	87.432,96
59.421	Courte	USD	APPLE INC	Goldman Sachs Bank	7.234.078,74	1.007.748,98
609.558	Courte	EUR	BMW AG	Goldman Sachs Bank	50.824.946,04	1.786.004,94
3.049	Courte	EUR	FLUIDRA SA	Goldman Sachs Bank	44.271,48	-670,78
189.721	Courte	EUR	KLEPIERRE SA	Goldman Sachs Bank	4.084.693,13	79.861,61
1.465.778	Courte	EUR	NN GROUP NV	Goldman Sachs Bank	55.934.088,48	3.605.813,88
724	Courte	USD	PENSKE AUTO GRP	Goldman Sachs Bank	77.966,10	7.814,93
59.942	Courte	SEK	SECURITAS A	Goldman Sachs Bank	468.744,53	-8.516,75
104.907	Courte	EUR	SIEMENS HEALTHINEERS	Goldman Sachs Bank	4.902.304,11	412.284,51
34.204	Courte	EUR	SILTRONIC AG	Goldman Sachs Bank	2.331.002,60	347.170,60
321	Courte	CHF	STADLER RAIL AG	Goldman Sachs Bank	10.662,62	39,01
15.050	Courte	NOK	SUBSEA 7 SA	Goldman Sachs Bank	161.830,27	-3.578,73
611.180	Courte	EUR	TUI AG REG SHS	Goldman Sachs Bank	928.993,60	109.401,22
8.437	Courte	USD	UNITED PARCEL SERVICE INC	Goldman Sachs Bank	1.374.268,52	125.616,24
46.159	Courte	USD	WILLSCOT MOBILE MINI HOLDINGS CORP	Goldman Sachs Bank	1.953.621,02	131.481,25
70.675	Courte	EUR	ALSTOM SA	J.P.Morgan AG	1.612.803,50	144.177,00
824.664	Courte	EUR	BASF SE REG SHS	J.P.Morgan AG	38.256.162,96	1.752.411,00
937.004	Courte	EUR	DANONE SA	J.P.Morgan AG	46.128.706,92	796.453,40
9.832	Courte	USD	DECKERS OUTDOOR	J.P.Morgan AG	3.677.246,31	-2.579,49

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de différence (« CFD »)

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities

Quantité	Longue / Devise Courte	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)
55.051	Courte USD	DICK'S SPORTING GOOD INC	J.P.Morgan AG	6.204.811,23	-101.916,66
66.105	Courte USD	WELLTOWER OP --- REGISTERED SH	J.P.Morgan AG	4.060.138,44	-29.968,65
85.263	Courte USD	AIRBNB INC	Morgan Stanley Bank AG	6.830.626,84	937.629,63
180.833	Courte EUR	ALLIANZ SE REG SHS	Morgan Stanley Bank AG	36.329.349,70	623.873,85
38.379	Courte USD	APPLE INC	Morgan Stanley Bank AG	4.672.366,80	572.215,36
1.062.277	Courte EUR	BAYER AG REG SHS	Morgan Stanley Bank AG	51.334.536,03	7.494.364,24
345.129	Courte USD	CFD CARNIVAL CORP	Morgan Stanley Bank AG	2.606.455,60	556.194,88
48.955	Courte EUR	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Morgan Stanley Bank AG	1.417.002,48	118.715,88
1.148	Courte USD	DEERE AND CO	Morgan Stanley Bank AG	461.200,73	13.166,10
18.785	Courte USD	FLOOR & DECOR HOLDING INC	Morgan Stanley Bank AG	1.225.579,34	88.006,56
201.653	Courte EUR	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA	Morgan Stanley Bank AG	6.164.532,21	-156.012,79
353.462	Courte USD	FRONTDOOR --- REGISTERED SHS	Morgan Stanley Bank AG	6.888.741,72	851.157,03
279.035	Courte USD	GUESS INC	Morgan Stanley Bank AG	5.409.448,72	18.301,66
12.416	Courte USD	HP ENTERPRISE CO	Morgan Stanley Bank AG	185.672,86	9.539,58
100.021	Courte EUR	HUGO BOSS AG	Morgan Stanley Bank AG	5.417.137,36	-130.281,89
86.017	Courte SEK	KINNEVIK AB	Morgan Stanley Bank AG	1.107.676,03	124.922,96
2.367	Courte USD	LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	Morgan Stanley Bank AG	710.554,66	132.915,73
34.257	Courte USD	PENTAIR PLC	Morgan Stanley Bank AG	1.443.785,30	25.357,72
15.404	Courte USD	POOL CORP	Morgan Stanley Bank AG	4.363.636,75	289.436,73
94.279	Courte EUR	REXEL SA	Morgan Stanley Bank AG	1.738.504,76	-93.336,21
106.051	Courte EUR	SCOUT24	Morgan Stanley Bank AG	4.976.973,43	533.436,53
100.458	Courte USD	SKECHERS USA -A-	Morgan Stanley Bank AG	3.948.665,35	20.708,14
82.553	Courte NOK	SUBSEA 7 SA	Morgan Stanley Bank AG	887.679,33	-19.630,24
10.663	Courte USD	TRACTOR SUPPLY CO	Morgan Stanley Bank AG	2.247.697,46	13.388,07
69.940	Courte EUR	UNIBAIL RODAMCO	Morgan Stanley Bank AG	3.401.182,20	140.579,40
1.210.000	Courte TWD	UNITED MICROELECTRONICS CORP	Morgan Stanley Bank AG	1.501.320,79	188.126,19
189.499	Courte EUR	VALEO SA	Morgan Stanley Bank AG	3.164.633,30	153.919,93
84.651	Courte EUR	VALMET CORPORATION	Morgan Stanley Bank AG	2.129.819,16	-54.176,64
47.208	Courte EUR	EUROFINS SCIENTIFIC SE	UBS Europe Germany	3.165.768,48	-30.213,12
36.203	Courte EUR	FLUIDRA SA	UBS Europe Germany	525.667,56	-7.964,66
94.237	Courte SEK	GETINGE -B-	UBS Europe Germany	1.833.004,03	216.096,18
774	Courte USD	PENSKE AUTO GRP	UBS Europe Germany	83.350,50	8.354,63
				<b>611.169.729,92</b>	<b>31.063.566,74</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

Quantité	Longue / Devise Courte	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)
78.028	Longue USD	BC00H23 GDMNTR*	BNP PARIBAS	7.198.935,67	-112.236,09
32.072	Longue USD	BC01H23 GDMNTR*	BNP PARIBAS	2.990.817,62	-14.321,01
130.313	Longue USD	BC03H23 UBCAROIL*	BNP PARIBAS	12.068.373,25	-141.833,37
19.043	Longue EUR	HERMES INTERNATIONAL SA	BofA Securities SE	27.517.135,00	-1.856.692,50
149.361	Courte EUR	BC18G23 MLEIFRAG*	BNP PARIBAS	14.355.709,35	580.383,75
19.352	Courte USD	PENSKE AUTO GRP	Goldman Sachs Bank	2.083.977,85	200.954,76
26.003	Courte USD	DICK'S SPORTING GOOD INC	J.P.Morgan AG	2.930.804,28	-77.620,28
21.116	Courte USD	KELLOGG CO	J.P.Morgan AG	1.409.514,02	48.031,53
27.731	Courte USD	EXPEDITORS INTERNATIONAL OF WASHINGTON	Morgan Stanley Bank AG	2.700.215,99	179.360,82
13.644	Courte USD	AUTONATION INC	UBS Europe Germany	1.371.750,95	212.487,41
2.903	Courte USD	CHIPOTLE MEXICAN GRILL -A-	UBS Europe Germany	3.774.076,80	603.101,18
103.632	Courte USD	FORD MOTOR	UBS Europe Germany	1.129.295,07	220.421,31
15.699	Courte EUR	PERNOD RICARD SA	UBS Europe Germany	2.884.691,25	21.379,18
98.294	Courte USD	VF REGISTERED	UBS Europe Germany	2.542.888,11	283.855,49



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de différence (« CFD »)

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

Quantité	Longue / Devise Courte	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)
				<b>84.958.185,21</b>	<b>147.272,18</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy

Quantité	Longue / Devise Courte	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)	
126.500	Longue	USD	360 DIGITECH - SHS - ADR	J.P.Morgan AG	2.413.249,00	410.560,60
196.576	Longue	CNY	BEIJING ORIENTAL YUHONG WATERPROOF -A-	J.P.Morgan AG	889.456,59	15.622,19
927.662	Longue	HKD	JIUMAOJIU INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED	J.P.Morgan AG	2.321.980,91	139.115,80
329.747	Longue	USD	NIU TECHNOLOGIES ADR	J.P.Morgan AG	1.615.907,06	59.987,66
52.821	Longue	USD	TRIP COM GROUP LTD	J.P.Morgan AG	1.702.546,17	75.511,87
15.329	Longue	CNY	WENCAN GROUP CO LTD-A	J.P.Morgan AG	118.946,86	-10.662,12
				<b>9.062.086,59</b>	<b>690.136,00</b>	

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Quantité	Longue / Devise Courte	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)	
4.000	Longue	SEK	ASSA ABLOY AB	Goldman Sachs Bank	80.465,82	-5.251,68
2.500	Longue	EUR	HUGO BOSS AG	Goldman Sachs Bank	135.400,00	1.950,00
5.000	Longue	NOK	MOWI ASA	Goldman Sachs Bank	79.516,81	6.444,10
4.000	Longue	USD	HP INC	Morgan Stanley Bank AG	100.707,43	-11.881,00
25.748	Courte	EUR	BC18G23 MLEIFRAG*	BNP PARIBAS	2.474.776,71	100.052,19
900	Courte	EUR	ADYEN --- PARTS SOCIALES	BofA Securities SE	1.159.560,00	84.843,18
100.000	Courte	GBP	B M EUROPEAN VALUE RETAIL	BofA Securities SE	463.567,20	1.339,98
30.000	Courte	EUR	DEUTSCHE TELEKOM AG	BofA Securities SE	559.140,00	23.040,00
250.000	Courte	GBP	INTL CONS AIRLINES GROUP	BofA Securities SE	348.943,36	29.867,57
8.000	Courte	EUR	LEGRAND SA	BofA Securities SE	598.560,00	28.050,25
20.000	Courte	EUR	RENAULT SA	BofA Securities SE	625.500,00	70.445,61
1.000.000	Courte	GBP	ROLLS ROYCE HOLDINGS	BofA Securities SE	1.050.436,74	-53.293,94
9.000	Courte	EUR	SIEMENS AG REG	BofA Securities SE	1.166.760,00	44.490,71
60.000	Courte	EUR	STELLANTIS N.V.-BEARER & REGISTERED SHS	BofA Securities SE	795.840,00	98.368,28
6.000	Courte	EUR	AKZO NOBEL NV	Goldman Sachs Bank	375.360,00	28.443,90
500	Courte	EUR	ASML HOLDING NV	Goldman Sachs Bank	251.900,00	36.819,46
10.000	Courte	EUR	BMW AG	Goldman Sachs Bank	833.800,00	11.982,19
150.000	Courte	GBP	BRITISH LAND CO PLC REIT	Goldman Sachs Bank	667.962,81	-6.570,32
7.000	Courte	EUR	CARREFOUR SA	Goldman Sachs Bank	109.480,00	5.495,00
7.000	Courte	EUR	DANONE SA	Goldman Sachs Bank	344.610,00	5.950,00
80.000	Courte	EUR	DEUTSCHE LUFTHANSA AG REG SHS	Goldman Sachs Bank	621.200,00	21.039,36
50.000	Courte	NOK	EQUINOR ASA	Goldman Sachs Bank	1.673.086,98	34.271,84
5.000	Courte	GBP	EXPERIAN GROUP	Goldman Sachs Bank	158.523,53	5.184,56
20.000	Courte	USD	FORD MOTOR	Goldman Sachs Bank	217.943,31	25.875,74
200.000	Courte	EUR	GESTAMP AUTOMOCION	Goldman Sachs Bank	722.800,00	-19.176,00
12.000	Courte	EUR	HEIDELBERGCEMENT AG	Goldman Sachs Bank	639.360,00	-20.090,80
4.000	Courte	USD	HP INC	Goldman Sachs Bank	100.707,43	11.881,00
7.000	Courte	USD	INTL FLAVORS & FRAG	Goldman Sachs Bank	687.636,45	6.427,73
28.000	Courte	EUR	KLEPIERRE SA	Goldman Sachs Bank	602.840,00	12.600,00
1.400	Courte	USD	META PLATFORMS INC A	Goldman Sachs Bank	157.859,92	-2.938,39
6.000	Courte	USD	PENSKE AUTO GRP	Goldman Sachs Bank	646.127,90	64.764,58
50.000	Courte	SEK	SKANSKA -B- FREE	Goldman Sachs Bank	741.889,80	20.327,72
20.000	Courte	SEK	SKF AB -B-	Goldman Sachs Bank	286.234,57	24.989,80
1.000	Courte	EUR	AKZO NOBEL NV	J.P.Morgan AG	62.560,00	3.906,78
1.000	Courte	USD	ALPHABET INC -A-	J.P.Morgan AG	82.670,41	11.955,96

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de différence (« CFD »)

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Quantité	Longue / Devise Courte	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)
3.000	Courte USD	APPLE INC	J.P.Morgan AG	365.228,39	50.878,43
1.000	Courte USD	APTIV PLC	J.P.Morgan AG	87.261,65	11.185,72
700	Courte EUR	ASM INTERNATIONAL NV	J.P.Morgan AG	164.955,00	16.345,00
54.000	Courte SEK	ASSA ABLOY -B- NEW I	J.P.Morgan AG	1.086.288,53	31.932,17
10.000	Courte EUR	BAYER AG REG SHS	J.P.Morgan AG	483.250,00	70.550,00
35.000	Courte USD	BLUE OWL CAPITAL - REG SHS -A-	J.P.Morgan AG	347.622,39	12.419,54
3.000	Courte EUR	CIE DE SAINT-GOBAIN	J.P.Morgan AG	136.950,00	-5.715,00
14.000	Courte DKK	DEMANT A/S	J.P.Morgan AG	362.498,24	14.025,51
30.000	Courte EUR	DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	J.P.Morgan AG	559.140,00	23.040,00
500	Courte USD	ELEVANCE HEALTH	J.P.Morgan AG	240.323,26	9.346,45
1.500	Courte JPY	FANUC CORP SHS	J.P.Morgan AG	211.282,91	5.645,57
35.000	Courte EUR	HENSOLDT --- BEARER SHS	J.P.Morgan AG	773.500,00	-7.744,88
2.500	Courte EUR	HUGO BOSS AG	J.P.Morgan AG	135.400,00	-1.950,00
4.500	Courte USD	ILLINOIS TOOL WORKS	J.P.Morgan AG	928.882,64	19.666,25
12.500	Courte USD	KELLOGG CO	J.P.Morgan AG	834.387,44	23.156,51
600	Courte JPY	KEYENCE CORP	J.P.Morgan AG	219.090,84	24.371,83
22.000	Courte EUR	KLEPIERRE SA	J.P.Morgan AG	473.660,00	10.435,44
2.000	Courte EUR	LINDE PLC	J.P.Morgan AG	610.900,00	29.300,00
2.000	Courte USD	MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	J.P.Morgan AG	69.412,04	17.765,28
1.500	Courte USD	NIKE INC	J.P.Morgan AG	164.455,38	-10.288,12
13.000	Courte USD	PACCAR INC	J.P.Morgan AG	1.205.537,60	26.761,56
300	Courte CHF	PARTNERS GROUP HLDG NAMEN AKT	J.P.Morgan AG	248.154,34	32.872,55
500	Courte USD	SALESFORCE INC	J.P.Morgan AG	62.117,59	4.756,56
4.000	Courte EUR	STMICROELECTRONICS	J.P.Morgan AG	132.020,00	12.160,00
1.500	Courte EUR	VOLKSWAGEN AG VORZ.AKT	J.P.Morgan AG	174.630,00	35.220,00
2.000	Courte USD	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	Morgan Stanley Bank AG	577.671,59	3.560,55
8.000	Courte USD	AMAZON.COM INC	Morgan Stanley Bank AG	629.655,66	54.341,98
14.500	Courte USD	APPLE INC	Morgan Stanley Bank AG	1.765.270,56	109.337,83
1.000	Courte USD	AUTODESK INC	Morgan Stanley Bank AG	175.094,87	14.129,77
10.000	Courte GBP	BHP GROUP LTD	Morgan Stanley Bank AG	289.659,06	-10.374,55
50.000	Courte USD	CFD CARNIVAL CORP	Morgan Stanley Bank AG	377.606,00	87.608,34
14.000	Courte USD	CHEVRON CORP	Morgan Stanley Bank AG	2.354.518,62	-31.745,87
30.000	Courte USD	DOW - REGISTERED SHS	Morgan Stanley Bank AG	1.416.444,13	13.133,62
60.000	Courte USD	FORD MOTOR	Morgan Stanley Bank AG	653.829,94	127.617,71
350	Courte CHF	GIVAUDAN SA REG.SHS	Morgan Stanley Bank AG	1.004.152,11	14.747,49
13.000	Courte USD	HEXCEL CORPORATION	Morgan Stanley Bank AG	716.842,35	13.398,92
75.000	Courte GBP	HOWDEN JOINERY GROUP	Morgan Stanley Bank AG	474.725,27	19.395,07
1.000	Courte EUR	IMCD	Morgan Stanley Bank AG	133.150,00	6.100,00
30.000	Courte USD	INTEL CORP	Morgan Stanley Bank AG	742.937,46	102.206,34
15.000	Courte USD	JPMORGAN CHASE CO	Morgan Stanley Bank AG	1.884.750,53	39.725,95
1.500	Courte EUR	KERING	Morgan Stanley Bank AG	713.250,00	38.609,19
150.000	Courte GBP	KINGFISHER PLC	Morgan Stanley Bank AG	399.154,69	14.953,96
30.000	Courte GBP	LEGAL & GENERAL GROUP PLC	Morgan Stanley Bank AG	84.361,79	1.774,71
12.000	Courte USD	LYONDELLBASELL -A-	Morgan Stanley Bank AG	933.576,95	9.784,70
2.000	Courte USD	MICROSOFT CORP	Morgan Stanley Bank AG	449.416,73	27.030,80
5.000	Courte NOK	MOWI ASA	Morgan Stanley Bank AG	79.516,81	-6.444,10
50.000	Courte GBP	NATWEST GROUP PLC	Morgan Stanley Bank AG	149.450,55	-1.859,68
15.000	Courte GBP	NEXT PLC	Morgan Stanley Bank AG	981.572,27	-41.984,30
1.000	Courte USD	NVIDIA CORP	Morgan Stanley Bank AG	136.931,37	21.635,04
20.000	Courte USD	PFIZER INC	Morgan Stanley Bank AG	960.224,88	-20.801,12
2.000	Courte USD	PROLOGIS	Morgan Stanley Bank AG	211.253,22	5.935,49
40.000	Courte EUR	REPSOL SA	Morgan Stanley Bank AG	594.000,00	-2.000,00
4.000	Courte EUR	RWE AG	Morgan Stanley Bank AG	166.360,00	1.640,00
3.000	Courte CHF	STADLER RAIL AG	Morgan Stanley Bank AG	99.650,62	364,58

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Contrats de différence (« CFD »)

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Quantité	Longue / Devise Courte	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en €)
2.000	Courte USD	UNITEDHEALTH GROUP INC	Morgan Stanley Bank AG	993.544,16	32.944,48
6.000	Courte USD	VERIZON COMMUNICATIONS INC	Morgan Stanley Bank AG	221.503,87	-2.361,21
3.000	Courte USD	WASTCO	Morgan Stanley Bank AG	701.054,11	55.038,65
35.000	Courte GBP	WEIR GROUP PLC	Morgan Stanley Bank AG	658.382,64	35.760,99
100.000	Courte GBP	WISE PLC	Morgan Stanley Bank AG	634.319,53	-13.159,65
2.500	Courte USD	WW GRAINGER INC	Morgan Stanley Bank AG	1.302.998,36	38.855,17
6.000	Courte USD	ZIMMER BIOMET HLDGS SHS	Morgan Stanley Bank AG	716.795,50	-41.602,25
				<b>54.084.301,62</b>	<b>1.875.040,33</b>

\*Les positions ci-dessus correspondent à un panier d'actions.

#### Composition des paniers

Panier	Sous-jacents	Signature	Achat - Vente	Contrepartie	Secteur géographique
BC00H23 GDMNTR*	Indice GDMNTR	Panier d'actions	Achat	BofA Securities Europe SA	Etats-Unis
BC01H23 GDMNTR*	Indice GDMNTR	Panier d'actions	Achat	BofA Securities Europe SA	Etats-Unis
BC02F23 CGUSAUTO*	Indice CGUSAUTO	Panier d'actions	Vente	Citigroup Global Markets Europe AG	Etats-Unis
BC02G23 UBCATEL2*	Indice UBCATEL2	Panier d'actions	Achat	UBS Europe SE	Europe
BC03H23 UBCAROIL*	Indice UBCAROIL	Panier d'actions	Achat	UBS Europe SE	Etats-Unis
BC04H23 MLCCUKHB*	Indice MLCCUKHB	Panier d'actions	Vente	BofA Securities Europe SA	Royaume-Uni
BC09F23 CGUSAUTO*	Indice CGUSAUTO	Panier d'actions	Vente	Citigroup Global Markets Europe AG	Etats-Unis
BC15G23 UBCACR02*	Indice UBCACR02	Panier d'actions	Vente	UBS Europe SE	Europe
BC18G23 MLEIFRAG*	Indice MLEIFRAG	Panier d'actions	Vente	BofA Securities Europe SA	Europe
BS00G23 BZG3*	Indice BZG3	Indice	Achat	BofA Securities Europe SA	Brésil
BS00H23 KMH3*	Indice KMH3	Indice	Vente	BofA Securities Europe SA	Corée
BS01H23 KMH3*	Indice KMH3	Indice	Achat	BofA Securities Europe SA	Corée

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Credit Default Swap (« CDS »)

Au 31 décembre 2022, les Credit Default Swaps (« CDS ») suivants étaient en cours :

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Echéance	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en €)
<b>Indice de CDS</b>						
CDX NA HY SERIE 39 V1	Barclays Bank Ireland Plc	30.908.000	20/12/2027	USD	Vente	169.418,42
CDX EM SERIE 38 V1 5Y	Citigroup Global Markets Europe AG	14.494.000	20/12/2027	USD	Achat	795.035,18
CDX NA HY SERIE 39 V1	Citigroup Global Markets Europe AG	15.458.000	20/12/2027	USD	Achat	-84.731,13
CDX EM SERIE 38 V1 5Y	Morgan Stanley Bk AG	15.459.000	20/12/2027	USD	Achat	847.968,04
ITRAXX XOVER S38 V1 MKT	Newedge Paris	14.584.000	20/12/2027	EUR	Vente	146.213,52
						<b>1.873.904,03</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Echéance	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en €)
<b>Indice de CDS</b>						
CDX NA HY SERIE 39 V1	BNP Paribas Paris	25.000.000	20/12/2027	USD	Vente	137.034,43
<b>CDS individuel</b>						
TURKEY 11.875 00-30 15/01S	Goldman Sachs Intl, Paris Br	40.000.000	20/12/2027	USD	Achat	5.932.712,63
TIKEHAU CAPTIAL SCA 3.00 17-23 27/11A	J.P. Morgan AG	5.000.000	20/12/2024	EUR	Vente	-77.128,17
						<b>5.992.618,89</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Echéance	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en €)
<b>CDS individuel</b>						
COLOMBIA 10.375 03-33 28/01S	Barclays Bank Ireland Plc	6.000.000	20/12/2027	USD	Achat	403.703,98
TURKEY 11.875 00-30 15/01S	BOFA Securities Europe	18.000.000	20/12/2027	USD	Achat	2.669.720,67
TURKEY 11.875 00-30 15/01S	Deutsche Bank AG	15.000.000	20/12/2027	USD	Achat	2.224.767,22
COLOMBIA 10.375 03-33 28/01S	Goldman Sachs Intl, Paris Br	12.500.000	20/12/2027	USD	Achat	841.050,01
PETROBRAS GLOBAL FIN 8.75 16-26 23/05S	J.P. Morgan AG	15.000.000	20/06/2027	USD	Achat	980.150,05
PETROBRAS GLOBAL FIN 8.75 16-26 23/05S	J.P. Morgan AG	9.523.000	20/06/2027	USD	Achat	622.264,57
TURKEY 11.875 00-30 15/01S	J.P. Morgan AG	11.500.000	20/12/2027	USD	Achat	1.705.654,90
						<b>9.447.311,40</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Echéance	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en €)
<b>Indice de CDS</b>						
ITRAXX XOVER S38 V1 MKT	Newedge Paris	13.408.000	20/12/2027	EUR	Vente	134.423,41
						<b>134.423,41</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Credit Default Swap (« CDS »)

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Echéance	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en €)
<b>Indice de CDS</b>						
ITRAXX XOVER S38 V1 MKT	Newedge Paris	41.149.000	20/12/2027	EUR	Achat	-412.543,89
<b>CDS individuel</b>						
BARCLAYS PLC 1.375 18-26 24/01A	Citigroup Global Markets Europe AG	52.126.000	20/12/2023	EUR	Vente	160.275,02
SAFRAN SA 0.7500 21-31 17/03A	Citigroup Global Markets Europe AG	8.000.000	20/06/2025	EUR	Vente	-181.413,54
EASYJET PLC 1.75 16-23 09/02A	Citigroup Global Mkt Ldn	3.300.000	20/06/2025	EUR	Vente	-191.850,65
EASYJET PLC 1.75 16-23 09/02A	J.P. Morgan AG	825.000	20/06/2025	EUR	Vente	-47.962,66
						<b>-673.495,72</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Credit

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Echéance	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en €)
<b>Indice de CDS</b>						
CDX HY CDSI S36 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	5.940.000	20/06/2026	USD	Achat	-162.651,91
CDX HY CDSI S36 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	19.800.000	20/06/2026	USD	Achat	-542.173,02
CDX NA HY SERIE 35 V2	BNP Paribas Paris	9.900.000	20/12/2025	USD	Achat	-256.150,97
CDX NA HY CDSI S35 5Y 12/25	BOFA Securities Europe	12.870.000	20/12/2025	USD	Achat	-332.996,27
CDX HY CDSI S36 5Y PRC Corp	J.P. Morgan AG	9.900.000	20/06/2026	USD	Achat	-271.086,51
CDX HY CDSI S36 5Y PRC Corp	J.P. Morgan AG	9.900.000	20/06/2026	USD	Achat	-271.086,51
ITRAXX XOVER S38 V1 MKT	Newedge Paris	115.005.000	20/12/2027	EUR	Achat	-1.152.995,48
<b>CDS individuel</b>						
ALTICE REGS 7.25 14-19 16/10S	Citigroup Global Mkt Ldn	200.000	20/12/2023	EUR	Vente	-9.911,20
EASYJET PLC 1.75 16-23 09/02A	Citigroup Global Mkt Ldn	5.000.000	20/06/2025	EUR	Vente	-290.682,79
EASYJET PLC 1.75 16-23 09/02A	J.P. Morgan AG	1.250.000	20/06/2025	EUR	Vente	-72.670,71
TIKEHAU CAPTIAL SCA 3.00 17-23 27/11A	J.P. Morgan AG	5.000.000	20/12/2024	EUR	Vente	-77.128,17
ALTICE REGS 7.25 14-19 16/10S	JP Morgan Eq London	400.000	20/12/2023	EUR	Vente	-19.822,41
CARREFOUR SA 1.25 15-25 03/06A	Newedge Paris	4.000.000	20/06/2024	EUR	Achat	-38.493,77
UNIBAIL-RODAMCO 1.375 16-26 09/03A	Newedge Paris	10.000.000	20/06/2026	EUR	Achat	323.508,37
						<b>-3.174.341,35</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Echéance	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en €)
<b>CDS individuel</b>						
COLOMBIA 10.375 03-33 28/01S	Barclays Bank Ireland Plc	5.500.000	20/12/2027	USD	Achat	370.061,96
TURKEY 11.875 00-30 15/01S	BOFA Securities Europe	12.000.000	20/12/2027	USD	Achat	1.779.813,79
TURKEY 11.875 00-30 15/01S	Deutsche Bank AG	10.000.000	20/12/2027	USD	Achat	1.483.178,13
COLOMBIA 10.375 03-33 28/01S	Goldman Sachs Intl, Paris Br	11.500.000	20/12/2027	USD	Achat	773.766,01
PETROBRAS GLOBAL FIN 8.75 16-26 23/05S	J.P. Morgan AG	9.524.000	20/06/2027	USD	Achat	622.329,92
TURKEY 11.875 00-30 15/01S	J.P. Morgan AG	7.000.000	20/12/2027	USD	Achat	1.038.224,72
						<b>6.067.374,53</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Credit Default Swap (« CDS »)

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Notionnel	Echéance	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en €)
<b>Indice de CDS</b>						
ITRAXX XOVER S38 V1 MKT	Newedge Paris	10.000.000	20/12/2027	EUR	Achat	-100.256,11
						<b>-100.256,11</b>

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2022, les swaps de taux d'intérêt suivants étaient en cours :

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
197.696.245	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	11,36 %	-842.472,87
1.840.706.000	THB	21/11/2027	HSBC France	2,38 %	THB OIS	-417.428,82
8.210.019.000	HUF	09/12/2027	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	9,36 %	-1.292.952,06
76.995.000	NZD	16/12/2024	NEWEDGE PARIS	NZD BBR 3 MONTHS	5,15 %	-189.779,18
140.784.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,83 %	533.224,58
55.659.685	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,75 %	195.693,86
773.356.000	CZK	18/11/2027	NEWEDGE PARIS	5,01 %	CZK PRIBOR 6 MONTHS	0,00
101.257.000	NZD	20/12/2024	NEWEDGE PARIS	NZD BBR 3 MONTHS	5,25 %	-137.541,27
						<b>-2.151.255,76</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
2.400.000.000	INR	15/06/2027	NEWEDGE PARIS	6,18 %	INR OIS OVERNIGHT COMPOUNDED	252.008,11
135.000.000	AUD	08/07/2024	NEWEDGE PARIS	AUD BANK BILL 3 MONTHS	3,26 %	-891.850,40
135.000.000	AUD	23/06/2024	NEWEDGE PARIS	AUD BANK BILL 3 MONTHS	3,70 %	-332.413,27
8.250.000.000	HUF	22/09/2025	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	11,61 %	-578.075,98
12.000.000.000	HUF	22/09/2025	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	11,32 %	-1.026.973,89
3.400.000.000	INR	21/12/2025	NEWEDGE PARIS	6,53 %	INR OIS OVERNIGHT COMPOUNDED	-141.333,77
225.000.000	AUD	20/09/2024	NEWEDGE PARIS	AUD BANK BILL 3 MONTHS	3,71 %	-642.261,15
75.000.000	EUR	27/10/2032	NEWEDGE PARIS	EUR EURIBOR 6 MONTHS	3,22 %	200.803,33
70.000.000	EUR	27/10/2032	NEWEDGE PARIS	EUR EURIBOR 6 MONTHS	3,19 %	81.479,37
900.000.000	CZK	21/12/2025	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MONTHS	6,19 %	419.427,45
290.567.530	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	11,92 %	-696.904,10
228.167.866	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,76 %	799.106,07
74.700.000	EUR	15/08/2027	NEWEDGE PARIS	EUR EURIBOR 6 MONTHS	2,77 %	-1.542.584,58
15.000.000.000	HUF	05/12/2025	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	10,80 %	-1.654.164,28
						<b>-5.753.737,09</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
2.300.000.000	HUF	21/09/2025	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	9,00 %	-482.630,39
400.000.000	MXN	15/12/2027	NEWEDGE PARIS	9,30 %	MXN TIE 28D	-353.724,31
224.915.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	11,48 %	-868.809,99
157.743.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	11,86 %	-413.542,01
80.532.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	12,65 %	-6.187,55
112.603.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,04 %	132.503,50
671.587.000	MXN	11/03/2026	NEWEDGE PARIS	MXN TIE 28D	8,78 %	-249.618,21
330.924.000	MXN	11/03/2026	NEWEDGE PARIS	MXN TIE 28D	8,75 %	-107.194,43
69.499.929.000	KRW	17/12/2025	NEWEDGE PARIS	KRW CERTIF DEPOSIT 3 MONTHS	3,31 %	-61.160,31
6.000.000.000	HUF	18/03/2026	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	9,47 %	-948.621,45
163.051.000	ZAR	15/03/2028	NEWEDGE PARIS	ZAR JIBAR 3 MONTHS	8,43 %	20.197,51
360.304.000	ZAR	15/03/2028	NEWEDGE PARIS	ZAR JIBAR 3 MONTHS	8,38 %	4.744,94
160.667.000	ILS	18/12/2026	NEWEDGE PARIS	ILS TELBOR 3 MONTHS	2,90 %	-507.357,98
157.262.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,84 %	600.663,53
157.262.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	13,84 %	BRL MONEY MARKET CDI	-600.663,53
75.000.000.000	KRW	20/12/2024	NEWEDGE PARIS	KRW CERTIF DEPOSIT 3 MONTHS	3,57 %	-87.404,80
470.122.000	CZK	18/03/2026	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MONTHS	5,35 %	-109.445,99
414.957.000	MXN	11/03/2026	NEWEDGE PARIS	MXN TIE 28D	8,63 %	-195.857,19
466.112.000	CZK	18/03/2026	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MONTHS	5,51 %	-27.658,20

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Swaps de taux d'intérêt

112.603.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	13,04 %	BRL MONEY MARKET CDI	-132.503,50
						<b>-4.394.270,36</b>

### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
559	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	12,11 %	-0,77
308.484.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	12,57 %	-97.954,37
86.636.829	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	12,61 %	-16.300,43
167.154.000	CZK	21/11/2027	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MONTHS	5,01 %	-81.478,28
132.570.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,48 %	345.961,73
131.698.258	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,34 %	347.452,32
78.698.000	CZK	21/11/2027	NEWEDGE PARIS	5,01 %	CZK PRIBOR 6 MONTHS	38.360,90
88.456.000	CZK	21/11/2027	NEWEDGE PARIS	5,01 %	CZK PRIBOR 6 MONTHS	43.117,39
92.204.000	MXN	13/12/2032	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8,47 %	-84.362,78
92.203.000	MXN	13/12/2032	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8,46 %	-87.310,73
94.675.000	MXN	15/12/2032	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8,56 %	-60.886,09
94.676.000	MXN	15/12/2032	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8,54 %	-66.944,78
94.676.000	MXN	15/12/2032	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8,54 %	<u>-65.430,28</u>
						<b>214.223,83</b>

### CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
107.143.000	AUD	19/09/2024	NEWEDGE PARIS	AUD BANK BILL 6 MONTHS	3,94 %	-81.744,73
18.530.000	AUD	23/09/2032	NEWEDGE PARIS	AUD BANK BILL 6 MONTHS	4,18 %	-332.861,98
71.900.000	GBP	24/05/2025	NEWEDGE PARIS	4,29 %	GBP OVERNIGHT COMPOUNDED RATE	385.646,80
112.090.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,58 %	330.232,31
8.272.202.000	HUF	09/12/2027	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	9,36 %	-1.302.744,93
3.151.157.000	HUF	09/12/2027	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	9,40 %	-486.262,96
5.959.778.000	HUF	12/12/2027	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	9,88 %	<u>-663.746,21</u>
						<b>-2.151.481,70</b>

### CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
5.000.000.000	HUF	21/09/2025	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	9,00 %	-1.049.196,48
139.673.130	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	11,48 %	-539.534,55
99.572.388	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	11,86 %	-261.040,84
51.996.304	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	12,65 %	-3.995,06
72.024.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,04 %	84.752,91
441.082.000	MXN	11/03/2026	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8,78 %	-163.943,16
221.242.000	MXN	11/03/2026	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8,75 %	-71.665,74
45.703.744.000	KRW	17/12/2025	NEWEDGE PARIS	KRW CERTIF DEPOSIT 3 MONTHS	3,31 %	-40.219,54
5.000.000.000	HUF	18/03/2026	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MONTHS	9,47 %	-790.517,88
105.697.000	ZAR	15/03/2028	NEWEDGE PARIS	ZAR JIBAR 3 MONTHS	8,43 %	13.092,93
264.794.000	ZAR	15/03/2028	NEWEDGE PARIS	ZAR JIBAR 3 MONTHS	8,38 %	3.487,15
118.226.000	ILS	18/12/2026	NEWEDGE PARIS	ILS TELBOR 3 MONTHS	2,90 %	-373.336,81
115.616.975	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	13,84 %	441.600,02
115.616.975	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	13,84 %	BRL MONEY MARKET CDI	-441.600,01
55.000.000.000	KRW	20/12/2024	NEWEDGE PARIS	KRW CERTIF DEPOSIT 3 MONTHS	3,57 %	-64.096,86
343.577.000	CZK	18/03/2026	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MONTHS	5,35 %	-79.985,88
306.240.000	MXN	11/03/2026	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8,63 %	-144.543,44
347.110.000	CZK	18/03/2026	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MONTHS	5,51 %	-20.596,84
72.024.000	BRL	02/01/2025	NEWEDGE PARIS	13,04 %	BRL MONEY MARKET CDI	<u>-84.752,92</u>
						<b>-3.586.093,00</b>



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

### Swaps d'inflation

Au 31 décembre 2022, les swaps d'inflation suivants étaient en cours :

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
38.628.000	EUR	15/12/2027	NEWEDGE PARIS	2,83 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	-144.695,19
43.470.000	USD	14/12/2027	NEWEDGE PARIS	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	2,63 %	63.575,52
86.940.000	USD	14/12/2027	NEWEDGE PARIS	2,63 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-127.151,02
						<b>-208.270,69</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
30.000.000	EUR	15/03/2032	NEWEDGE PARIS	2,44 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	2.682.664,53
60.000.000	EUR	15/04/2027	NEWEDGE PARIS	3,07 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	3.310.667,93
28.000.000	EUR	15/08/2027	NEWEDGE PARIS	3,10 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	443.799,71
46.000.000	EUR	15/09/2027	NEWEDGE PARIS	3,10 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	332.740,18
80.000.000	EUR	15/10/2027	NEWEDGE PARIS	2,52 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	2.319.827,13
						<b>9.089.699,48</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
26.650.000	EUR	15/10/2027	NEWEDGE PARIS	2,72 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	523.482,53
44.352.000	EUR	15/11/2027	NEWEDGE PARIS	2,82 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	432.946,95
						<b>956.429,48</b>

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe

Nominal	Devise	Echéance	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en €)
50.000.000	EUR	15/09/2026	NEWEDGE PARIS	3,19 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	626.190,86
10.000.000	EUR	15/09/2023	NEWEDGE PARIS	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	5,74 %	-154.811,57
50.000.000	EUR	15/09/2024	NEWEDGE PARIS	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	4,08 %	-747.145,70
10.000.000	EUR	15/09/2024	NEWEDGE PARIS	4,09 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	147.738,70
50.000.000	EUR	15/11/2026	NEWEDGE PARIS	3,01 %	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	437.327,55
25.000.000	EUR	15/11/2024	NEWEDGE PARIS	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	3,88 %	-123.642,09
						<b>185.657,75</b>

## **CARMIGNAC PORTFOLIO**

### **Autres notes aux états financiers**

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 1 - Informations générales

CARMIGNAC PORTFOLIO (la « SICAV ») est une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une Société d'investissement à Capital Variable (« SICAV »), conformément à la Loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et à la partie I de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif.

La SICAV a été créée le 30 juin 1999 pour une durée illimitée.

Au 31 décembre 2022, les 21 compartiments suivants étaient actifs :

- CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe
- CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement Green Gold)
- CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery
- CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond
- CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond
- CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine
- CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents
- CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities
- CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement
- CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine
- CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité
- CARMIGNAC PORTFOLIO Credit
- CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt
- CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe
- CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024
- CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed
- CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren
- CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience
- CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy
- CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15/06/2022)
- CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29/09/2022)

Au choix du Conseil d'administration, la Société émet des actions de capitalisation et/ou de distribution dans chaque compartiment.

Au 31 décembre 2022, les classes d'actions suivantes sont ouvertes dans chaque compartiment :

CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe	Classe A EUR - Capitalisation Classe A EUR - Distribution (annuelle) Classe A CHF hedgée - Capitalisation Classe A USD hedgée - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe E USD hedgée - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F EUR - Distribution (annuelle) Classe F CHF hedgée - Capitalisation Classe F USD hedgée - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation Classe FW USD hedgée - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe IW EUR - Capitalisation Classe IW GBP - Distribution (annuelle) Class X EUR - Capitalisation
CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)	Classe A EUR - Capitalisation Classe A USD - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery	Classe A EUR - Capitalisation Classe A CHF hedgée - Capitalisation Classe A USD hedgée - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F CHF hedgée - Capitalisation Classe F USD hedgée - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation Classe FW USD - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe IW EUR - Capitalisation Classe IW GBP - Capitalisation Classe IW USD - Capitalisation

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 1 - Informations générales

CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)  Classe A EUR - Distribution (annuelle)  Classe A CHF hedgée - Capitalisation  Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe E EUR - Capitalisation  Classe E USD hedgée - Capitalisation  Classe Income E USD hedgée - Distribution (mensuelle)  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Distribution (annuelle)  Classe F CHF hedgée - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)  Classe FW EUR - Capitalisation  Classe FW GBP - Capitalisation  Classe FW GBP hedgée - Capitalisation  Classe FW USD hedgée - Capitalisation  Classe Income FW GBP - Distribution (mensuelle)  Classe I EUR - Capitalisation  Classe IW EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)  Classe A EUR - Distribution (annuelle)  Classe A CHF hedgée - Capitalisation  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe E EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F CHF hedgée - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation  Classe FW EUR - Capitalisation  Classe IW EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe A EUR - Distribution (annuelle)  Classe A CHF hedgée - Capitalisation  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe E EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F CHF hedgée - Capitalisation  Classe F GBP - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe A EUR - Distribution (annuelle)  Classe A CHF hedgée - Capitalisation  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F CHF hedgée - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation  Classe FW EUR - Capitalisation  Classe FW GBP - Capitalisation  Classe I EUR - Capitalisation  Classe IW EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe E EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F CHF hedgée - Capitalisation  Classe F GBP hedgée - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe A EUR - Distribution (annuelle)  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe E EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)  Classe A EUR - Distribution (annuelle)</p>

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 1 - Informations générales

	<p>Classe A CHF hedgée - Capitalisation  Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe Income A USD hedgée - Distribution (mensuelle)  Classe E EUR - Capitalisation  Classe Income E EUR - Distribution (mensuelle)  Classe E USD hedgée - Capitalisation  Classe Income E USD hedgée - Distribution (mensuelle)  Classe F EUR - Capitalisation  Classe Income F EUR - Distribution (mensuelle)  Classe F EUR - Distribution (annuelle)  Classe F CHF hedgée - Capitalisation  Classe F GBP - Capitalisation  Classe F GBP hedgée - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe AW EUR - Capitalisation  Classe AW EUR - Distribution (annuelle)  Classe AW CHF hedgée - Capitalisation  Classe AW USD hedgée - Capitalisation  Classe FW EUR - Capitalisation  Classe FW EUR - Distribution (annuelle)  Classe FW CHF hedgée - Capitalisation  Classe FW GBP hedgée - Capitalisation  Classe FW USD hedgée - Capitalisation  Classe I EUR - Capitalisation  Class X EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Credit	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)  Classe A CHF hedgée - Capitalisation  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F CHF hedgée - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation  Classe FW EUR - Capitalisation  Classe FW CHF hedgée - Capitalisation  Classe FW USD hedgée - Capitalisation  Class X EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Capitalisation  Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)  Classe FW EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe A EUR - Distribution (annuelle)  Classe A USD hedgée - Capitalisation  Classe AW EUR - Capitalisation  Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)  Classe E EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Distribution (annuelle)  Classe F USD hedgée - Capitalisation  Classe FW EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	<p>Classe M EUR - Capitalisation  Class M EUR - Distribution (annuelle)</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe FW EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren	<p>Classe A EUR - Capitalisation  Classe F EUR - Capitalisation  Classe FW EUR - Capitalisation  Classe FW GBP hedgée - Capitalisation  Classe FW GBP hedgée - Distribution (annuelle)  Classe I EUR - Capitalisation  Classe IW EUR - Capitalisation</p>
CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience	<p>Classe A EUR - Capitalisation</p>

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 1 - Informations générales

	Classe F EUR - Capitalisation
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	Classe A EUR - Capitalisation Classe A USD - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F USD - Capitalisation
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)	Classe A EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Classe M EUR - Capitalisation Classe M2 EUR - Capitalisation

Tous les Compartiments peuvent émettre des classes d'actions dans leur devise de référence ou dans une devise alternative (USD, CHF et GBP) avec une politique de couverture de change différente.

### 2 - Principales politiques comptables

#### 2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation luxembourgeoise relative aux organismes de placement collectif selon le principe de continuité des opérations.

Les chiffres figurant dans les tableaux des états financiers peuvent dans certains cas présenter des différences non significatives en raison des arrondis. Ces différences n'affectent en rien l'image fidèle des états financiers de la SICAV.

#### 2.2 - Évaluation du portefeuille

Le prix de tous les titres cotés ou négociés sur un marché boursier ou un marché organisé est basé sur le dernier cours connu, sauf si ce cours n'est pas représentatif. Dans ce dernier cas, l'évaluation sera basée sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi.

Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public sont évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

Les instruments du marché monétaire présentant une échéance à moins de trois mois sont évalués sur la base des « coûts amortis », une méthode consistant à tenir compte, après l'achat, d'un coût amorti constant afin d'obtenir le prix de rachat à la date d'échéance finale.

Les parts et actions d'Organismes de Placement Collectif et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières seront évaluées sur base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire connue.

#### 2.3 - Plus ou moins-values nettes réalisées sur la vente de placements

Le résultat net réalisé sur la vente de titres est calculé sur la base du coût moyen des titres vendus.

#### 2.4 - Résultats non réalisés sur le portefeuille-titres

Les plus-values et moins-values non réalisées à la fin de l'exercice figurent également dans l'état des opérations et des changements des actifs nets. Ceci correspond aux règles en vigueur.

#### 2.5 - Conversion de devises étrangères

Les actifs qui ne sont pas libellés dans la devise du compartiment (l'euro) sont convertis aux taux de change connus les plus récents. Le revenu et les dépenses libellés en devises autres que la devise du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment aux taux de change en vigueur à la date de paiement.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2022 sont les suivants :

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 2 - Principales politiques comptables

#### 2.5 - Conversion de devises étrangères

1 EUR =	3,9196	AED	1 EUR =	1,57375	AUD	1 EUR =	0,4022	BHD
1 EUR =	5,6348	BRL	1 EUR =	1,44605	CAD	1 EUR =	0,98745	CHF
1 EUR =	7,4192	CNY	1 EUR =	5.174,9737	COP	1 EUR =	24.154	CZK
1 EUR =	7,43645	DKK	1 EUR =	0,88725	GBP	1 EUR =	8,32985	HKD
1 EUR =	400,45	HUF	1 EUR =	16.614,41475	IDR	1 EUR =	3,7658	ILS
1 EUR =	88,29355	INR	1 EUR =	140,8183	JPY	1 EUR =	131,69865	KES
1 EUR =	1.349,5376	KRW	1 EUR =	46,5855	MUR	1 EUR =	20,7978	MXN
1 EUR =	4,7012	MYR	1 EUR =	10,5135	NOK	1 EUR =	1,6875	NZD
1 EUR =	59,4752	PHP	1 EUR =	4,68125	PLN	1 EUR =	117,3175	RSD
1 EUR =	77,90935	RUB	1 EUR =	11,12025	SEK	1 EUR =	1,4314	SGD
1 EUR =	36,9642	THB	1 EUR =	19,9784	TRY	1 EUR =	32,80245	TWD
1 EUR =	1,06725	USD	1 EUR =	25.160,4225	VND	1 EUR =	18,15925	ZAR

#### 2.6 - Etats Financiers consolidés

La devise de référence des états consolidés est l'euro. Les différents postes figurant dans les états financiers consolidés de la SICAV sont égaux à la somme des postes correspondants des états financiers de chaque compartiment en EUR.

À la date de clôture, les investissements croisés entre compartiments s'élevaient au total à 91.598.478,02 EUR. L'actif net total consolidé en fin d'année, hors investissements croisés entre compartiments, s'élèverait donc à 10.630.419.196,13 EUR.

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en €)
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine F EUR Acc	3.544.504,53
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Global Bond F EUR Acc	12.073.421,03
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Grandchildren F EUR Acc	1.299.896,28
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Emergent F EUR Acc	784.385,25
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Long Short European Equities F EUR Acc	11.512.852,92
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Climate Transition Fw EUR Acc	1.279.783,72
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Patrimoine Europe F EUR Acc	8.938.458,79
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Patrimoine F EUR Acc	4.354.236,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Flexible Bond F EUR Acc	8.024.741,37
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Investissement F EUR Acc	1.283.980,68
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Securite Fw EUR Acc	4.860.847,25
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Credit F EUR Acc	13.846.021,11
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Em Debt F EUR Acc	4.050.823,14
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Carmignac Portfolio Emerging Discovery F EUR Acc	790.865,10
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Climate Transition Fw EUR Acc	424.105,30
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Emergent F EUR Acc	24.689,35
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Flexible Bond F EUR Acc	2.655.654,12
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Grandchildren I EUR Acc	440.275,55
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Global Bond I EUR Acc	2.563.231,44
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio China New Eco F EUR Acc	548.861,12
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Em Debt F EUR Acc	2.453.289,02
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Grande Europe I EUR Acc	23.473,15
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Securite Fw EUR Acc	2.690.111,27

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 2 - Principales politiques comptables

#### 2.6 - Etats financiers consolidés

CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Investissement F EUR Acc	22.341,20
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Credit F EUR Acc	2.680.654,86
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Carmignac Portfolio Family Governed F EUR Acc	426.974,47
		<b>91.598.478,02</b>

#### 2.7 - Evaluation des options et swaptions

La valeur de liquidation des options négociées sur des bourses est basée sur les cours de clôture publiés par les bourses où la SICAV est intervenue pour passer les contrats en question. La valeur de liquidation des options non négociées sur des bourses est déterminée conformément aux règles fixées par le Conseil d'Administration, selon des critères uniformes pour chaque catégorie de contrats.

Un Swaption est une option dans laquelle l'acheteur de l'option a le droit d'entrer dans un swap de taux d'intérêt. Les termes du swaption spécifient si l'acheteur sera le payeur d'un taux variable ou d'un taux fixe. Les plus-values et moins-values non réalisées à la fin de l'exercice figurent également dans l'état des actifs nets.

La valeur des swaptions négociés sur des bourses est basée sur les cours de clôture publiés par les bourses où la SICAV a passé les contrats en question. La valeur des swaptions non négociés sur des bourses est déterminée conformément aux règles fixées par le Conseil d'Administration, selon des critères uniformes pour chaque catégorie de contrats.

Pour les détails des options et swaptions en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés ».

#### 2.8 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non échus à la date d'évaluation sont évalués sur la base des taux à terme correspondant à la durée résiduelle du contrat applicables à la date d'évaluation ou à la date de clôture. Les plus-values ou moins-values non réalisées qui en découlent sont comptabilisées.

Pour les détails des contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés ».

#### 2.9 - Evaluation des contrats futures

Les futures sur instruments financiers non échus à la date d'évaluation sont évalués à leur dernier cours connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture. Les plus-values ou moins-values non réalisées qui en découlent sont comptabilisées.

Pour les détails des futures sur instruments financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés ».

#### 2.10 - Contrats de différence (« CFD »)

Les CFD non échus à la date d'évaluation sont évalués à leur dernier cours connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture. Les plus-values ou moins-values non réalisées qui en découlent sont comptabilisées.

La valorisation des CFD sur indices est basée sur la performance de l'indice sous-jacent. La valorisation des CFD sur actions est basée sur les cours de clôture des actions sous-jacentes.

Pour les détails des CFD en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés ».

#### 2.11 - Evaluation des swaps

Les swaps sont évalués sur base de la différence entre la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs payés par la SICAV à la contrepartie à la date de valorisation au taux « zéro coupon swap » correspondant à la maturité de ces flux et la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs payés par la contrepartie à la SICAV à la date de valorisation au taux « zéro coupon swap » correspondant à la maturité de ces flux.

#### Credit Default Swap (CDS)

Un « Credit Default Swap » (CDS) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence.



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 2 - Principales politiques comptables

#### 2.11 - Evaluation des swaps

L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit.

#### Swaps de taux d'intérêt

La SICAV a conclu des contrats de swap par le biais desquels elle échange des revenus fixes (produit du montant notionnel et du taux fixe) contre des revenus variables (produit du montant notionnel et du taux variable) et inversement. Ces montants sont calculés et comptabilisés lors de chaque calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

#### Swaps d'inflation

Les swaps d'inflation sont des accords bilatéraux permettant aux investisseurs cherchant à protéger leurs placements de s'assurer un rendement corrélé à l'inflation sur la base d'un indice des prix. L'acheteur de l'inflation (receveur de l'inflation) paie un taux fixe ou variable prédéterminé (minoré d'un spread). En échange, l'acheteur de l'inflation reçoit du vendeur de l'inflation (payeur de l'inflation) un (des) paiement(s) lié(s) à l'inflation.

La valorisation des swaps d'inflation est déterminée, en accord avec le Risk Management de Carmignac Gestion Luxembourg S.A., via le pricer Bloomberg. La volatilité BVOL Cube de Bloomberg est utilisée.

Pour les détails des swaps en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés ».

#### 2.12 - Revenus en dividendes et intérêts

Les intérêts courus sur portefeuilles, dépôts et pensions sont provisionnés chaque jour jusqu'à leur échéance. Les dividendes sont enregistrés à l'« ex-date ». Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des retenues fiscales à la source non recouvrables.

#### 2.13 - Revenus générés par les prêts de titres

La rémunération allouée en paiement du prêt de titres est effectuée en espèces et apparaît dans les états financiers sous le titre « Revenus sur prêt de titres ».

#### 2.14 - Répartition des frais et charges

Les charges sont provisionnées chaque jour jusqu'à leur échéance.

#### 2.15 - Frais de transactions

Les frais de transaction supportés par la SICAV en lien avec les achats et ventes de titres, d'instruments du marché monétaire, de produits dérivés ou autres actifs sont principalement composés de frais d'opérations, de frais de bourses et de frais de traitement.

#### 2.16 - Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel  
Q : Trimestriel  
S : Semestriel  
M : Mensuel  
XX : Obligations perpétuelles  
ZCP : Coupon zéro

### 3 - Frais de fonctionnement et d'établissement

Par le biais des commissions versées à la Société de gestion, chaque compartiment de la SICAV supporte la totalité de ses frais de fonctionnement, y compris :

- les rémunérations de la banque dépositaire, de l'agent administratif, de l'agent domiciliataire, de l'agent de registre et de l'agent de transfert
- les frais de courtage et de banques
- les frais d'audit
- les frais d'impression des actions, des prospectus, des rapports annuels et semestriels ainsi que de tous autres rapports et documents nécessaires
- les frais de publication ainsi que tous autres frais d'exploitation.

Les frais de fonctionnement et d'établissement sont payables et calculés mensuellement sur la moyenne des actifs nets du compartiment au cours de l'année sont les suivants :

Carmignac Portfolio Grande Europe	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Climate Transition (anciennement Green Gold)	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Emerging Discovery	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Global Bond	0,20 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Flexible Bond	0,20 %	maximum par an

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 3 - Frais de fonctionnement et d'établissement

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Emergents	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Investissement	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Patrimoine	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Sécurité	0,20 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Credit	0,20 %	maximum par an
Carmignac Portfolio EM Debt	0,20 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024	0,10 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Family Governed	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Grandchildren	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Human Xperience	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio China New Economy	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Global Market Neutral (lancé le 15/06/2022)	0,30 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Evolution (lancé le 29/09/2022)	0,15 %	maximum par an

### 4 - Commissions de gestion

A titre de rémunération de ses prestations, Carmignac Gestion Luxembourg S.A. (CGL) reçoit une commission de gestion financière annuelle payable mensuellement et acquise chaque jour de valorisation sur base de la moyenne des actifs nets des compartiments. Cette commission de gestion peut être majorée de la commission de performance des compartiments le cas échéant.

Cette commission est payable sur facturation adressée par Carmignac Gestion Luxembourg S.A. à la SICAV.

Les taux applicables au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Commission de gestion (taux effectif)
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU0807688931	1,50
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0099161993	1,50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807689152	1,50
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU0807689079	1,50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU0294249692	2,25
	Classe E USD hedgée - Capitalisation	LU0992628775	2,25
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992628932	0,85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992628858	0,85
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2139905785	0,85
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992629070	0,85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623761951	1,05
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU2206982626	1,05
	Classe FW USD hedgée - Capitalisation	LU2212178615	1,05
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420652633	0,70
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420652807	0,85
Classe IW GBP - Distribution (annuelle)	LU2420652989	0,85	
Class X EUR - Capitalisation	LU2154448133	0,00	
CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)	Classe A EUR - Capitalisation	LU0164455502	1,50
	Classe A USD - Capitalisation	LU0807690754	1,50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU0705572823	2,25
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992629237	0,85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623762090	0,85
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU0992629401	1,05

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 4 - Commissions de gestion

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Commission de gestion (taux effectif)
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU0807689400	2,00
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336083810	2,00
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU0807689582	2,00
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992629823	1,00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992629740	1,00
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992630169	1,00
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623762256	1,20
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU0992630086	1,20
	Classe FW USD - Capitalisation	LU1623762330	1,20
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420651155	0,85
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420651239	1,00
	Classe IW GBP - Capitalisation	LU2427320499	1,00
	Classe IW USD - Capitalisation	LU2427320572	1,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU0807689822	1,00
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336083497	1,00
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690168	1,00
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU0807690085	1,00
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299302254	1,40
	Classe E USD hedgée - Capitalisation	LU0992630243	1,40
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992630755	0,60
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992630599	0,60
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792392216	0,60
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992630912	0,60
	Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)	LU2278973172	0,60
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623762769	0,80
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU0992630839	0,60
	Classe FW GBP hedgée - Capitalisation	LU0553413385	0,80
	Classe FW USD hedgée - Capitalisation	LU2567381129	0,80
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420651825	0,50
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420652047	0,60
	Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1299301876	1,00
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302098	1,00
	Classe Income E USD hedgée - Distribution (mensuelle)	LU0992630326	1,40
Classe Income FW GBP - Distribution (mensuelle)	LU1748451231	0,80	
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU0807689665	1,00
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336084032	1,00
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0992631050	1,00
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU0807689749	1,00
	Classe E EUR - Capitalisation	LU2490324337	1,40
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992631308	0,55
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992631217	0,55
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU2427321547	0,55
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU2490324501	0,80
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2490324410	0,75
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302684	1,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU0807690838	1,50
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0592698954	1,50

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 4 - Commissions de gestion

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Commission de gestion (taux effectif)
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690911	1,50
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU0592699259	1,50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU0592699093	2,25
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992631720	0,85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992631647	0,85
	Classe F GBP - Capitalisation	LU0992631993	0,85
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992632025	0,85
CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU1299303062	1,50
	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299303229	1,50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391242	1,50
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU1299303575	1,50
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992626563	0,85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992626480	0,85
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992626993	0,85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623762413	1,05
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU0992626720	1,05
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420650777	0,70
Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420651072	0,85	
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	Classe A EUR - Capitalisation	LU1317704051	1,50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1317704135	2,25
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992627371	0,85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992627298	0,85
	Classe F GBP hedgée - Capitalisation	LU0992627454	0,85
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992627538	0,85
CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299311164	1,50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1299311321	1,50
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU1299311677	1,50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299311834	2,25
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992625839	0,85
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992626217	0,85
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU1299305513	1,50
	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299305190	1,50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1299305356	1,50
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU1299305786	1,50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299305943	2,00
	Classe E USD hedgée - Capitalisation	LU0992628429	2,00
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992627702	0,85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992627611	0,85
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391671	0,85
	Classe F GBP - Capitalisation	LU0992627884	0,85
	Classe F GBP hedgée - Capitalisation	LU0992627967	0,85
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992628346	0,85
	Classe Income A CHF Hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1163533695	1,50
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533422	1,50
	Classe Income A USD Hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1792391838	1,50
	Classe Income E EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533349	2,00
Classe Income E USD Hedgée - Distribution (mensuelle)	LU0992628692	2,00	

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 4 - Commissions de gestion

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Commission de gestion (taux effectif)
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	Classe Income F EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533778	0,85
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité	Classe A EUR - Capitalisation	LU2426951195	0,70
	Classe AW CHF hedgée - Capitalisation	LU1299307055	0,80
	Classe AW EUR - Capitalisation	LU1299306321	0,80
	Classe AW EUR - Distribution (annuelle)	LU1299306677	0,80
	Classe AW USD hedgée - Capitalisation	LU1299306834	0,80
	Classe FW CHF hedgée - Capitalisation	LU0992625086	0,45
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU0992624949	0,45
	Classe FW EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391911	0,45
	Classe FW GBP hedgée - Capitalisation	LU0992625169	0,45
	Classe FW USD hedgée - Capitalisation	LU0992625243	0,45
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420653367	0,35
	Class X EUR - Capitalisation	LU2490324253	0,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Credit	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU2020612490	1,00
	Classe A EUR - Capitalisation	LU1623762843	1,00
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU1623763064	1,00
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU2020612730	0,60
	Classe F EUR - Capitalisation	LU1932489690	0,60
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU2020612904	0,60
	Classe FW CHF hedgée - Capitalisation	LU2020612813	0,80
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623763148	0,80
	Classe FW USD hedgée - Capitalisation	LU2427321208	0,80
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1623762926	1,00
	Class X EUR - Capitalisation	LU2475941915	0,50
CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt	Classe A EUR - Capitalisation	LU1623763221	1,20
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU2427320812	1,20
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2277146382	0,65
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU2427320903	0,65
	Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)	LU2346238343	0,65
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623763734	0,85
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	Classe A EUR - Capitalisation	LU1744628287	1,50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU2181689576	1,50
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU2427321380	1,50
	Classe AW EUR - Capitalisation	LU1932476879	1,70
	Classe E EUR - Capitalisation	LU2490324683	2,00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU1744630424	0,85
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2369619742	0,85
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU2427321463	0,85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU2490324766	1,05
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU2490324840	1,50
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Classe M EUR - Capitalisation	LU1873147984	1,14
	Class M EUR - Distribution (annuelle)	LU1873148016	1,14
CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed	Classe A EUR - Capitalisation	LU1966630706	1,50
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2004385154	0,85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1966630961	1,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren	Classe A EUR - Capitalisation	LU1966631001	1,40
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2004385667	0,80
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1966631266	0,80
	Classe FW GBP hedgée - Capitalisation	LU2427320655	1,00

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 4 - Commissions de gestion

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Commission de gestion (taux effectif)
CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren	Classe FW GBP hedgée - Distribution (annuelle)	LU2427320739	1,00
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420652393	0,65
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420652476	0,80
CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience	Classe A EUR - Capitalisation	LU2295992163	1,50
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2295992247	0,85
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	Classe A EUR - Capitalisation	LU2295992320	1,50
	Classe A USD - Capitalisation	LU2427321034	1,50
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2295992676	0,85
	Classe F USD - Capitalisation	LU2427321117	0,85
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)	Classe A EUR - Capitalisation	LU2483484882	1,70
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2483485004	0,95
CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	Classe M EUR - Capitalisation	LU2462965026	0,55
	Classe M2 EUR - Capitalisation	LU2534983825	0,20

- 1) La Société de Gestion n'effectue aucune rétrocession d'un pourcentage quelconque des commissions de gestion à des tiers en rémunération de la distribution ou du placement de la classe d'actions F.
- 2) Pour le compartiment CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024, les commissions de gestion facturées par les fonds Carmignac sont prises en compte et la commission de gestion cumulée ne peut pas dépasser 1,85 % de la VNI.

Conformément à l'article 46 (3) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, les taux des frais de gestion pour les fonds sous-jacents, dont le promoteur fait partie du groupe Carmignac, sont les suivants :

	Taux annuel	
Carmignac Patrimoine A EUR ACC	EUR	1,50 %
Carmignac Investissement A EUR ACC	EUR	1,50 %
Carmignac Euro-Entrepreneurs A EUR ACC	EUR	1,50 %
Carmignac Sécurité A EUR ACC	EUR	1,00 %
Carmignac Court Terme A EUR ACC	EUR	0,75 %
Carmignac Long-Short European Equities A EUR ACC	EUR	1,50 %
Carmignac Emergents A EUR ACC	EUR	1,50 %
Carmignac China New Economy F EUR ACC	EUR	1,30 %

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Autres notes aux états financiers

### 5 - Commissions de performance

Une commission de performance est payée annuellement pour toutes les classes d'actions, à l'exception des classes d'actions M, W et AW et des classes d'actions du compartiment Sécurité :

#### Grande Europe :

Commissions de performance pour les actions A, E, F et I : 20 % de la surperformance du compartiment.

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice DJ STOXX 600, une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

#### Commissions de performance pour les actions X :

Commission annuelle calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice financier. La période de performance pour le premier exercice court de la date de lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, jusqu'à la fin du premier exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de l'exercice. La commission de performance est calculée et comptabilisée séparément pour chaque classe d'actions.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de référence. La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à celle de l'indice DJ STOXX 600, au cours de la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le début de l'application des commissions de performance (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans commence lorsque la commission de performance est payée et tous les cinq ans lorsqu'aucune commission de performance n'a été payée. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

#### Climate Transition (anciennement Green Gold) : 20 % de la surperformance du compartiment.

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice MSCI AC World NR (USD), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indicateur de référence composite est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 5 - Commissions de performance

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Emerging Discovery : 20 % de la surperformance du compartiment.

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence composite (composé à 50 % de MSCI Emerging Small Cap NR USD converti en euros et à 50 % de MSCI Emerging Mid Cap NR USD converti en euros), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Global Bond : 20 % de la surperformance du compartiment (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice (indice JP Morgan Global Government Bond calculé sur la base des coupons réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Flexible Bond : 20 % de la surperformance du compartiment (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice (ICE BofA ML Euro Broad Market calculé coupons réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Emerging Patrimoine : 20 % de la surperformance du compartiment (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence composite (composé à 40 % de l'indice MSCI Emerging Markets NR USD, à 40 % de l'indice JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR et à 20 % de l'ESTER capitalisé), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indicateur de référence composite est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 5 - Commissions de performance

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Emergents : 20 % de la surperformance du compartiment.

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice MSCI EM NR (USD), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Long-Short European Equities : 20 % de la surperformance du compartiment.

Dès lors que (i) la valeur nette d'inventaire de l'action concernée dépasse le High Watermark et que (ii) la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence composite (composé à 85 % de l'ESTER et à 15 % de l'indice Stoxx Europe 600 NR calculé dividendes nets réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indicateur de référence est constituée. Le High Watermark se définit comme la VNI de clôture par action la plus élevée enregistrée le dernier jour de valorisation de la période de performance, sur une période de trois ans. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Depuis mai 2022, la commission de performance repose sur le modèle du High Watermark (HWM) : cette commission est facturée uniquement si la valeur des actions à la fin de la période de performance dépasse la valeur la plus élevée des actions à la fin de chacune des cinq (5) périodes de performance précédentes (« High Watermark »). La première année d'application du nouveau modèle de commission de performance est l'année 2022, sans effet rétroactif. Par conséquent, la valeur des actions au 01/01/2022 constitue le premier High Watermark.

Investissement : 20 % de la surperformance du compartiment.

Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance du MSCI AC WORLD NR (USD), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de baisse par rapport à cette surperformance, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre du Compartiment, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Patrimoine : 20 % de la surperformance du compartiment (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 5 - Commissions de performance

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence composite (composé à 40 % de l'indice MSCI AC WORLD NR (USD), à 40 % de l'indice ICE BofA Global Government, calculé dividendes/coupons réinvestis, et à 20 % de l'ESTER capitalisé, calculé dividendes/coupons réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indicateur de référence composite est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

**Sécurité :** 20 % de la surperformance du compartiment.

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence (indice ICE BofA ML 1-3 Year All Euro Government, coupons réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indicateur de référence composite est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

**Credit :** 20 % de la surperformance du compartiment (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence composite (composé à 75 % de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate et à 25 % de l'indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield, convertis en euros et calculés avec coupons réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indicateur de référence composite est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

**EM Debt :** 20 % de la surperformance du compartiment (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice P Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (calculé avec coupons réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

**Patrimoine Europe :** 20 % de la surperformance du compartiment (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence composite (composé à 40 % de l'indice STOXX Europe 600, calculé dividendes nets réinvestis (indice SXXR), à 40 % de l'indice BofA Merrill Lynch All Maturity All Euro Government (indice ECAS) et à 20 % de l'ESTER capitalisé), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indicateur de référence composite est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indicateur, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Autres notes aux états financiers

### 5 - Commissions de performance

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Flexible Allocation 2024 : aucune commission de performance n'est calculée.

Family Governed : 20 % de la surperformance du compartiment

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice MSCI AC WORLD NR (USD) (calculé dividendes nets réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Grandchildren : 20 % de la surperformance du compartiment

Dès lors que la performance du compartiment depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'indice MSCI WORLD NR (USD) (calculé dividendes nets réinvestis), une provision quotidienne de 20 % de la différence positive entre la variation de la valeur nette d'inventaire et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20 % de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette commission est prélevée annuellement sur base des actifs nets totaux en fin d'année. Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans maximum ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le 01/01/2022 (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été compensée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance survenue pendant cette période et compensant la sous-performance expirera en même temps, et toute sous-performance subséquente survenue pendant cette période de 5 ans impliquera le début d'une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Human Xperience : 20 % de la surperformance du compartiment

La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à celle de l'indice MSCI AC WORLD NR (USD), calculée dividendes nets réinvestis, au cours de la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le début de l'application des commissions de performance (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans commence lorsque la commission de performance est payée et tous les cinq ans lorsqu'aucune commission de performance n'a été payée. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

China New Economy : 20 % de la surperformance du compartiment

La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à celle de l'indice MSCI CHINA (USD), calculée dividendes nets réinvestis, au cours de la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement du Compartiment ou d'une classe d'actions, respectivement, ou depuis le début de l'application des commissions de performance (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible. Une nouvelle période de performance de référence de 5 ans commence lorsque la commission de performance est payée et tous les cinq ans lorsqu'aucune commission de performance n'a été payée. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022) : 20 % de la surperformance du compartiment.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 5 - Commissions de performance

La commission de performance est basée sur la surperformance absolue de la classe d'actions. Si la valeur des actions concernées s'est appréciée pendant la période de performance, une provision de 20 % de l'appréciation de la valeur des actions est établie.

En outre, la commission de performance repose sur le modèle du High Watermark (HWM) : cette commission est facturée uniquement si la valeur des actions à la fin de la période de performance dépasse la valeur la plus élevée des actions à la fin de chacune des cinq (5) périodes de performance précédentes (« High Watermark »). La valeur des actions au lancement du Compartiment constitue le premier High Watermark.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux actions rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Evolution (lancé le 29 septembre 2022) : aucune commission de performance n'est calculée.

Les commissions de performance sont détaillées dans les informations non auditées des états financiers comme l'exige l'ESMA (orientations relatives aux commissions de performance (art. 49)) et la circulaire CSSF 20/764.

### 6 - Taxe d'abonnement

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu au Luxembourg. Les dividendes versés par la SICAV ne sont frappés d'aucun impôt luxembourgeois à la source. La SICAV est uniquement soumise à une taxe annuelle au Luxembourg au taux de 0,05 % (un taux réduit de 0,01 % peut être appliqué si les conditions réglementaires sont remplies) payable trimestriellement sur la base des actifs nets calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Aucun droit ni impôt n'est payable au Luxembourg suite à l'émission d'actions de la SICAV, sauf un droit unique dont le montant est défini dans la Loi modifiée du 17 décembre 2010 et payable lors de la constitution. Les plus-values réalisées sur l'actif de la SICAV ne sont soumises à aucun impôt au Luxembourg.

Les revenus de la SICAV en dividendes et intérêts peuvent être assujettis à des impôts retenus à la source, à des taux variables ; ces impôts ne seront pas récupérables. De plus, la SICAV subira les retenues d'impôts indirects qui peuvent être appliquées sur ses opérations (timbre, impôt de bourse) et sur les services qui lui sont facturés (taxe sur le chiffre d'affaires, taxe sur la valeur ajoutée).

### 7 - Prêt de titres

Les revenus nets sur prêt de titres sont repris dans le poste « Revenus sur prêt de titres » et sont reçus en espèces. Un compartiment pourrait avoir des revenus sur prêt de titres même sans titres prêtés en fin d'exercice. A la date de clôture, les revenus sur prêt de titres générés par la SICAV sont les suivants :

Compartiment	Devise	Montant brut total des revenus sur prêt de titres	Frais directs-indirects déduits des revenus bruts sur prêt de titres	Montant net total de revenu de prêt de titres
CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)	EUR	19.411,47	1.941,15	17.470,32
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery	EUR	349,36	34,94	314,42
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	EUR	1.240,09	124,01	1.116,08
CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents	EUR	46.585,30	4.658,53	41.926,77
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	EUR	73.290,56	7.329,06	65.961,50

Les garanties reçues dans le cadre des opérations de prêts de titres se composent exclusivement d'obligations émises par des pays membres de l'Union européenne. CACEIS Bank, Luxembourg Branch est la seule contrepartie des positions de prêts de titres pour tous les compartiments.

### 8 - Versement de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807689152	EUR	0,09	29/04/2022	12/05/2022
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2139905785	EUR	0,07	29/04/2022	12/05/2022
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302098	EUR	0,29	11/01/2022	21/01/2022
				0,19	09/02/2022	21/02/2022
				0,19	09/03/2022	21/03/2022
				0,19	11/04/2022	25/04/2022
				0,19	10/05/2022	20/05/2022
				0,19	10/06/2022	22/06/2022

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 8 - Versement de dividendes

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement			
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302098	EUR	0,19	11/07/2022	22/07/2022			
				0,19	11/08/2022	22/08/2022			
				0,19	09/09/2022	21/09/2022			
				0,19	11/10/2022	21/10/2022			
				0,19	10/11/2022	23/11/2022			
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690168	EUR	0,88	29/04/2022	12/05/2022			
	Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1299301876	CHF	0,31	11/01/2022	21/01/2022			
				0,19	09/02/2022	21/02/2022			
				0,19	09/03/2022	21/03/2022			
				0,19	11/04/2022	25/04/2022			
				0,19	10/05/2022	20/05/2022			
				0,19	10/06/2022	22/06/2022			
				0,19	11/07/2022	22/07/2022			
				0,19	11/08/2022	22/08/2022			
				0,19	09/09/2022	21/09/2022			
				0,19	11/10/2022	21/10/2022			
				0,19	10/11/2022	23/11/2022			
				0,19	09/12/2022	21/12/2022			
				Classe Income E USD Hedgée - Distribution (mensuelle)	LU0992630326	USD	0,39	11/01/2022	21/01/2022
							0,23	09/02/2022	21/02/2022
							0,23	09/03/2022	21/03/2022
	0,23	11/04/2022	25/04/2022						
	0,23	10/05/2022	20/05/2022						
	0,23	10/06/2022	22/06/2022						
	0,23	11/07/2022	22/07/2022						
	0,23	11/08/2022	22/08/2022						
	0,23	09/09/2022	21/09/2022						
	0,23	11/10/2022	21/10/2022						
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792392216	EUR	1,26	29/04/2022	12/05/2022			
	Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)	LU2278973172	USD	1,01	29/04/2022	12/05/2022			
Classe Income FW GBP - Distribution (mensuelle)	LU1748451231	GBP	0,35	11/01/2022	21/01/2022				
			0,19	09/02/2022	21/02/2022				
			0,19	09/03/2022	21/03/2022				
			0,19	11/04/2022	25/04/2022				
			0,19	10/05/2022	20/05/2022				
			0,19	10/06/2022	22/06/2022				
			0,19	11/07/2022	22/07/2022				
			0,19	11/08/2022	22/08/2022				
			0,19	09/09/2022	21/09/2022				
			0,19	11/10/2022	21/10/2022				
			0,19	10/11/2022	23/11/2022				
			0,19	09/12/2022	21/12/2022				
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302684	EUR	1,40	11/01/2022	21/01/2022			
				2,13	09/02/2022	21/02/2022			

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 8 - Versement de dividendes

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement			
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302684	EUR	2,13	09/03/2022	21/03/2022			
				2,13	11/04/2022	25/04/2022			
				2,13	10/05/2022	20/05/2022			
				2,13	10/06/2022	22/06/2022			
				2,13	11/07/2022	22/07/2022			
				2,13	11/08/2022	22/08/2022			
				2,13	09/09/2022	21/09/2022			
				2,13	11/10/2022	21/10/2022			
				2,13	10/11/2022	23/11/2022			
				2,13	09/12/2022	21/12/2022			
				11,44	29/04/2022	12/05/2022			
					Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0992631050	EUR		
	CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690911	EUR	0,27	29/04/2022	12/05/2022		
CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391242	EUR	0,03	29/04/2022	12/05/2022			
CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1299311321	EUR	0,06	29/04/2022	12/05/2022			
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533422	EUR	0,41	11/01/2022	21/01/2022			
				0,33	09/02/2022	21/02/2022			
				0,33	09/03/2022	21/03/2022			
				0,33	11/04/2022	25/04/2022			
				0,33	10/05/2022	20/05/2022			
				0,33	10/06/2022	22/06/2022			
				0,33	11/07/2022	22/07/2022			
				0,33	11/08/2022	22/08/2022			
				0,33	09/09/2022	21/09/2022			
				0,33	11/10/2022	21/10/2022			
				0,33	10/11/2022	23/11/2022			
				0,33	09/12/2022	21/12/2022			
		Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1299305356	EUR	0,05	29/04/2022	12/05/2022		
	Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)				LU1163533695	CHF	0,35	11/01/2022	21/01/2022
							0,31	09/02/2022	21/02/2022
							0,31	09/03/2022	21/03/2022
							0,31	11/04/2022	25/04/2022
							0,31	10/05/2022	20/05/2022
							0,31	10/06/2022	22/06/2022
							0,31	11/07/2022	22/07/2022
							0,31	11/08/2022	22/08/2022
							0,31	09/09/2022	21/09/2022
							0,31	11/10/2022	21/10/2022
							0,31	10/11/2022	23/11/2022
		0,31	09/12/2022	21/12/2022					
		Classe Income A USD Hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1792391838	USD	0,47	11/01/2022	21/01/2022		
	0,40				09/02/2022	21/02/2022			
	0,40				09/03/2022	21/03/2022			
	0,40				11/04/2022	25/04/2022			
	0,40				10/05/2022	20/05/2022			
	0,40				10/06/2022	22/06/2022			

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 8 - Versement de dividendes

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement			
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	Classe Income A USD hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1792391838	USD	0,40	11/07/2022	22/07/2022			
				0,40	11/08/2022	22/08/2022			
				0,40	09/09/2022	21/09/2022			
				0,40	11/10/2022	21/10/2022			
				0,40	10/11/2022	23/11/2022			
	Classe Income E EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533349	EUR	0,40	09/12/2022	21/12/2022			
				0,41	11/01/2022	21/01/2022			
				0,32	09/02/2022	21/02/2022			
				0,32	09/03/2022	21/03/2022			
				0,32	11/04/2022	25/04/2022			
				0,32	10/05/2022	20/05/2022			
				0,32	10/06/2022	22/06/2022			
				0,32	11/07/2022	22/07/2022			
				0,32	11/08/2022	22/08/2022			
				0,32	09/09/2022	21/09/2022			
				0,32	11/10/2022	21/10/2022			
				0,32	10/11/2022	23/11/2022			
				0,32	09/12/2022	21/12/2022			
				Classe Income E USD hedgée - Distribution (mensuelle)	LU0992628692	USD	0,49	11/01/2022	21/01/2022
							0,38	09/02/2022	21/02/2022
	0,38	09/03/2022	21/03/2022						
	0,38	11/04/2022	25/04/2022						
	0,38	10/05/2022	20/05/2022						
	0,38	10/06/2022	22/06/2022						
	0,38	11/07/2022	22/07/2022						
	0,38	11/08/2022	22/08/2022						
	0,38	09/09/2022	21/09/2022						
	0,38	11/10/2022	21/10/2022						
	0,38	10/11/2022	23/11/2022						
	0,38	09/12/2022	21/12/2022						
	Classe Income F EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533778	EUR				0,37	11/01/2022	21/01/2022
							0,35	09/02/2022	21/02/2022
							0,35	09/03/2022	21/03/2022
				0,35	11/04/2022	25/04/2022			
				0,35	10/05/2022	20/05/2022			
				0,35	10/06/2022	22/06/2022			
				0,35	11/07/2022	22/07/2022			
				0,35	11/08/2022	22/08/2022			
				0,35	09/09/2022	21/09/2022			
				0,35	11/10/2022	21/10/2022			
0,35				10/11/2022	23/11/2022				
0,35				09/12/2022	21/12/2022				
Classe F EUR - Distribution (annuelle)				LU1792391671	EUR	0,12	29/04/2022	12/05/2022	
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité				Classe AW EUR - Distribution (annuelle)	LU1299306677	EUR	0,23	29/04/2022	12/05/2022
	Classe FW EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391911	EUR	0,59	29/04/2022	12/05/2022			
CARMIGNAC PORTFOLIO Credit	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1623762926	EUR	0,33	11/01/2022	21/01/2022			
				0,26	09/02/2022	21/02/2022			

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 8 - Versement de dividendes

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
CARMIGNAC PORTFOLIO Credit	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1623762926	EUR	0,26	09/03/2022	21/03/2022
				0,26	11/04/2022	25/04/2022
				0,26	10/05/2022	20/05/2022
				0,26	10/06/2022	22/06/2022
				0,26	11/07/2022	22/07/2022
				0,26	11/08/2022	22/08/2022
				0,26	09/09/2022	21/09/2022
				0,26	11/10/2022	21/10/2022
				0,26	10/11/2022	23/11/2022
				0,26	09/12/2022	21/12/2022
CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt	Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)	LU2346238343	USD	0,56	29/04/2022	12/05/2022
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU2181689576	EUR	0,06	29/04/2022	12/05/2022
				0,25	11/08/2022	22/08/2022
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU2490324840	EUR	0,25	09/09/2022	21/09/2022
				0,25	11/10/2022	21/10/2022
				0,25	10/11/2022	23/11/2022
	0,25	09/12/2022	21/12/2022			
Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2369619742	EUR	0,05	29/04/2022	12/05/2022	
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024	Class M EUR - Distribution (annuelle)	LU1873148016	EUR	2,50	21/11/2022	01/12/2022

### 9 - Swing pricing

En ce qui concerne les Compartiments Credit et EM Debt, le Conseil d'administration se réserve le droit, dans le but de protéger les intérêts des Actionnaires, d'ajuster la Valeur nette d'inventaire par Action dans certaines circonstances afin d'empêcher une dilution ou d'en atténuer l'effet (« swing pricing »). Un compartiment peut subir une dilution de la Valeur nette d'inventaire par Action si les souscriptions, conversions ou rachats sont effectués à un prix qui ne reflète pas le prix de vente ou d'achat réel des actifs sous-jacents du compartiment. La différence de prix peut être due à des frais de transaction, à des taxes et autres coûts, ainsi qu'à l'écart entre les prix d'achat et de vente des actifs sous-jacents. La Valeur nette d'inventaire par Action peut être ajustée tout Jour de valorisation où le total des souscriptions, conversions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par le Conseil d'administration. L'ajustement (« swing factor ») sera déterminé par le Conseil d'administration (ou tout délégué dûment nommé par celui-ci). Il reflétera les frais de transaction et n'excédera pas, dans des circonstances normales, 2 % de la Valeur nette d'inventaire par Action. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le swing factor maximal appliqué était de 1,01 % pour Credit et de 1,45 % pour EM Debt. Le swing factor n'exerce pas d'influence sur le calcul de la commission de performance dans la mesure où toute commission de performance éventuelle sera comptabilisée sur la base de la Valeur nette d'inventaire non soumise au swing pricing. Des informations sur l'application du mécanisme de swing pricing seront mises à la disposition des Actionnaires sur le site [www.carmignac.lu/en/regulatory-information](http://www.carmignac.lu/en/regulatory-information) ainsi que sur demande.

La VNI et la VNI par action publiées dans les états financiers et dans les « Statistiques » n'incluent pas l'ajustement de swing pricing.

Pour la VNI datée du 31 décembre 2022, il n'y a pas eu d'ajustement selon le swing pricing.

### 10 - Garanties

Au 31 décembre 2022, l'état des garanties reçues ou versées, lesquelles sont composées de dépôts de sécurité en ce qui concerne les futures et les options, ou de liquidités versées par les courtiers et les contreparties ou reçues desdits courtiers ou contreparties dans le cadre des opérations de gré à gré, est le suivant :

Compartiment	Contrepartie	Devise	Garanties versées en Cash par la SICAV en faveur de la Contrepartie	Garanties reçues en Cash de la Contrepartie en faveur de la SICAV
CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)	Crédit Agricole CIB	EUR	330.000,00	
	UBS Europe SE	EUR	260.000,00	
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	Barclays Bank Ireland PLC	EUR	1.980.000,00	
	BNP Paribas, London Branch	EUR	390.000,00	
	BofA Securities Europe SA	EUR		5.990.000,00
	Caceis Bank, Luxembourg Branch	EUR		170.000,00



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 10 - Sûreté

	Citibank Europe PLC	EUR	340.000,00	
	Citigroup Global Markets Europe AG	EUR		830.000,00
	Crédit Agricole CIB	EUR		350.000,00
	Goldman Sachs International, London	EUR	2.000.000,00	
	HSBC France	EUR	560.000,00	
	JP Morgan AG	EUR	260.000,00	
	Morgan Stanley Bank AG	EUR		140.000,00
	Société Générale	EUR		100.000,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	BNP Paribas, London Branch	EUR		30.000,00
	Crédit Agricole CIB	EUR		10.040.000,00
	Goldman Sachs International, London	EUR		6.120.000,00
	JP Morgan AG	EUR	80.000,00	
	Morgan Stanley Bank AG	EUR		10.000,00
	Société Générale	EUR		550.000,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Barclays Bank Ireland PLC	EUR		250.000,00
	BNP Paribas, London Branch	EUR		190.000,00
	BofA Securities Europe SA	EUR		3.480.000,00
	Citibank Europe PLC	EUR		910.000,00
	Deutsche Bank AG, London	EUR		2.280.000,00
	Goldman Sachs International, London	EUR		1.670.000,00
	HSBC France	EUR		730.000,00
	JP Morgan AG	EUR		3.820.000,00
	Morgan Stanley Bank AG	EUR		250.000,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	BofA Securities Europe SA	EUR	610.000,00	
	Citigroup Global Markets Europe AG	EUR		260.000,00
	Crédit Agricole CIB	EUR		630.000,00
	JP Morgan AG	EUR		1.680.000,00
	Morgan Stanley Bank AG	EUR		11.240.000,00
	Standard Chartered Bank AG	EUR		290.000,00
	UBS Europe SE	EUR	290.000,00	
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	BofA Securities Europe SA	EUR		290.000,00
	Caceis Bank, Luxembourg Branch	EUR		360.000,00
	Citibank Europe PLC	EUR		930.000,00
	JP Morgan AG	EUR		40.000,00
	Morgan Stanley Bank AG	EUR		50.000,00
	Société Générale	EUR		800.000,00
	The Royal Bank of Scotland PLC	EUR	390.000,00	
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité	Citigroup Global Markets Europe AG	EUR		130.000,00
	Citigroup Global Markets Limited, London	EUR	210.000,00	
	Crédit Agricole CIB	EUR		790.000,00
	JP Morgan AG	EUR	40.000,00	
	Morgan Stanley Bank AG	EUR		110.000,00
	Société Générale	EUR		120.000,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Credit	BNP Paribas, London Branch	EUR	850.000,00	
	BofA Securities Europe SA	EUR	300.000,00	
	Citigroup Global Markets Limited, London	EUR	290.000,00	
	Crédit Agricole CIB	EUR		7.580.000,00
	JP Morgan AG	EUR	660.000,00	
	Société Générale	EUR		1.030.000,00
CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt	Barclays Bank Ireland PLC	EUR		300.000,00
	BofA Securities Europe SA	EUR		2.940.000,00
	Citibank Europe PLC	EUR		600.000,00
	Deutsche Bank AG, London	EUR		1.600.000,00
	Goldman Sachs International, London	EUR		1.310.000,00
	HSBC France	EUR		120.000,00
	JP Morgan AG	EUR		1.960.000,00
	Morgan Stanley Bank AG	EUR		20.000,00
	Société Générale	EUR		80.000,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	BofA Securities Europe SA	EUR		1.380.000,00
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	BofA Securities Europe SA	EUR		130.000,00
	JP Morgan AG	EUR		800.000,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)	JP Morgan AG	EUR		710.000,00
	Morgan Stanley Bank AG	EUR		930.000,00

### 11 - Autres actifs

La rubrique « Autres actifs » regroupe principalement des montants à recevoir sur les taux de change au comptant.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 12 - Autres passifs

La rubrique « Autres passifs » regroupe principalement des montants à payer sur les taux de change au comptant.

### 13 - Charges à payer

La rubrique « Charges à payer » se compose principalement des commissions de gestion et de performance à payer.

### 14 - Divers

Des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes de la section (non révisée) relative au règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

### 15 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

Les détails des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège du Fonds.

### 16 - Evaluation des titres russes

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour l'évaluation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la Société de gestion a été amenée à mettre en place une politique d'évaluation spécifique pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture des marchés financiers de certains pays ;
- des incertitudes concernant le recouvrement futur de la dette dans ces pays ;
- des incertitudes quant au recouvrement futur de titres de créance de sociétés ayant leur siège dans ces pays ou dont l'activité est fortement exposée ou dépendante de ces pays ;
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie.

Compte tenu de la nature des titres détenus par certains Compartiments, la Société de gestion a décidé de continuer à évaluer les obligations en question sur la base des prix fournis par des prestataires de services financiers. En ce qui concerne les actions, lorsqu'aucun prix n'est disponible, la Société de gestion a décidé d'appliquer une décote par rapport au dernier prix disponible. Au 31 décembre 2022, l'exposition à ces actifs représentaient une part résiduelle de l'exposition, soit 0,21 % pour Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, 2,54 % pour Carmignac Portfolio Patrimoine, 1,87 % pour Carmignac Portfolio Flexible Bond, 2,41 % pour Carmignac Portfolio Credit, 0,30 % pour Carmignac Portfolio Emerging Discovery, 0,29 % pour Carmignac Portfolio Emergents, 1,09 % pour Carmignac Portfolio Sécurité et 0,02 % pour Carmignac Portfolio Climate Transition.

Bien que le processus d'évaluation à la juste valeur prenne en considération les régimes de sanctions en place et leur impact sur les titres concernés, il pourrait y avoir une différence entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels les ventes seraient effectivement réalisées après la fin de l'année. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements futurs. Le Conseil d'administration et la Société de gestion suivent de près l'évolution de la situation.

### 17 - Evénements postérieurs à la clôture

Un nouveau prospectus a été publié le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le nouveau prospectus comprend les nouvelles annexes conformes aux normes techniques de réglementation (RTS), qui fournissent des informations sur les investissements durables et les caractéristiques environnementales et sociales des Compartiments pour les fonds « article 8 » et « article 9 », conformément au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« le SFDR »).

Afin de mieux refléter les nouvelles orientations réglementaires de la Commission européenne, la proportion minimale d'investissements durables des Compartiments Carmignac Portfolio Climate Transition, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Portfolio Sécurité et Carmignac Portfolio EM Debt sera relevée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Compartiments	Seuil minimum actuel	Nouveau seuil minimum
Carmignac Portfolio Climate Transition	60 %	80 %
Carmignac Portfolio Emergents	50 %	80 %
Carmignac Portfolio Grandchildren	50 %	80 %
Carmignac Portfolio Grande Europe	50 %	80 %
Carmignac Portfolio Sécurité	0 %	10 %
Carmignac Portfolio EM Debt	0 %	10 %

Afin d'aligner davantage nos portefeuilles à faible émission de carbone sur les objectifs climatiques, l'objectif de réduction des émissions de carbone des Compartiments Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Grandchildren et Carmignac Portfolio Grande Europe par rapport à leur indicateur de référence sera relevé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Autres notes aux états financiers

### 17 - Evénements postérieurs à la clôture

Compartiments	Objectif actuel de réduction des émissions de carbone	Nouvel objectif de réduction des émissions de carbone
Carmignac Portfolio Emergents	Baisse de 30 %	Baisse de 50 %
Carmignac Portfolio Family Governed		
Carmignac Portfolio Grandchildren		
Carmignac Portfolio Grande Europe		

A la lumière des orientations réglementaires actualisées, en particulier les Questions/réponses de la Commission européenne, qui précisent qu'aux termes du SFDR, un « fonds relevant de l'article 9 » doit investir ses actifs dans des investissements durables, les Compartiments Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Investissement et Carmignac Portfolio EM Debt ont été reclassés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en tant que « fonds relevant de l'article 8 », conformément au SFDR. Jusqu'alors, ces trois Compartiments étaient classés dans la catégorie des « fonds relevant de l'article 9 ».

Les classes d'actions suivantes ont été liquidées et les investissements dans ces actions ont été échangés contre des (convertis en) actions correspondantes au sein de chaque Compartiment, dans la mesure où leur niveau d'actifs précédent ne permettait pas une gestion efficace au 31 janvier 2023.

Compartiment	Classe d'actions échangée	Classe d'actions reçue	Impact pour les investisseurs
Carmignac Portfolio Emerging Discovery	A CHF Acc Hdg (LU0807689400)	A EUR Acc (LU0336083810)	Investissement en EUR plutôt qu'en CHF (couverture en EUR)
Carmignac Portfolio Emerging Discovery	F CHF Acc Hdg (LU0992629823)	F EUR Acc (LU0992629740)	Investissement en EUR plutôt qu'en CHF (couverture en EUR)
Carmignac Portfolio Emerging Discovery	FW USD Acc (LU1623762330)	FW EUR Acc (LU1623762256)	Investissement en EUR plutôt qu'en USD (couverture en EUR)
Carmignac Portfolio Grande Europe	F USD Acc Hdg (LU0992629070)	F EUR Acc (LU0992628858)	Investissement en EUR plutôt qu'en USD (couverture en EUR)
Carmignac Portfolio Investissement	F USD Acc Hdg (LU0992626217)	F EUR Acc (LU0992625839)	Investissement en EUR plutôt qu'en USD (couverture en EUR)
Carmignac Portfolio Patrimoine	Income A USD Hdg (LU1792391838)	A EUR Ydis (LU1299305356)	Investissement en EUR plutôt qu'en USD (couverture en EUR), distribution non plus mensuelle, mais annuelle
Carmignac Portfolio Sécurité	FW GBP Acc Hdg (LU0992625169)	FW EUR Acc (LU0992624949)	Investissement en EUR plutôt qu'en GBP (couverture en EUR)

La classe d'actions suivante a été liquidée car elle ne comptait aucun investisseur extérieur et le niveau précédent des actifs ne permettait pas une gestion efficace au 31 janvier 2023.

Compartiment	Classe d'actions à liquider	Impact pour les investisseurs
Carmignac Portfolio Grande Europe	X EUR Acc (LU2154448133)	Pas d'investisseurs extérieurs

Les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

- Démission de M. David Older et nomination de M. Mark Denham en tant que président du Conseil d'administration
- Démission de M. Jean-Pierre Michalowski de son mandat d'Administrateur

# **CARMIGNAC PORTFOLIO**

## **Informations supplémentaires non révisées**

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Informations supplémentaires non révisées

### Politique de rémunération

#### Informations concernant la politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion Luxembourg SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n° 2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 juillet 2014 et des orientations émises par l'AEMF en date du 14 octobre 2016 (AEMF/2016/575) et par la Directive GFIA du Parlement Européen et du Conseil n° 2011/61/CE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société. La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'administration de la société de gestion. Le Comité de rémunération et de nomination et le Conseil d'administration réexaminent les principes de cette politique au moins une fois par an et y apportent toutes les modifications nécessaires conformément à la réglementation. Les détails de la politique de rémunération, y compris une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que des informations sur le Comité de rémunération et de nomination, sont disponibles à en ligne à l'adresse : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

Un exemplaire de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

#### Part variable : détermination et évaluation

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble. L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat de Carmignac Gestion Luxembourg SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société. Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

#### Exercice 2021

Pour l'exercice 2021, la mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet d'une évaluation interne et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'Administration de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.

#### Exercice 2022

Le rapport annuel du Conseil d'Administration de Carmignac Gestion Luxembourg est disponible sur le site web de Carmignac ([www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)).

2022	
Nombre de collaborateurs	151
Rémunération fixe versée en 2022	12.853.143,93 €
Rémunération variable totale versée en 2022	38.521.950,07 €
Rémunération totale versée en 2022	51.375.094,00 €
> dont preneurs de risque	40.339.811,05 €
> dont non-preneurs de risque	11.035.282,95 €

Vous trouverez ci-dessous le tableau de rémunération 2022 de Carmignac Gestion, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France, le gestionnaire de fonds de la SICAV par délégation partielle/intégrale.

2022	
Nombre de collaborateurs	176

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Informations supplémentaires non révisées

### Politique de rémunération

Rémunération fixe versée en 2022	13.051.217,29 €
Rémunération variable totale versée en 2022	37.578.333,26 €
Rémunération totale versée en 2022	50.629.550,55 €
> dont preneurs de risque	37.123.257,99 €
> dont non-preneurs de risque	13.506.292,56 €

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Informations supplémentaires non révisées

### Exposition globale au risque

#### Approche par les engagements :

Le risque global des compartiments CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité et CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy est calculé selon la méthode des engagements.

#### Méthode de la Value at Risk (VaR) relative :

La méthode retenue pour déterminer le risque global des compartiments ci-dessous est celle de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à leurs portefeuilles de référence respectifs (l'indicateur de référence de chaque compartiment son portefeuille de référence).

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 200 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est le Stoxx 600 (EUR) - dividendes net réinvestis.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold) :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 200 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est MSCI AC WORLD NR (USD) – dividendes nets réinvestis.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 200 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est le composite suivant : 50 % MSCI EM SmallCap NR USD + 50 % MSCI EM Mid Cap NR USD convertis en euro.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé selon l'approche de la somme des valeurs notionnelles s'élève à 500 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions. L'indicateur de référence est l'indice JP Morgan Global Government Bond, calculé coupons réinvestis.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 500 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est le composite suivant : 40 % MSCI Emerging Markets NR USD exprimé en EUR + 40 % indice JP Morgan GBI-Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR, calculé avec coupons réinvestis, + 20 % ETSER capitalisé.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 200 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est le MSCI EM NR (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 200 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est le MSCI AC WORLD NR (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 500 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est le composite suivant : 40 % MSCI AC World NR (USD) + 40 % ICE BofA Global Government, calculé avec coupons réinvestis convertis en euro, + 20 % ESTER capitalisé.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Credit :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 500 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est composé à 75 % de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate et à 25 % de l'indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield avec coupons réinvestis.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 2000 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est l'Indice JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 500 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.  
L'indicateur de référence est composé à 40 % du Stoxx Europe 600 avec dividendes nets réinvestis et à 40 % de l'indice BofA Merrill Lynch All Maturity All Euro Government + 20 % ESTER capitalisé.

#### CARMIGNAC PORTFOLIO Family Governed :

Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %.  
L'indicateur de référence est le MSCI AC World NR (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Informations supplémentaires non révisées

### Exposition globale au risque

CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren :

Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %. L'indicateur de référence est le MSCI World NR (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

Le niveau de levier attendu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %. L'indicateur de référence est le MSCI AC WORLD NR (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

### Méthode de la Value at Risk (VaR) absolue :

La méthode retenue pour déterminer le risque global des compartiments ci-dessous est celle de la VaR (Value at Risk) absolue :

CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 2000 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.

CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 200 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.

CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024 :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 200 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.

CARMIGNAC PORTFOLIO Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 300 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.

CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution (lancé le 29 septembre 2022)

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ou couverture s'élève à 200 % mais pourrait être supérieur dans certaines conditions.

Les chiffres de la VaR ont été calculés sur la base des données entrantes suivantes :

- Modèle utilisé : historique
- Durée de l'historique : 2 ans.

	VaR 99 %. 20 jours			VaR relative			Lever
	Min	Moyen	Max	Min	Moyen	Max	
Grande Europe	12,41	14,52	20,35	0,80	0,99	1,09	0,11
Climate Transition (anciennement Green Gold)	10,17	13,36	22,03	0,89	1,01	1,22	25,94
Emerging Discovery	7,90	9,72	13,95	0,42	0,79	1,00	30,52
Global Bond	1,52	2,76	4,79	0,31	0,59	1,20	745,33
Flexible Bond	2,11	3,32	6,67				1.473,43
Emerging Patrimoine	4,02	6,51	13,72	0,61	0,99	1,48	614,64
Emergents	11,93	14,42	18,61	0,83	1,15	1,42	74,98
Long-Short European Equities	1,56	2,60	5,92				234,82
Investissement	10,87	13,85	19,77	0,81	1,07	1,25	4,16
Patrimoine	1,92	3,98	10,09	0,39	0,66	1,18	264,36
Credit	1,53	3,13	7,49	0,65	0,93	1,72	96,54
EM Debt	4,03	7,18	11,78	0,66	1,41	1,99	1.402,83
Patrimoine Europe	0,65	3,13	9,50	0,12	0,53	1,35	144,10
Flexible Allocation 2024	1,09	3,32	9,68				12,19
Family Governed	10,51	12,55	17,39	0,82	0,97	1,11	0,83
Grandchildren	12,74	15,04	21,65	0,87	1,09	1,20	0,52
Human Xperience	12,26	14,03	19,49	0,86	1,09	1,28	0,00
Global Market Neutral (lancé le 15 juin 2022)	1,46	2,86	4,51				204,60
Evolution (lancé le 29 septembre 2022)	2,36	3,24	3,72				0,32



# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Informations supplémentaires non révisées

### Commissions de performance conformément aux orientations de l'ESMA

En application des orientations de l'ESMA relatives aux commissions de performance (ESMA34-39-992) et de la circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous indique le montant réel des commissions de performance facturées par chaque Classe d'actions concernée et le pourcentage de ces commissions basé sur la Valeur nette d'inventaire (« VNI ») de la Classe d'actions. Seules les Classes d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été facturées sont présentées ci-dessous.

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du Compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/2022 (dans la devise du Compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (dans la devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336083497	EUR	5.210.188,17	326.732.118,29	1,59
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302098	EUR	72.451,58	4.326.822,99	1,67
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690168	EUR	1.188.182,62	73.274.385,58	1,62
	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU0807689822	EUR	155.442,94	10.540.944,98	1,47
	Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1299301876	EUR	57.859,77	3.768.414,01	1,54
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU0807690085	EUR	288.016,82	14.998.975,50	1,92
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299302254	EUR	185.383,41	11.958.729,35	1,55
	Classe E USD hedgée - Capitalisation	LU0992630243	EUR	8.130,34	437.412,74	1,86
	Classe Income E USD hedgée - Distribution (mensuelle)	LU0992630326	EUR	64.988,94	3.455.628,60	1,88
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992630599	EUR	3.192.136,66	181.380.616,35	1,76
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792392216	EUR	79.573,55	4.905.446,18	1,62
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992630755	EUR	734.528,49	38.435.694,72	1,91
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992630912	EUR	65.701,77	3.171.477,36	2,07
	Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)	LU2278973172	EUR	76.692,16	3.765.961,68	2,04
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420651825	EUR	22.065,88	670.173,06	3,29
	<b>Total</b>			<b>11.401.343,10</b>		
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336084032	EUR	14.144.180,86	611.092.393,22	2,31
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302684	EUR	65.907,75	2.853.834,52	2,31
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0992631050	EUR	301.191,57	13.104.764,00	2,30
	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU0807689665	EUR	149.685,56	6.392.394,78	2,34
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU0807689749	EUR	398.976,81	15.072.519,97	2,65
	Classe E EUR - Capitalisation	LU2490324337	EUR	503,33	20.410,08	2,47
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992631217	EUR	18.283.350,90	756.862.201,97	2,42
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992631308	EUR	168.154,10	7.244.180,82	2,32
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU2427321547	EUR	1.262,41	44.052,19	2,87
		<b>Total</b>		<b>33.513.213,29</b>		
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU0592699259	EUR	9.779,67	6.163.915,69	0,16
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992632025	EUR	1.989,26	750.953,75	0,26
	<b>Total</b>			<b>11.768,93</b>		
CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299303229	EUR	4.162,96	23.611.013,91	0,02
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU1299303575	EUR	5.481,21	1.635.440,87	0,34
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992626480	EUR	221.378,29	161.319.632,51	0,14
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992626563	EUR	25,60	10.086.795,13	0,00
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992626993	EUR	3.543,17	1.021.026,60	0,35
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420650777	EUR	31,90	17.716,86	0,18
	<b>Total</b>		<b>234.623,13</b>			
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	Classe A EUR - Capitalisation	LU1317704051	EUR	148,50	317.298.546,32	0,00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992627298	EUR	1.393,65	657.996.523,46	0,00
	Classe F GBP hedgée - Capitalisation	LU0992627454	EUR	56,32	30.646.903,64	0,00
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992627538	EUR	11,62	11.198.564,36	0,00
	<b>Total</b>		<b>1.610,09</b>			
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299305190	EUR	401.496,15	154.581.436,25	0,26
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533422	EUR	199.961,94	72.972.440,42	0,27
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1299305356	EUR	32.301,52	14.316.903,52	0,23
	Classe A CHF hedgée - Capitalisation	LU1299305513	EUR	2.537,05	1.615.089,09	0,16
	Classe Income A CHF hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1163533695	EUR	2.432,84	1.536.764,55	0,16
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU1299305786	EUR	16.782,89	10.953.071,51	0,15
	Classe Income A USD Hedgée - Distribution (mensuelle)	LU1792391838	EUR	3.299,49	445.188,58	0,74
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299305943	EUR	34.139,31	20.631.354,77	0,17

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Informations supplémentaires non révisées

### Commissions de performance conformément aux orientations de l'ESMA

	Classe Income E EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533349	EUR	17.820,49	10.095.606,54	0,18
	Classe E USD hedgée - Capitalisation	LU0992628429	EUR	5.575,12	1.572.069,05	0,35
	Classe Income E USD hedgée - Distribution (mensuelle)	LU0992628692	EUR	13.562,28	2.687.146,96	0,50
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992627611	EUR	4.342.082,32	1.140.014.552,31	0,38
	Classe Income F EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533778	EUR	4.160,45	2.813.796,43	0,15
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391671	EUR	7.106,92	3.277.526,61	0,22
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU0992627702	EUR	263.869,06	89.181.238,55	0,30
	Classe F GBP - Capitalisation	LU0992627884	EUR	2.491,84	692.167,96	0,36
	Classe F GBP hedgée - Capitalisation	LU0992627967	EUR	7.928,45	1.250.409,03	0,63
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU0992628346	EUR	34.852,71	5.468.331,40	0,64
			<b>Total</b>	<b>5.392.400,83</b>		
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité	Classe A EUR - Capitalisation	LU2426951195	EUR	14,66	19.063,04	0,08
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420653367	EUR	56.204,40	86.769.012,11	0,06
	Class X EUR - Capitalisation	LU2490324253	EUR	698.928,12	76.027.401,20	0,92
			<b>Total</b>	<b>755.147,18</b>		
CARMIGNAC PORTFOLIO Credit	Classe A EUR - Capitalisation	LU1623762843	EUR	311.876,70	334.396.353,88	0,09
	Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1623762926	EUR	12.530,41	11.128.243,23	0,11
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU1623763064	EUR	143.981,05	32.151.925,96	0,45
	Classe F EUR - Capitalisation	LU1932489690	EUR	572.843,41	329.435.011,08	0,17
	Classe F CHF hedgée - Capitalisation	LU2020612730	EUR	5.201,71	7.378.481,55	0,07
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU2020612904	EUR	101.129,51	20.352.449,28	0,50
			<b>Total</b>	<b>1.147.562,79</b>		
CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt	Classe F USD hedgée - Distribution (annuelle)	LU2346238343	EUR	2.089,13	1.895.771,39	0,11
			<b>Total</b>	<b>2.089,13</b>		
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	Classe A EUR - Capitalisation	LU1744628287	EUR	43.876,02	206.728.969,34	0,02
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU2181689576	EUR	5,69	42.503,34	0,01
	Classe A USD hedgée - Capitalisation	LU2427321380	EUR	4,63	43.606,23	0,01
	Classe F EUR - Capitalisation	LU1744630424	EUR	954.085,03	517.444.579,74	0,18
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2369619742	EUR	179,85	16.221.947,56	0,00
	Classe F USD hedgée - Capitalisation	LU2427321463	EUR	59,50	43.736,38	0,14
			<b>Total</b>	<b>998.210,72</b>		
CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy	Classe A USD - Capitalisation	LU2427321034	EUR	395,82	15.053,37	2,63
	Classe F USD - Capitalisation	LU2427321117	EUR	416,74	15.096,97	2,76
			<b>Total</b>	<b>812,56</b>		

# CARMIGNAC PORTFOLIO

## Informations supplémentaires non révisées

### Informations à communiquer en vertu du règlement SFTR (Securities Financing Transactions Regulation)

Prêts de titres	CARMIGNAC PORTFOLIO Climate Transition (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Green Gold)	CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery	CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents
Données de revenus et de coûts pour chaque type de SFT	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
<i>Revenus du fonds</i>				
Valeur absolue	17.470,32	314,42	1.116,08	41.926,77
% des revenus bruts	90 %	90 %	90 %	90 %
<i>Revenus de tiers :</i>				
Valeur absolue	1.941,15	34,94	124,01	4.658,53
% des revenus bruts	10 %	10 %	10 %	10 %

Prêts de titres	CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities
Données de revenus et de coûts pour chaque type de SFT	<i>En EUR</i>
<i>Revenus du fonds</i>	
Valeur absolue	65.961,50
% des revenus bruts	90 %
<i>Revenus de tiers :</i>	
Valeur absolue	7.329,06
% des revenus bruts	10 %

# CARMIGNAC PORTFOLIO

---

## Informations supplémentaires non révisées

SFDR (règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

## ANNEXE V

### Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE** Identifiant d'entité juridique : **549300PB34J11FU0KE75**

## Objectif d'investissement durable

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



**Oui**



**Non**



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 10 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 30 %



2. Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 50 % des actifs nets. Cette limite sera portée à 80 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. A cette même date, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits ci-dessus) seront relevés à 10 % et 30 %, respectivement, des actifs nets du Compartiment. L'objectif de réduction des émissions de carbone a été porté de 30 % à 50 % par rapport à l'indice de référence.



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment a investi de manière durable selon une approche fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif et 4) la Gestion active. L'objectif d'investissement durable du Compartiment consistait à investir 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités commerciales véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies sélectionnés au titre de ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables.

Le Compartiment contribue, par ses investissements, aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Le Compartiment visait à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de son indicateur de référence (STOXX 600 Europe), mesurées chaque mois par l'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES).

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été constaté au cours de l'année.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer dans quelle mesure l'objectif de durabilité est atteint :

1) **Le périmètre de l'analyse ESG** : 90 % au moins des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs.

2) **Proportion dans laquelle l'univers actions est réduit (minimum 20 %)** : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) limites en matière d'intensité carbone, (g) entreprises impliquées dans la production de tabac, (h) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent le secteur du pétrole et du gaz, les armes conventionnelles, les jeux d'argent et l'alcool. Par ailleurs, les entreprises notées CCC par MSCI sur le plan ESG sont exclues. Les entreprises présentant une intensité carbone supérieure à 500 tCO<sub>2</sub>/mUSD sont exclues de l'univers. Les entreprises considérées comme non alignées au regard de notre évaluation en matière d'alignement sur les ODD sont également exclues de l'univers. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 71,52 % du portefeuille.

3) **Alignement sur les Objectifs de développement durable** : Le Compartiment a réalisé des investissements durables en ce qu'il a investi au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus d'activités commerciales contribuant positivement à au moins l'un des neuf ODD susmentionnés. Dès qu'une société dépasse ce seuil de 50 %, nous considérons que l'intégralité de l'exposition économique du Compartiment est « alignée » lorsque nous déterminons l'alignement global de celui-ci. Au 30/12/2022, 98,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis conformément à ce filtrage positif.

4) **La gestion active** : Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 13 au sein du portefeuille de Carmignac Portfolio Grande Europe. Au niveau du Compartiment, nous avons voté lors de 100 % des assemblées lors desquelles nous étions fondés à exercer des droits d'actionnaire ou de détenteur de dette.

Le Compartiment avait pour objectif de présenter une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de son indicateur de référence. Au 30 décembre 2022, les émissions de dioxyde de carbone du compartiment Carmignac Portfolio Grande Europe (mesurées en tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) étaient inférieures de 79,1 % à celles de son indicateur de référence (Stoxx 600 (dividendes nets réinvestis)).

Par ailleurs, le Compartiment entend appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, consacrée aux Principales incidences négatives, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement Responsable au regard de leur pertinence et de leur périmètre) aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>3.000</b>	99 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>2.290</b>	99 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>177.072,5</b>	99 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>182.365</b>	99 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>302,1</b>	99 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>793,9525</b>	99 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>4 %</b>	99 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>54 %</b>	99 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>19 %</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,1625</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,14</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>1,805</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,09</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0 %</b>	99 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>56,4025</b>	99 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>0,18</b>	99 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>240,16</b>	99 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0 %</b>	99 %

Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	20 %	99 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	87 %	99 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	37 %	99 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	99 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	58,5425	99 %

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Sans objet

### ● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Tous les investissements du Compartiment sont examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De plus, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

#### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les Principales incidences négatives sont analysées sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

#### Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Sont exclues les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur des exclusions contrôlées et mesurées par le système ESG START exclusif de Carmignac. Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons constaté qu'Experian était l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portfolio Grande Europe au regard des processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE (selon Impact Cubed). En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 7 au sein du portefeuille de ce Compartiment, parmi lesquelles Experian.

Dans le cadre de notre politique d'engagement, nous avons constaté que l'entreprise était impliquée dans d'importantes controverses en lien avec la cybersécurité. Nous nous sommes également intéressés à l'approche de l'entreprise en matière d'exactitude des données, thème qui représente un risque important au regard de son activité de bureau de crédit. En novembre 2022, nous nous sommes entretenus sur ces deux sujets avec les responsables des relations avec les investisseurs de l'entreprise. Cet engagement nous a apporté un éclairage sur les pratiques de l'entreprise et nous a permis de mieux comprendre les politiques et les processus qu'elle a mis en place pour gérer et atténuer ces risques importants. Nous continuerons à suivre les mesures prises par l'entreprise dans ces deux domaines.

Nous mènerons des actions de suivi auprès d'Experian en lien avec les processus de contrôle du respect des PIN relatifs au PMNU/aux principes directeurs de l'OCDE et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## **Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche actions :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

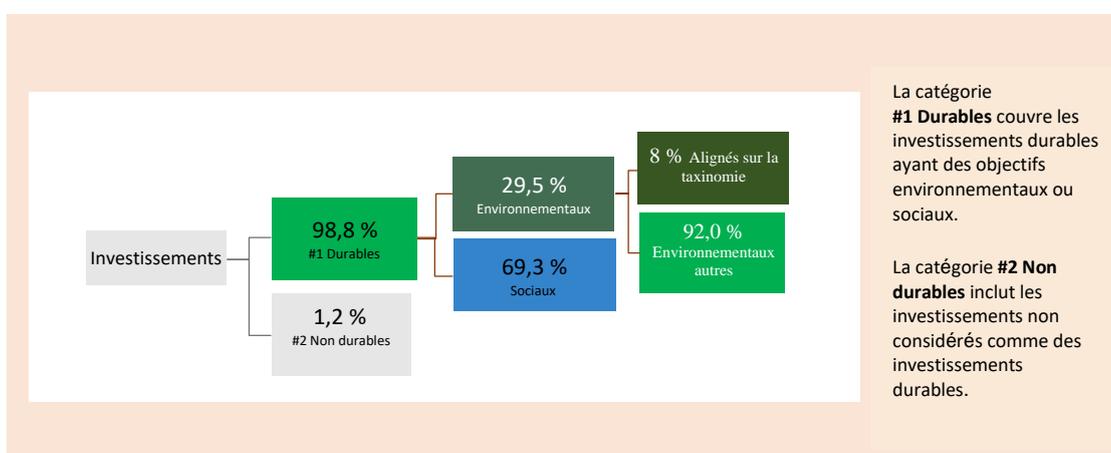
Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVO NORDISK AS	Santé	7,68 %	Danemark
SAP SE	Technologies de l'information	5,42 %	Allemagne
ARGENX SE	Santé	4,57 %	Belgique
ASML HOLDINGS	Technologies de l'information	4,45 %	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Industrie	4,19 %	France
AMADEUS IT HLDG SA	Technologies de l'information	3,55 %	Espagne
ASSA ABLOY	Industrie	3,44 %	Suède
PUMA	Consommation discrétionnaire	3,38 %	Allemagne
L'OREAL SA	Consommation de base	3,34 %	France
ADYEN NV	Technologies de l'information	3,09 %	Pays-Bas
ESSILOR INTL	Consommation discrétionnaire	3,04 %	France
GENMAB AS	Santé	3,02 %	Danemark
ROCHE HOLDING	Santé	2,98 %	Suisse
EXPERIAN	Industrie	2,86 %	Royaume-Uni
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	Industrie	2,74 %	Danemark

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 98,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 30/12/2022, 98,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des actions d'entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités commerciales véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies susmentionnés.

En outre, au 30/12/2022, 29,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 69,3 % dans des investissements durables ayant un objectif social.

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions qui ne sont pas classés comme des investissements durables, c'est-à-dire les investissements réalisés dans des entreprises dont moins de 50 % des revenus proviennent d'activités commerciales alignées sur les ODD, ou qui ne sont pas alignées sur l'un des ODD de l'ONU sélectionnés par Carmignac. Au 30/12/2022, 1,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements non durables. Ces investissements ont été réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et filtrés sur la base

de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Santé	30,0 %
Industrie	21,4 %
Technologies de l'information	18,3 %
Consommation discrétionnaire	11,2 %
Finance	5,5 %
Consommation de base	5,3 %
Services aux collectivités	4,1 %
Matériaux	3,6 %
Services de communication	0,8 %

## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 8,0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

## ● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non :

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

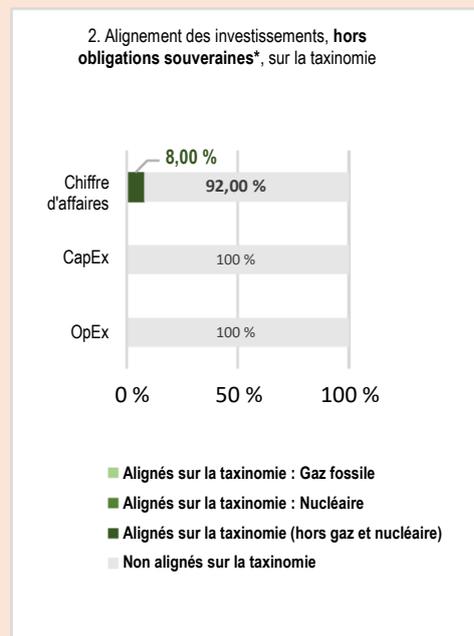
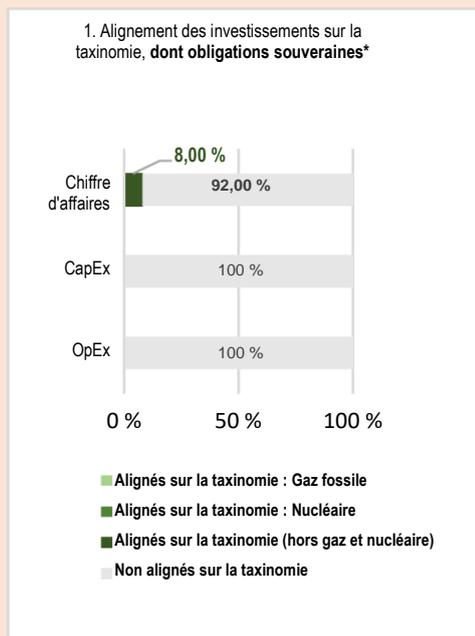
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 99 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Bien que le niveau minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE (10 % des actifs nets du Compartiment) ne sera appliqué qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, au 30/12/2022, 29,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au 30/12/2022, les investissements durables ayant un objectif social représentent 69,3 % de l'actif net du Compartiment.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les fonds peuvent avoir investi dans des actions d'entreprises qui ne sont pas classées comme des investissements durables, dont moins de 50 % des revenus proviennent d'activités économiques alignées sur les ODD ou qui ne sont pas alignées sur l'un des ODD des Nations unies sélectionnés par Carmignac. Ces investissements ont été réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le Compartiment prend des positions courtes à l'aide d'instruments dérivés sur un émetteur unique, les exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées. Les instruments dérivés sur un émetteur unique sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### **Premier pilier : Intégration ESG**

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

### **Deuxième pilier : Exclusions**

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### **Troisième pilier : Vote et engagement**

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance à l'attention de nos clients afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 7 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Nous nous sommes par exemple engagés auprès d'Experian. Dans le cadre de notre politique d'engagement, nous avons constaté que l'entreprise était impliquée dans d'importantes controverses en lien avec la cybersécurité. Nous nous sommes également intéressés à l'approche de l'entreprise en matière d'exactitude des données, thème qui représente un risque important au regard de son activité de bureau de crédit. En novembre 2022, nous nous sommes entretenus sur ces deux sujets avec les responsables des relations avec les investisseurs de l'entreprise. Cet engagement nous a apporté un éclairage sur les pratiques de l'entreprise et nous a permis de mieux comprendre les politiques et les processus qu'elle a mis en place pour gérer et atténuer ces risques importants. Nous continuerons à suivre les mesures prises par l'entreprise dans ces deux domaines. Nous avons décidé de ne pas modifier la notation de l'entreprise dans le cadre de notre système d'évaluation ESG START, car nous estimons que la notation globale reste appropriée.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO CLIMATE TRANSITION** Identifiant d'entité juridique : 54930057GC9U64S2L480

### Objectif d'investissement durable

#### 3. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 80 %\*



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_ %

#### 4. Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)

et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 60 % des actifs nets. Cette limite sera portée à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tout en maintenant un objectif environnemental supplémentaire de 10 % d'investissements alignés sur la taxinomie pour les exercices 2022 et 2023.



#### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Compartiment au regard de l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») consistait, en 2022, à investir au moins 60 % de ses actifs nets dans des entreprises contribuant à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, conformément au règlement Taxinomie.

Pour déterminer si une entreprise contribue à une activité environnementale, le Compartiment utilise l'Annexe technique du rapport sur la Taxinomie, qui reprend les codes NACE prédéfinis pour les secteurs concernés. Dans un premier temps, un univers d'investissement composé d'environ 450-500 entreprises éligibles est défini. Dès lors que les activités d'une entreprise répondent à l'objectif de durabilité susmentionné au regard du seuil

minimum de revenus, l'entreprise en question est considérée comme intégralement alignée sur cet objectif.

Le Compartiment consacre au moins 10 % de son actif net à des investissements alignés sur la Taxinomie qui contribuent aux objectifs environnementaux susmentionnés. L'Annexe technique est également utilisée comme référence pour évaluer l'alignement minimum sur la Taxinomie, selon un processus en 4 étapes :

1. Identification des entreprises éligibles au regard de leur chiffre d'affaires ;
2. Évaluation de la contribution de l'activité éligible ;
3. Contrôle, pour l'ensemble des activités de l'entreprise, de l'absence de préjudice important aux objectifs environnementaux de la taxinomie ;
4. Contrôle de la mise en place de mesures de protection minimums et de l'absence de violation des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Aucun manquement à l'objectif d'investissement durable n'a été constaté au cours de l'année.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer dans quelle mesure l'objectif de durabilité est atteint :

- Investissements durables dans des entreprises éligibles en vertu du règlement Taxinomie (UE) 2020/852 (minimum 60 % des actifs nets du Compartiment, comme décrit ci-dessus). Au 30/12/2022, la proportion d'investissements éligibles en vertu de la taxinomie était de 88,59 % des actifs nets.
- Alignement sur le règlement Taxinomie (UE) 2020/852 (10 % au moins de l'actif net du Compartiment) Au 30/12/2022, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie était de 16,29 %

Le Compartiment a également eu recours aux approches et indicateurs suivants pour démontrer son niveau d'engagement en matière de durabilité :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** 90 % au moins des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs.

**2) La proportion dans laquelle l'univers actions est réduit (minimum 20 %) :** Filtrage négatif et exclusion des activités non durables sur la base des indicateurs suivants : (a) controverses vis-à-vis des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées, (c) activité d'extraction de charbon, (d) compagnies d'électricité qui ne respectent pas certaines limites d'intensité de carbone, (e) compagnies impliquées dans le tabac, (f) compagnies impliquées dans le divertissement pour adultes. Les entreprises qui ne répondent pas aux objectifs durables susmentionnés sont également exclues de l'univers. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 78 % du portefeuille.

**3) La gestion active :** Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 7 au sein du portefeuille de Carmignac Portfolio Climate Transition. Au niveau du Compartiment, nous avons voté lors de près de 100 % des assemblées lors desquelles nous étions fondés à exercer des droits d'actionnaire ou de détenteur de dette (96,30 %).

Par ailleurs, le Compartiment entend appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, consacrée aux Principales incidences négatives, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement Responsable au regard de leur pertinence et de leur périmètre) aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.



Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>69.583</b>	99 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>7.775</b>	99 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>172.165</b>	99 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>249.523</b>	99 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>858,08</b>	99 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>1.558,39</b>	99 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>16,83 %</b>	99 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>70,77 %</b>	99 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>30,81 %</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>1,27</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>0,16</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>1,02</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,68</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>6,29</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>0,48</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissement - Section F de la NACE (Construction)	<b>0,20</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>SANS OBJET</b>	0 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissement - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>0,27</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>SANS OBJET</b>	0 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>1,24 %</b>	99 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>527,16</b>	99 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>161,60</b>	99 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>24.727,05</b>	99 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0,30 %</b>	99 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	<b>59,88 %</b>	99 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>84,13 %</b>	99 %

Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>28,00 %</b>	99 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0,00 %</b>	99 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>61,16</b>	99 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Tous les investissements du Compartiment ont été examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements ont été filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comme indiqué pour les calculs d'alignement sur la taxinomie, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux fixés par l'UE.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du Pacte mondial des Nations unies et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Ce processus vise à exclure de son univers d'investissement les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour n'en citer que quelques-unes. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur un système d'alertes rigoureux surveillé et mesuré au moyen de START, l'outil ESG exclusif de Carmignac.

Chaque entreprise est analysée et notée sur la base de données ESG d'ISS.



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur de PIN (biodiversité, consommation d'énergie, production d'énergie non renouvelable, etc.) nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié TotalEnergies comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portfolio Climate Transition au regard de l'indicateur de PIN concernant l'intensité de GES. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de TotalEnergies SA après avoir voté contre le plan de développement durable et de transition climatique de l'entreprise lors de l'assemblée générale annuelle de cette même année. Nous avons contacté l'entreprise en juin pour lui faire part de notre point de vue et des domaines d'amélioration identifiés. Il s'agissait notamment de :

- 1) définir une manière plus claire de communiquer ses objectifs de réduction des émissions de CO2 de types 1 et 2 ;
- 2) revoir ses prévisions de dépenses d'investissement en faveur des énergies renouvelables et vertes à moyen terme.

Cet engagement a également été l'occasion d'aborder les controverses environnementales et sociales dans lesquelles l'entreprise est impliquée. A la lumière des engagements pris par l'entreprise en matière de respect des communautés et de la biodiversité, nous l'avons invitée à se montrer plus claire sur la manière dont elle entend exercer une surveillance suffisante et à s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements à long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements. Nous mènerons des actions de suivi auprès de TotalEnergies en lien avec cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
WASTE MANAGEMENT INC	Services aux collectivités	5,38 %	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Industrie	5,17 %	Etats-Unis
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'information	5,12 %	Corée du Sud
NEXTERA ENERGY	Services aux collectivités	3,97 %	Etats-Unis
RWE AG	Santé	3,94 %	Allemagne
DANAHER CORP	Services aux collectivités	3,78 %	Etats-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Santé	3,54 %	Etats-Unis
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Industrie	2,93 %	France
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	2,56 %	Taïwan
STMICROELECTRONICS	Technologies de l'information	2,53 %	France
GEPARK LTD	Energie	2,42 %	Chili
KINGSPAN GROUP	Industrie	2,39 %	Irlande
MASTEC INC	Industrie	2,32 %	Etats-Unis
LG CHEM	Matériaux	2,25 %	Corée du Sud
TOTAL SA	Energie	2,16 %	France

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

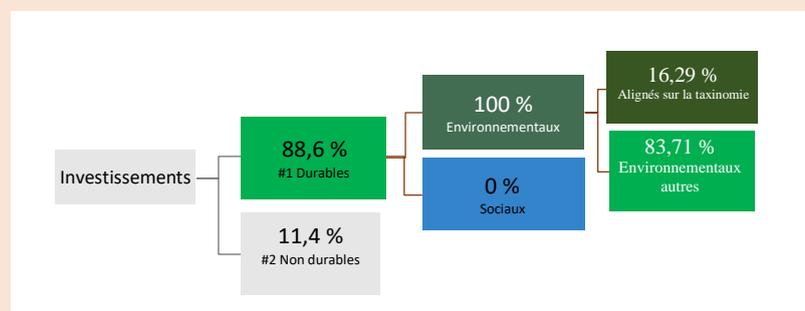
### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

60 % au moins de l'actif net du Compartiment avaient vocation à atteindre son objectif de durabilité, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, 88,6 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des actions d'entreprises contribuant à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, conformément au règlement Taxinomie (UE) 2020/852.

10 % au moins des actifs nets du Compartiment étaient consacrés à des investissements durables alignés sur le règlement Taxinomie. Au 30/12/2022, 16,29 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des entreprises alignées sur la taxinomie de l'UE.

La catégorie « #2 Non durables » inclut les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Compartiment.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Industrie	27,1 %
Technologies de l'information	27,1 %
Services aux collectivités	14,5 %
Matériaux	13,1 %
Santé	8,3 %
Energie	5,4 %
<i>Pétrole et gaz - Exploration et production</i>	2,8 %
<i>Pétrole et gaz intégrés</i>	2,4 %
<i>Pétrole et gaz - Equipements et services</i>	0,2 %
Consommation discrétionnaire	2,5 %
Services de communication	1,7 %
Consommation de base	0,5 %



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 16,29 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non :

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile**

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

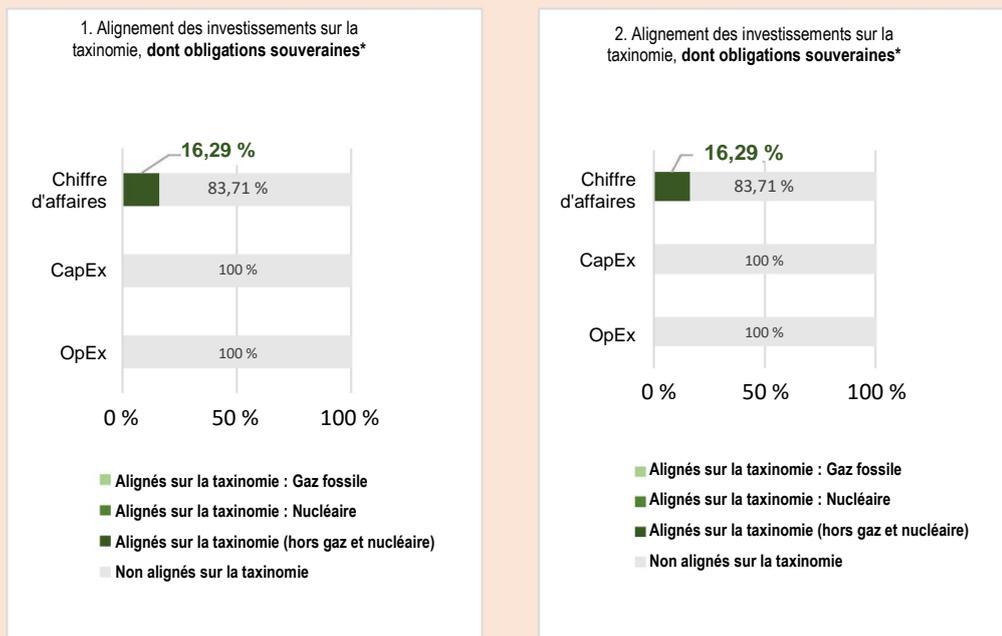
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de :

- 7,35 % pour les activités habilitantes : partie des revenus alignés des entreprises provenant d'activités qui permettent à d'autres activités de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> ;
- 0,00 % pour les activités transitoires : partie des revenus alignés des entreprises provenant d'activités qui contribuent à la transition vers une économie à émissions nettes nulles d'ici 2050.

### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 72,3 % des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le Compartiment prend des positions courtes à l'aide d'instruments dérivés sur un émetteur unique, les exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées. Les instruments dérivés sur un émetteur unique sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance à l'attention de nos clients afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont

confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 7 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, nous nous sommes engagés auprès de TotalEnergies SA, après avoir voté contre le plan de développement durable et de transition climatique de l'entreprise lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de 2022. Nous avons contacté l'entreprise en juin pour lui faire part de notre point de vue et des domaines d'amélioration identifiés. Il s'agissait notamment de :

- 1) définir une manière plus claire de communiquer ses objectifs de réduction des émissions de CO2 de types 1 et 2 ;
- 2) revoir ses prévisions de dépenses d'investissement en faveur des énergies renouvelables et vertes à moyen terme.

Cet engagement a également été l'occasion d'aborder les controverses environnementales et sociales dans lesquelles l'entreprise est impliquée. A la lumière des engagements pris par l'entreprise en matière de respect des communautés et de la biodiversité, nous l'avons invitée à se montrer plus claire sur la manière dont elle entend exercer une surveillance suffisante et à s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements à long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements. Nous mènerons des actions de suivi auprès de TotalEnergies afin de nous assurer que nos attentes ont été prises en compte et que des mesures appropriées sont mises en œuvre.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND** Identifiant d'entité juridique : **RCK7VRYZJ7OZCCE57Z25**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_ %

2. Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à des approches « best-in-universe » et « best-efforts » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur trois piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif et 3) la Gestion active.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Dans le cadre de son approche à trois piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** Plus de 90 % des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrirait 94,9 % des émetteurs.

**2 Proportion dans laquelle l'univers de la dette d'entreprise est réduit (minimum 20 %) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI ou ISS, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30/12/2022, l'univers de la dette d'entreprise a été réduit à hauteur de 21,77 % du portefeuille.

**3) La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 4 au sein du portefeuille du Compartiment.

Les Principales incidences négatives (PIN) sont également surveillées : Le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>34.910</b>	11 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>1.715</b>	11 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>69.127,5</b>	11 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>105.750</b>	11 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>196,5425</b>	11 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>2.390,5025</b>	11 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>6 %</b>	11 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>64 %</b>	11 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>1</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>1,9375</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	0 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>1,2775</b>	11 %

Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>1,2375</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>10,235</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>1,61</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>2,59</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,1</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>4,01</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,735</b>	11 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0,00115</b>	11 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>227,84</b>	11 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>0,5425</b>	11 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>13.733,6975</b>	11 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0 %</b>	11 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<b>7 %</b>	11 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>87 %</b>	11 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>23 %</b>	11 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	11 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>64,9425</b>	11 %

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Sans objet

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Si le Compartiment n'est pas tenu de détenir un minimum d'investissements durables, il peut néanmoins réaliser des investissements qui permettent, par exemple, d'atténuer le changement climatique ou de s'y adapter, ou qui promeuvent le bien-être social, et favorisent ainsi des avancées environnementales et/ou sociales. Ces investissements pourront prendre la forme d'obligations d'entreprise ou souveraines vertes, sociales, durables ou autrement liées à la durabilité.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Tous les investissements du Compartiment ont été examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Sont exclues les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur des exclusions contrôlées et mesurées par le système ESG START exclusif de Carmignac. Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié TotalEnergies comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portolio Global Bond au regard de l'indicateur de PIN concernant l'intensité de GES. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de TotalEnergies SA après avoir voté contre le plan de développement durable et de transition climatique de l'entreprise lors de l'assemblée générale annuelle de cette même année. Nous avons contacté l'entreprise en juin pour lui faire part de notre point de vue et des domaines d'amélioration identifiés. Il s'agissait notamment de :

- 1) définir une manière plus claire de communiquer ses objectifs de réduction des émissions de CO2 de types 1 et 2 ;
- 2) revoir ses prévisions de dépenses d'investissement en faveur des énergies renouvelables et vertes à moyen terme.

Cet engagement a également été l'occasion d'aborder les controverses environnementales et sociales dans lesquelles l'entreprise est impliquée. A la lumière des engagements pris par l'entreprise en matière de respect des communautés et de la biodiversité, nous l'avons invitée à se montrer plus claire sur la manière dont elle entend exercer une surveillance suffisante et à s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements à long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements. Nous mènerons des actions de suivi auprès de TotalEnergies en lien avec cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
UNITED STATES 1.25% 31/12/2026	Emprunts d'Etat	7,64 %	Etats-Unis
GERMANY 1.50% 15/02/2023	Emprunts d'Etat	6,47 %	Allemagne
CANADA 0.25% 01/02/2023	Emprunts d'Etat	4,08 %	Canada
GERMANY 1.5% 15/05/2023	Emprunts d'Etat	3,58 %	Allemagne
BELGIUM 2.25% 22/06/2023	Emprunts d'Etat	2,80 %	Belgique
FRANCE 1.75% 25/05/2023	Emprunts d'Etat	2,70 %	France
SAN MARINO 3.25% 24/02/2024	Emprunts d'Etat	2,20 %	Saint-Marin
GERMANY 2.00% 15/08/2023	Emprunts d'Etat	2,05 %	Allemagne
INTER-AMERICA 7.88% 14/03/2023	Emprunts d'Etat	1,96 %	Obligations souveraines

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

UNITED STATES 0.62% 15/07/2032  
 PUBLIC POWER 3.38% 31/07/2024  
 SWITZERLAND 1.25% 11/06/2024  
 GERMANY ZC 15/08/2031  
 MEXICO 5.7500% 05/03/2026  
 SOUTH AFRICA 8.00% 31/01/2030

Emprunts d'Etat	1,49 %	Etats-Unis
Services aux collectivités	1,37 %	Grèce
Emprunts d'Etat	1,36 %	Suisse
Emprunts d'Etat	1,32 %	Allemagne
Emprunts d'Etat	1,26 %	Mexique
Emprunts d'Etat	1,09 %	Afrique du Sud

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

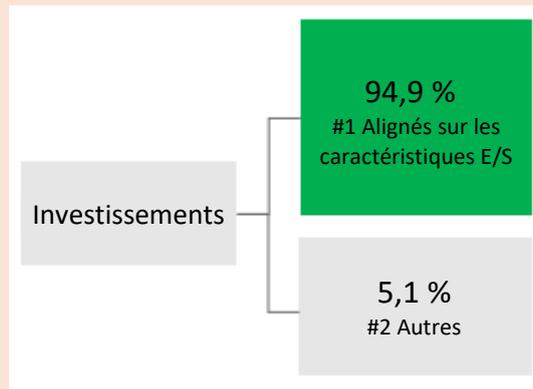
Non applicable

## ● Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 94,90 % des émetteurs, ce qui signifie que 94,90 % d'entre eux étaient alignés sur ces caractéristiques E/S.

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui sont effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Energie	37,2 %
<i>Pétrole et gaz - Equipements et services Pétrole et gaz intégrés</i>	21,40 % 15,79 %
Finance	29,6 %
Consommation discrétionnaire	13,1 %
Services aux collectivités locales	7,2 %
Immobilier	6,9 %
Industrie	3,2 %
Santé	2,8 %
Matériaux	2,4 %
Technologies de l'information	0,8 %



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>3</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire

Non :

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile**

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

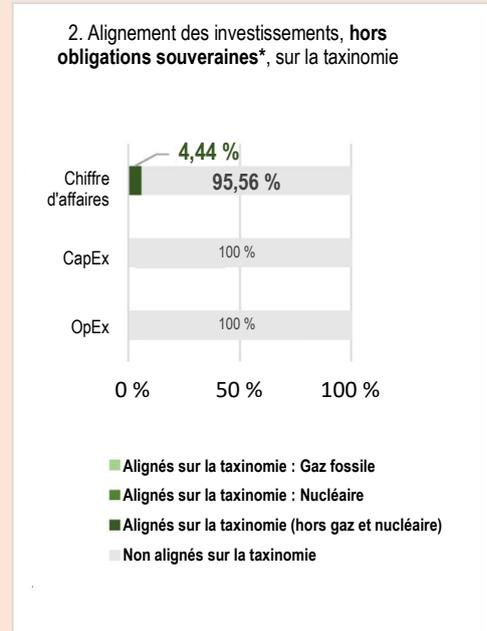
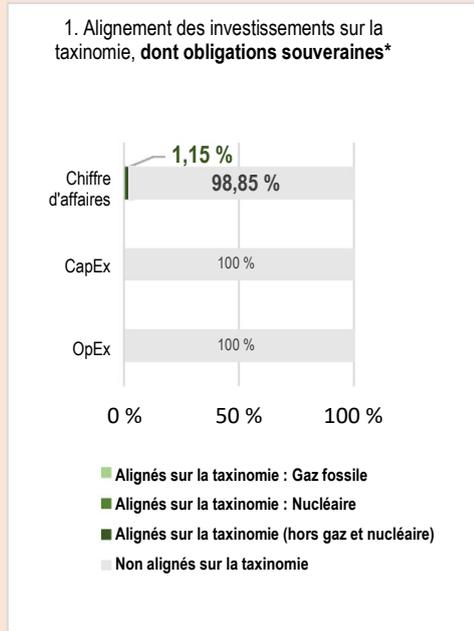
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 19 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**



Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également avoir promu des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des instruments dérivés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprises), les actifs non durables sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### **Premier pilier : Intégration ESG**

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.

### **Deuxième pilier : Exclusions**

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### **Troisième pilier : Vote et engagement**

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 4 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, nous avons entretenu un dialogue régulier avec Teva Pharmaceutical, notamment en raison de son implication dans des controverses à l'échelle du secteur. L'objectif de ce dialogue était d'évaluer les progrès réalisés par l'entreprise dans la résolution des controverses et de lui faire part de nos commentaires. En octobre 2022, nous avons évoqué l'accord conclu récemment par la société dans le cadre de la crise des opioïdes qui a touché l'ensemble du secteur, aux termes duquel Teva devra verser plus de 4 milliards USD sur une période de 13 ans. En ce qui concerne son implication dans des controverses, nous avons discuté de l'impact important de ces questions sur sa réputation et sa situation financière, ainsi que de nos attentes en matière de gestion des controverses. Nous avons également encouragé l'entreprise à nouer le dialogue avec les agences de notation ESG tierces afin de s'assurer que les évaluations et analyses de ces dernières reflètent correctement la nature des controverses et les mesures prises par l'entreprise pour y remédier. Nous continuerons à surveiller les réponses apportées par la société aux questions controversées et poursuivrons notre engagement à ses côtés en tant qu'investisseur obligataire.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :** CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND **Identifiant d'entité juridique :**  
54930044G8FC8L58HS85

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 5. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_ %



6. Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur trois piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif et 3) la Gestion active.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.



### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Dans le cadre de son approche à trois piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

1) **Le périmètre de l'analyse ESG** : Plus de 90 % des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrirait 96 % des émetteurs.

2) **Proportion dans laquelle l'univers de la dette d'entreprise est réduit (minimum 20 %)** : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30/12/2022, l'univers de la dette d'entreprise a été réduit à hauteur de 21,77 % du portefeuille.

3) **La gestion active** : Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 7 au sein du portefeuille de Carmignac Portfolio Flexible Bond.

Les Principales incidences négatives (PIN) sont également surveillées : Le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>107.330</b>	40 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>7.777,5</b>	40 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>377.605</b>	40 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>492.715</b>	40 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>370,28</b>	40 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>1.297,455</b>	40 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>9 %</b>	40 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>63 %</b>	40 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>100 %</b>	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,84</b>	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>1,39</b>	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,7425</b>	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>9.575</b>	40 %

Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	1,61	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	0,8975	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,0375	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	1.505	40 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	0,4	40 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2 %	40 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	321,3425	40 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5,16	40 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	4710,065	40 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	40 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	15 %	40 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	86 %	40 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	31 %	40 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 %	40 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	54	40 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Si le Compartiment n'est pas tenu de détenir un minimum d'investissements durables, il peut néanmoins réaliser des investissements qui permettent, par exemple, d'atténuer le changement climatique ou de s'y adapter, ou qui promeuvent le bien-être social, et favorisent ainsi des avancées environnementales et/ou sociales. Ces investissements pourront prendre la forme d'obligations d'entreprise ou souveraines vertes, sociales, durables ou autrement liées à la durabilité.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Tous les investissements du Compartiment ont été examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements ont été filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'a pas abouti, l'entreprise concernée a fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé ont été examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié Murphy Oil Corporation comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portfolio Flexible Bond en ce qui concerne la production d'énergie non renouvelable. Cependant, nous ne nous sommes pas encore engagés auprès de l'entreprise. L'identification de cette valeur aberrante nous permettra de nous engager sur cet indicateur de PIN particulier en 2023 afin de nous assurer que des mesures appropriées sont mises en œuvre.

### ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Sont exclues les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur des exclusions contrôlées et mesurées par le système ESG START exclusif de Carmignac. Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

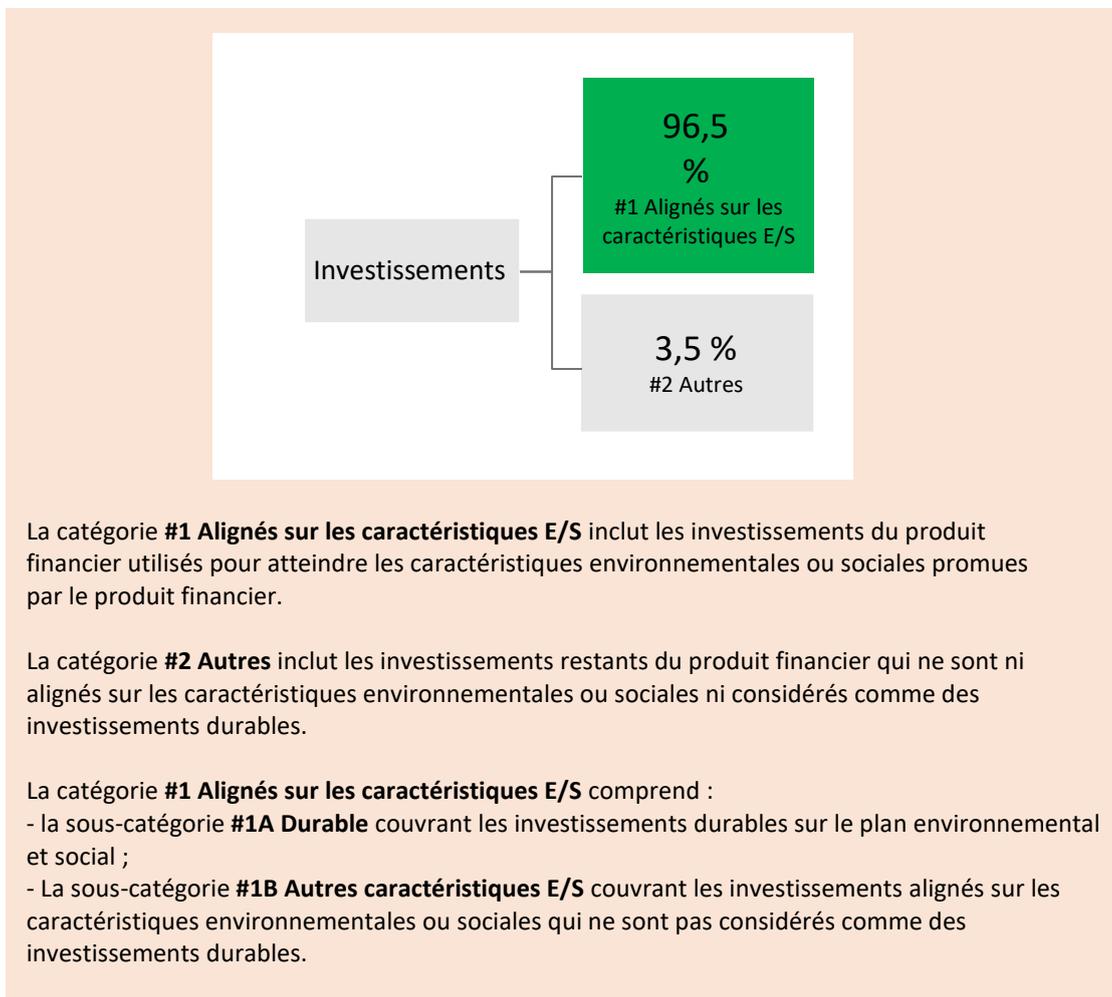
Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
UNITED STATES 0.12% 15/04/2025	Emprunts d'Etat	2,62 %	Etats-Unis
ITALY TV 15/12/2023	Emprunts d'Etat	1,82 %	Italie
ITALY 1.25% 17/02/2026	Emprunts d'Etat	1,48 %	Italie
ITALY 2.38% 17/10/2024	Emprunts d'Etat	1,34 %	Italie
GREECE ZC 12/02/2026	Emprunts d'Etat	1,11 %	Grèce
ITALY TV 28/06/2026	Emprunts d'Etat	1,03 %	Italie
NATWEST GROUP 3.75% 01/11/2024	Finance	1,00 %	Royaume-Uni
MONTENEGRO 2.88% 16/09/2027	Emprunts d'Etat	0,96 %	Monténégro
ABN AMRO BANK 4.38% 22/09/2025	Finance	0,93 %	Pays-Bas
LA BANQUE POS 3.88% 20/05/2026	Finance	0,92 %	France
COMMERZBANK A 4.25% 09/10/2027	Finance	0,92 %	Allemagne
GREECE 1.88% 24/01/2052	Emprunts d'Etat	0,87 %	Grèce
PORTUGAL 1.14% 04/12/2034	Emprunts d'Etat	0,87 %	Portugal
PERSHING SQUA 3.25% 01/07/2031	Finance	0,87 %	Etats-Unis
BNP PARIBAS S 1.12% 11/06/2026	Finance	0,85 %	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 96,5 % des émetteurs, ce qui signifie que 96,5 % d'entre eux étaient alignés sur ces caractéristiques E/S.

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui sont effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment et dans l'objectif de mettre en œuvre cette dernière. Ils peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche dette d'entreprises :



Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Finance	48,0 %
Energie	17,9 %
<i>Pétrole et gaz intégrés</i>	9,75 %
<i>Pétrole et gaz - Equipements et services</i>	8,14 %
Consommation discrétionnaire	10,2 %
Industrie	4,8 %
Services aux collectivités	4,5 %
Immobilier	3,9 %
Services de communication	3,2 %
Santé	3,1 %
Technologies de l'information	2,0 %
Consommation de base	1,4 %
Matériaux	1,0 %



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>4</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire

Non :

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

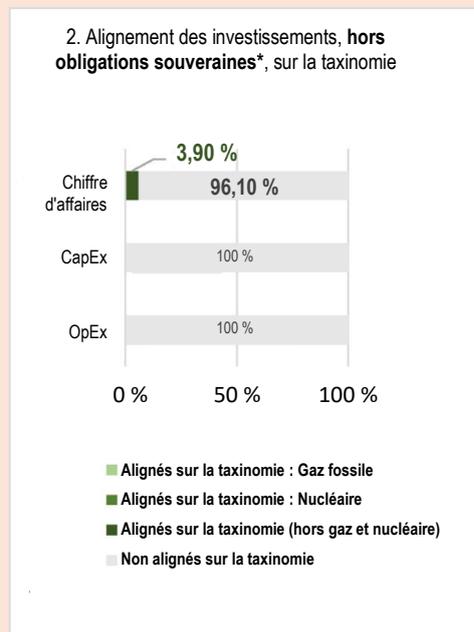
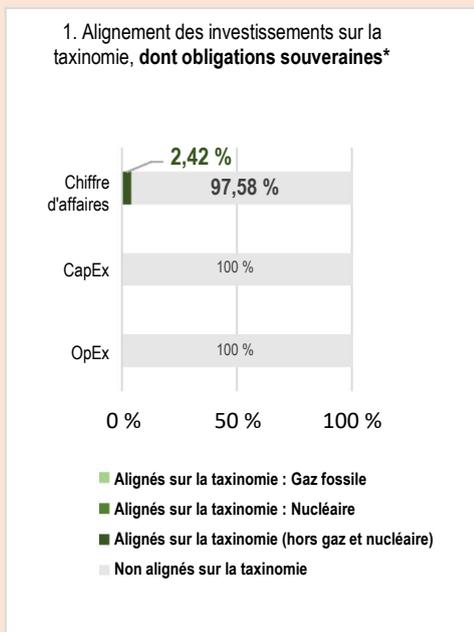
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>4</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 53 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des instruments dérivés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprises), les actifs non durables sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### **Premier pilier : Intégration ESG**

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.

### **Deuxième pilier : Exclusions**

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### **Troisième pilier : Vote et engagement**

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance à l'attention de nos clients afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 7 au sein du portefeuille de ce Compartiment, parmi lesquelles Arcos Dorados.

En mai, nous avons organisé une réunion avec l'équipe chargée des relations avec les investisseurs et le responsable des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise afin de définir un plan d'engagement en réponse aux problèmes identifiés par MSCI. Nous nous sommes concentrés sur les sujets suivants :

- Risques associés à une relation de franchise avec McDonald's
- Risques associés aux risques accrus en matière de travail en raison de la forte incidence des débrayages/grèves en Amérique latine
- Efforts pour répondre aux besoins diététiques
- Indépendance du conseil d'administration
- Transparence de la rémunération des dirigeants
- Planification de la succession du président exécutif et de l'actionnaire majoritaire

Cet engagement, destiné à apporter des réponses à nos questions, nous a permis d'ajuster notre note START en améliorant la note des piliers environnemental et social, tout en abaissant celle du pilier de la gouvernance. Ces révisions simultanées à la hausse et à la baisse, d'un cran chacune, n'ont pas entraîné de changement dans la note START globale de l'entreprise, qui a conservé une note de C et reste donc « investissable ». Nous continuerons à surveiller les pratiques de l'entreprise et à nous engager à ses côtés sur les risques ESG identifiés ci-dessus.

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

### ● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE** Identifiant d'entité juridique : 5493009DHKYYWDKLT418

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** de minimum : \_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_ %

2. Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif et 4) la Gestion active. Par ailleurs, il a apporté une contribution positive partielle à l'environnement et à la société au travers d'une approche fondée sur les ODD.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

1) **Le périmètre de l'analyse ESG** : Plus de 90 % des émetteurs ont été évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrirait 100 % des émetteurs.

2) **La proportion dans laquelle l'univers est réduit** (minimum 20 % pour les poches actions et dette d'entreprise du portefeuille). Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS, ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 67,61 % (pour la poche actions) et de 41,03 % (pour la poche dette d'entreprise) du portefeuille.

3) **Le filtrage positif** à l'aide d'une approche fondée sur les ODD : Le Compartiment a investi tout au long de l'année dans des entreprises qui tirent plus de 50 % de leurs revenus d'activités véritablement alignées sur l'un des neuf ODD sélectionnés par Carmignac. Au 30/12/2022, 30,86 % du portefeuille du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

4) **La gestion active** : Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 8 au sein du portefeuille du Compartiment. Au niveau du Compartiment, nous avons voté lors de près de 100 % des assemblées lors desquelles nous étions fondés à exercer des droits d'actionnaire ou de détenteur de dette (98 %).

Les Principales incidences négatives (PIN) sont également surveillées : le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>7.100</b>	48 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>3.252,5</b>	48 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>66.257,5</b>	48 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>76.610</b>	48 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>205,0175</b>	48 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>594,9325</b>	48 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>3 %</b>	48 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>66 %</b>	48 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>100 %</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,315</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	48 %

Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>1,37</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>1.035</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>1,56</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,0275</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>0,1825</b>	48 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,0275</b>	48 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>6 %</b>	48 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>1.105,475</b>	48 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>11.455</b>	48 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>8.833,46</b>	48 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>1 %</b>	48 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<b>30 %</b>	48 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>82 %</b>	48 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>18 %</b>	48 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	48 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>67,3575</b>	48 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés au titre de ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour de plus amples informations sur les Objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

Une entreprise est considérée comme « alignée » lorsque plus de 50 % de ses revenus proviennent d'activités réputées contribuer à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50 % traduisent une forte intentionnalité de l'entreprise considérée envers les activités contribuant auxdits ODD, ainsi qu'envers ses objectifs de croissance.

Afin d'identifier les entreprises alignées, nous avons mis en place un solide système de classification des entreprises et répertorié 1.700 activités différentes. En outre, nous nous sommes référés au SDG Compass, un guide créé conjointement par la GRI, le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable afin d'identifier les activités économiques contribuant à chaque ODD. Par ailleurs, nous avons défini en interne des thèmes « investissables » en rapport avec ces différentes activités, sur la base desquels nous avons filtré chaque activité dans le système de classification, en alignant les activités appropriées avec les thèmes « investissables » et en contrôlant leur adéquation au regard des cibles des ODD, sous le contrôle de membres de l'équipe Investissement responsable et de l'équipe d'investissement concernée. Dès lors que le seuil de 50 % des revenus est atteint, la position en question est considérée comme intégralement alignée.

Au 30/12/2022, 30,86 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

### ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Tous les investissements (et pas uniquement les investissements durables) ont été examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements ont été filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

De plus, le Compartiment a veillé à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'a pas abouti, l'entreprise concernée a fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé ont été examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Sont exclues les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur des exclusions contrôlées et mesurées par le système ESG START exclusif de Carmignac. Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié ENI comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine au regard de l'indicateur de PIN relatif à l'utilisation et au recyclage de l'eau. Plus généralement, nous avons estimé qu'il était important de nous entretenir avec ENI dans la mesure où l'entreprise est l'une des principales positions de notre portefeuille obligataire. Le dialogue a porté sur la controverse liée aux marées noires au Nigeria, sur le déploiement des énergies renouvelables et sur les progrès réalisés par l'entreprise en vue d'atteindre son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Etant donné que cet engagement n'était pas spécifiquement axé sur l'indicateur de PIN relatif à l'utilisation de l'eau et au recyclage, nous prévoyons de mener des actions de suivi auprès d'ENI sur cet indicateur en 2023 et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant les poches actions et obligations :

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'information	6,43 %	Corée du Sud
PEMEX 4.75% 26/02/2029	Energie	5,60 %	Mexique
CHILE 6.0% 01/01/2043	Emprunts d'Etat	2,61 %	Chili
ROMANIA 4.63% 03/04/2049	Emprunts d'Etat	2,54 %	Roumanie
DOMINICAN REP 5.88% 30/01/2060	Emprunts d'Etat	2,36 %	République dominicaine
CZECH REPUBLI 1.50% 24/04/2040	Emprunts d'Etat	2,23 %	République tchèque
BENIN 4.88% 19/01/2032	Emprunts d'Etat	1,90 %	Bénin
HUNGARY 3.00% 25/04/2041	Emprunts d'Etat	1,79 %	Hongrie
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	1,66 %	Taïwan
BANQUE OUEST 2.75% 22/01/2033	Emprunts d'Etat	1,63 %	Obligations souveraines
ROMANIA 2.88% 13/04/2042	Emprunts d'Etat	1,60 %	Roumanie
PETROLEOS MEXICANOS 6.95% 28/07/2059	Energie	1,40 %	Mexique
LG CHEM	Matériaux	1,31 %	Corée du Sud
HYUNDAI MOTOR	Consommation discrétionnaire	1,27 %	Corée du Sud
GRUPO BANORTE	Finance	1,27 %	Mexique

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 30,86 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

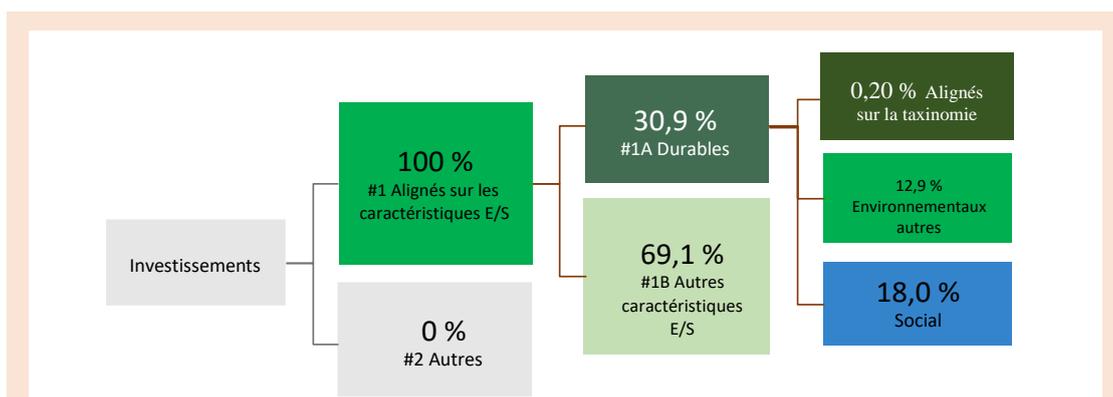
90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs, ce qui signifie que 100 % d'entre eux étaient alignés sur ces caractéristiques E/S.

La proportion minimale d'investissements durables, fixée à 10 %, a été respectée. Au 30/12/2022, 30,86 % du portefeuille du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. Au 30/12/2022, 12,9 % des actifs nets du Compartiment sont investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 18 % dans des investissements durables ayant un objectif social.

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui sont effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche dette d'entreprises :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Energie	45,05 %
<i>Pétrole et gaz - Equipements et services</i>	30,82 %
<i>Pétrole et gaz - Exploration et production</i>	10,55 %
<i>Pétrole et gaz - Raffinage et commercialisation</i>	2,36 %
<i>Pétrole et gaz intégrés</i>	1,31 %
Finance	31,50 %
Services de communication	10,81 %
Consommation discrétionnaire	7,79 %
Consommation de base	2,41 %
Matériaux	0,66 %
Services aux collectivités	0,64 %
Immobilier	0,60 %
Technologies de l'information	0,53 %



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30/12/2022, 0,20 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile**

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

## Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>5</sup> ?

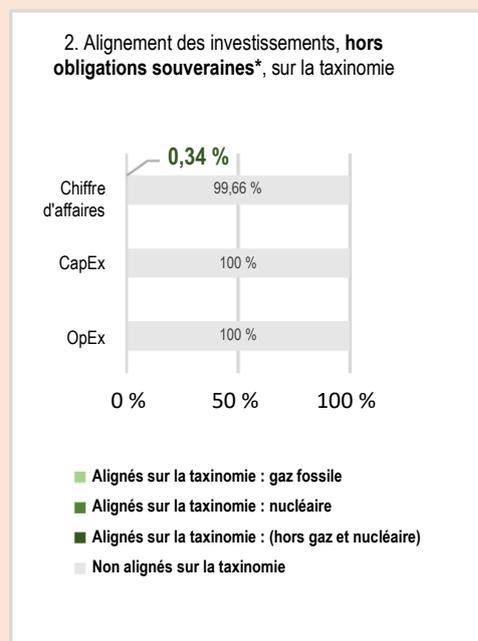
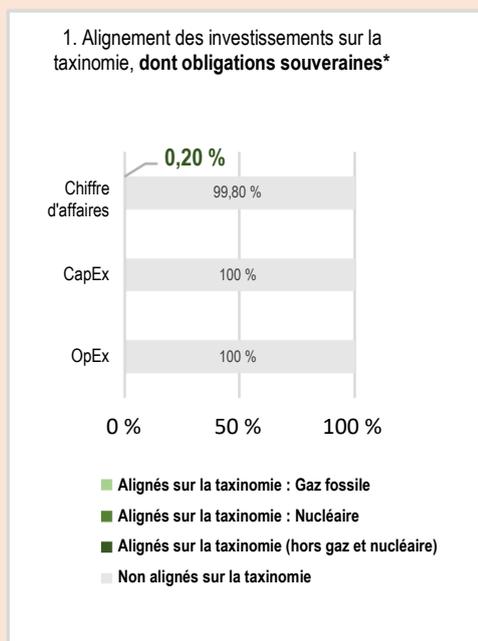
Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non :

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 53 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>5</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de :  
0,19 % pour les activités habilitantes : partie des revenus alignés des entreprises provenant d'activités qui permettent à d'autres activités de réduire leurs émissions de CO2 ;  
0,00 % pour les activités transitoires : partie des revenus alignés des entreprises provenant d'activités qui contribuent à la transition vers une économie à émissions nettes nulles d'ici 2050.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

SANS OBJET

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Bien qu'aucun pourcentage minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental n'ait été défini en 2022, au 30/12/2022, 12,9 % des actifs nets du portefeuille étaient investis dans des entreprises alignées sur les ODD à visée environnementale.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Bien qu'aucun pourcentage minimum d'investissements durables ayant un objectif social n'ait été défini en 2022, au 30/12/2022, 18,0 % des actifs nets du portefeuille étaient investis dans des entreprises alignées sur les ODD à visée sociale.

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des instruments dérivés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprises), les actifs non durables sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

Premier pilier : Intégration ESG



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables par les équipes d'investissement.

#### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

#### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liées à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 8 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, nous nous sommes engagés auprès de Dabur India en août 2022, avant de voter lors de son assemblée générale annuelle (AGA). Nous avons contacté l'entreprise pour obtenir des éclaircissements sur son plan de rémunération des cadres. L'explication qu'elle nous a fournie nous a conduits à approuver les deux résolutions sur la rémunération à l'ordre du jour de l'AGA. En revanche, nous avons voté contre la présence d'un représentant de la famille au sein du conseil d'administration, afin d'exprimer nos préoccupations quant au faible niveau d'indépendance de celui-ci. A la suite de notre vote, nous avons repris contact avec l'entreprise en septembre 2022 afin de lui faire part de nos observations sur ces deux questions.

En ce qui concerne la rémunération des dirigeants, nous avons demandé plus de transparence sur les primes d'intéressement à long terme, ainsi que davantage de clarté sur les différents éléments de leur rémunération globale. Nous avons insisté sur le fait qu'il devait y avoir un lien clair entre les niveaux de rémunération et les performances. En ce qui concerne l'indépendance du conseil d'administration, la lenteur de son renouvellement signifiait celui-ci n'était considéré comme indépendant qu'à hauteur de 29 % à la date de l'AGA. L'entreprise a

pris acte de nos commentaires et a expliqué qu'elle était en train de remanier son conseil d'administration, mais que ces changements prenaient du temps. Enfin, tout en saluant l'objectif ambitieux de neutralité carbone d'ici 2040, nous avons demandé qu'une feuille de route figure dans le rapport de l'année prochaine.

A la suite de cet engagement, et après avoir examiné le cas avec notre analyste en chef, nous avons décidé d'abaisser la note de gouvernance de l'entreprise, ainsi que sa note globale dans notre outil interne de notation ESG, START. Nous continuerons à surveiller l'évolution des pratiques de l'entreprise, notamment en matière de transparence et de reporting.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS** Identifiant d'entité juridique : 969500VVKKCHDLC43L73

### Objectif d'investissement durable

#### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**    **Non**

<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : 5 %</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : 35 %</p>	<p><input type="checkbox"/> 2. Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b></p>
---	---

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 50 % des actifs éligibles. Cette limite sera portée à 80 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. A cette même date, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits ci-dessus) seront relevés à 5 % et 35 %, respectivement, des actifs nets du Fonds. L'objectif de réduction des émissions de carbone a été porté de 30 % à 50 % par rapport à l'indicateur de référence.

#### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?



L'objectif d'investissement durable du Compartiment au titre de l'exercice 2022 consistait à investir 50 % de ses actifs nets dans des entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services véritablement alignés sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés au titre de ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour plus d'informations sur ces Objectifs de développement durable, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Une entreprise est considérée comme « alignée » lorsque plus de 50 % de ses revenus proviennent d'activités réputées contribuer à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50 % traduisent une forte intentionnalité de l'entreprise considérée envers les activités contribuant auxdits ODD, ainsi qu'envers ses objectifs de croissance.

Afin d'identifier les entreprises alignées, nous avons mis en place un solide système de classification des entreprises et répertorié 1.700 activités différentes. En outre, nous nous sommes référés au SDG Compass, un guide créé conjointement par la GRI, le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable afin d'identifier les activités économiques contribuant à chaque ODD. Par ailleurs, nous avons défini en interne des thèmes « investissables » en rapport avec ces différentes activités, sur la base desquels nous avons filtré chaque activité dans le système de classification, en alignant les activités appropriées avec les thèmes « investissables » et en contrôlant leur adéquation au regard des cibles des ODD, sous le contrôle de membres de l'équipe Investissement responsable et de l'équipe d'investissement concernée. Dès lors que le seuil de 50 % des revenus est atteint, la position en question est considérée comme intégralement alignée.

Le Compartiment contribue, par ses investissements, aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Le Compartiment n'a pas pour objectif une réduction de l'empreinte carbone alignée sur l'Accord de Paris mais vise à atteindre une intensité carbone (mesurée en tCO2/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) inférieure de 50 % à celle de son indicateur de référence, l'indice MSCI EM.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été constaté au cours de l'année.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues ainsi que la réalisation de l'objectif d'investissement durable :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** Plus de 90 % des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés).

**2) Proportion dans laquelle l'univers actions est réduit (minimum 20 %) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) limites en matière d'intensité carbone, (g) entreprises impliquées dans la production de tabac, (h) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, des jeux d'argent et des protéines animales. Les entreprises considérées comme non alignées au regard de notre évaluation en matière d'alignement sur les ODD sont également exclues de l'univers. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 67,61 % du portefeuille.

**3) Alignement sur les Objectifs de développement durable :** Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable sélectionnés par Carmignac. Au 30/12/2022, 93,3 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus.

**4) La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 4 au sein du portefeuille du Compartiment. Ainsi, nous avons exercé presque 100 % des votes au sein des entreprises dans lesquelles nous détenons des participations (98,28 %).

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Compartiment avait pour objectif de présenter une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de son indicateur de référence. Au 30 décembre 2022, les émissions de dioxyde de carbone du Compartiment (mesurées en tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) étaient inférieures de 71 % à celles de son indicateur de référence (MSCI EM NR (USD), dividendes réinvestis convertis en euros).

Par ailleurs, en ce qui concerne les Principales incidences négatives (PIN), le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi portant sur les violations des normes sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>4.372,5</b>	99 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>5.322,5</b>	99 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>83.330</b>	99 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>93.027,5</b>	99 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>321,5275</b>	99 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>520.295</b>	99 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>8 %</b>	99 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>70 %</b>	99 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>100 %</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,345</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,8375</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>1.705</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,0275</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>0,1975</b>	99 %

Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,03</b>	99 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>16 %</b>	99 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>2.459,69</b>	99 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>0,48</b>	99 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>8.940.01</b>	99 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>1 %</b>	99 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<b>68 %</b>	99 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>82 %</b>	99 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>15 %</b>	99 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	99 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>55,2</b>	99 %

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet dans la mesure où aucun rapport périodique antérieur n'a été fourni.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Tous les investissements (et pas uniquement les investissements durables) sont examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De plus, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Ce processus vise à exclure de son univers d'investissement les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour n'en citer que quelques-unes. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur un système d'alertes rigoureux surveillé et mesuré au moyen de START, l'outil ESG exclusif de Carmignac.

Chaque entreprise est analysée et notée sur la base de données ESG d'ISS.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié Hyundai Motors comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance du Compartiment au regard du processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE, raison pour laquelle nous nous sommes engagés auprès de l'entreprise en 2022. Cet engagement a porté principalement sur les progrès réalisés dans les domaines de l'environnement et de la gouvernance, mais aussi sur les controverses environnementales et sociales (chaîne de production) dans lesquelles l'entreprise est impliquée. A la lumière des engagements pris par l'entreprise, nous l'avons invitée à se montrer plus claire sur la manière dont elle entend exercer une surveillance suffisante et à s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements à long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements.

Nous mènerons des actions de suivi auprès de Hyundai Motors en lien avec les processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche actions :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'information	8,76 %	Corée du Sud
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	4,72 %	Taiwan
GRUPO BANORTE	Finance	4,43 %	Mexique
H.K EXCHANGES AND CLEARING LTD	Finance	3,31 %	Hong Kong
B3 BOLSA BALCAO	Finance	3,15 %	Brésil
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	Consommation discrétionnaire	2,89 %	Chine
LG CHEM	Matériaux	2,84 %	Corée du Sud
ANTA SPORTS PRODUCTS	Consommation discrétionnaire	2,83 %	Chine
HYUNDAI MOTOR	Consommation discrétionnaire	2,76 %	Corée du Sud
DABUR INDIA	Consommation de base	2,73 %	Inde
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	Finance	2,61 %	Inde
ENN ENERGY HOLDINGS	Services aux collectivités locales	2,56 %	Chine
MERCADOLIBRE INC	Consommation discrétionnaire	2,32 %	Argentine
LENOVO GROUP LTD	Technologies de l'information	2,29 %	Chine
HAIER SMART HOME CO LTD	Consommation discrétionnaire	2,27 %	Chine

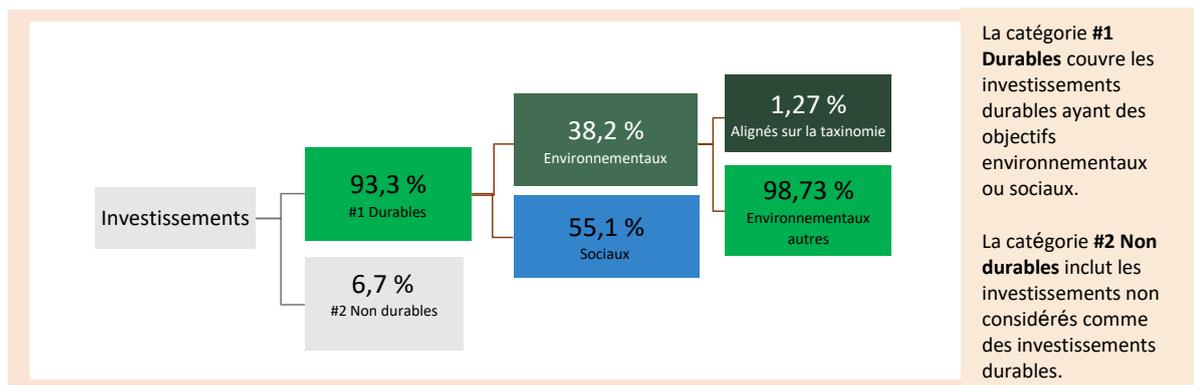
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 93,3 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables.

## Quelle était l'allocation des actifs ?

50 % au moins de la poche actions du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet. Au 30/12/2022, 93,3 % des actifs ont été utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	26,4 %
Technologies de l'information	21,2 %
Finance	17,3 %
Services aux collectivités locales	7,6 %
Santé	6,8 %
Matériaux	4,2 %
Consommation de base	3,9 %
Services de communication	3,8 %
Industrie	3,3 %
Immobilier	2,7 %

● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment a un objectif environnemental lié aux Objectifs de développement durable et non à la taxinomie européenne. Au 30/12/2022, son alignement sur la taxinomie de l'UE était de 1,27 %.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>6</sup> ?**

- Oui :
- Dans le gaz       Dans l'énergie
- No

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

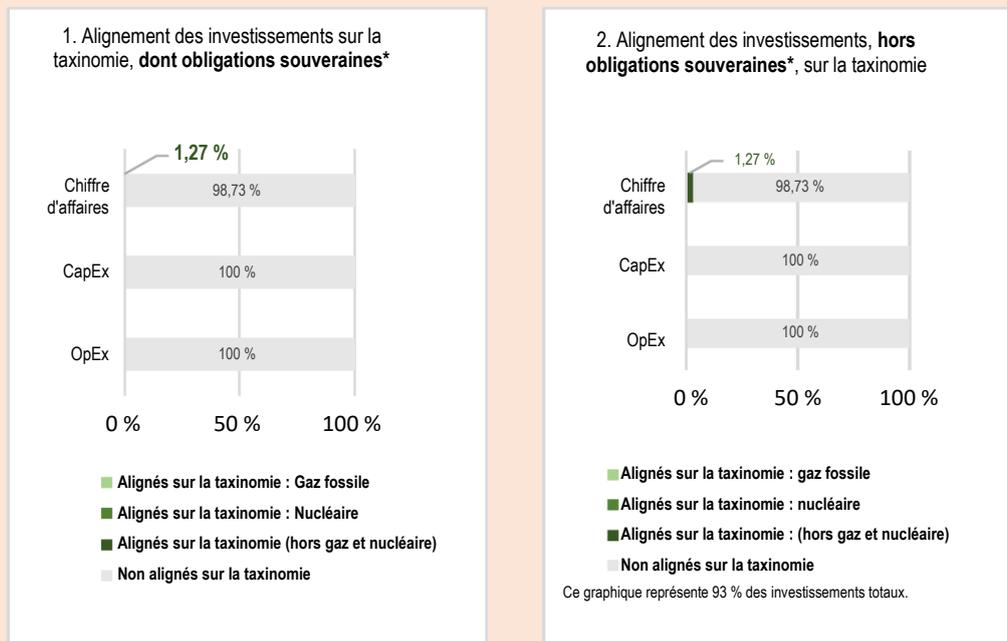
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>6</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de :

- 1,25 % pour les activités habilitantes : partie des revenus alignés des entreprises provenant d'activités qui permettent à d'autres activités de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> ;
- 0,00 % pour les activités transitoires : partie des revenus alignés des entreprises provenant d'activités qui contribuent à la transition vers une économie à émissions nettes nulles d'ici 2050.

### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

### ● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 38,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

### ● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 30/12/2022, 55,1 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.





## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le Compartiment prend des positions courtes à l'aide d'instruments dérivés sur un émetteur unique, les exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées. Les instruments dérivés sur un émetteur unique sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance à l'attention de nos clients afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans



lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 4 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, nous nous sommes engagés auprès de Dabur India en août 2022, avant de voter lors de son assemblée générale annuelle. Nous avons contacté l'entreprise pour obtenir des éclaircissements sur son plan de rémunération des cadres. L'explication qu'elle nous a fournie nous a conduits à approuver les deux résolutions sur la rémunération à l'ordre du jour. En revanche, nous avons voté contre la présence d'un représentant de la famille au sein du conseil d'administration, afin d'exprimer nos inquiétudes quant au faible niveau d'indépendance de celui-ci. A la suite de notre vote, nous avons repris contact avec l'entreprise en septembre 2022 afin de lui faire part de nos observations sur ces deux questions.

En ce qui concerne la rémunération des dirigeants, nous avons demandé plus de transparence sur les primes d'intéressement à long terme, ainsi que davantage de clarté sur les différents éléments de leur rémunération globale. Nous avons insisté sur le fait qu'il devait y avoir un lien clair entre les niveaux de rémunération et les performances. En ce qui concerne l'indépendance du conseil d'administration, son faible taux de renouvellement signifie qu'il n'était considéré comme indépendant qu'à hauteur de 29 % à la date de l'AGA. L'entreprise a pris acte de nos commentaires et a expliqué qu'elle était en train de remanier son conseil d'administration, mais que ces changements prenaient du temps. Enfin, tout en saluant l'objectif ambitieux de neutralité carbone d'ici 2040, nous avons demandé qu'une feuille de route figure dans le rapport de l'année prochaine.

A la suite de cet engagement, et après avoir examiné le cas avec notre analyste en chef, nous avons décidé d'abaisser la note de gouvernance de l'entreprise, ainsi que sa note globale dans notre outil interne de notation ESG, START. Nous continuerons à surveiller les pratiques de l'entreprise, notamment en matière de transparence et de reporting.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :** CARMIGNAC PORTFOLIO LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES Identifiant d'entité juridique : 96950047MB7CH61F0D32

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %



2. Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur trois piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif et 3) la Gestion active. Par ailleurs, il exerce un impact positif sur l'environnement en poursuivant des objectifs spécifiques en matière d'émissions de carbone.

Le Compartiment vise à atteindre, au travers des poches actions et dette d'entreprise de son portefeuille, des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de l'indicateur de référence composite désigné (composé pour 75 % du MSCI Europe et pour 25 % du S&P 500), un indice de marché large, mesurées chaque mois par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES).

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le périmètre de l'analyse ESG** : Plus de 90 % des émetteurs ont été évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 99,4 % des émetteurs.

2) **La proportion dans laquelle l'univers est réduit** : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS (« Institutional Shareholder Services »), ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Des exclusions étendues sont également appliquées aux jeux d'argent, aux armes conventionnelles, aux secteurs liés au pétrole et au gaz, aux entreprises affichant un faible score de gouvernance et enfin, aux entreprises ayant des émissions de carbone élevées, mesurées par l'intensité de carbone par rapport à la moyenne de l'indicateur de référence ESG. Au 30/12/2022, l'univers a été activement réduit.

3) **La gestion active** : Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 8 au sein du portefeuille du Compartiment.

4) **Les objectifs de réduction des émissions de carbone** : Le Compartiment vise à atteindre, au travers des poches actions et dette d'entreprise de son portefeuille, des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de l'indicateur de référence composite désigné (composé pour 75 % du MSCI Europe et pour 25 % du S&P 500), un indice de marché large, mesurées chaque mois par l'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES). Au 30 décembre 2022, l'intensité carbone du Compartiment était inférieure de 41,19 % à celle de son indicateur de référence composite.

En outre, en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives (PIN) : Le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>5.417,5</b>	99 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>11.465</b>	99 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>317.040</b>	99 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>333.925</b>	99 %

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>315,71</b>	99 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>620,3875</b>	99 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>1 %</b>	99 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>63 %</b>	99 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>0,22</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,0775</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,1125</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>1,32</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,01</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>0,15</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,425</b>	99 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0 %</b>	99 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>33,6825</b>	99 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>0,2925</b>	99 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>477,1625</b>	99 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0 %</b>	99 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<b>40 %</b>	99 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>86 %</b>	99 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>35 %</b>	99 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0</b>	99 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>89,6</b>	99 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Non applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets

dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN. A titre d'exemple, nous nous sommes engagés auprès d'Uber en 2022 (l'entreprise sous-performant son indice au regard de l'indicateur de PIN relatif au respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE selon Impact Cubed). Cet engagement auprès de l'entreprise a été motivé par la note ESG orange attribuée par ISS (le fournisseur de données auquel nous faisons appel pour nos exclusions normatives) aux pratiques de l'entreprise. Nous nous sommes engagés sur les questions suivantes :

1) Classification des travailleurs indépendants. Nous avons interrogé Uber sur les avantages accordés aux chauffeurs dans le cadre de son modèle « entrepreneur indépendant + ». L'entreprise a indiqué que ces avantages varient en fonction du marché. Par exemple, elle offre plus d'avantages en matière de soins de santé aux conducteurs américains en Californie (qui sont en grande partie des avantages liés à l'emploi) qu'aux conducteurs britanniques (qui bénéficient de soins publics gratuits dans le cadre du système de santé national (NHS)). Nous avons également discuté avec l'entreprise de la vision qu'a réellement la direction, y compris le conseil d'administration, de l'expérience de ses entrepreneurs indépendants, ainsi que de l'inclusion de mesures de bien-être pour les chauffeurs et les coursiers dans le programme de rémunération.

2) Sécurité des clients - grâce à un processus de sélection plus strict et à des dispositifs de sécurité plus innovants sur l'application. Nous avons recommandé l'intégration de ces aspects liés à la sécurité des données personnelles dans la rémunération variable des cadres.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :



Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
PUMA	Consommation discrétionnaire	2,79 %	Allemagne
PRADA S.P.A.	Consommation discrétionnaire	2,05 %	Italie
OSRAM LICHT AG	Industrie	1,85 %	Allemagne
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	1,53 %	Etats-Unis
ASM INTERNATIONAL	Technologies de l'information	1,44 %	Pays-Bas
ASR NEDERLAND	Finance	1,42 %	Pays-Bas
NESTLE SA	Consommation non cyclique	1,38 %	Suisse
AEGON NV	Finance	0,75 %	Pays-Bas
LVMH	Consommation discrétionnaire	0,72 %	France
IMCD GROUP NV	Industrie	0,71 %	Pays-Bas
DERMAPHARM HOLDING SE	Santé	0,64 %	Allemagne
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	Communications	0,62 %	Pays-Bas
SCHIBSTED GRUPPEN	Communications	0,62 %	Norvège
SALESFORCE.COM	Technologies de l'information	0,61 %	Etats-Unis
AZELIS GROUP NV	Matériaux	0,54 %	Belgique

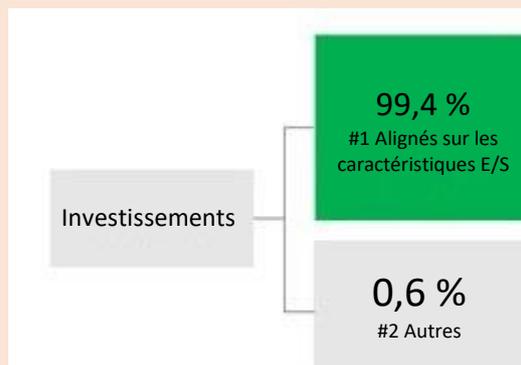
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable

## Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 99,4 % des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés).

La catégorie #2 Autres correspond aux investissements qui ne sont pas inclus dans la limite minimale de 90 % mentionnée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

Principaux secteurs économiques	( % d'exposition nette - moyenne)
Technologies de l'information	3,8 %
Services de communication	3,7 %
Finance	2,1 %
Santé	0,9 %
Consommation non cyclique	0,9 %
Matériaux	0,8 %
Services aux collectivités locales	0,5 %
Energies	-0,2 %
Equipements et services pour le pétrole et le gaz	-0,2 %

Immobilier	-0,9 %
Consommation discrétionnaire	-1,2 %
Industrie	-3,1 %



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a un objectif environnemental lié aux Objectifs de développement durable et non à la taxinomie européenne. Au 30/12/2022, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 0,02 %.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>7</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non :

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

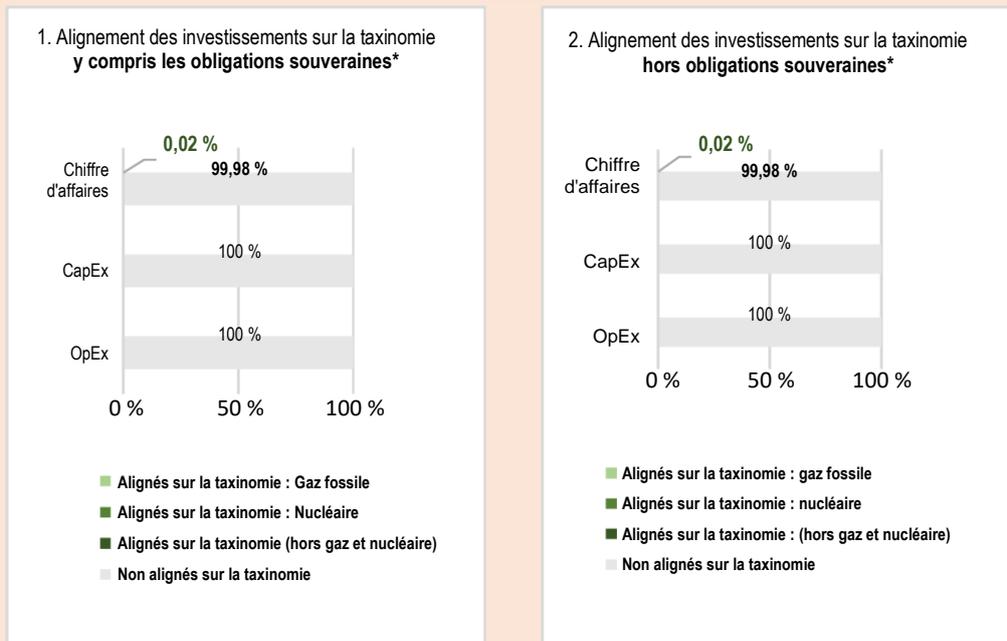
<sup>7</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 77 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des titres non cotés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment. Les liquidités (et les instruments assimilés), ainsi que les instruments dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition), sont également inclus dans la catégorie « #2 Autres ».

100 % de la poche actions font l'objet d'un filtrage sectoriel et normatif basé sur des exclusions de manière à obtenir des garanties minimales sur le plan environnemental et social.

En outre, tous les actifs du Compartiment sont surveillés au regard d'éventuels préjudices graves ou d'éventuelles exclusions ou incidences négatives.

## ● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.

Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 6 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, après l'engagement que nous avons mené auprès d'Amazon en mars 2021, et compte tenu du fait que l'entreprise continue de faire l'objet d'une controverse sur la gestion des externalités environnementales et sociales générées par ses activités, nous avons renoué le dialogue dans le cadre d'une réunion en avril, lors de laquelle nous avons mis l'accent sur les thèmes suivants :

- le rôle de son fondateur (Jeff Besos) au sein de l'entreprise ;
- la structure de gouvernance mise en place pour gérer les questions environnementales, sociales et éthiques ;
- le traitement des employés et les relations de l'entreprise avec les syndicats ;
- l'approche adoptée en matière fiscale ;
- la performance environnementale.

En outre, nous avons invité l'entreprise à publier davantage d'informations en lien avec l'économie circulaire, notamment sur sa gestion des retours des clients, l'empreinte carbone de ces retours et les initiatives en matière de dons.

Nous lui avons fait part de la nécessité d'améliorer sa transparence générale sur les diverses initiatives environnementales et sociales mises en œuvre pour améliorer ses pratiques et sa réputation. Après consultation de l'analyste sectoriel, cet engagement n'a pas entraîné de modification de la notation de l'entreprise dans notre système d'évaluation START. Nous continuerons toutefois à surveiller ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et à nous engager auprès d'elle.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT** Identifiant d'entité juridique : 96950039YSR2SSH77885

### Objectif d'investissement durable

#### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 5 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 15 %



2. Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 50 % des actifs éligibles ; elle restera inchangée en 2023. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits ci-dessus) seront respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Fonds. L'objectif de réduction des émissions de carbone restera de 30 % par rapport à l'indicateur de référence.

#### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?



L'objectif d'investissement durable du Compartiment au titre de l'exercice 2022 consistait à investir 50 % de ses actifs nets dans des entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services véritablement alignés sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés au titre de ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour plus d'informations sur ces Objectifs de développement durable, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

Une entreprise est considérée comme « alignée » lorsque plus de 50 % de ses revenus proviennent d'activités réputées contribuer à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50 % traduisent une forte intentionnalité

de l'entreprise considérée envers les activités contribuant auxdits ODD, ainsi qu'envers ses objectifs de croissance.

Afin d'identifier les entreprises alignées, nous avons mis en place un solide système de classification des entreprises et répertorié 1.700 activités différentes. En outre, nous nous sommes référés au SDG Compass, un guide créé conjointement par la GRI, le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable afin d'identifier les activités économiques contribuant à chaque ODD. Par ailleurs, nous avons défini en interne des thèmes « investissables » en rapport avec ces différentes activités, sur la base desquels nous avons filtré chaque activité dans le système de classification, en alignant les activités appropriées avec les thèmes « investissables » et en contrôlant leur adéquation au regard des cibles des ODD, sous le contrôle de membres de l'équipe Investissement responsable et de l'équipe d'investissement concernée. Dès lors que le seuil de 50 % des revenus est atteint, la position en question est considérée comme intégralement alignée.

Le Compartiment contribue, par ses investissements, aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Le Compartiment n'a pas pour objectif une réduction de l'empreinte carbone alignée sur l'Accord de Paris mais vise à atteindre une intensité carbone (mesurée en tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégée au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) inférieure de 30 % à celle de son indicateur de référence, l'indice MSCI AC World NR (USD), dividendes réinvestis.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été constaté au cours de l'année.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues ainsi que la réalisation de l'objectif d'investissement durable :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** Plus de 90 % des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés).

**2) La proportion dans laquelle l'univers actions est réduit (minimum 20 %) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) limites en matière d'intensité carbone, (g) entreprises impliquées dans la production de tabac, (h) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, des jeux d'argent et des protéines animales. Les entreprises considérées comme non alignées au regard de notre évaluation en matière d'alignement sur les ODD sont également exclues de l'univers. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 21,17 % du portefeuille.

**3) L'alignement sur les objectifs de développement durable :** Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable sélectionnés par Carmignac. Au 30/12/2022, 66,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus.

**4) La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 19 au sein du portefeuille de ce Compartiment. Ainsi, nous avons exercé presque 100 % des votes au sein des entreprises dans lesquelles nous détenons des participations (98 %).

Le Compartiment avait pour objectif de présenter une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de son indicateur de référence. Au 30 décembre 2022, les émissions de dioxyde de carbone du Compartiment (mesurées en tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) étaient inférieures de 72,3 % à celles de son indicateur de référence (MSCI AC World NR (USD), dividendes réinvestis).

Par ailleurs, en ce qui concerne les Principales incidences négatives (PIN), le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi portant sur les violations des normes sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>3.785</b>	99 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>1.737,5</b>	99 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>107.632,5</b>	99 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>113.152,5</b>	99 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>460,3575</b>	99 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>757,8075</b>	99 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>7 %</b>	99 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>71 %</b>	99 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>22 %</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,1525</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>0,82</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,16</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>1,32</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,0275</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>4,5175</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,01</b>	99 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0 %</b>	99 %

Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>69,48</b>	99 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>54,7125</b>	99 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>568,2675</b>	99 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0 %</b>	99 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<b>45 %</b>	99 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>85 %</b>	99 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>32 %</b>	99 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	99 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>101,6</b>	99 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet dans la mesure où aucun rapport périodique antérieur n'a été fourni.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Tous les investissements (et pas uniquement les investissements durables) sont examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De plus, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Ce processus vise à exclure de son univers d'investissement les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour n'en citer que quelques-unes. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur un système d'alertes rigoureux surveillé et mesuré au moyen de START, l'outil ESG exclusif de Carmignac.

Chaque entreprise est analysée et notée sur la base de données ESG d'ISS.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié TotalEnergies comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance du Compartiment au regard de l'indicateur de performance concernant les déchets dangereux. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de TotalEnergies SA après avoir voté contre le plan de développement durable et de transition climatique de l'entreprise lors de l'assemblée générale annuelle de cette même année. Nous avons contacté l'entreprise en juin pour lui faire part de notre point de vue et des domaines d'amélioration que nous avons identifiés. Il s'agissait notamment de :

- 1) définir une manière plus claire de communiquer ses objectifs de réduction des émissions de CO2 de types 1 et 2 ;
- 2) revoir ses prévisions de dépenses d'investissement en faveur des énergies renouvelables et vertes à moyen terme.

Cet engagement a également été l'occasion d'aborder les controverses environnementales et sociales dans lesquelles l'entreprise est impliquée. A la lumière des engagements pris par l'entreprise en matière de respect



des communautés et de la biodiversité, nous l'avons invitée à se montrer plus claire sur la manière dont elle entend exercer une surveillance suffisante et s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements sur le long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements. Nous mènerons des actions de suivi auprès de TotalEnergies en lien avec cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche actions :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	3,42 %	France
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	3,15 %	Etats-Unis
SCHLUMBERGER	Energies	2,97 %	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2,60 %	Etats-Unis
JD.COM INC	Consommation discrétionnaire	2,59 %	Chine
NOVO NORDISK AS	Santé	2,52 %	Danemark
ELI LILLY & CO.	Santé	2,46 %	Etats-Unis
T-MOBILE US INC	Télécommunications	2,37 %	Etats-Unis
DANAHER CORP	Santé	2,16 %	Etats-Unis
INTERCONTINENTAL EXCHANGE	Finance	2,15 %	Etats-Unis
PALO ALTO NETWORKS INC	Technologies de l'information	2,10 %	Etats-Unis
UBER TECHNOLOGIES INC	Industrie	2,06 %	Etats-Unis
ESSILOR INTL	Consommation discrétionnaire	2,03 %	France
AIRBUS GROUP	Industrie	1,92 %	France
ORACLE	Technologies de l'information	1,85 %	Etats-Unis

## ● Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

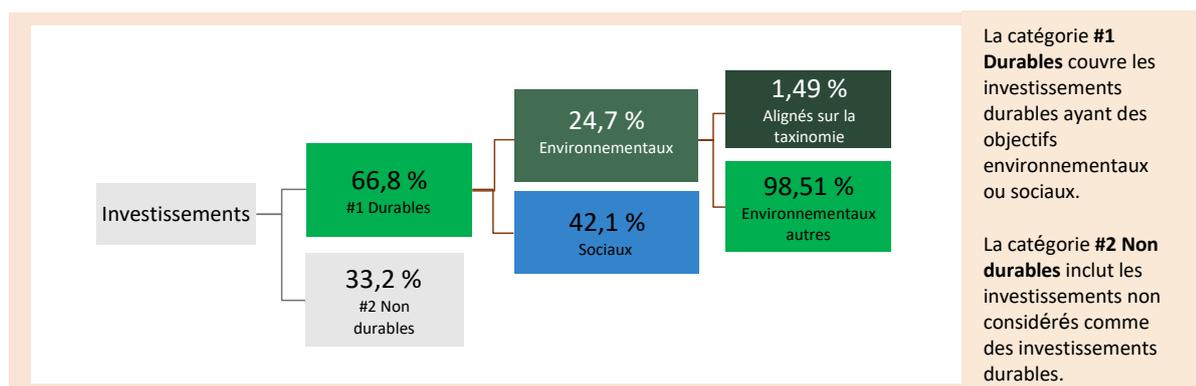
Au 30/12/2022, 66,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises dont les revenus proviennent de biens et services liés à des activités commerciales véritablement alignées sur au moins un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« ODD »). Parallèlement à ce seuil de 50 % des actifs nets alloués à des investissements durables, le Compartiment pourra cibler des entreprises dont moins de 50 % des revenus sont alignés sur les ODD des Nations unies, voire dont aucun revenu ne remplit ce critère. Au 30 décembre 2022, 66,8 % des actifs nets du compartiment ont été utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits dans le graphique ci-dessous) seront respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Fonds. Au 30 décembre 2022, ces proportions étaient respectivement de 24,7 % et 42,1 % des actifs nets du Compartiment.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	21,7 %
Santé	21,0 %
Technologies de l'information	16,5 %
Industrie	9,1 %
Consommation de base	8,6 %
Finance	7,3 %
Services de communication	7,0 %
Energie	4,7 %
Equipements et services pour le pétrole et le gaz	3,33 %
Pétrole et gaz intégrés	1,40 %
Matériaux	1,4 %
Services aux collectivités locales	1,1 %
Immobilier	1,1 %

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30/12/2022, 1,49 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

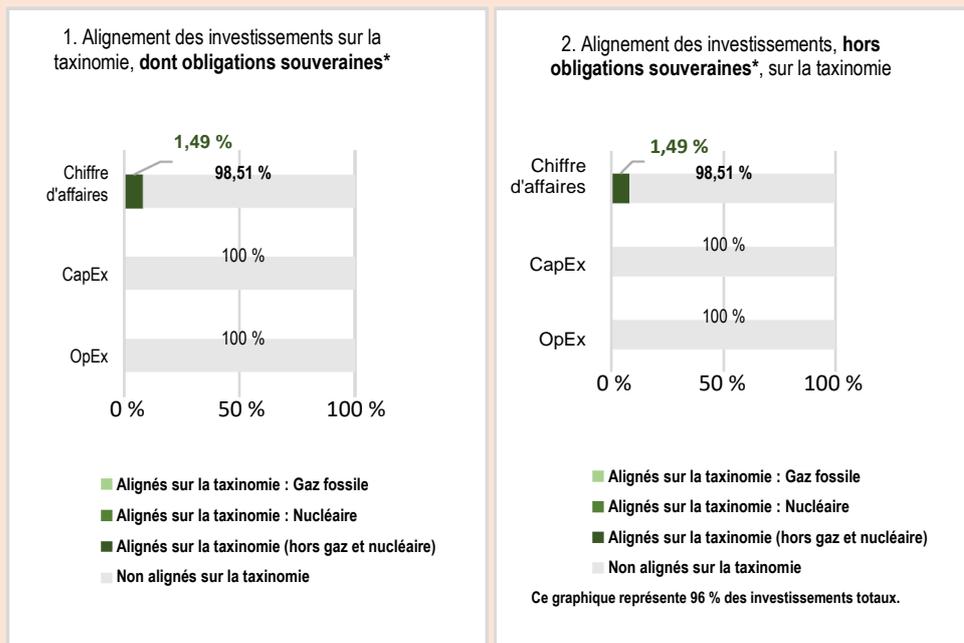
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>8</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non :

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

<sup>8</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 24,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 30/12/2022, 42,1 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif social.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le Compartiment prend des positions courtes à l'aide d'instruments dérivés sur un émetteur unique, les exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées. Les instruments dérivés sur un émetteur unique sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liées à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 19 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, après l'engagement que nous avons mené auprès d'Amazon en mars 2021, et compte tenu du fait que l'entreprise continue de faire l'objet d'une controverse sur la gestion des externalités environnementales et sociales générées par ses activités, nous avons renoué le dialogue dans le cadre d'une réunion en avril, lors de laquelle nous avons mis l'accent sur les thèmes suivants :

- le rôle de son fondateur (Jeff Besos) au sein de l'entreprise ;
- la structure de gouvernance mise en place pour gérer les questions environnementales, sociales et éthiques ;
- le traitement des employés et les relations de l'entreprise avec les syndicats ;
- l'approche adoptée en matière fiscale ;
- la performance environnementale.

En outre, nous avons invité l'entreprise à publier davantage d'informations en lien avec l'économie circulaire, notamment sur sa gestion des retours des clients, l'empreinte carbone de ces retours et les initiatives en matière de dons.

Nous lui avons fait part de la nécessité d'améliorer sa transparence générale sur les diverses initiatives environnementales et sociales mises en œuvre pour améliorer ses pratiques et sa réputation. Après consultation de l'analyste sectoriel, cet engagement n'a pas entraîné de modification de la notation de l'entreprise dans notre système d'évaluation START. Nous continuerons toutefois à surveiller ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et à nous engager auprès d'elle.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

### En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE** Identifiant d'entité juridique :  
549300RXB1M2U1XEC704

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_ %



2. Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 10 % ; elle restera inchangée en 2023. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. Ce fonds n'a pas d'objectifs en matière de carbone.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à une approche « best-in-universe » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif et 4) la Gestion active. Par ailleurs, il a exercé un impact positif sur l'environnement au travers d'investissements contribuant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter, et a également exercé un impact positif proportionnel sur l'environnement et la société au travers des ODD des Nations unies.

Le Compartiment a désigné son indicateur de référence composite (MSCI ACWI (USD) (dividendes nets réinvestis) et ICE BofA Global Government (USD), à l'exclusion de l'ESTR capitalisé) comme indice de référence en matière de durabilité permettant d'évaluer sa performance ESG.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** 90 % au moins des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 99,37 % des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés).

**2) La proportion dans laquelle l'univers est réduit (minimum 20 % pour les poches actions et dette d'entreprise du portefeuille) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS, ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 21,17 % (pour la poche actions) et de 21,77 % (pour la poche obligations) du portefeuille.

**3) Filtrage positif :** Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. Au 30/12/2022, 24,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis conformément à ce filtrage positif.

**4) La gestion active :** Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette.

Les Principales incidences négatives (PIN) sont également surveillées : Le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 19 au sein du portefeuille du Compartiment, parmi lesquelles Essilor, L'Oréal et TEVA Pharmaceuticals. Ainsi, nous avons exercé presque 100 % des votes au sein des entreprises dans lesquelles nous détenons des participations (98,11 %).

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.



Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>63.242,5</b>	56 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>11.175</b>	56 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>519.155</b>	56 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>59.3572,5</b>	56 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>403.135</b>	56 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>1.005,5725</b>	56 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>8 %</b>	56 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>68 %</b>	56 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>22 %</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,3525</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>0,885</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,26</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>5,79</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,03</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>1.785</b>	56 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,5025</b>	56 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>1 %</b>	56 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>199.265</b>	56 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>121.845</b>	56 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>3096,4975</b>	56 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>1 %</b>	56 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	<b>24 %</b>	56 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>85 %</b>	56 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>0,32085</b>	56 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	56 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>92,4</b>	56 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment investit au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur au moins un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés au titre de ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour de plus amples informations sur les Objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

Une entreprise est considérée comme « alignée » lorsque plus de 50 % de ses revenus proviennent d'activités réputées contribuer à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50 % traduisent une forte intentionnalité de l'entreprise considérée envers les activités contribuant auxdits ODD, ainsi qu'envers ses objectifs de croissance.

Afin d'identifier les entreprises alignées, nous avons mis en place un solide système de classification des entreprises et répertorié 1.700 activités différentes. En outre, nous nous sommes référés au SDG Compass, un guide créé conjointement par la GRI, le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable afin d'identifier les activités économiques contribuant à chaque ODD. Par ailleurs, nous avons défini en interne des thèmes « investissables » en rapport avec ces différentes activités, sur la base desquels nous avons filtré chaque activité dans le système de classification, en alignant les activités appropriées avec les thèmes « investissables » et en contrôlant leur adéquation au regard des cibles des ODD, sous le contrôle de membres de l'équipe Investissement responsable et de l'équipe d'investissement concernée. Dès lors que le seuil de 50 % des revenus est atteint, la position en question est considérée comme intégralement alignée.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Tous les investissements (et pas uniquement les investissements durables) ont été examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De plus, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Sont exclues les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur des exclusions contrôlées et mesurées par le système ESG START exclusif de Carmignac. Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans

la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.



Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact du Compartiment pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié Ryanair comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portfolio Patrimoine en matière d'intensité énergétique, raison pour laquelle nous nous sommes engagés auprès de l'entreprise en 2022. Ryanair ayant une forte empreinte carbone, il était important de renouer le dialogue avec l'entreprise sur ses engagements climatiques, mais aussi sur les autres questions ESG. L'entreprise a récemment annoncé son plan d'action visant à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, qui, à la lumière de nos échanges, semble très concret. Si ses efforts de décarbonation seront progressifs, ses plans à court et à moyen terme sont conformes à nos attentes.

Nous mènerons des actions de suivi auprès de Ryanair en lien avec cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant les poches actions et dette d'entreprise :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
SCHLUMBERGER	Energies	1,51 %	Etats-Unis
UNITED STATES 1.88% 15/11/2051	Emprunts d'Etat	1,51 %	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	1,37 %	Etats-Unis
ITALY 0.95% 01/03/2023	Emprunts d'Etat	1,37 %	Italie
ELI LILLY & CO.	Santé	1,23 %	Etats-Unis
PEMEX 4.88% 21/02/2028	Energies	1,23 %	Mexique
NOVO NORDISK AS	Santé	1,21 %	Danemark
UNITED STATES 0.12% 15/04/2025	Emprunts d'Etat	1,21 %	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	1,09 %	Etats-Unis
ROMANIA 4.63% 03/04/2049	Emprunts d'Etat	1,09 %	Roumanie
DANAHER CORP	Santé	1,06 %	Etats-Unis
FRANCE I/L 0.10% 25/07/2036	Emprunts d'Etat	1,06 %	France
T-MOBILE US INC	Services de communication	1,03 %	Etats-Unis
VODAFONE GROU 6.25% 03/07/2024	Services de communication	1,03 %	Royaume-Uni
ESSILOR INTL	Consommation discrétionnaire	0,96 %	France

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 24,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

## Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 96,1 % des émetteurs, ce qui signifie que 99,4 % d'entre eux étaient alignés sur ces caractéristiques E/S.

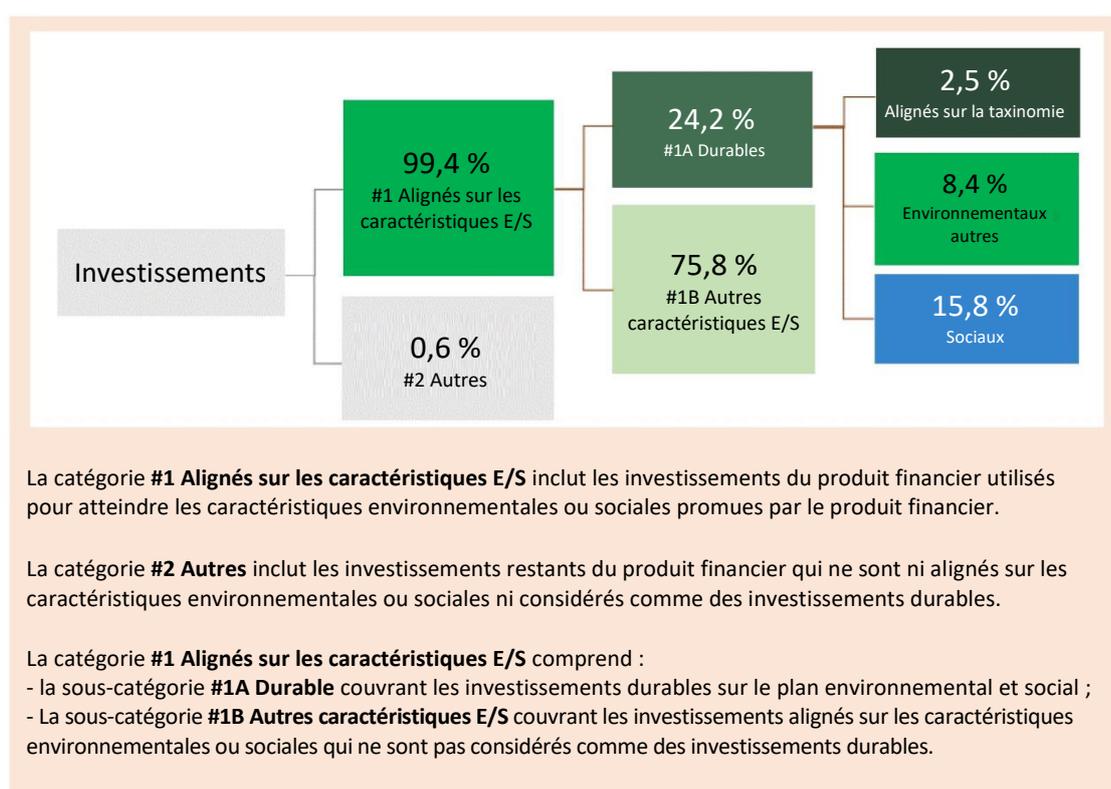
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable (« les Objectifs de développement durable »). Parallèlement à ce seuil de 50 % d'investissements durables, le Compartiment pourra cibler des entreprises dont moins de 50 % des revenus sont alignés sur les ODD des Nations unies, voire dont aucun revenu ne remplit ce critère. Au 30/12/2022, par suite de ce filtrage positif, 24,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des actions d'entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. Au 30/12/2022, 8,4 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 15,8 % dans des investissements durables ayant un objectif social.

La catégorie #2 Autres

Il se peut que les investissements ne faisant pas partie des 90 % réputés intégrer des caractéristiques environnementales et sociales n'aient pas fait l'objet d'une analyse ESG. Au 30/12/2022, cette proportion est de 0,6 % des actifs nets du Fonds.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche actions :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Santé	22,7 %
Consommation discrétionnaire	16,5 %
Technologies de l'information	13,2 %
Matériaux	9,5 %
Consommation de base	7,9 %
Industrie	7,6 %
Services de communication	7,1 %
Finance	6,8 %

Energie	6,0 %
Equipements pour le pétrole et le gaz	4,2 %
Pétrole et gaz intégrés	1,8 %
Services aux collectivités locales	1,2 %
Immobilier	0,1 %

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche dette d'entreprises :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Energies	31,59 %
Equipements et services pour le pétrole et le gaz	21,50 %
Exploration et production de pétrole et de gaz	5,18 %
Pétrole et gaz intégrés	2,69 %
Raffinage et commercialisation de pétrole et de gaz	1,62 %
Forage pétrolier et gazier	0,61 %
Finance	30,83 %
Services de communication	10,28 %
Consommation discrétionnaire	6,59 %
Immobilier	6,20 %
Santé	5,88 %
Industrie	3,60 %
Technologies de l'information	2,47 %
Matériaux	1,24 %
Services aux collectivités locales	1,14 %
Consommation de base	0,17 %

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 2,5 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>9</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

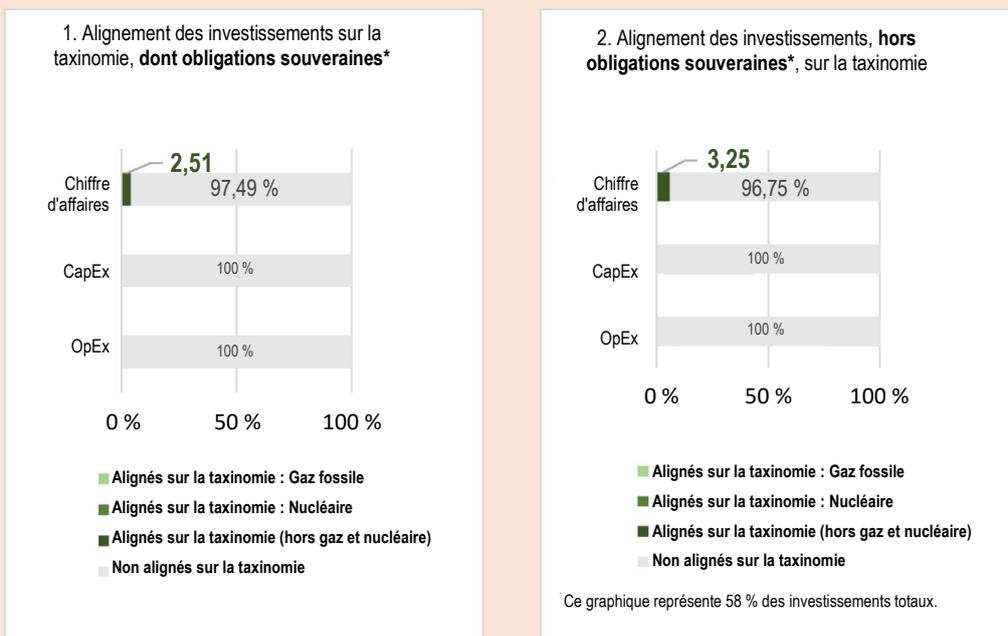
Non :

<sup>9</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souverai

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30/12/2022, 8,4 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au 30/12/2022, 15,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif social.



## **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des instruments dérivés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment.

Les liquidités (et les instruments assimilés), ainsi que les instruments dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition), sont également inclus dans la catégorie « #2 Autres ».

Des garanties sociales et environnementales minimales sont mises en place via l'application de filtres et d'exclusions sectoriels et normatifs négatifs à tous les actifs du Compartiment (à l'exclusion des liquidités et des instruments dérivés).

En outre, le processus d'exclusion garantissant le respect du principe d'absence de préjudice important, de même que le suivi des incidences négatives, s'applique à tous les actifs du Compartiment.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprises), les actifs non durables sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### **Premier pilier : Intégration ESG**

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

### **Deuxième pilier : Exclusions**

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### **Troisième pilier : Vote et engagement**

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.



En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 19 au sein du portefeuille de ce Compartiment, parmi lesquelles Essilor, L'Oréal et TEVA Pharmaceuticals. Nous entretenons un dialogue régulier avec TEVA PHARMACEUTICAL depuis 2020, principalement en raison de son implication dans des controverses à l'échelle du secteur. En octobre 2022, nous avons évoqué l'accord conclu récemment par l'émetteur dans le cadre de la crise des opioïdes qui a touché l'ensemble du secteur, aux termes duquel il devra verser plus de 4 milliards USD sur une période de 13 ans.

Si un accord a été trouvé sur la question des opioïdes, d'autres litiges sont toujours en cours. Par conséquent, nous nous attendons à ce que l'émetteur reste impliqué dans des controverses à l'avenir. Nous notons également que ses médicaments à faible coût offrent des avantages sociaux qui les rendent plus accessibles.

À l'issue de notre dialogue avec l'émetteur, l'analyste ESG a estimé que la note ESG Start de l'émetteur (noté B) restait appropriée, et aucun changement n'a donc été apporté. Nous continuons à surveiller les réponses apportées par l'émetteur aux controverses en cours et poursuivons notre engagement à ses côtés en tant qu'investisseur obligataire.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITÉ** Identifiant d'entité juridique : **969500EBHLOT9UB25E97**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_ %



2. Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Au cours de la période (2022), la proportion minimale d'investissements promouvant des caractéristiques E/S était de 0 % ; elle sera portée à 10 % en 2023. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements promouvant des caractéristiques E/S et ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur trois piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif et 3) la Gestion active.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Dans le cadre de son approche à trois piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** Plus de 90 % des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 94,89 % des émetteurs.

**2) La proportion dans laquelle l'univers de la dette d'entreprise est réduit (minimum 20 %) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI ou ISS, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30/12/2022, l'univers de la dette d'entreprise a été réduit à hauteur de 21,77 % du portefeuille.

**3) La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 12 au sein du portefeuille du Compartiment.

Les Principales incidences négatives (PIN) sont également surveillées : Le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>261.607,5</b>	45 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>23.650</b>	45 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>1.031.255</b>	45 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>1.316.512,5</b>	45 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>578,42</b>	45 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>1.206.317,5</b>	45 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>12 %</b>	45 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>68 %</b>	45 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>55 %</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>1,46</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>1,49</b>	45 %

Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,4725</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>10.745</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>0,45</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,0175</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>1,4975</b>	45 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,6575</b>	45 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0,002125</b>	45 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>600,59</b>	45 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>1,2675</b>	45 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>8.795,135</b>	45 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>2 %</b>	45 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<b>12 %</b>	45 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>86 %</b>	45 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>35 %</b>	45 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	45 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>74,2</b>	45 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable

## **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Non applicable

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.



Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié Ryanair comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance du Compartiment en matière d'intensité énergétique, raison pour laquelle nous nous sommes engagés auprès de l'entreprise en 2022. Ryanair ayant une forte empreinte carbone, il était important de renouer le dialogue avec l'entreprise sur ses engagements climatiques, mais aussi sur les autres questions ESG. L'entreprise a récemment annoncé son plan d'action visant à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, qui, à la lumière de nos échanges, semble très concret. Si ses efforts de décarbonation seront progressifs, ses plans à court et à moyen terme sont conformes à nos attentes.

Nous mènerons des actions de suivi auprès de Ryanair en lien avec cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ITALY TV 15/04/2025	Emprunts d'Etat	1,26 %	Italie
VENDM 1X A1R	ABS	0,83 %	Irlande
ATLANTIA SPA 1.88% 12/11/2027	Industrie	0,70 %	Italie
ITALY TV 28/06/2026	Emprunts d'Etat	0,62 %	Italie
GREECE ZC 12/02/2026	Emprunts d'Etat	0,57 %	Grèce
HARVT 26X A	ABS	0,56 %	Irlande
ENEL SPA 8.75% 24/09/2023	Services aux collectivités	0,55 %	Italie
ENI SPA 2.62% 13/10/2025	Energie	0,51 %	Italie
REPSOL INTERN 2.50% 22/12/2026	Energie	0,49 %	Espagne
SAGAX AB 2.00% 17/10/2023	Immobilier	0,49 %	Etats-Unis
ITALY 0.00% 01/08/2026	Emprunts d'Etat	0,48 %	Italie
NETFLIX INC 3.00% 15/03/2025	Services de communication	0,48 %	Etats-Unis
RCI BANQUE SA 0.75% 10/01/2023	Finance	0,47 %	France
VOYE 2X AR	ABS	0,47 %	Irlande
ACLO 2X A1RR	ABS	0,47 %	Irlande

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 13,1 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

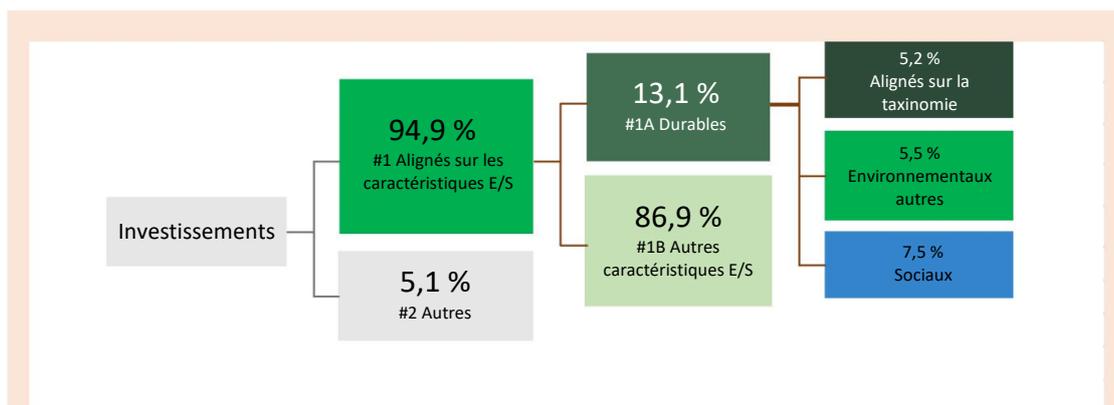
### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 94,90 % des émetteurs, ce qui signifie que 94,90 % d'entre eux étaient alignés sur ces caractéristiques E/S.

Au cours de la période (2022), la proportion minimale d'investissements promouvant des caractéristiques E/S était de 0 %. Elle sera portée en 2023 à 10 % d'investissements dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable »). Au 30/12/2022, 13,1 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements promouvant des caractéristiques E/S et ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. Au 30/12/2022, 5,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 7,5 % dans des investissements durables ayant un objectif social.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui sont effectués en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment.

Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG (notamment via notre modèle propriétaire Sovereign ESG pour les obligations souveraines) et, pour les obligations d'entreprises, d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds. Au 30 décembre 2022, cette proportion était de 5,1 % des actifs nets du Fonds.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche dette d'entreprises :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Finance	29,4 %
Energie	16,0 %
<i>Pétrole et gaz - Equipements et services</i>	13,31 %
<i>Pétrole et gaz intégrés</i>	2,69 %
Consommation discrétionnaire	13,2 %
Industrie	8,8 %
Immobilier	7,9 %
Services de communication	7,0 %
Services aux collectivités locales	5,3 %

Santé	4,6 %
Matériaux	3,1 %
Technologies de l'information	2,7 %
Consommation de base	1,4 %



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a un objectif environnemental lié aux Objectifs de développement durable et non à la taxinomie européenne. Au 30/12/2022, son alignement sur la taxinomie de l'UE était de 5,24 %.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>10</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non :

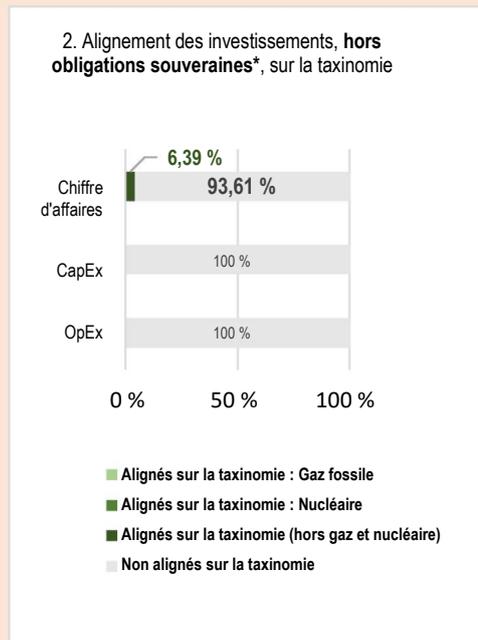
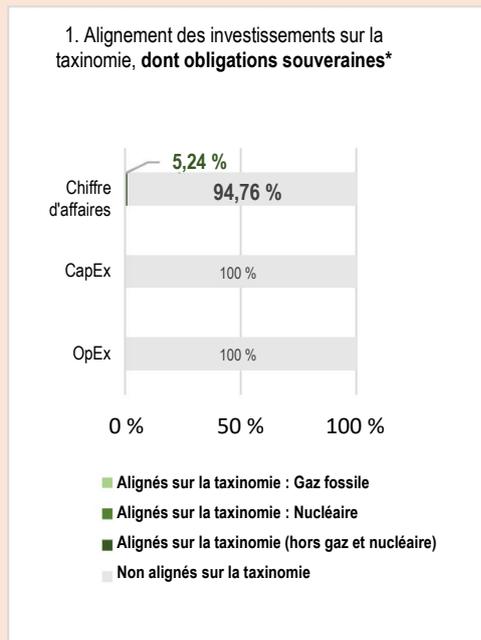
<sup>10</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 56 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30/12/2022, 5,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au 30/12/2022, 7,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif social.

- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également avoir promu des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des instruments dérivés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprises), les actifs non durables sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### **Premier pilier : Intégration ESG**

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.

### **Deuxième pilier : Exclusions**

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### **Troisième pilier : Vote et engagement**

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 12 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, nous avons entretenu un dialogue régulier avec Teva Pharmaceutical, notamment en raison de son implication dans des controverses à l'échelle du secteur. L'objectif de ce dialogue était d'évaluer les progrès réalisés par l'entreprise dans la résolution des controverses et de lui faire part de nos commentaires. En octobre 2022, nous avons évoqué l'accord conclu récemment par la société dans le cadre de la crise des opioïdes qui a touché l'ensemble du secteur, aux termes duquel Teva devra verser plus de 4 milliards USD sur une période de 13 ans. En ce qui concerne son implication dans des controverses, nous avons discuté de l'impact important de ces questions sur sa réputation et sa situation financière, ainsi que de nos attentes en matière de gestion des controverses. Nous avons également encouragé l'entreprise à nouer le dialogue avec les agences de notation ESG tierces afin de s'assurer que les évaluations et analyses de ces dernières reflètent correctement la nature des controverses et les mesures prises par l'entreprise pour y remédier. Nous continuerons à surveiller les réponses apportées par la société aux questions controversées et poursuivrons notre engagement à ses côtés en tant qu'investisseur obligataire.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT** Identifiant d'entité juridique : **549300SMTV5OQRJOAU34**

# Objectif d'investissement durable

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



**X** Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 1 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 1 %



2. Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Nous n'avons pas appliqué de niveau minimum d'investissements durables cours de l'exercice 2022. Cependant, nous avons mis en place des règles de durabilité pour le portefeuille, et le Compartiment était soumis à l'article 9. 60 % du portefeuille devaient avoir un score de durabilité supérieur ou égal à 3 dans le système de notation, 90 % un score de durabilité de 2,6 ou plus, et le score de durabilité moyen pondéré en fonction de l'exposition devait être supérieur à 3. Ces règles n'ont pas changé en 2023, mais nous avons ajouté un minimum de 10 % d'investissements durables, qui sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et nous avons reclassé le compartiment en tant que fonds relevant de l'article 8. En outre, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 1 % des actifs nets du Compartiment.



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à une approche « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif et 4) la Gestion active.

En outre, le portefeuille a respecté les règles suivantes en matière de durabilité :

60 % du portefeuille devaient avoir un score de durabilité supérieur ou égal à 3 dans le système de notation, 90 % un score de durabilité de 2,6 ou plus, et le score de durabilité moyen pondéré en fonction de l'exposition devait être supérieur à 3.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales, ni de l'objectif durable n'a été constatée au cours de l'année 2022.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** 90 % au moins des émetteurs sont évalués, s'agissant des émetteurs de dette corporate, à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory), et, pour les obligations souveraines et quasi-souveraines, au moyen d'un outil exclusif d'évaluation ESG. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 99,44 % des émetteurs.

**2) La proportion dans laquelle l'univers de la dette d'entreprise est réduit (minimum 20 %) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Au 30/12/2022, l'univers de la dette d'entreprise a été réduit à hauteur de 41,03 % du portefeuille.

**3) Le filtrage positif :** 60 % au moins des actifs nets du Compartiment ont été investis dans de la dette émergente souveraine et quasi souveraine, dans le respect des règles suivantes relatives à la composition d'un portefeuille durable :

60 % de ces investissements affichent un score de durabilité de 3/5, tel que calculé par notre système de notation exclusif

90 % de ces investissements affichent un score de durabilité de 2,6/5, tel que calculé par notre système de notation exclusif

Le score de durabilité moyen pondéré en fonction de l'exposition est supérieur à 3/5 de la contribution combinée de tous les types d'obligations durables susmentionnées.

Aucune infraction à ces règles concernant le portefeuille n'a été constatée au cours de l'année.

Au 30/12/2022, 81,59 % des actifs nets du Compartiment avaient un score de durabilité de 3/5 ou plus dans notre système de notation propriétaire, et 100 % ont un score de durabilité de 2,6/5 ou plus.

Au 30/12/2022, 15,6 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, définis comme suit :

1) des investissements dans des émetteurs souverains ou quasi souverains des marchés émergents qui reflètent des caractéristiques ESG robustes ou en amélioration, situés dans le quartile supérieur des scores de durabilité ( $\geq 3,4/5$ ) selon notre système de notation ESG exclusif. Aux fins de ce calcul, le Compartiment utilise un système de notation ESG exclusif qui fait appel à des facteurs spécifiques liés aux critères ESG et qui est appliqué principalement aux pays émergents afin d'évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains et quasi-souverains au sein de l'univers d'investissement du Compartiment. La note globale prend en considération de multiples objectifs durables au niveau de la mise en œuvre de la politique d'un Etat souverain, dont la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini et le niveau d'éducation. Les notations vont de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse, 5 la note la plus élevée, et 3 la note neutre.

OU

2) Des investissements dans des obligations avec engagement d'affectation du produit telles que des obligations vertes, sociales ou durables émises par des entreprises ou des émetteurs souverains ou quasi-souverains, ainsi que dans des obligations liées au développement durable.

**4) La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 1 au sein du portefeuille de Carmignac Portfolio Emerging Market Debts.

Les Principales incidences négatives (PIN) sont également surveillées : le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES. Enfin, et dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>1.047,5</b>	11 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>27,5</b>	11 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>9785</b>	11 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>10.860</b>	11 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>85,2925</b>	11 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>707.565</b>	11 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>1 %</b>	11 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>55 %</b>	11 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>SANS OBJET</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,15</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>1,37</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>1,17</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>SANS OBJET</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,015</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>SANS OBJET</b>	11 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,105</b>	11 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0 %</b>	11 %

Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>55,0125</b>	11 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>34,2525</b>	11 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>1.322,71</b>	11 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0 %</b>	11 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<b>5 %</b>	11 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>85 %</b>	11 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>26 %</b>	11 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	11 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>114,2</b>	11 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Tous les investissements du Compartiment ont été examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De plus, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Ce processus vise à exclure de son univers d'investissement les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour n'en citer que quelques-unes. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur un système d'alertes rigoureux surveillé et mesuré au moyen de START, l'outil ESG exclusif de Carmignac.

Chaque entreprise est analysée et notée sur la base de données ESG d'ISS.



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines font en outre l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié ENI comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portolio Emerging markets Debt au regard de l'indicateur de PIN relatif au ratio de rémunération excessive. Plus généralement, nous avons estimé qu'il était important de nous entretenir avec ENI dans la mesure où l'entreprise est l'une des principales positions de notre portefeuille obligataire. Le dialogue a porté sur la controverse liée aux marées noires au Nigeria, sur le déploiement des énergies renouvelables et sur les progrès réalisés par l'entreprise en vue d'atteindre son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Etant donné que cet engagement n'était pas spécifiquement axé sur l'indicateur de PIN relatif au ratio de rémunération excessive, nous mènerons des actions de suivi auprès d'ENI sur cet indicateur en 2023 et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PETROLEOS MEXICANOS 6.95% 28/07/2059	Emprunts d'Etat	6,85 %	Mexique
BANQUE OUEST 2.75% 22/01/2033	Energie	4,05 %	Obligations souveraines
ROMANIA 3.38% 28/01/2050	Emprunts d'Etat	3,83 %	Roumanie
HUNGARY 3.00% 25/04/2041	Emprunts d'Etat	3,52 %	Hongrie
ROMANIA 2.88% 13/04/2042	Emprunts d'Etat	3,29 %	Roumanie
CHILE 6.0% 01/01/2043	Emprunts d'Etat	3,02 %	Chili
EGYPT 7.50% 16/02/2061	Emprunts d'Etat	2,95 %	Egypte
PROSUS NV 3.83% 08/08/2050	Emprunts d'Etat	2,52 %	Pays-Bas
MOZAMBIQUE 5.00% 15/09/2031	Emprunts d'Etat	2,36 %	Mozambique
CZECH REPUBLI 1.50% 24/04/2040	Emprunts d'Etat	1,91 %	République tchèque
SOUTH AFRICA 6.50% 28/02/2041	Emprunts d'Etat	1,80 %	Afrique du Sud
BENIN 4.95% 22/01/2035	Emprunts d'Etat	1,73 %	Bénin
PROSUS NV 2.78% 19/10/2033	Consommation discrétionnaire	1,67 %	Pays-Bas
RUSSIA 7.70% 16/03/2039	Emprunts d'Etat	1,64 %	Russie
IVORY COAST 6.62% 22/03/2048	Emprunts d'Etat	1,47 %	Côte d'Ivoire

## ● Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 15,6 % du portefeuille du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

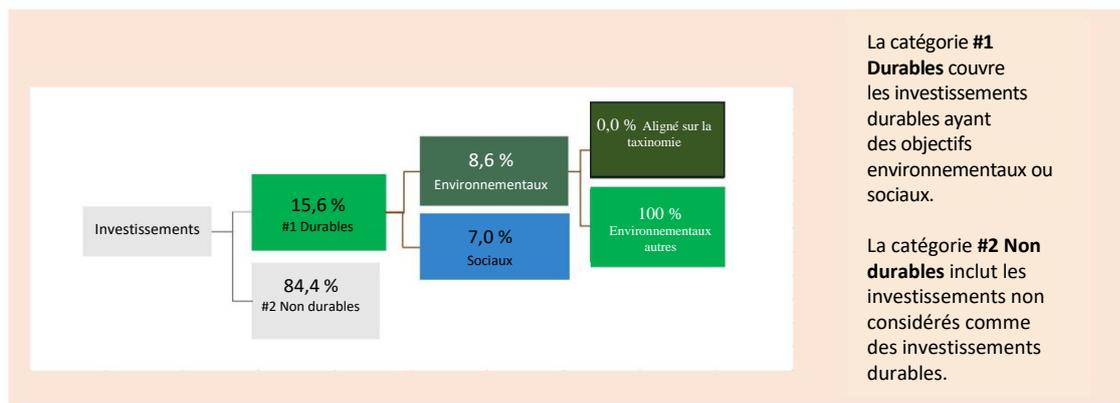
90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 99 % des émetteurs.

En outre, au 30/12/2022, 15,6 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis précédemment.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 1 % des actifs nets du Compartiment. Au 30/12/2022, 8,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 7 % dans des investissements durables ayant un objectif social.

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir fait l'objet d'une analyse ESG.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Energie	48,1 %
<i>Pétrole et gaz intégrés</i>	33,3 %
<i>Pétrole et gaz - Equipements et services</i>	14,8 %
Consommation discrétionnaire	27,8 %
Finance	16,3 %
Services de communication	5,4 %
Matériaux	1,4 %
Services aux collectivités	1,3 %
Immobilier	1,0 %
Technologies de l'information	0,6 %

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

0,00 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>11</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire

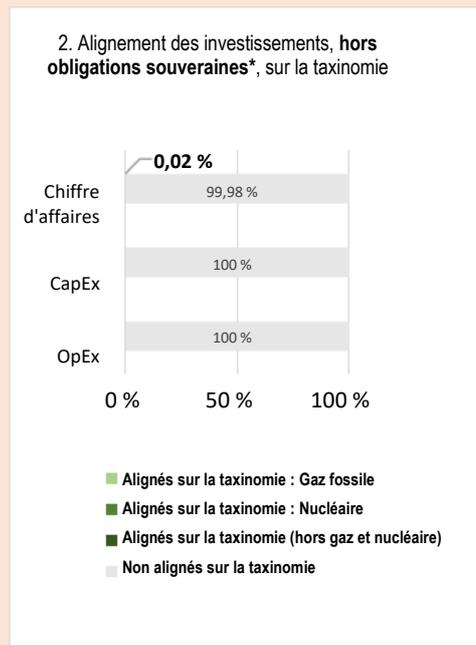
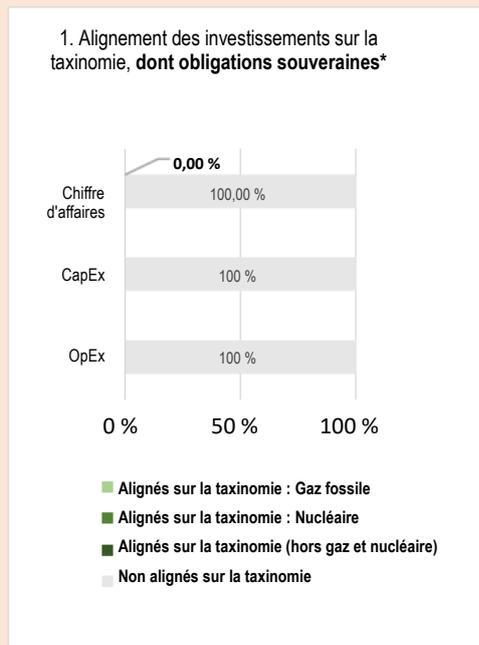
Non :

<sup>11</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 23 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30/12/2022, les investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représentaient 8,6 % des actifs nets du Compartiment.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 7 % des actifs éligibles du Compartiment.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le Compartiment prend des positions courtes à l'aide d'instruments dérivés sur un émetteur unique, les exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées. Les instruments dérivés sur un émetteur unique sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance à l'attention de nos clients afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les

risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 1 au sein de ce Compartiment (qui est avant tout un fonds de dette souveraine).

En novembre 2022, nous avons jugé important de nous entretenir avec ENI, dans la mesure où l'entreprise occupe une place prépondérante dans notre portefeuille obligataire. Le dialogue a tout d'abord porté sur la controverse liée aux marées noires au Nigeria, puis sur le déploiement des énergies renouvelables et enfin, sur les progrès réalisés par l'entreprise en vue d'atteindre son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

La controverse concernait la mauvaise gestion et l'incapacité à prévenir les déversements de pétrole (liés à des actes de sabotage) au sein de leurs installations de prospection et de distribution au Nigeria (SPDC, coentreprise avec TotalEnergies et Shell). Par la suite, ENI a publié une lettre pour faire le point sur la situation et les réponses devant y être apportées. Un comité de suivi a également été mis en place au niveau de la coentreprise SPDC. En outre, bien qu'ENI se soit fixé comme échéance l'année 2050 pour réduire ses émissions de CO2, adoptant ainsi une trajectoire plus linéaire que ses pairs, qui prévoient pour leur part d'atteindre leurs objectifs en la matière dans les années 2040, nous continuerons à nous engager auprès de l'entreprise pour contrôler si des progrès sont accomplis.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE EUROPE** Identifiant d'entité juridique : **549300RXB1M2U1XEC704**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_ %



2. Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 10 % ; elle restera inchangée en 2023. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à une approche « best-in-universe » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif et 4) la Gestion active. Par ailleurs, il a exercé un impact positif sur l'environnement au travers d'investissements contribuant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter, en plus de poursuivre un objectif en matière d'émissions de carbone, et a également exercé un impact positif proportionnel sur l'environnement et la société au travers des ODD des Nations unies.

En outre, le Compartiment visait à atteindre, au travers des poches actions et dette d'entreprise de son portefeuille, des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de l'indicateur de référence composite désigné (STOXX 600 Europe, dividendes nets réinvestis, et ICE BofA All Maturity All Euro Government, à l'exclusion de l'ESTR capitalisé), un indice de marché large, mesurées chaque mois par l'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES).

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** 90 % au moins des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 96,13 % des émetteurs.

**2) La proportion dans laquelle l'univers est réduit (minimum 20 % pour les poches actions et dette d'entreprise du portefeuille) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS, ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, des jeux d'argent et de l'alcool. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit de 71,52 % (pour la poche actions) et de 28,75 % (pour la poche dette d'entreprise) du portefeuille.

**3) Filtrage positif :** Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable. Au 30/12/2022, 36,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis conformément à ce filtrage positif.

**4) La gestion active :** Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 9 au sein du portefeuille de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe.

Le Compartiment vise à atteindre, au travers de ses poches actions et dette d'entreprise, une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de son indicateur de référence. Au 30 décembre 2022, les émissions de dioxyde de carbone de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (mesurées en tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) étaient inférieures de 73,4 % à celles de son indicateur de référence (STOXX 600 Europe, dividendes nets réinvestis, et ICE BofA All Maturity All Euro Government, à l'exclusion de l'ESTR capitalisé).

Les Principales incidences négatives (PIN) sont également surveillées : Le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>1.752,5</b>	44 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>1.777,5</b>	44 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>88.480</b>	44 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>92.010</b>	44 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>120,5825</b>	44 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>720,9475</b>	44 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>1 %</b>	44 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>58 %</b>	44 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>20 %</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,13</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>SANS OBJET</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,1425</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>1,6225</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,06</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>0,12</b>	44 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>SANS OBJET</b>	44 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0 %</b>	44 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>25,28</b>	44 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>0,17</b>	44 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>415.865</b>	44 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0 %</b>	44 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	<b>11 %</b>	44 %



Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	87 %	44 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	37 %	44 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	44 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	63,6	44 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés au titre de ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour de plus amples informations sur les Objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

Une entreprise est considérée comme « alignée » lorsque plus de 50 % de ses revenus proviennent d'activités réputées contribuer à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50 % traduisent une forte intentionnalité de l'entreprise considérée envers les activités contribuant auxdits ODD, ainsi qu'envers ses objectifs de croissance.

Afin d'identifier les entreprises alignées, nous avons mis en place un solide système de classification des entreprises et répertorié 1.700 activités différentes. En outre, nous nous sommes référés au SDG Compass, un guide créé conjointement par la GRI, le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable afin d'identifier les activités économiques contribuant à chaque ODD. Par ailleurs, nous avons défini en interne des thèmes « investissables » en rapport avec ces différentes activités, sur la base desquels nous avons filtré chaque activité dans le système de classification, en alignant les activités appropriées avec les thèmes « investissables » et en contrôlant leur adéquation au regard des cibles des ODD, sous le contrôle de membres de l'équipe Investissement responsable et de l'équipe d'investissement concernée. Dès lors que le seuil de 50 % des revenus est atteint, la position en question est considérée comme intégralement alignée.

Au 30/12/2022, 36,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Tous les investissements (et pas uniquement les investissements durables) ont été examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De plus, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Sont exclues les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur des exclusions contrôlées et mesurées par le système ESG START exclusif de Carmignac. Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.



Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié Teva Pharmaceutical comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe au regard de l'indicateur de PIN relatif à la mixité au sein du conseil d'administration.

Nous avons entretenu un dialogue régulier avec Teva Pharmaceutical en 2022, notamment en raison de son implication dans des controverses à l'échelle du secteur. En octobre 2022, nous avons évoqué l'accord conclu récemment par la société dans le cadre de la crise des opioïdes qui a touché l'ensemble du secteur, aux termes duquel Teva devra verser plus de 4 milliards USD sur une période de 13 ans. En ce qui concerne son implication dans des controverses, nous avons discuté de l'impact important de ces questions sur sa réputation et sa situation financière, ainsi que de nos attentes en matière de gestion des controverses. Nous avons également encouragé l'entreprise à nouer le dialogue avec les agences de notation ESG tierces afin de s'assurer que les évaluations et analyses de ces dernières reflètent correctement la nature des controverses et les mesures prises par l'entreprise pour y remédier.

L'identification de cette valeur aberrante nous permettra de nous engager auprès de l'entreprise sur l'indicateur de PIN identifié afin de nous assurer que des mesures appropriées sont mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant les poches actions et dette d'entreprise :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVO NORDISK AS	Santé	2,84 %	Danemark
SAP SE	Technologies de l'information	2,04 %	Allemagne
PROSUS NV 2.78% 19/10/2033	Services de communication	2,03 %	Pays-Bas
GERMANY I/L 0.10% 15/04/2026	Emprunts d'Etat	1,85 %	Allemagne
BELGIUM ZC 22/10/2031	Emprunts d'Etat	1,67 %	Belgique
ARGENX SE	Santé	1,46 %	Belgique
ASML HOLDINGS	Technologies de l'information	1,36 %	Pays-Bas
ROCHE HOLDING	Santé	1,28 %	Suisse
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Industrie	1,27 %	France
FRANCE I/L 0.10% 01/03/2025	Emprunts d'Etat	1,25 %	France
ORPEA SA 0.38% 17/05/2027	Santé	1,24 %	France
PUMA	Consommation discrétionnaire	1,22 %	Allemagne
AMADEUS IT HLDG SA	Technologies de l'information	1,20 %	Espagne
GENMAB AS	Santé	1,05 %	Danemark
ASSA ABLOY	Industrie	1,04 %	Suède

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 36,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, tels que définis ci-avant.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

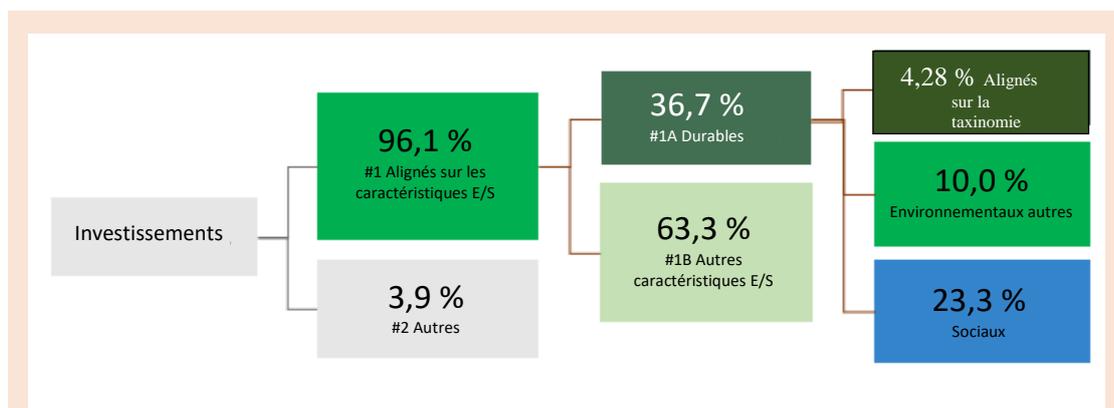
90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 96,1 % des émetteurs, ce qui signifie que 96,1 % d'entre eux étaient alignés sur ces caractéristiques E/S.

Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable (« les Objectifs de développement durable »). Parallèlement à ce seuil de 50 % d'investissements durables, le Compartiment pourra cibler des entreprises dont moins de 50 % des revenus sont alignés sur les ODD des Nations unies, voire dont aucun revenu ne remplit ce critère. Au 30/12/2022, par suite de ce filtrage positif, 36,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des actions d'entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. Au 30/12/2022, 10,0 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 23,3 % dans des investissements durables ayant un objectif social.

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui sont effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche actions :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Santé	33,1 %
Industrie	18,1 %
Technologies de l'information	16,6 %
Consommation discrétionnaire	12,4 %
Services de communication	7,7 %
Consommation de base	6,4 %
Finance	3,7 %
Services aux collectivités	3,5 %
Matériaux	1,0 %

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche dette d'entreprises :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Services de communication	29,74 %
Santé	29,41 %
Finance	14,23 %
Consommation discrétionnaire	10,40 %
Immobilier	6,60 %
Industrie	5,16 %
Technologies de l'information	2,72 %
Services aux collectivités	1,75 %

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 4,28 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>12</sup> ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non :

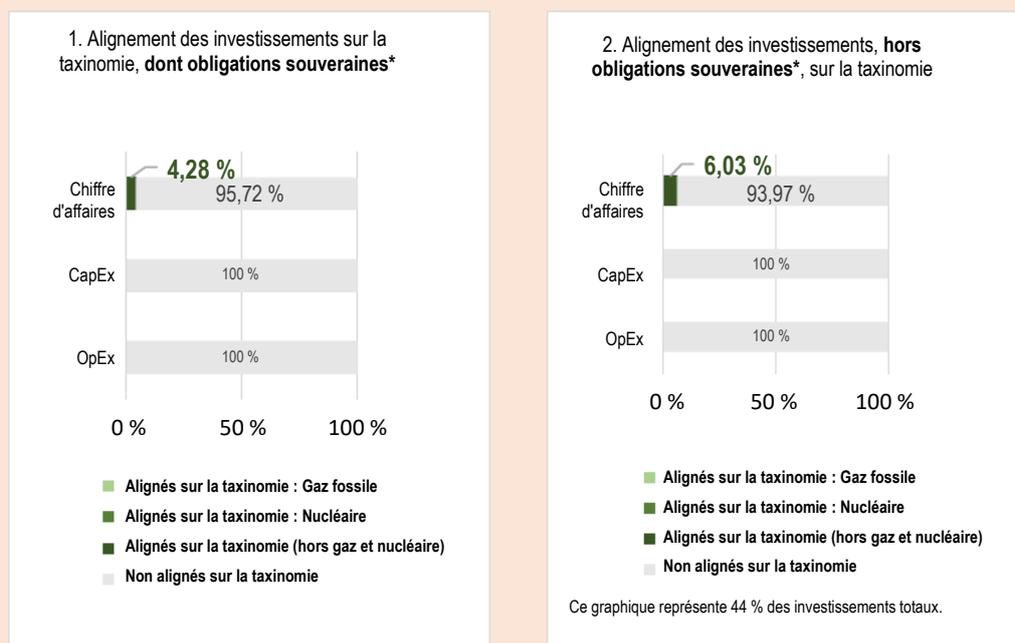
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>12</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30/12/2022, 10,0 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le niveau minimum d'investissements durables ayant un objectif social sera de 3 % des actifs nets du Compartiment. Au 30/12/2022, 23,3 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des instruments dérivés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprises), les actifs non durables sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

#### **Premier pilier : Intégration ESG**

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.

- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

#### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

#### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 9 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Nous nous sommes par exemple engagés auprès d'Experian. Dans le cadre de notre politique d'engagement, nous avons constaté que l'entreprise était impliquée dans d'importantes controverses en lien avec la cybersécurité. Nous nous sommes également intéressés à l'approche de l'entreprise en matière d'exactitude des données, thème qui représente un risque important au regard de son activité de bureau de crédit. En novembre 2022, nous nous sommes entretenus sur ces deux sujets avec les responsables des relations avec les investisseurs de l'entreprise. Cet engagement nous a apporté un éclairage sur les pratiques de l'entreprise et nous a permis de mieux comprendre les politiques et les processus qu'elle a mis en place pour gérer et atténuer ces risques importants. Nous continuerons à suivre les mesures prises par l'entreprise dans ces deux domaines. Nous avons décidé de ne pas modifier la notation de l'entreprise dans le cadre de notre système d'évaluation ESG START, car nous estimons que la notation globale reste appropriée.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

## Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO FAMILY GOVERNED** Identifiant d'entité juridique : 549300SMTV5OQRJOAU34

### Objectif d'investissement durable

#### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



**Oui**



**Non**



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 5 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 15 %



2. Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 50 % ; elle restera inchangée en 2023. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, date à laquelle le Compartiment sera reclassé de l'Article 9 à l'Article 8, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment (comme spécifié ci-dessus). A cette même date, l'objectif de réduction des émissions de carbone passera de 30 % à 50 % par rapport à l'indice de référence.



#### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment s'est attaché à investir dans des entreprises familiales, c'est-à-dire des sociétés détenues en totalité ou en partie (directement ou indirectement), contrôlées et/ou gérées par leur fondateur, une famille ou leurs descendants. Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, il a recouru à une approche fondée sur quatre piliers afin d'investir de manière durable : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif en appliquant une approche d'alignement sur les ODD des Nations Unies et 4) la Gestion active. Par ailleurs, il a exercé un impact positif sur l'environnement au travers d'investissements contribuant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter, en plus de poursuivre des objectifs spécifiques en matière d'émissions de carbone.

Le Compartiment visait à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de son indicateur de référence (MSCI AC ACWI NR (USD)), un indice de marché large, mesurées chaque mois par l'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES).

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été constaté au cours de l'année.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues ainsi que la réalisation de l'objectif d'investissement durable :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** Plus de 90 % des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs.

**2) Proportion dans laquelle l'univers actions est réduit (minimum 20 %) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) limites en matière d'intensité carbone, (g) entreprises impliquées dans la production de tabac, (h) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent le secteur du pétrole et du gaz, les armes conventionnelles, les jeux d'argent et l'alcool. Un filtre spécifique lié au pilier de gouvernance et une analyse de gouvernance exclusive sont également appliqués afin d'exclure les entreprises présentant un risque élevé en matière de gouvernance. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 20,45 % du portefeuille.

**3) Alignement sur les Objectifs de développement durable :** Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable sélectionnés par Carmignac. Pour plus d'informations sur les ODD, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>. Pour être considérée comme alignée sur les ODD au regard de notre Cadre, une entreprise doit tirer au moins 50 % de ses revenus d'activités commerciales qui contribuent positivement à au moins un des neuf ODD sélectionnés. Dès qu'une société dépasse ce seuil de 50 %, nous considérons que l'intégralité de l'exposition économique du Compartiment est « alignée » lorsque nous déterminons l'alignement global de celui-ci. Au 30/12/2022, 71,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus.

**4) La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 13 au sein du portefeuille de Carmignac Portfolio Family Governed.

Le Compartiment avait pour objectif de présenter une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de son indicateur de référence. Au 30 décembre 2022, les émissions de dioxyde de carbone de Carmignac Portfolio Family Governed (mesurées en tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) étaient inférieures de 80,3 % à celles de son indicateur de référence (MSCI AC ACWI NR (USD)).

Par ailleurs, en ce qui concerne les Principales incidences négatives (PIN), le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	92,5	99 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	235	99 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	5.725	99 %
Total des GES	Emissions totales de GES	6.050	99 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	213,22	99 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	640,81	99 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 %	99 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	67 %	99 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	SANS OBJET	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	0,4975	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	SANS OBJET	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	SANS OBJET	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	0,0825	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	SANS OBJET	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	SANS OBJET	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	SANS OBJET	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	4.105	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	SANS OBJET	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	SANS OBJET	99 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0 %	99 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	6,87	99 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0825	99 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	621,98	99 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	99 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	36 %	99 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	84,5 %	99 %

Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>29,8 %</b>	99 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0</b>	99 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>66.375</b>	99 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Tous les investissements (et pas uniquement les investissements durables) sont examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De plus, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Ce processus vise à exclure de son univers d'investissement les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour n'en citer que quelques-unes. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur un système d'alertes rigoureux surveillé et mesuré au moyen de START, l'outil ESG exclusif de Carmignac.

Chaque entreprise est analysée et notée sur la base de données ESG d'ISS.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié Hermès comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Portfolio Family Governed pour l'indicateur de PIN concernant la mixité au sein des organes de gouvernance. Dans le cadre de notre engagement auprès de l'entreprise en 2022, nous avons mené un dialogue approfondi sur les pratiques liées aux employés, qui s'est révélé particulièrement intéressant : Hermès a fait état d'un faible taux de rotation, d'une grande satisfaction de ses employés à l'aune des enquêtes réalisées et d'importants efforts en matière de formation continue. Un deuxième point de discussion clé a concerné la mesure dans laquelle l'entreprise prévoyait d'intégrer la « durabilité » dans son identité de marque. Comme nous n'avions pas encore identifié à ce stade que l'entreprise constituait une valeur aberrante au regard de l'indicateur de mixité au sein des organes de gouvernance, l'engagement n'a pas porté spécifiquement sur cette question. Nous mènerons des actions de suivi auprès d'Hermès en lien avec cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche actions :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
DANAHER CORP	Santé	5,62 %	Etats-Unis
NOVO NORDISK AS	Santé	5,13 %	Danemark
PAYCHEX INC	Technologies de l'information	4,66 %	Etats-Unis
MARRIOTT INTERNATIONAL INC. CL	Consommation discrétionnaire	4,52 %	Etats-Unis
CINTAS CORP.	Industrie	4,40 %	Etats-Unis
ESTEE LAUDER COMPANIES INC	Consommation de base	4,14 %	Etats-Unis
COPART INC	Industrie	3,71 %	Etats-Unis
ELI LILLY & CO.	Santé	3,27 %	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

MASTERCARD INC	Technologies de l'information	3,17 %	Etats-Unis
ROCHE HOLDING	Santé	3,15 %	Suisse
GARMIN	Consommation discrétionnaire	2,93 %	Etats-Unis
ESSILOR INTL	Consommation discrétionnaire	2,87 %	France
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	2,69 %	France
VEEVA SYSTEMS INC	Santé	2,67 %	Etats-Unis
NORDSON CORP	Industrie	2,49 %	Etats-Unis

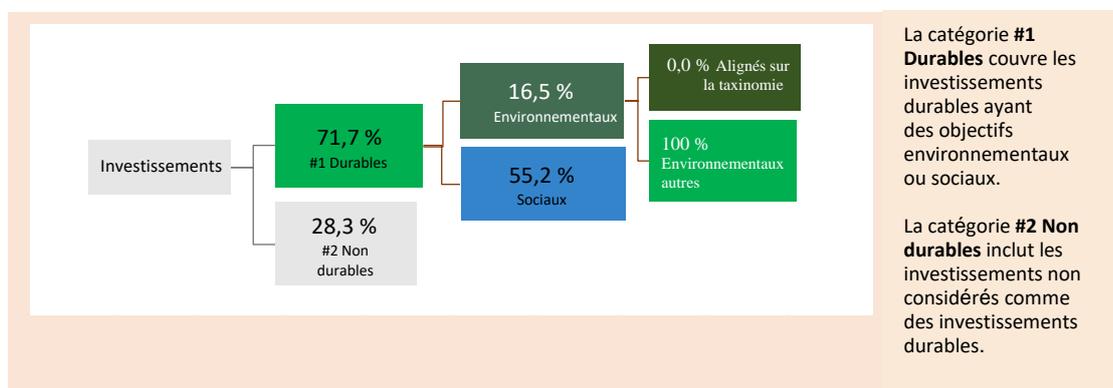
## ● Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 71,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins de la poche actions du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet. Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



Le Compartiment réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent plus de 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable sélectionnés par Carmignac. Parallèlement à ce seuil de 50 % d'investissements durables, le Compartiment pourra cibler des entreprises dont moins de 50 % des revenus sont alignés sur les ODD des Nations unies, voire dont aucun revenu ne remplit ce critère. Au 30/12/2022, 71,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment. Au 30/12/2022, 16,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 55,2 % dans des investissements durables ayant un objectif social.

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions qui ne sont pas classés comme des investissements durables, c'est-à-dire les investissements réalisés dans des entreprises dont moins de 50 % des revenus proviennent d'activités commerciales alignées sur les ODD, ou qui ne sont pas alignées sur l'un des ODD de l'ONU sélectionnés par Carmignac. Au 30/12/2022, 28,3 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements non durables. Ces investissements ont été réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Santé	34,2 %
Consommation discrétionnaire	20,4 %
Industrie	15,4 %
Technologies de l'information	14,7 %
Consommation de base	8,4 %
Finance	4,1 %
Services de communication	2,5 %
Matériaux	1,2 %

## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 0,0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

## ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>13</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non :

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

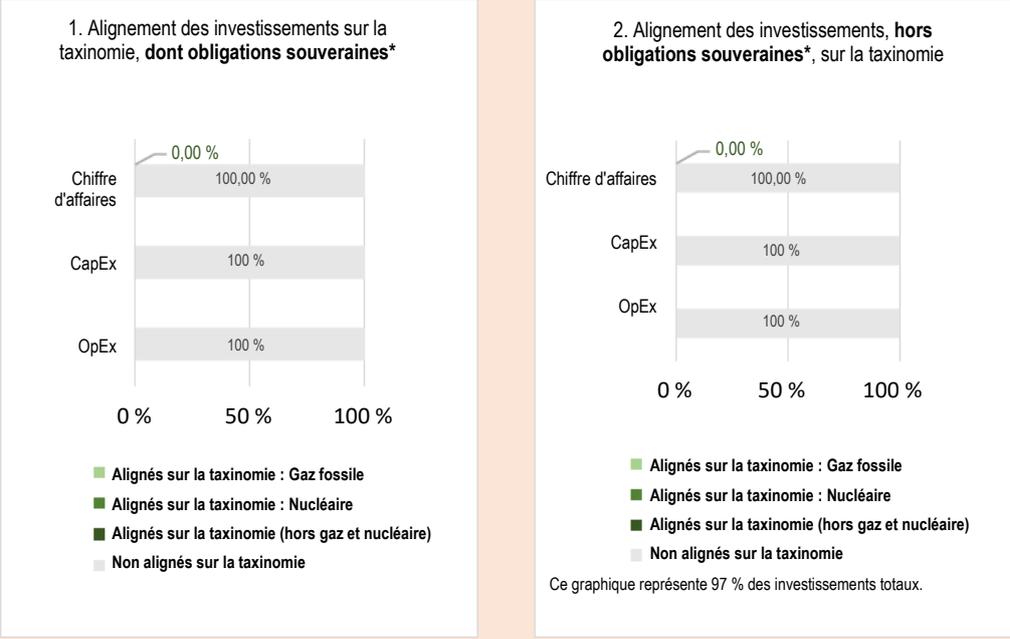
<sup>13</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30/12/2022, 16,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au 30/12/2022, 55,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif social.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Parallèlement au seuil de 50 % d'investissements durables, le Compartiment peut avoir investi dans des entreprises dont moins de 50 % des revenus sont tirés d'activités alignées sur les ODD des Nations unies sélectionnés par Carmignac, voire dont aucun revenu ne remplit ce critère.

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le Compartiment prend des positions courtes à l'aide d'instruments dérivés sur un émetteur unique, les exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées. Les instruments dérivés sur un émetteur unique sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance à l'attention de nos clients afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 13 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, nous nous sommes engagés auprès de Demant, une entreprise pour laquelle nous avons effectué une analyse de gouvernance approfondie, conformément à la méthodologie du fonds. L'entreprise a été jugée « investissable » dans le cadre de l'évaluation de la gouvernance. Toutefois, quelques domaines d'amélioration ont été identifiés, ce qui a motivé notre décision d'engager le dialogue.

Nous avons pris contact avec l'entreprise en février 2022 afin d'en savoir plus sur l'approche de la direction générale en matière de gouvernance, compte tenu de la structure de la société, majoritairement détenue par la fondation du même nom. Nous avons également invité le conseil d'administration à renforcer l'indépendance de ses comités d'audit et de rémunération, compte tenu du rôle clé qu'ils jouent dans la protection des intérêts des actionnaires minoritaires. L'assemblée générale annuelle de la société approchant, nous avons échangé sur des questions liées au vote par procuration, concernant notamment la rémunération et le cumul des mandats (overboarding). Enfin, nous avons interrogé l'entreprise sur la solidité des processus d'alerte et relatifs à la qualité des produits, dont nous avons souligné l'importance pour nous en tant qu'actionnaire. Nous continuerons de nous engager auprès d'elle à l'avenir, afin de contrôler les évaluations du conseil d'administration et la présence de représentants des travailleurs au sein de celui-ci.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN** Identifiant d'entité juridique : 549300EN8FOV7NX5CC77

### Objectif d'investissement durable

#### 7. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



**X** Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 10 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 30 %



8. Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 50 % des actifs nets. Cette limite sera portée à 80 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. A cette même date, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits ci-dessus) seront relevés à 10 % et 30 %, respectivement, des actifs nets du Compartiment. L'objectif de réduction des émissions de carbone a été porté de 30 % à 50 % par rapport à l'indice de référence.



#### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment a investi de manière durable selon une approche fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) le Filtrage positif et 4) la Gestion active.

L'objectif d'investissement durable du Compartiment consistait à investir au minimum 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies sélectionnés au titre de ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Compartiment visait par ailleurs à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de son indicateur de référence (MSCI AC ACWI NR (USD)), un indice de marché large, mesurées chaque mois par l'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES).

Aucun manquement à l'objectif d'investissement durable n'a été constaté au cours de l'année.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans le cadre de son approche à quatre piliers, le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif de durabilité :

**1) Le périmètre de l'analyse ESG :** Plus de 90 % des émetteurs sont évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs.

**2) La proportion dans laquelle l'univers actions est réduit (minimum 20 %) :** Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche, sont opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) limites en matière d'intensité carbone, (g) entreprises impliquées dans la production de tabac, (h) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent le secteur du pétrole et du gaz, les armes conventionnelles, les jeux d'argent et l'alcool. Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 67,77 % sur la base de critères ESG.

**3) Alignement sur les Objectifs de développement durable :** Le Compartiment a réalisé des investissements durables en ce qu'il a investi au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies sélectionnés par Carmignac. Pour être considérée comme alignée sur les ODD au regard de notre Cadre, une entreprise doit tirer au moins 50 % de ses revenus d'activités commerciales qui contribuent positivement à au moins un des neuf ODD que nous avons sélectionné. Dès qu'une société dépasse ce seuil de 50 %, nous considérons que l'intégralité de l'exposition économique du Compartiment est « alignée » lorsque nous déterminons l'alignement global de celui-ci en matière d'investissements durables. Pour de plus amples informations sur les Objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>. Au 30/12/2022, 96,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus.

**4) La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 4 au sein du portefeuille de Carmignac Portfolio Grandchildren. Au niveau du Compartiment, nous avons voté lors de 100 % des assemblées lors desquelles nous étions fondés à exercer des droits d'actionnaire ou d'obligataire.

Le Compartiment avait pour objectif de présenter une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de son indicateur de référence. Au 30 décembre 2022, les émissions de dioxyde de carbone de Carmignac Portfolio Grandchildren (mesurées en tCO<sub>2</sub>/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les GES) étaient inférieures de 85,3 % à celles de son indicateur de référence (MSCI WORLD (USD) (dividendes nets réinvestis)).

Par ailleurs, en ce qui concerne les Principales incidences négatives (PIN), le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	160	99 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	140	99 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	17.722,5	99 %
Total des GES	Emissions totales de GES	18.022,5	99 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	244,6375	99 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	718,2175	99 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2 %	99 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	64 %	99 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	0,22	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	0,0775	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	SANS OBJET	0 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	SANS OBJET	0 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	0,1375	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1,32	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	SANS OBJET	0 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	SANS OBJET	0 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,06	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	SANS OBJET	0 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	SANS OBJET	0 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0 %	99 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	26,2525	99 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,1175	99 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	167,6775	99 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	99 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	37 %	99 %
Ecart de rémunération entre les	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein	85 %	99 %

sexes	des sociétés bénéficiaires des investissements		
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	36 %	99 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	99 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	91,5	99 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Tous les investissements (et pas uniquement les investissements durables) sont examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De plus, le Compartiment veille à ce que ces activités ne portent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs concernant les principales incidences négatives font l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Ce processus vise à exclure de son univers d'investissement les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour n'en citer que quelques-unes. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » basé sur un système d'alertes rigoureux surveillé et mesuré au moyen de START, l'outil ESG exclusif de Carmignac.

Chaque entreprise est analysée et notée sur la base de données ESG d'ISS.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Carmignac Portfolio Grandchildren surperforme les indices de référence pour tous les indicateurs de PIN. Nous mènerons des actions de suivi auprès des entreprises en portefeuille en cas d'observations aberrantes.

### **Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche actions :

<b>Principaux investissements</b>	<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>	<b>Pays</b>
MICROSOFT CORP	Technologies de l'informatior	6,48 %	Etats-Unis
NOVO NORDISK AS	Santé	4,59 %	Danemark
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Santé	4,53 %	Etats-Unis
RESMED	Santé	3,77 %	Etats-Unis
ESTEE LAUDER COMPANIES INC	Consommation de base	3,17 %	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



PALO ALTO NETWORKS INC	Technologies de l'information	3,12 %	Etats-Unis
INTUIT INC	Technologies de l'information	2,98 %	Etats-Unis
L'OREAL SA	Consommation de base	2,71 %	France
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	2,71 %	Etats-Unis
PROCTER & GAMBLE CO/THE	Consommation de base	2,60 %	Etats-Unis
MASTERCARD INC	Technologies de l'information	2,59 %	Etats-Unis
COLGATE-PALMOLIVE CO	Consommation de base	2,50 %	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	2,47 %	Etats-Unis
ASSA ABLOY	Industrie	2,45 %	Suède
ADOBE SYSTEMS INC	Technologies de l'information	2,39 %	Etats-Unis

## ● Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 96,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables.

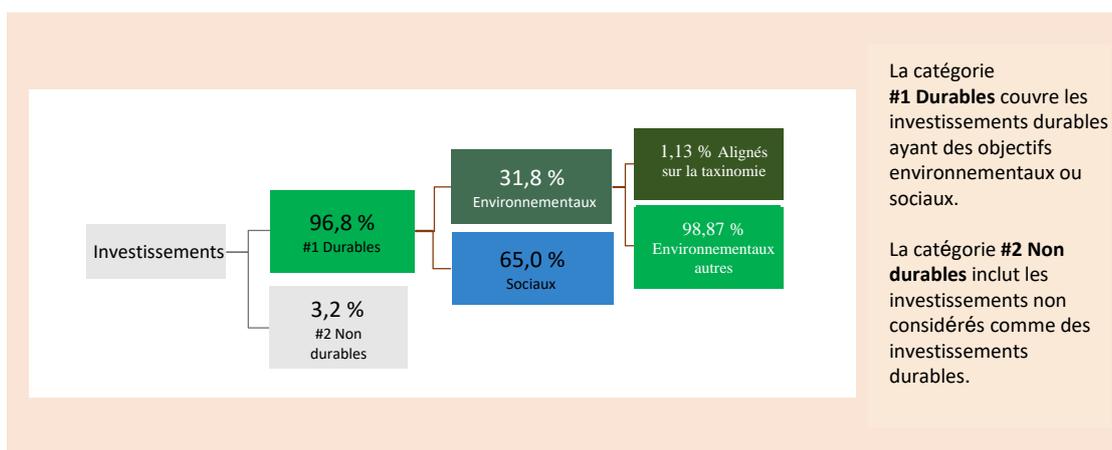
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Compartiment a réalisé des investissements durables en ce qu'il a investi au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions d'entreprises tirant plus de 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies sélectionnés par Carmignac. Parallèlement à ce seuil de 50 % d'investissements durables, le Compartiment pourra cibler des entreprises dont moins de 50 % des revenus ou des dépenses d'investissement sont alignés sur les ODD des Nations unies, voire qui ne remplissent pas ce critère. Au 30/12/2022, 96,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des actions d'entreprises tirant au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies susmentionnés.

En outre, au 30/12/2022, 31,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental et 65 % dans des investissements durables ayant un objectif social.

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions qui ne sont pas classés comme des investissements durables, c'est-à-dire les investissements réalisés dans des entreprises dont moins de 50 % des revenus proviennent d'activités commerciales alignées sur les ODD, ou qui ne sont pas alignées sur l'un des ODD de l'ONU sélectionnés par Carmignac. Au 30/12/2022, 3,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements non durables. Ces investissements ont été réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Technologies de l'information	36,4 %
Santé	27,2 %
Consommation de base	11,4 %
Industrie	9,8 %
Consommation discrétionnaire	5,3 %
Services de communication	4,1 %
Finance	4,1 %
Services aux collectivités	1,6 %



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30/12/2022, 1,13 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>14</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non :

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

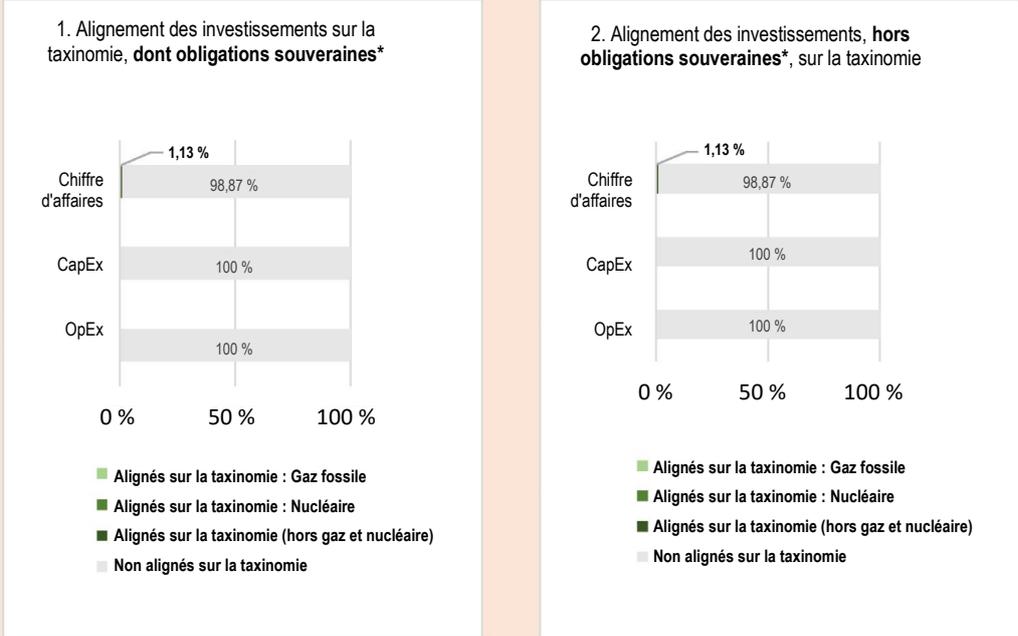
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>14</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 97 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Bien que le niveau minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE (10 % des actifs nets du Compartiment) ne sera appliqué qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, au 30/12/2022, 31,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables ayant un objectif environnemental.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au 30/12/2022, le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 65 % des actifs nets du Compartiment.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.





## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les fonds peuvent avoir investi dans des actions d'entreprises qui ne sont pas classées comme des investissements durables, dont moins de 50 % des revenus proviennent d'activités économiques alignées sur les ODD ou qui ne sont pas alignées sur l'un des ODD des Nations unies sélectionnés par Carmignac. Ces investissements ont été réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le Compartiment prend des positions courtes à l'aide d'instruments dérivés sur un émetteur unique, les exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées. Les instruments dérivés sur un émetteur unique sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimum, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.
- Ajout dans le système ESG exclusif START d'une cartographie de l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, établie en % des revenus pour chaque entreprise dont les activités sont directement liées aux neuf objectifs de développement durable que nous avons choisis et selon lesquels nous sommes susceptibles d'investir.
- Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé par les équipes d'investissement.

### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».

- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance à l'attention de nos clients afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exercions pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engagions auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 4 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, nous nous sommes engagés en décembre 2022 auprès de l'administrateur principal indépendant de Palo Alto Networks, qui est également président du comité ESG et de nomination du conseil d'administration, du comité de sécurité et membre du comité de rémunération. Depuis les nombreux votes contre la réélection du CEO et la résolution sur la rémunération en 2019, le conseil d'administration a réagi en améliorant la gouvernance. Notre engagement a été l'occasion de discuter des changements intervenus en matière de gouvernance depuis la nomination de l'administrateur principal et de fournir un retour d'information sur les domaines susceptibles d'être améliorés :

- Rémunération : une meilleure transparence et un meilleur alignement des rémunérations sur les performances,
- Composition du conseil d'administration : mode de renouvellement du conseil d'administration et cumul des mandats (overboarding),
- Election du conseil d'administration : adoption d'un système de vote à la majorité pour l'élection des administrateurs. La structure échelonnée du conseil d'administration demeure l'un des domaines à améliorer, ce que nous avons signalé à l'entreprise,
- Cybersécurité : nous avons échangé sur les structures de gouvernance appropriées en matière de cybersécurité pour les sociétés cotées en bourse.

A la suite de notre engagement, nous avons décidé de voter en faveur de toutes les résolutions et de relever la note START de l'entreprise en matière de gouvernance.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :** CARMIGNAC PORTFOLIO HUMAN XPERIENCE **Identifiant d'entité juridique :** 549300PB34J11FU0KE75

## Objectif d'investissement durable

### 9. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> Oui	●● <input type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 80 %</p>	<p><input type="checkbox"/> 10. Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 100 % des actifs éligibles. Cette limite a été modifiée et sera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de 80 % des actifs nets.



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Ce Compartiment est classé comme un produit financier, tel que décrit à l'article 9 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il s'agit d'un fonds axé sur la thématique sociale dont l'objectif d'investissement durable consiste à investir au moins 80 % des actifs nets du portefeuille dans des entreprises qui se classent dans les 30 % supérieurs de l'univers investissable sur la base des données de satisfaction des clients et des employés.

La composante extra-financière de l'analyse s'appuie principalement sur des informations rendues publiques issues : 1) d'enquêtes sur l'engagement des employés ; 2) de données d'actualité/en temps réel ; et 3) des indicateurs sociaux publiés par l'entreprise.

Le processus de notation et de sélection, qui fait partie intégrante de l'analyse fondamentale des entreprises, est mené selon notre modèle propriétaire fondé à 50 % sur l'expérience client et à 50 % sur l'expérience employé.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Aucun manquement à l'objectif d'investissement durable n'a été constaté au cours de l'année.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier :

1) **Exclusion des entreprises ne faisant pas partie des 30 % supérieurs de l'univers investissable sur la base des données de satisfaction des clients et des employés.** L'objectif d'investissement durable du Compartiment consistait à atteindre un résultat positif sur le plan social en investissant 100 % des actifs éligibles du portefeuille (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, 80 % des actifs nets) dans des entreprises qui se classent dans les 30 % supérieurs de l'univers investissable sur la base des données de satisfaction des clients et des employés issues de notre base de données exclusive. La composante extra-financière de l'analyse s'appuie principalement sur des informations rendues publiques issues :

1. d'enquêtes sur l'engagement des employés ;
2. de l'actualité/des informations en temps réel ;
3. des indicateurs sociaux publiés par l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 100 % des actifs éligibles.

2) **La gestion active :** Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 9 au sein du portefeuille de Carmignac Portfolio Human Experience.

Par ailleurs, le Compartiment entend appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	230	99 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	190	99 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	2.762,5	99 %
Total des GES	Emissions totales de GES	3.180	99 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	164,12	99 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	342,7075	99 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 %	99 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	65 %	99 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	SANS OBJET	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	0,1	99 %
Intensité de consommation	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires	SANS OBJET	99 %

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

d'énergie - Section A de la NACE	d'investissements - section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)		
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,0925</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,045</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>4,99</b>	99 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>SANS OBJET</b>	99 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0 %</b>	99 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>12,7925</b>	99 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>0,175</b>	99 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>1.372,2075</b>	99 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0 %</b>	99 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	<b>30 %</b>	99 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>84 %</b>	99 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>37 %</b>	99 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	99 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>115,4</b>	99 %

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Sans objet

### ● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Tous les investissements (et pas uniquement les investissements durables) sont examinés à l'aune de filtres de controverse afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



L'engagement lié à des comportements controversés vise à mettre un terme au non-respect par l'entreprise des principes du PMNU et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise fait l'objet d'une proposition d'exclusion. Chaque trimestre, des dossiers d'engagement renforcé sont examinés en fonction de la nécessité d'un suivi. Le degré d'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements.

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs concernant les principales incidences négatives font l'objet d'un suivi trimestriel. Les incidences négatives sont identifiées au regard de leur degré de gravité. Au terme d'une discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec une entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour tenter d'atténuer ses incidences négatives, auquel cas l'engagement aux côtés de l'entreprise concernée est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac tel que le prévoit sa Politique d'engagement des actionnaires. La liquidation d'une position peut être envisagée en application d'une stratégie de sortie prédéfinie dans le respect de ladite politique.

### ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Carmignac soumet tous les investissements au sein de tous les Compartiments à des filtres de controverse portant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, au moment d'évaluer les entreprises au regard, entre autres, des violations des droits de l'homme, du droit du travail et des pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique des filtres de controverse à tous ses investissements. Ce processus vise à exclure de son univers d'investissement les entreprises qui sont sujettes à de graves controverses en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour n'en citer que quelques-unes. Ce processus de filtrage identifie les controverses au regard des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes du Pacte mondial des Nations unies. C'est ce qu'on appelle communément un filtrage « normatif » intégrant un système d'alertes rigoureux surveillé et mesuré au moyen de START, l'outil ESG exclusif de Carmignac. Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence considéré au regard des indicateurs de PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur de PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Par exemple, nous avons identifié Amazon comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Human Xperience au regard du ratio de rémunération excessif. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 9 au niveau de Carmignac Human Xperience, parmi lesquelles Amazon. Etant donné que la gestion des externalités environnementales et sociales générées par les activités de l'entreprise reste étroitement surveillée, nous avons jugé opportun de renouer le dialogue en 2022. Nous avons axé notre engagement sur les sujets suivants :

- le rôle de son fondateur au sein de l'entreprise ;
- la structure de gouvernance mise en place pour gérer les questions environnementales, sociales et éthiques ;
- les pratiques de travail au sein de l'entreprise et ses relations avec les syndicats ;
- l'approche adoptée en matière fiscale ;
- la performance environnementale – nous avons invité l'entreprise à publier davantage d'informations en lien avec l'économie circulaire, notamment sur sa gestion des retours des clients, l'empreinte carbone de ces retours et les initiatives en matière de dons.

Nous avons fait part à l'entreprise de la nécessité d'améliorer sa transparence générale sur les diverses initiatives environnementales et sociales mises en œuvre pour améliorer ses pratiques et sa réputation. Après consultation de l'analyste financier, cet engagement n'a pas entraîné de modification de notre notation START.

Etant donné que cet engagement n'était pas axé sur l'indicateur du ratio de rémunération excessive, nous mènerons des actions de suivi auprès d'Amazon sur cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche actions :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVO NORDISK AS	Santé	3,92 %	Danemark
DIAGEO	Consommation de base	3,88 %	Royaume-Uni
L'OREAL SA	Consommation de base	3,71 %	France
DANAHER CORP	Santé	3,62 %	Etats-Unis
INTUIT INC	Technologies de l'information	3,53 %	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Consommation de base	3,41 %	Etats-Unis
PROCTER & GAMBLE CO/THE	Consommation discrétionnaire	3,40 %	Etats-Unis
GENERAL MILLS INC	Technologies de l'information	3,22 %	Etats-Unis
ALPHABET INC	Consommation de base	3,09 %	Etats-Unis
ACCENTURE A	Consommation discrétionnaire	3,02 %	Etats-Unis
MASTERCARD INC	Technologies de l'information	2,98 %	Etats-Unis
CISCO SYSTEMS INC	Technologies de l'information	2,95 %	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	2,95 %	Etats-Unis
SAP SE	Technologies de l'information	2,93 %	Allemagne
COSTCO WHOLESALE CORP	Consommation de base	2,92 %	Etats-Unis

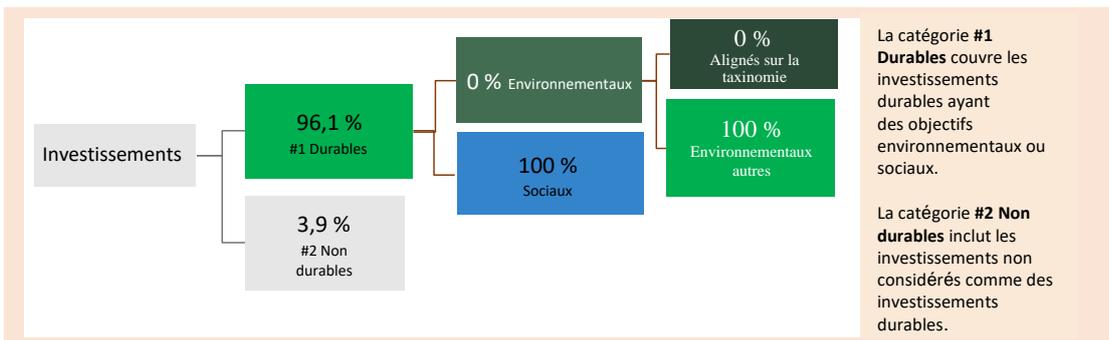
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

## ● Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, 96,1 % des actifs éligibles du Compartiment étaient investis dans des investissements durables.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie « #2 Non durables » inclut les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Compartiment. Au 30/12/2022, 3,9 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements non durables.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Technologies de l'information	35,6 %
Consommation discrétionnaire	20,2 %
Consommation de base	19,6 %
Santé	18,2 %
Services de communication	3,8 %
Finance	1,7 %
Industrie	1,5 %

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30/12/2022, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

## ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>15</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire

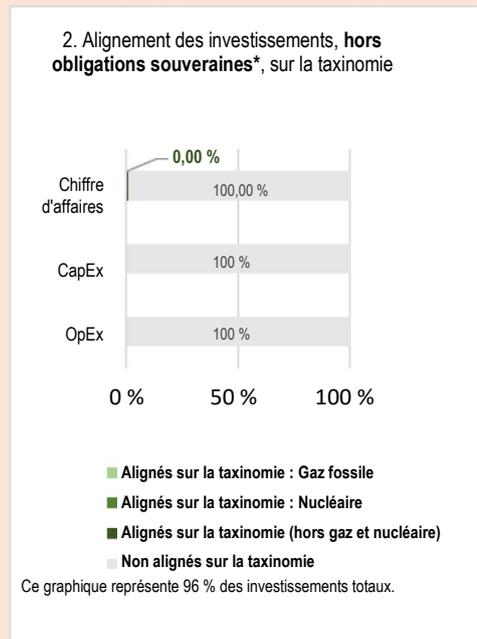
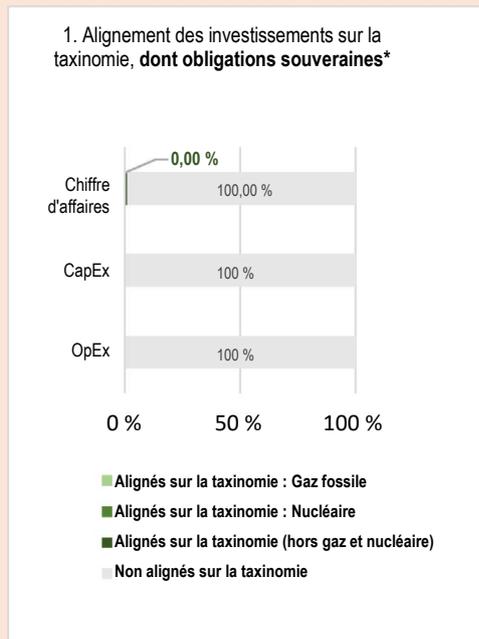
Non :

<sup>15</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 100 % des actifs éligibles du Compartiment.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments assimilés à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le Compartiment prend des positions courtes à l'aide d'instruments dérivés sur un émetteur unique, les exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées. Les instruments dérivés sur un émetteur unique sont examinés à l'aune de filtres de controverse (« normatifs ») afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail et de lutte contre la corruption. Plus précisément, les investissements sont filtrés sur la base de critères minimums, afin de garantir que leurs activités économiques sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.

### Deuxième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance à l'attention de nos clients afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 9 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, nous nous sommes engagés auprès de Hyundai à la suite de deux incidents liés au travail des enfants : l'un dans une installation contrôlée par Hyundai et l'autre dans le cadre des activités de l'un de ses

fournisseurs (dans les deux cas aux Etats-Unis). Le responsable des relations avec les investisseurs a déclaré que ces incidents avaient fait suite à un manque de diligence et que les travailleurs mineurs avaient utilisé de fausses identités pour travailler. L'entreprise s'est montrée surprise qu'ils se soient produits dans le cadre de ses activités générales, car elle considère depuis de nombreuses années que ce risque est faible, en particulier dans les pays développés. Aussi n'a-t-elle évalué que les fournisseurs de ses principaux fournisseurs dans le cadre de ses activités nationales, et non les filiales et leurs fournisseurs. Hyundai a déclaré que les chaînes d'approvisionnement seraient l'un de ses deux thèmes ESG prioritaires pour 2023 et qu'elle veillerait désormais à évaluer toutes ses filiales et tous ses fournisseurs de niveau 1, en mettant également l'accent, dans la mesure du possible, sur les niveaux 2 et 3 (même si cela sera difficile et nécessitera un travail important avec les fournisseurs). En outre, l'entreprise évalue désormais ses fournisseurs selon des critères plus précis, car les questions posées jusqu'ici étaient généralement binaires (« oui ou non »), ce qui limitait la profondeur des connaissances. Les responsables de Hyundai ont fait observer que les cas de travail des enfants mis au jour avaient créé un choc au sein du secteur des équipementiers automobiles et que, selon eux, cette question serait désormais une préoccupation majeure pour de nombreux acteurs. Ils ont également souligné que, dans le contexte unique engendré par le COVID-19, les fournisseurs et les agences de recrutement avaient été sous pression pour remplir leurs engagements, ce qui a pu contribuer à ces incidents. L'entreprise a déclaré qu'elle n'avait pas coupé les liens avec les fournisseurs en question (ce qu'elle ne fait d'ailleurs généralement pas), mais qu'elle avait cessé de faire appel à l'agence de recrutement qu'utilisait sa filiale. En ce qui concerne la santé et la sécurité des employés, la Corée dispose de normes parmi les plus strictes en matière de conditions de travail, avec une forte implication du gouvernement.

Hyundai a nommé un responsable de la sécurité au sein de son conseil d'administration, et les indicateurs de santé et de sécurité ont montré une amélioration notable. En ce qui concerne la diversité, la mixité atteint actuellement 20 % au niveau des cadres supérieurs, mais elle est nettement moindre au niveau de la direction (bien que l'entreprise ne divulgue pas ce chiffre). La diversité raciale est quant à elle faible, ce qui est courant en Corée. La diversité des connaissances au sein du conseil d'administration a en outre été accrue (il y a cinq ans, le conseil était très axé sur le droit ou l'économie, mais il comprend désormais des membres spécialisés dans la finance et les technologies d'avenir). En ce qui concerne les clients et les controverses récurrentes sur la qualité et la sécurité des produits, Hyundai a déclaré que le nombre de véhicules rappelés avait diminué et que, bien qu'il soit difficile d'échapper à ce problème en tant qu'équipementier, les avancées technologiques et les normes de sécurité plus strictes des véhicules électriques permettront de réduire encore ce chiffre. En outre, l'entreprise utilise des enquêtes auprès des concessionnaires et des indices d'enquête auprès des clients, tels que les enquêtes JD Power sur la qualité initiale et sur la fiabilité des véhicules, afin de comprendre les demandes de ses clients. D'une manière générale, la durabilité est bien intégrée dans les structures de gouvernance : 35 % des primes des cadres sont liées aux notes obtenues et aux objectifs annuels dans des domaines tels que la neutralité carbone et les ventes de véhicules électriques.

Dans l'ensemble, ce dialogue positif a mis en évidence que les cas de travail des enfants identifiés ont également été une surprise pour Hyundai. Ces incidents ont amené l'entreprise à prêter davantage d'importance à cette question et à élargir l'évaluation de sa chaîne d'approvisionnement.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : **CARMIGNAC PORTFOLIO CHINA NEW ECONOMY** Identifiant d'entité juridique : **549300ZHAA65D6UFNK67**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_\_ %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_ %



2. Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur quatre piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif, 3) la Gestion active et 4) la Réduction de l'intensité carbone.

Le Compartiment vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine à l'horizon 2060 et s'engage à réduire son intensité carbone de 5 % par an (taux de base 530,2 tCO<sub>2</sub>e/million d'euros de revenus au 30 décembre 2022).

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.



## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le périmètre de l'analyse ESG** : Plus de 90 % des émetteurs ont été évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs.

2) **La proportion dans laquelle l'univers est réduit** : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS (« Institutional Shareholder Services »), ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent également les secteurs des jeux d'argent, des armes conventionnelles et du pétrole et du gaz.

Au 30/12/2022, l'univers a été réduit à hauteur de 21,69 %.

3) **La gestion active** : Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac, dont 6 au sein du portefeuille du Compartiment, parmi lesquelles Daqo New Energy.

Au niveau du Compartiment, nous avons voté lors de 100 % des assemblées lors desquelles nous étions fondés à exercer des droits d'actionnaire.

4) **Les objectifs de réduction des émissions de carbone** : Le Compartiment vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine à l'horizon 2060 et s'engage à réduire son intensité carbone de 5 % par an (taux de base 530,2 tCO<sub>2</sub>e/million d'euros de revenus au 31 décembre 2022). Au 30 décembre 2022, l'intensité carbone du Compartiment a été réduite de 47,1 % par rapport à l'année précédente.

En outre, en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives (PIN) : Le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines font en outre l'objet d'un suivi portant sur l'intensité des GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>785</b>	98 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>717,5</b>	98 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>9.932,5</b>	98 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>11.432,5</b>	98 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>357.325</b>	98 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>934,9</b>	98 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>2 %</b>	98 %

Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>71 %</b>	98 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>77 %</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,18</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)	<b>SANS OBJET</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>SANS OBJET</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,1625</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>3,58</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>0,28</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,0325</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>0,235</b>	98 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,01</b>	98 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0 %</b>	98 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>14,6325</b>	98 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>0,405</b>	98 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>1.502,7</b>	98 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>0 %</b>	98 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	<b>82 %</b>	98 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>82 %</b>	98 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>17 %</b>	98 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0 %</b>	98 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>44,3</b>	98 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Non applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié Miniso et Anta Sports comme étant les principaux responsables de la sous-performance du Compartiment au regard des processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE. L'identification de ces deux entités va nous permettre de nouer le dialogue avec elles afin de nous assurer que des mesures appropriées soient mises en œuvre pour réduire leur impact.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
MINISO GROUP	Consommation discrétionnaire	5,21 %	Chine
CHINDATA GROUP HOLDINGS-ADR	Technologies de l'information	3,79 %	Chine
LONGSHINE TECHNOLOGY GROUP	Technologies de l'information	2,75 %	Chine
ANTA SPORTS PRODUCTS	Consommation discrétionnaire	2,75 %	Chine
JOINN LABORATORIES	Santé	2,65 %	Chine
KINDSTAR GLOBALGENE TECHNOLO	Santé	2,52 %	Chine
JD.COM INC	Consommation discrétionnaire	2,38 %	Chine
MICROTECH MEDICAL HANGZHOU	Santé	2,33 %	Chine
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	Consommation discrétionnaire	2,32 %	Chine
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	Industrie	2,20 %	Chine
WOLONG ELECTRIC GROUP CO L	Industrie	2,08 %	Chine
SHENZHEN ENVICOOL TECHNOLO	Industrie	1,88 %	Chine
HELENS INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	1,75 %	Chine
TONGCHENG TRAVEL HLDGS	Consommation discrétionnaire	1,74 %	Chine
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	Santé	1,74 %	Chine

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

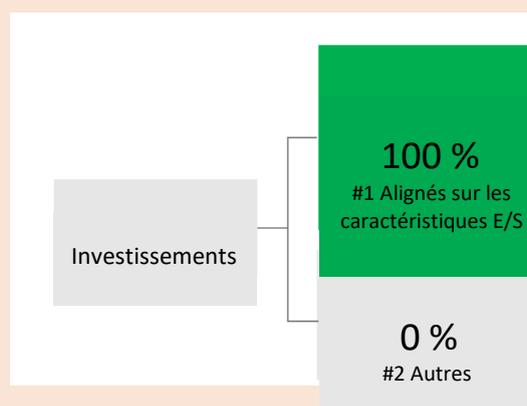


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés).

La catégorie #2 Autres correspond aux investissements qui ne sont pas inclus dans la limite minimale de 90 % mentionnée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

### ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

Principaux secteurs économiques	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	42,2 %
Industrie	19,2 %
Technologies de l'information	13,2 %
Santé	11,6 %
Immobilier	3,4 %
Services de communication	2,5 %
Services aux collectivités locales	2,5 %
Matériaux	2,4 %
Finance	1,6 %
Consommation non cyclique	1,5 %



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine à l'horizon 2060 et s'engage à réduire son intensité carbone de 5 % par an (taux de base 530,2 tCO<sub>2</sub>e/million d'euros de revenus au 31 décembre 2022). Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement sur la taxinomie de l'UE. Au 30/12/2022, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 0,53 %.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>16</sup> ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non :

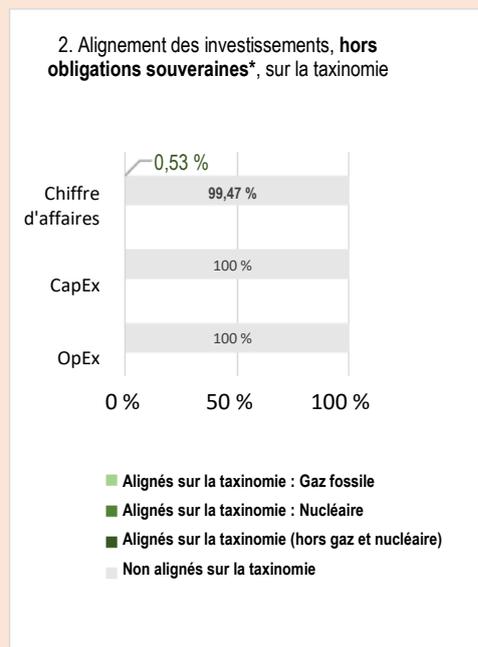
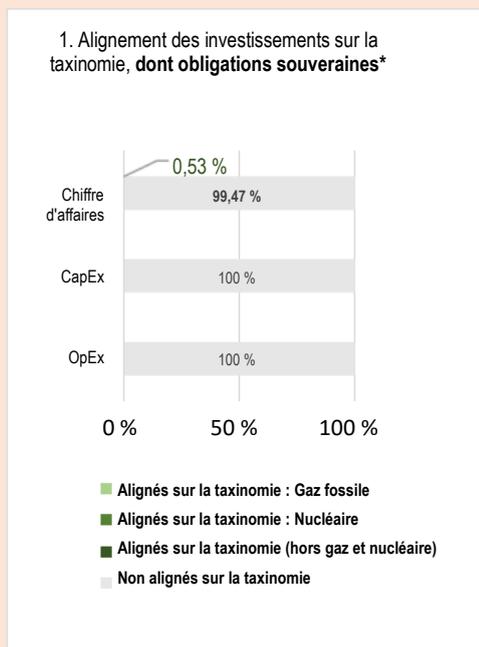
Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>16</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 92 % des investissements totaux.

\*\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

### ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de :  
 0,22 % pour les activités habilitantes : partie des revenus alignés des entreprises provenant d'activités qui permettent à d'autres activités de réduire leurs émissions de CO2 ;  
 0,00 % pour les activités transitoires : partie des revenus alignés des entreprises provenant d'activités qui contribuent à la transition vers une économie à émissions nettes nulles d'ici 2050.

### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### ● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



### ● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des titres non cotés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment. Les liquidités (et les instruments assimilés), ainsi que les instruments dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition), sont également inclus dans la catégorie « #2 Autres ».

100 % de la poche actions font l'objet d'un filtrage sectoriel et normatif basé sur des exclusions de manière à obtenir des garanties minimales sur le plan environnemental et social.

En outre, tous les actifs du Compartiment sont surveillés au regard d'éventuels préjudices graves ou d'éventuelles exclusions ou incidences négatives.

## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### Premier pilier : Intégration ESG

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.

### Deuxième pilier : Exclusions

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### Troisième pilier : Vote et engagement

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations



lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 6 au sein du portefeuille de ce Compartiment, parmi lesquelles Daqo New Energy, un fabricant de polysilicium, l'un des principaux composants des panneaux photovoltaïques, avec lequel nous avons abordé des questions de gouvernance et de répartition du capital. Nous avons pris une participation dans l'entreprise afin de nous exposer à la chaîne de valeur de l'industrie solaire, un segment clé pour que la Chine atteigne ses objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2060. Par suite d'une augmentation de ses activités, l'entreprise a accumulé d'importants flux de trésorerie dans son bilan. Nous nous sommes entretenus avec ses dirigeants pour leur proposer des solutions (programme de rachat d'actions ou distribution de dividendes) afin d'améliorer la répartition du capital et la gestion des flux de trésorerie disponibles, et par conséquent la rentabilité et la croissance des bénéficiaires, tout en diminuant le coût du capital, ce qui profite à tous les actionnaires de l'entreprise, y compris les actionnaires minoritaires, dont nous faisons partie. La société a répondu favorablement à notre demande et a annoncé des plans de rachat d'actions (d'abord de 120 millions USD le 1<sup>er</sup> juin 2022, puis de 700 millions USD le 7 novembre 2022).



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :** CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL MARKET NEUTRAL **Identifiant d'entité juridique :** 96950047MB7CH61FOD32

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### 1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<p><input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b></p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : 5 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___ %</p>	<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2. Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b></p>
---	--



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment a recouru à des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable selon une stratégie fondée sur trois piliers : 1) l'Intégration ESG, 2) le Filtrage négatif et 3) la Gestion active.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le périmètre de l'analyse ESG** : Plus de 90 % des émetteurs ont été évalués à l'aune de scores ESG via la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, dénommée « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrirait 100 % des émetteurs.

2) **La proportion dans laquelle l'univers est réduit** : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables, attestées par les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS (« Institutional Shareholder Services »), ont été opérés sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) compagnies d'électricité ne poursuivant aucun objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Des exclusions étendues sont également appliquées aux jeux d'argent, aux armes conventionnelles, aux secteurs liés au pétrole et au gaz, aux entreprises affichant un faible score de gouvernance et enfin, aux entreprises ayant des émissions de carbone élevées, mesurées par l'intensité de carbone par rapport à la moyenne de l'indicateur de référence ESG. Au 30/12/2022, l'univers a été activement réduit.

3) **La gestion active** : Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale qui contribuent à améliorer leurs politiques de durabilité : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) pourcentage de vote et (d) participation aux réunions des actionnaires et des détenteurs de dette. En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises au niveau de Carmignac.

En outre, en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives (PIN) : Le Compartiment a appliqué les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (choix facultatif), mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2022, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs relatifs aux PIN	Sur la base des données communiquées par les entreprises	Compartiment	Couverture
GES de type 1	Emissions de GES de type 1	<b>5.166,66</b>	76 %
GES de type 2	Emissions de GES de type 2	<b>1.186,66</b>	76 %
GES de type 3	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, émissions de GES de type 3	<b>38.150</b>	76 %
Total des GES	Emissions totales de GES	<b>44.503,33</b>	76 %
Empreinte carbone	Empreinte carbone	<b>712.026</b>	76 %
Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>1.359,44</b>	76 %
Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>6 %</b>	76 %
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>68,3 %</b>	76 %
Production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	<b>22,0 %</b>	76 %
Intensité de consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Total	<b>0,54</b>	76 %
Consommation d'énergie	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires	<b>SANS OBJET</b>	76 %

d'énergie - Section A de la NACE	d'investissements - section A de la NACE (Agriculture, sylviculture et pêche)		
Intensité de consommation d'énergie - Section B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section B de la NACE (Industries extractives)	<b>0,89</b>	76 %
Intensité de consommation d'énergie - Section C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section C de la NACE (Industrie manufacturière)	<b>0,59</b>	76 %
Intensité de consommation d'énergie - Section D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section D de la NACE (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	<b>5,37</b>	76 %
Intensité de consommation d'énergie - Section E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section E de la NACE (Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution)	<b>SANS OBJET</b>	76 %
Intensité de consommation d'énergie - Section F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section F de la NACE (Construction)	<b>0,175</b>	76 %
Intensité de consommation d'énergie - Section G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section G de la NACE (Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles)	<b>0,025</b>	76 %
Intensité de consommation d'énergie - Section H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section H de la NACE (Transport et entreposage)	<b>0,91</b>	76 %
Intensité de consommation d'énergie - Section L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Section L de la NACE (Activités immobilières)	<b>0,46</b>	76 %
Biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<b>0 %</b>	76 %
Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>381,51</b>	76 %
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<b>13,47</b>	76 %
Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	<b>5.967,12</b>	76 %
Violations des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<b>1,99 %</b>	76 %
Processus de contrôle du respect des principes du PMNU/principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<b>23,14 %</b>	76 %
Ecart de rémunération entre les sexes	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>85,83 %</b>	76 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	<b>34,04 %</b>	76 %
Armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<b>0,00 %</b>	76 %
Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)	<b>80,03</b>	76 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Non applicable.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Non applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte de ces critères.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif. Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de PIN, Carmignac identifie les sociétés qui sous-performent l'indice de référence au regard des indicateurs relatifs aux PIN. Avec l'aide de notre fournisseur de données tiers Impact Cubed, nous contrôlons l'impact de nos fonds pour chaque PIN. A titre d'exemple, nous nous sommes engagés auprès d'Airbus en 2022 (l'entreprise sous-performant son indice au regard de l'indicateur de PIN relatif à l'intensité de GES selon Impact Cubed). L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur relatif aux PIN nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises concernées afin de nous assurer qu'elles s'attachent à réduire leur impact. Nous avons identifié Airbus comme étant l'un des principaux responsables de la sous-performance de Carmignac Global Market Neutral au regard de l'indicateur de PIN relatif à l'intensité de GES, raison pour laquelle nous nous sommes engagés auprès de l'entreprise en 2022. Depuis l'arrivée du nouveau CEO en 2019, Airbus a recentré ses efforts ESG, en renforçant ses structures et en améliorant son reporting dans les

domaines clés 1) du climat 2) de la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement ou de l'accès aux ressources, 3) des droits de l'homme et 4) de l'intégrité et de la sécurité en matière de gouvernance. L'entreprise s'est fixé des objectifs en matière d'émissions de carbone dans tous les domaines, concernant notamment la mise en place d'un solide programme de technologies vertes et l'utilisation accrue de carburant durable d'aviation (CDA), ce qui devrait lui permettre d'atteindre son objectif de réduire de 46 % ses émissions de type 3 d'ici 2035. Si l'entreprise a défini des objectifs internes concernant l'utilisation de CDA (50 %), elle affirme se heurter actuellement à des contraintes d'approvisionnement et soutient que des progrès doivent être réalisés dans ce domaine à l'échelle du secteur. Nous mènerons en 2023 des actions de suivi auprès d'Airbus en lien avec cet indicateur de PIN spécifique et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Ci-dessous figurent les investissements qui ont été les plus importants, en moyenne, au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 :

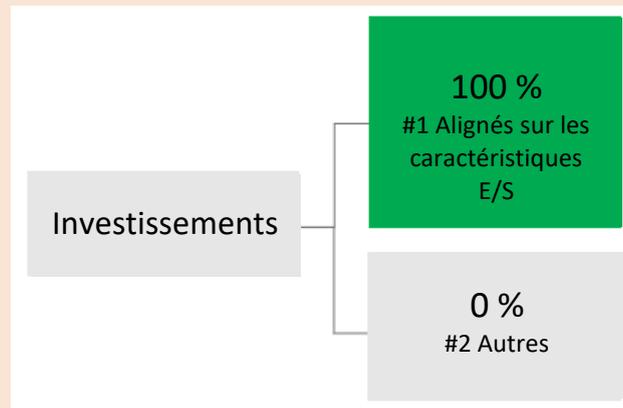
Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ADVANCED MICRO DEVICES	Technologies de l'information	1,44 %	Etats-Unis
SAFRAN	Industrie	1,36 %	France
AIRBUS GROUP	Industrie	1,33 %	France
SENSIENT TECHNOLOGIES CORP	Matériaux	1,16 %	Etats-Unis
ANSYS	Technologies de l'information	1,01 %	Etats-Unis
WORLDLINE	Technologies de l'information	0,95 %	France
SAINT-GOBAIN	Industrie	0,93 %	France
SANDVIK	Industrie	0,92 %	Suède
GLENCORE XSTRATA PLC	Matériaux	0,82 %	Suisse
AIR LIQUIDE	Matériaux	0,79 %	France
GENERAL MOTORS	Consommation discrétionnaire	0,77 %	Etats-Unis
RWE AG	Services aux collectivités	0,74 %	Allemagne
KEYENCE CORP	Technologies de l'information	0,73 %	Japon
DELPHI AUTOMOTIVE PLC	Consommation discrétionnaire	0,72 %	Etats-Unis
NXP SEMICONDUCTORS (US)	Technologies de l'information	0,71 %	Etats-Unis



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 30/12/2022, l'analyse ESG couvrait 100 % des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés).

La catégorie #2 Autres correspond aux investissements qui ne sont pas inclus dans la limite minimale de 90 % mentionnée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été les plus importants, en moyenne, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2022 concernant la poche obligations :

Principaux secteurs économiques	(% d'exposition nette - moyenne)
Technologies de l'information	3,8 %
Services aux collectivités	1,9 %
Industrie	1,2 %
Services de communication	0,6 %
Energie	0,5 %
Equipements et services pour le pétrole et le gaz	0,5 %
Santé	0,3 %
Matériaux	-0,6 %
Finance	-1,6 %
Consommation de base	-1,7 %
Consommation discrétionnaire	-1,8 %
Immobilier	-2,0 %



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment a un objectif environnemental lié aux Objectifs de développement durable et non à la taxinomie européenne. Au 30/12/2022, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 2,51 %.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non :

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>17</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

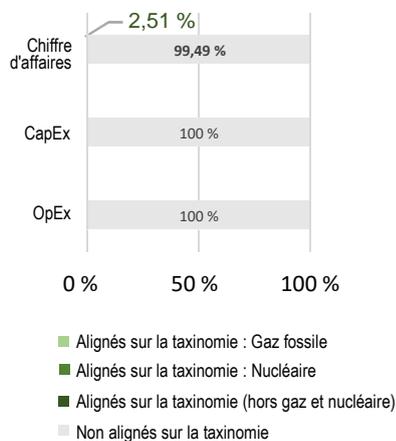


Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

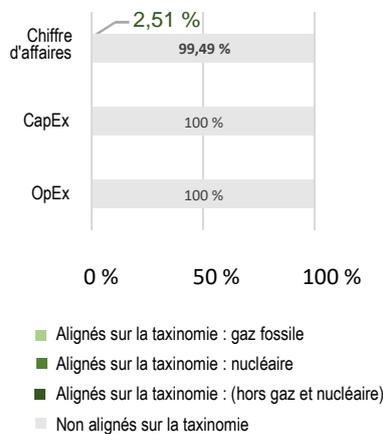
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



### 2. Alignement des investissements, hors obligations souveraines\*, sur la taxinomie



Ce graphique représente 72 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable

- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable

- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Le reste du portefeuille (c'est-à-dire, les investissements qui ne constituent pas la part minimum de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais ne fait pas systématiquement l'objet d'une analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des titres non cotés ou des titres d'entreprises introduites en bourse, dont l'analyse ESG peut être effectuée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le Compartiment. Les liquidités (et les instruments assimilés), ainsi que les instruments dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition), sont également inclus dans la catégorie « #2 Autres ».

100 % de la poche actions font l'objet d'un filtrage sectoriel et normatif basé sur des exclusions de manière à obtenir des garanties minimales sur le plan environnemental et social.

En outre, tous les actifs du Compartiment sont surveillés au regard d'éventuels préjudices graves ou d'éventuelles exclusions ou incidences négatives.

## ● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

En 2022, Carmignac a mis en place les mesures suivantes en faveur de la réalisation des caractéristiques environnementales/sociales dans le cadre du processus d'investissement :

### **Premier pilier : Intégration ESG**

- Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG START exclusif, éclairant les analystes sur des aspects importants susceptibles d'influer sur l'argumentaire d'investissement.
- Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité afin de faciliter le contrôle et la production de rapports futurs dans le système Global Portfolio Monitoring (tableau de bord des positions destiné aux gérants de portefeuille).
- Ajout des modèles de notation ESG exclusifs dédiés aux obligations souveraines (Impact et Global) dans l'interface START afin d'améliorer l'efficacité du système et de donner à l'équipe de gestion de portefeuille accès à des informations étendues.
- Intégration du suivi des principales incidences négatives et mise en place d'une politique visant à intégrer les informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de l'homme dans l'argumentaire d'investissement.
- Renforcement de la surveillance automatisée du processus de réduction de l'univers.

### **Deuxième pilier : Exclusions**

- Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'être soumises aux exclusions sectorielles ou en matière de controverses et au processus de réduction de l'univers.

### **Troisième pilier : Vote et engagement**

- Mise en place d'une approche de « vote clé » afin de donner la priorité aux entreprises identifiées en vue de recommandations de vote plus ciblées et d'engagements potentiels en lien avec la décision de vote, s'agissant notamment des résolutions « Say on climate ».
- Lancement de bulletins d'information trimestriels sur la gouvernance afin de montrer comment nous encourageons l'actionnariat actif.
- Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, dans le cadre duquel près de 58 % des actions menées ont porté sur des thèmes liés à l'environnement, aux questions sociales ou à la gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique que nous exerçons pleinement nos droits en tant qu'actionnaires et que nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est mené par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous sommes convaincus que nos engagements nous permettent de mieux comprendre comment les entreprises dans lesquelles nous investissons gèrent les risques extra-financiers auxquelles elles sont confrontées et améliorent considérablement leur profil ESG, tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'un des cinq aspects suivants : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela permet d'influencer les mesures prises par les entreprises en portefeuille et leur gouvernance. Afin de nous assurer que les entreprises identifient, anticipent et gèrent correctement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des directives. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, dont 6 au sein du portefeuille de ce Compartiment.

Par exemple, après l'engagement que nous avons mené auprès d'Amazon en mars 2021, et compte tenu du fait que l'entreprise continue de faire l'objet d'une controverse sur la gestion des externalités environnementales et sociales générées par ses activités, nous avons renoué le dialogue dans le cadre d'une réunion en avril, lors de laquelle nous avons mis l'accent sur les thèmes suivants :

- le rôle de son fondateur (Jeff Besos) au sein de l'entreprise ;
- la structure de gouvernance mise en place pour gérer les questions environnementales, sociales et éthiques ;
- le traitement des employés et les relations de l'entreprise avec les syndicats ;
- l'approche adoptée en matière fiscale ;
- la performance environnementale.

En outre, nous avons invité l'entreprise à publier davantage d'informations en lien avec l'économie circulaire, notamment sur sa gestion des retours des clients, l'empreinte carbone de ces retours et les initiatives en matière de dons.

Nous lui avons fait part de la nécessité d'améliorer sa transparence générale sur les diverses initiatives environnementales et sociales mises en œuvre pour améliorer ses pratiques et sa réputation. Après consultation de l'analyste sectoriel, cet engagement n'a pas entraîné de modification de la notation de l'entreprise dans notre système d'évaluation START. Nous continuerons toutefois à surveiller ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et à nous engager auprès d'elle.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.